



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 112 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

À la fin de chaque exercice biennal, le Secrétaire général fait rapport sur l'exécution du budget de l'Organisation. Le présent rapport se distingue par deux aspects liés au fond et à la forme. D'une part, on a choisi d'appliquer les principes de la budgétisation axée sur les résultats et, de l'autre, on a décidé de publier le rapport à la fois sous forme imprimée et sous forme électronique. On a mis l'accent sur les résultats, en commençant par les principaux résultats obtenus par l'Organisation, puis en décrivant les résultats de chaque programme et en comparant les réalisations effectivement obtenues par rapport aux réalisations escomptées pour chaque sous-programme. La version électronique du rapport est publiée sur les pages Web du Bureau des services de contrôle interne et sur l'Intranet de l'Organisation. Elle comporte des renvois vers les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, des éléments d'information sur les produits exécutés, présentés sous forme de tableaux, qui figuraient précédemment dans la version imprimée du rapport et éventuellement d'autres éléments sur les résultats obtenus. Cela a permis de produire un rapport imprimé plus concis qui porte plus précisément sur les résultats.

Premier budget véritablement axé sur les résultats, le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 comprenait dès le début tous les éléments prévus par le cadre logique axé sur les résultats, à savoir des réalisations escomptées et des indicateurs de succès. Outre l'information relative à l'exécution des 33 131 produits quantifiables, pour chaque programme, il a été rendu compte par l'intermédiaire du Système intégré de suivi des résultats obtenus pendant l'exercice biennal pour

* A/59/50 et Corr.1.

** Le présent rapport n'a pas pu être terminé dans les délais du fait de la présentation tardive de la contribution de certains départements.



chacune des réalisations escomptées fixées dans le cadre des différents sous-programmes. En 2002-2003, cela a également concerné les chapitres du budget pour lesquels on ne disposait auparavant que de statistiques sur le volume de travail. Le taux d'exécution pour l'exercice biennal a atteint 84 %. Avec l'application des modalités de budgétisation axée sur les résultats, ce ne sont plus les produits qui sont au centre du rapport mais les résultats obtenus.

Afin de faciliter cette évolution, on a mis au point une stratégie au tout début de l'exercice biennal en vue d'obtenir le concours des directeurs de programme à différents stades clefs de l'exercice, on a amélioré le Système intégré de suivi pour tenir compte de tous les éléments d'information pertinents et l'on a mis en place un programme de formation pour aider les directeurs de programme à collecter les données et à rendre compte des résultats. Il y a lieu de souligner l'importance que revêt le renforcement continu des capacités à tous les niveaux de l'Organisation pour donner tout son sens à la budgétisation axée sur les résultats.

La première partie du présent rapport donne un aperçu des résultats obtenus par le Secrétariat dans son ensemble. La seconde est consacrée à l'exécution des différents programmes du budget-programme biennal. Comme indiqué dans la préface de la deuxième partie, les explications relatives aux différents chapitres du budget portent exclusivement sur les résultats, les liens hypertexte qui figurent dans la version électronique renvoyant à des documents de référence et à des éléments d'information supplémentaires.

L'examen approfondi consacré au suivi des réalisations auquel s'est livré le Bureau des services de contrôle interne pendant l'établissement du présent rapport a montré que les nouvelles méthodes étaient bien acceptées, quoique à des degrés divers, dans l'ensemble de l'Organisation. Il faudra certes plusieurs exercices biennaux avant que les modalités de budgétisation axée sur les résultats soient utilisées de façon cohérente et fiable, mais l'examen des principaux résultats obtenus par l'Organisation qui figure dans la première partie représente un pas important dans la bonne direction.

Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des sigles	5
Introduction	7
Première partie	
Examen d'ensemble des prestations de l'Organisation	
A. Principaux résultats obtenus par l'Organisation	9
B. Exécution des produits	20
C. Utilisation des ressources	30
D. Renforcer le contrôle de l'exécution du budget axé sur les résultats et améliorer les modalités d'établissement des rapports	33
E. Conclusions	35
Deuxième partie	
Exécution du programme par chapitre du budget-programme*	
Préface	39
<i>Chapitres</i>	
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	41
3. Affaires politiques	45
4. Désarmement	49
5. Opérations de maintien de la paix	56
6. Utilisations pacifiques de l'espace	60
8. Affaires juridiques	63
9. Affaires économiques et sociales	69
10. Nouvel Ordre du jour pour le développement	85
11A. Commerce et développement	90
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	101
12. Environnement	105
13. Établissements humains	114
14. Prévention du crime et justice pénale	122
15. Contrôle international des drogues	126
16. Développement économique et social en Afrique	138

* Le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 figure dans les documents A/56/6 (Introduction, chap. 1 à 33 et chapitres des recettes, 1 à 3), A/56/6/Corr.1 et A/56/6/Add.1, et dans la résolution 56/253 de l'Assemblée générale, annexe I. Les chapitres budgétaires suivants n'étant pas soumis à une procédure de contrôle de l'exécution, ils n'ont pas été inclus dans le présent rapport : 1, 7, 21, 27 E à G et 29 à 33.

17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	146
18.	Développement économique en Europe	157
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	166
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	182
22.	Droits de l'homme	196
23.	Protection des réfugiés et aide aux réfugiés	204
24.	Réfugiés de Palestine	207
25.	Aide humanitaire	213
26.	Information	224
27A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	228
27B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	231
27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	235
27D.	Bureau des services centraux d'appui	239
28.	Contrôle interne	244

Liste des sigles

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
CCI	Centre CNUCED/OMC du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUP	Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut

PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires
PEDA	Modèle population-environnement-agriculture-développement
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sédoc	Système de diffusion électronique des documents
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG	Système intégré de gestion
SIS	Système intégré de suivi
TIC	Technologies de l'information et des communications
UIT	Union internationale des télécommunications
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNISPACE III	Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations de l'espace
UNISPAL	Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine
UNPAN	Réseau mondial d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

1. En application des règles établies¹, le Secrétaire général rend compte dans le présent rapport des progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 dans l'exécution des réalisations escomptées, en comparant les produits effectivement exécutés par rapport aux engagements pris dans le budget-programme biennal. Lors de l'établissement du rapport, le Bureau des services de contrôle interne a suivi les recommandations de l'Assemblée générale² et s'est attaché à présenter les réalisations de façon plus claire et plus concise, à faciliter l'emploi des méthodes de budgétisation axée sur les résultats au moyen d'activités d'appui, d'orientation et de formation et à améliorer les moyens techniques permettant de suivre et de retracer l'exécution du budget. Le présent rapport est le fruit des efforts visant à renforcer le recours aux méthodes de gestion axée sur les résultats dans l'Organisation, à étoffer la capacité des directeurs de programme et des fonctionnaires de rendre compte des résultats obtenus dans le cadre des programmes et à mettre au point un système de suivi convivial adapté aux nouveaux besoins.

2. Le Bureau des services de contrôle interne n'aurait pu mener sa tâche à bien sans l'aide cruciale de la Division de la planification des programmes et du budget (Département de la gestion) et du Groupe de l'appui informatique (Département des affaires économiques et sociales). La Division a collaboré étroitement à la mise au point des méthodes de suivi budgétaire axé sur les résultats et aux activités de formation des directeurs de programme et des fonctionnaires chargés d'appliquer ces méthodes. Elle a aidé à arrêter les données de référence et les cibles associées aux réalisations escomptées et à élaborer les méthodes à utiliser pour la collecte de données relatives aux indicateurs de succès. Le Bureau des services de contrôle interne a fait appel au Groupe de l'appui informatique afin de perfectionner son système informatique de suivi de l'exécution du budget et de présentation des résultats, ce qui a donné lieu à la mise en service d'une nouvelle version plus conviviale du Système intégré de suivi (application permettant de suivre en temps réel l'exécution des programmes et d'établir des rapports à ce sujet), dotée de fonctions plus efficaces de collecte, d'analyse et de présentation de données sur les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution des programmes.

3. Comme suite aux demandes présentées par les organes délibérants, qui souhaitaient des rapports plus concis et plus ciblés, et conformément à la pratique établie consistant à réduire le volume de la documentation, le présent rapport est disponible à la fois en version imprimée et en version électronique afin de tirer parti des possibilités offertes par le Web, sachant que la version électronique comprend des liens hypertexte qui permettent d'afficher d'autres documents relatifs au budget-programme. La version électronique peut être consultée sur l'Intranet <http://intranet.un.org/oios/mecd/ppr2002_2003.htm> et sur le site Web de l'Organisation <http://www.un.org/depts/oios/ppr2002_2003.htm>.

4. La première partie du présent rapport donne un aperçu des résultats obtenus par le Secrétariat dans son ensemble. La seconde est consacrée à l'exécution des différents programmes du budget-programme biennal. Comme indiqué dans la préface de la deuxième partie, les explications relatives aux différents chapitres du budget portent exclusivement sur les résultats, les liens hypertexte qui figurent dans la version électronique renvoyant à des documents de référence et à des éléments d'information supplémentaires.

5. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre le Bureau des services de contrôle interne et les directeurs des programmes. Les directeurs se sont servi du Système intégré de suivi pour faire rapport sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes dont ils avaient la charge et sur chacune des réalisations escomptées fixées dans le budget-programme de 2002-2003. Le Bureau des services de contrôle interne a vérifié avec l'attention voulue les éléments d'information communiqués par les directeurs, s'est assuré qu'ils correspondaient aux indicateurs de succès approuvés et a veillé à ce que l'accent soit mis sur les résultats. Le Bureau et les directeurs de programme se sont efforcés de rendre le rapport définitif aussi concis et ciblé que possible.

Notes

¹ Article VI du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).

² Résolutions 55/231, du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 57/282, partie II, du 20 décembre 2002 et 58/269 du 23 décembre 2003 et décision 57/575 du 20 décembre 2002.

Première partie

Examen d'ensemble des prestations de l'Organisation

A. Principaux résultats obtenus par l'Organisation

1. Le présent examen se fonde sur les résultats dont les directeurs de programme ont fait état dans la deuxième partie. Il est organisé selon les domaines prioritaires arrêtés dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹ et les principaux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000). Il permet de mettre en évidence les principaux résultats et de donner une idée de l'ensemble des résultats qui ont été obtenus. Le fait que certains résultats soient décrits de façon plus approfondie que d'autres ne préjuge pas de l'importance relative des uns et des autres. Certains programmes, pour lesquels les résultats sont clairs et très importants, peuvent être résumés en quelques chiffres, tandis que d'autres, dont on sait par des évaluations et d'autres analyses qu'ils sont de qualité et qu'ils revêtent une grande valeur, ne pourraient être décrits de façon convaincante en quelques mots.

1. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. *Prévention des conflits et rétablissement de la paix.* Les activités diplomatiques du Secrétaire général et de ses envoyés de haut rang et représentants spéciaux visaient à contribuer au règlement de conflits potentiels ou en cours. Elles ont abouti, dans de nombreux cas, à l'atténuation des tensions, à la cessation des hostilités et à des règlements politiques. En Afrique, par exemple, des activités diplomatiques ont été menées en Angola, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Libéria, au Nigéria, en République centrafricaine, en Somalie, au Sahara occidental et au Soudan. Les résultats obtenus sont présentés dans les rapports annuels du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation². (Ces documents sont disponibles sous forme électronique.)

3. Le Département des affaires politiques a aidé les parties prenantes nationales à élaborer des stratégies de prévention et des mesures pour faire face aux menaces potentielles ou réelles contre la paix et la sécurité et a prêté son concours à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour l'examen de ces questions et pour les interventions du Secrétaire général.

4. *Maintien de la paix et consolidation de la paix.* L'exécution effective, par le Département des opérations de maintien de la paix, des mandats prescrits par le Conseil de sécurité a permis d'obtenir les résultats suivants : organisation réussie d'élections nationales en Sierra Leone et rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays; indépendance du Timor-Leste; maintien du cessez-le-feu entre l'Érythrée et l'Éthiopie; mise en place des institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo; convocation de la Loya Jirga constitutionnelle en Afghanistan; évacuation et clôture de la Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweït; facilitation des pourparlers tenus à Genève en vue de faire progresser le processus de paix en Géorgie; et adoption de la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'UE en matière de gestion de crises.

5. Grâce à diverses initiatives concernant le personnel – militaire, police civile et civil – et le matériel, on a pu mettre en place une capacité de déploiement rapide des

missions de maintien de la paix. Le concept de stocks stratégiques pour déploiement a été appliqué, un fichier de candidats au départ en mission en déploiement rapide a été créé pour le personnel civil et un plus grand nombre d'États Membres participent au système de forces et moyens en attente des Nations Unies. Ces éléments ont contribué à un déploiement judicieux des missions en Côte d'Ivoire et au Libéria, ainsi qu'à la planification des interventions et au déploiement initial du Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq. Le Service de la lutte antimines a contribué à réduire la menace posée par les mines et les engins non explosés en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Érythrée, en Éthiopie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Iraq, au Liban et au Soudan et a mis au point des moyens permettant de déployer une capacité de réaction rapide dans les opérations humanitaires d'urgence et les opérations de maintien de la paix.

6. *Relations avec les organisations régionales.* La cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales a favorisé la coopération avec ces dernières. C'est ainsi que des partenariats concernant la paix et la sécurité et d'autres questions, notamment, dans certains cas, le déploiement de missions, ont été établis avec l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains.

7. *Assistance électorale.* Les États Membres ont présenté 52 demandes d'assistance électorale, contre 47 au cours de l'exercice biennal précédent; cette assistance a renforcé leur aptitude à organiser des élections libres et équitables. En collaboration avec des organisations partenaires, l'Organisation des Nations Unies a amélioré les normes en matière d'assistance électorale internationale, procédé à des examens des opérations électorales conduites par des organes de surveillance et appuyé, de diverses autres manières, la consolidation de la démocratie d'une élection à l'autre.

2. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable

8. *Développement durable.* L'appui fonctionnel et en matière d'organisation fourni par le Secrétariat a contribué à la réussite de grandes conférences telles que le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement. Les participants à la Conférence ont réaffirmé la place de choix qu'occupe le développement durable sur le plan international et ont donné un nouvel élan aux mesures prises à l'échelle mondiale pour lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement, responsabiliser davantage les entreprises, changer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir les partenariats publics, et pour renforcer la coopération régionale à ces fins. Le Consensus de Monterrey³ est devenu la pierre angulaire des débats sur les politiques au niveau international et des mesures nationales et internationales touchant toutes les questions commerciales, financières et institutionnelles intimement liées qui influent sur le financement du développement. Les activités de tous les organismes des Nations Unies concernés, y compris les services consultatifs et l'assistance technique, ont été réorientés en appui aux engagements pris à ces conférences. Des stratégies nationales de développement durable sont appliquées ou en voie d'élaboration comme un outil de planification stratégique dans 61 pays. Toutes les commissions régionales ont manifestement aidé leurs États membres à élaborer des politiques viables dans de nombreux secteurs économiques en leur fournissant des

conseils, en mettant au point des systèmes d'indicateurs pour suivre les progrès enregistrés et en renforçant la capacité de ces pays en matière de collecte et d'analyse de données pertinentes.

9. La formation à l'utilisation des technologies de l'espace dont ont bénéficié 2 186 fonctionnaires de pays en développement leur a permis d'intégrer les solutions fondées sur les technologies de l'espace à la promotion du développement durable à l'échelon national en Asie.

10. *Protection de l'environnement.* Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a renforcé son réseau de partenaires, plus de 250 institutions du monde entier participant à son cadre mondial d'évaluation conjointe. Les évaluations du PNUE ont enrichi les débats entre décideurs nationaux et internationaux sur les questions d'environnement. Les lois et réglementations nationales et la coopération internationale pour la protection de l'environnement et le développement durable ont été renforcées par 15 accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement qui, à la fin de 2003, étaient validées par 241 signatures ou ratifications. En coopération avec les secrétariats des conventions, le PNUE a également renforcé la capacité d'exécution des conventions relatives à l'environnement en contribuant à l'application de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et en aidant plus de 120 pays à élaborer des cadres nationaux sur la diversité biologique. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe, 3 nouveaux protocoles, 5 nouvelles directives et 40 nouvelles recommandations ont été adoptés, et 53 instruments de ratification de conventions et protocoles de la CEE relatifs à l'environnement ont été déposés. Les examens de la performance environnementale dans six pays ont permis d'améliorer la gestion de l'environnement dans les pays en transition membres de la CEE; près de la moitié des 50 à 60 recommandations qui en ont résulté par pays ont déjà été appliquées. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a contribué à mettre à disposition des informations concrètes pour l'évaluation systématique et comparative des tendances nationales et régionales sur la voie de l'adoption de modes viables de développement grâce à une nouvelle banque de données contenant plus de 150 variables et indicateurs couvrant tous les États membres. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a favorisé le respect des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans 33 pays, dont 6 États insulaires en développement, 7 pays en transition et 10 pays parmi les moins avancés.

11. *Éliminer la pauvreté extrême.* La situation économique et sociale dans le monde, 2003⁴ et les publications vedettes des commissions régionales ont offert aux décideurs des analyses des liens existant entre certaines politiques macroéconomiques et la pauvreté. Les médias internationaux ont fait connaître les populations des bidonvilles, dont on a pu estimer pour la première fois le nombre dans la publication du Programme des Nations Unies pour les établissements humains intitulée *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003*⁵. Six États membres de la CESAP ont bénéficié d'un appui pour appliquer ou réviser des politiques de développement favorables aux pauvres et les pratiques en matière d'élimination de la pauvreté préconisées par la CESAP ont été intégrées à cinq programmes locaux dans trois pays. La CEPALC a formulé des recommandations en vue de promouvoir l'intégration sociale des populations défavorisées et la mise en place de mécanismes de sécurité sociale. Sa publication *Social Panorama of Latin America, 2002-2003*⁶, qui porte sur l'équité sociale, a fait

l'objet de 189 citations dans la presse contre 62 en 2000-2001. La CEPALC a reçu 87 demandes de coopération technique dans ce domaine, soit 20 % de plus que l'objectif visé.

12. *Commerce et mondialisation.* Les cycles de négociations menées sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont abouti à 47 traités d'investissement bilatéraux. Les analyses faites dans la publication annuelle de la CNUCED, le *Rapport sur le commerce et le développement*⁷, ont amené de nombreux pays à revoir leurs politiques. La large couverture médiatique – le nombre d'articles publiés dans la presse internationale ayant dépassé l'objectif visé de 144 – et l'augmentation des demandes de services consultatifs ont également démontré combien le savoir-faire de la CNUCED était utile. Une évaluation externe du projet d'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre sur les questions monétaires internationales en a relevé le succès. Les publications de la CNUCED – qui ont été téléchargées plus de 3 millions de fois en 2003 et ont reçu à 91 % une appréciation « très utile » lors d'une enquête auprès des lecteurs de 60 pays – sont reconnues à l'échelle internationale comme étant des documents de référence essentiels, en particulier dans le domaine de l'investissement étranger direct.

13. Le Centre de commerce international CNUCED/OMC a favorisé l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral. Des consultations régionales ont été tenues avant la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun (Mexique) et des plans d'action ont été élaborés pour donner suite aux résultats de la Conférence. Un large appui a été fourni aux pays en développement et aux pays en transition afin de les aider à élaborer des stratégies nationales et sectorielles d'exportation. La CEPALC a renforcé les capacités de négociation dans sa région en fournissant des conseils et une assistance concernant les répercussions à l'échelon national des engagements internationaux en matière de négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. Des organismes intergouvernementaux de haut niveau ont salué la contribution de la CESAP à l'adhésion de trois pays à l'OMC.

14. *Transport.* L'accent a été mis sur les questions liées aux modes de transport, notamment un plus grand accès aux pays sans littoral, la facilitation du commerce et les questions de sécurité concernant le transport de substances dangereuses. Avec le concours de l'ONU, la plupart des pays s'intéressant au commerce de produits chimiques et d'autres produits dangereux ont aligné leur législation nationale sur les règles et règlements harmonisés à l'échelle mondiale pour les modes de transport et ont continué à les actualiser compte tenu des recommandations nouvelles ou révisées, contribuant ainsi à la sécurité du transport et à la facilitation du commerce. Sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, 5 nouveaux instruments relatifs au transport et 14 séries d'amendement aux instruments existants ont été adoptés. Le nombre de parties contractantes aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine du transport a augmenté de 29, dont 9 pays non membres de la CEE. Grâce à l'appui de la CESAP, l'accord intergouvernemental relatif au réseau de la route d'Asie a permis d'étendre la couverture géographique et la capacité de la route et d'élargir le couloir ferroviaire transasiatique nord, offrant ainsi des possibilités plus vastes de services commerciaux entre l'Asie et l'Europe à l'avenir. Grâce à l'assistance de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, un accord a été conclu sur le système de transport intégré : l'accord routier est entré en vigueur comme

suite à sa ratification par cinq pays et l'accord ferroviaire a été signé par huit pays de la région.

3. Développement de l'Afrique

15. En 2002, après l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, a approuvé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique comme cadre dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts en faveur du développement de l'Afrique. La Commission économique pour l'Afrique a facilité l'obtention d'un consensus sur les principaux problèmes de développement de l'Afrique en articulant les optiques et les positions africaines communes comme base de l'engagement auprès de la communauté internationale. La Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a permis d'examiner à un niveau élevé les incidences opérationnelles du Nouveau Partenariat. La coopération entre la CEA et les communautés économiques régionales a été renforcée grâce à la coordination et à la facilitation des accords de collaboration dans les domaines prioritaires, ce qui a abouti à la signature de mémorandums d'accord concernant des tribunes et des manifestations sous-régionales spéciales sur la question de l'intégration régionale par le développement de l'infrastructure des transports. La CNUCED a mené une étude analytique sur le commerce, les courants financiers, la dette, l'ajustement structurel et la capacité de l'offre en Afrique, qui a suscité l'intérêt des médias pour ces questions et leur impact sur le développement et la pauvreté en Afrique. L'examen du rapport par le Conseil du commerce et du développement a débouché sur l'adoption de conclusions concertées sur les questions touchant la propriété, les conditions des apports de ressources et la teneur des politiques macroéconomiques en Afrique.

16. La CEA a renforcé la prise de conscience dans les pays africains du problème du VIH/sida grâce aux travaux de la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique, qui représentaient le premier effort déployé à l'échelle du continent pour examiner l'épidémie sous tous ses aspects.

17. Un nombre record de neuf réunions et manifestations de réseaux d'acheteurs et de vendeurs ont été organisées en Afrique en 2003 par le biais du Programme de promotion du commerce Sud-Sud lancé par le Centre du commerce international. D'après un sondage mené auprès des lecteurs des publications du Département de l'information portant sur l'Afrique, 90 % des personnes interrogées estimaient que les informations qui y figuraient étaient extrêmement utiles.

4. Promotion des droits de l'homme

18. Sous la direction du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le système des Nations Unies a incorporé les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme dans les programmes de développement. Un plan interinstitutions a été adopté pour renforcer la capacité de l'ONU d'aider les États Membres, sur leur demande, à mettre en place des systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Les activités d'assistance technique ont plus que doublé, ce qui a eu pour résultat le renforcement des systèmes nationaux de protection dans 35 pays. L'assistance apportée aux chargés de procédures spéciales a

été renforcée; 1 300 appels d'urgence ont été envoyés à plus de 120 pays pour demander la protection de certains groupes ou personnes.

5. Bonne coordination des efforts d'assistance humanitaire

19. *L'appel global interinstitutions.* Pour 2002, la réponse à l'appel global interinstitutions avait permis d'obtenir 67 % des 4,4 milliards de dollars demandés. En 2003, on a obtenu 69 % des 5,1 milliards de dollars demandés. Ces fonds ont permis aux Nations Unies de fournir des produits alimentaires, des abris, des médicaments et d'autres formes d'assistance vitales à 45 millions de victimes de conflits, de la sécheresse et d'autres situations d'urgence.

20. *La réponse à des situations d'urgence complexes.* Les travaux menés dans le cadre de la protection des civils dans les conflits armés ont amené à reconnaître la nécessité de prendre en compte les questions de protection lorsqu'on met en place les missions décidées par le Conseil de sécurité. Une bonne planification établie très tôt a permis de déployer du personnel essentiel dans des pays menacés par une crise trois à six semaines avant que la situation ne se détériore. Parmi les autres réalisations notables, on peut citer l'établissement des critères à utiliser pour évaluer les régimes de sanctions et les directives opérationnelles pour promouvoir l'impartialité de l'assistance humanitaire dans les situations de conflit. L'information mise à disposition par l'intermédiaire des services et systèmes d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, notamment le Réseau régional intégré d'information, ReliefWeb et OCHA Online, a permis de faire mieux connaître et comprendre les préoccupations humanitaires et d'améliorer l'intervention d'urgence, la préparation et l'établissement de plans des organismes humanitaires partenaires. Si l'on en croit les consultations des utilisateurs de ReliefWeb, le taux moyen de satisfaction exprimé était de 4 points sur un maximum de 5. Le nombre de consultations trimestrielles du site ReliefWeb a plus que doublé au cours de l'exercice biennal (52 millions contre 25 millions en 2000-2001).

21. Un appui a été apporté pour l'élaboration des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qui énoncent les droits et les garanties applicables au cours du déplacement, du retour, de la réinstallation et de la réinsertion. Le Groupe des personnes déplacées relevant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a amélioré la réponse de l'ensemble du système des Nations Unies face à des crises de déplacement interne spécifiques.

22. *Les catastrophes naturelles.* La capacité nationale dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préparation, de la réduction de la vulnérabilité et de la gestion des catastrophes a été renforcée dans quelque 65 pays grâce à l'apport d'une assistance à l'exécution de plans d'action, de projets et de programmes nationaux, à l'élaboration de stratégies de consultation régionale, à l'établissement de partenariats et au déploiement d'équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. L'organisation de 71 stages multinationaux de formation auxquels des fonctionnaires, aux niveaux local et national, d'une centaine de pays ont été formés, a renforcé la capacité de ces fonctionnaires de réagir face à des situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles et facilité la création de réseaux d'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés. Les connaissances spécialisées sur les effets économiques, sociaux et écologiques des catastrophes ont été élargies grâce à l'apport d'une assistance technique et à la diffusion du manuel établi par la CEPALC sur les effets

des catastrophes naturelles. Quatorze membres du Comité mixte OMM/CESAP des typhons ont adopté une feuille de route commune pour le nouveau plan d'application de la coopération régionale.

23. *La protection des réfugiés et des populations déplacées.* Le nombre d'adhésions aux conventions et protocoles relatifs à la protection des réfugiés a augmenté : il y a 4 signataires de plus, ce qui porte le nombre total à 145, renforçant ainsi le régime international de protection juridique des réfugiés. L'appui apporté par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux Consultations mondiales sur la protection internationale a contribué à faire adopter l'Agenda pour la protection. Dans ce document, le HCR a développé les activités de promotion et les indicateurs concernant l'objectif d'une meilleure application par les États des normes acceptées de traitement des réfugiés. L'Agenda pour la protection permet de mieux répondre aux besoins des femmes, enfants et personnes âgées réfugiés. Le HCR a restructuré la façon dont il traite ces trois catégories prioritaires et adopté des initiatives portant sur les services spéciaux pour les enfants, les enfants en danger, les femmes et les personnes âgées. On a lancé une nouvelle initiative, Convention Plus, axée sur un plus grand recours à des approches globales et régionales à la prévention et à la solution des problèmes concernant les réfugiés et d'autres formes de déplacement involontaire.

24. *L'assistance aux réfugiés et aux populations déplacées.* Au cours de l'exercice biennal, le HCR, grâce à ses 251 bureaux dans 115 pays, a travaillé au rapatriement librement consenti, au retour ou à la réinstallation de 4,4 millions de personnes. La population totale dont s'occupe le HCR, y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés dans leur propre pays, ainsi que les personnes qui sont rentrées chez elles dans l'année, a augmenté, et comptait 20,6 millions de personnes en 2003. On a amélioré les mécanismes de préparation et d'intervention en cas d'urgence dans les domaines de l'achat et de l'acheminement de fournitures, de la formation et de l'alerte avancée. Il y a désormais 700 partenaires d'exécution, dont les trois quarts sont des organisations non gouvernementales nationales. Le HCR a continué de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité de ses partenaires; il a canalisé 330 millions de dollars prélevés sur son budget annuel par leur intermédiaire.

25. *Les réfugiés palestiniens.* L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a assuré des services d'éducation, de santé, de secours et des services sociaux et de microfinancement à environ 4 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La qualité de ces services est illustrée par des taux de réussite scolaire de plus de 95 %, des taux de mortalité infantile et post-infantile inférieurs à la moyenne mondiale, un taux de couverture vaccinale contre les maladies évitables par la vaccination dépassant 99 %, et des taux de remboursement des prêts consentis pour la mise en place d'entreprises de 98 %. En outre, l'Office a apporté une assistance d'urgence à plus de 200 000 familles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

6. Promotion de la justice et du droit international

26. On a beaucoup progressé dans la formulation d'instruments juridiques traitant de sujets de grande préoccupation pour la communauté internationale. Avec l'appui du Secrétariat, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale est entré en

vigueur. Plusieurs autres instruments se trouvent à un stade avancé d'élaboration, notamment le projet de convention générale contre le terrorisme international et le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que le projet de convention sur les immunités juridictionnelles. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement cambodgien ont signé un accord sur la création, avec une assistance internationale, de chambres extraordinaires au sein de la structure actuelle des tribunaux cambodgiens pour poursuivre les violations graves de la législation cambodgienne et du droit international commises au cours de la période du Kampuchea démocratique.

27. L'assistance concernant l'adoption de nouveaux instruments juridiques qui s'est développée dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes a contribué à faire respecter et accepter plus largement la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les Accords y relatifs, et à établir une uniformité et une cohérence plus poussées dans leur application.

28. Il y a eu un accroissement considérable de l'activité conventionnelle et de la jurisprudence fondée sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et les téléchargements à partir du site Web de la Commission.

29. Le Bureau du Conseiller juridique a donné des avis concernant les incidences juridiques de l'indépendance du Timor-Leste, de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan, des programmes en Iraq après la guerre, des préparatifs des procès des Khmers rouges et de la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Des avis juridiques ont été donnés, selon les besoins, au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda. La Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques a réglé avec succès des demandes d'indemnisation présentées à l'ONU, ce qui a permis de réaliser une économie de 2,7 millions de dollars, et a défendu le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation dans toutes les procédures judiciaires.

30. Une grande partie des travaux de fond exécutés dans l'ensemble du Secrétariat (sur des questions comme la protection des réfugiés, l'environnement mondial et le contrôle international des drogues) a contribué à l'élaboration, dans les domaines spécialisés concernés, d'instruments juridiques internationaux, ainsi que d'un nombre considérable de normes négociées.

7. Désarmement

31. Parmi les résultats les plus importants obtenus grâce à l'appui fonctionnel et l'assistance analytique et institutionnelle que le Département des affaires de désarmement a apportés aux organes intergouvernementaux, on peut citer :

- *Les négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement.* Le Protocole V (intitulé « Protocole relatif aux restes explosifs de guerre ») à la Convention sur certaines armes classiques a été adopté.
- *Les armes de destruction massive.* L'accord auquel sont parvenus cinq États d'Asie centrale sur le texte d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a contribué pour beaucoup au renforcement de la coopération dans la sous-région sur les questions touchant la confiance, le désarmement et la sécurité.

- *Les armes classiques.* On a encouragé une plus grande participation aux instruments des Nations Unies relatifs à la transparence, avec pour résultat que 137 États ont présenté des informations au Registre des armes classiques et 97 ont donné des informations dans le cadre du système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires.
- *Le désarmement régional.* Les possibilités de coopération régionale en matière de désarmement ont été élargies grâce à l'exécution de 100 projets, manifestations et initiatives encourageant l'échange d'idées sur les mesures de confiance, la paix et la sécurité.

8. Contrôle des drogues, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme international

32. Grâce à l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, presque tous les pays ont adhéré aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et 104 pays se sont dotés de mesures juridiques ou administratives pour leur donner effet. En moyenne, une centaine de pays ont dit avoir progressé dans l'application des mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. La diffusion de données et d'outils et l'apport d'un appui sous forme de recherches scientifiques et d'analyses sur la production, le commerce et la consommation illicites de drogues ont permis aux États Membres de mettre au point des programmes visant à réduire la demande grâce à une meilleure information et de renforcer les mesures de réduction de la production afin de faire reculer les cultures illicites de pavot et de cocaïer, d'empêcher le détournement des principales substances chimiques entrant dans la composition de la cocaïne, de l'héroïne et des amphétamines et de faciliter la coopération internationale dans le domaine judiciaire et dans celui de la détection et de la répression en vue de lutter contre le problème de la drogue.

33. Les programmes de lutte contre la criminalité ont facilité l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux protocoles additionnels qui s'y rapportent, à savoir le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et le Protocole contre le trafic illicite de migrants, et ont contribué à accélérer la négociation et l'adoption du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, laquelle est en cours de ratification. Le Secrétariat a apporté sa pierre à l'édifice en procédant à un examen des modifications à apporter aux législations nationales pour que celles-ci satisfassent aux obligations découlant de la ratification, en formant des responsables désignés par les gouvernements et en mobilisant l'appui des donateurs afin de financer l'assistance technique. Quelque 61 pays ont bénéficié des services consultatifs qu'ils avaient demandés pour ratifier les conventions sur la lutte contre la criminalité et le terrorisme et prendre des mesures au niveau national afin de lutter contre la criminalité et d'étoffer leurs capacités institutionnelles, notamment afin de réformer leur législation pénale.

9. Renforcement de l'Organisation des Nations Unies

34. *Prise en compte systématique de la situation des femmes.* On s'est attaché à intégrer systématiquement les questions d'égalité entre les sexes dans les instructions concernant le budget, lesquelles prévoyaient que les directeurs de

programme définissent au moins une réalisation escomptée pour chaque sous-programme qui rende compte des activités les plus importantes menées en faveur des femmes. Il a été pleinement tenu compte de cette demande dans huit programmes et partiellement dans neuf autres, tandis qu'aucune réalisation escomptée concernant la situation des femmes n'a été définie dans neuf autres cas. Dans 52 des 133 sous-programmes, soit 39 %, au moins une réalisation escomptée a porté expressément sur les questions intéressant les femmes, et 14 % des 470 réalisations escomptées définies dans 26 programmes ont été axées sur les femmes. En tout, 67 des descriptions relatives aux résultats obtenus qui figurent dans la seconde partie du rapport font référence aux questions d'égalité des sexes dans certains domaines d'activité. Ces questions sont également abordées dans la section intitulée « Principaux résultats obtenus » de huit programmes. Les données relatives à la participation aux programmes, aux séminaires et aux ateliers de formation qui ont été fournies pour 19 programmes font apparaître la répartition entre hommes et femmes dans 95 % des cas, les femmes représentant 33 % des participants. Il semble que l'Organisation obtienne de meilleurs résultats depuis qu'elle prend en compte plus systématiquement les questions relatives aux femmes.

35. *Diffusion de l'information au moyen des technologies de l'information.* L'Organisation a fait un plus large usage des technologies de l'information, notamment de l'Internet, pour mettre à disposition du public des bases de données, des publications et des données. Seize départements et bureaux ont mis au point ou adapté des pages Web dans une quarantaine de domaines relatifs au développement économique et social, à la situation des femmes, aux affaires politiques, au maintien de la paix, aux droits de l'homme, aux droits au logement, à l'assistance humanitaire, au commerce et au développement, à la lutte contre la criminalité et le trafic de drogues, à l'environnement et aux affaires juridiques. La large diffusion de différents éléments (données, publications, outils, bases de données, études et directives) a sensibilisé les États Membres et la société civile aux questions touchant le développement, l'utilisation de la science et de la technologie pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable, les applications commerciales de l'Internet, le développement économique, la situation des femmes, les droits de l'homme, la corruption, le terrorisme et la criminalité organisée, le trafic de drogues et l'environnement.

36. Grâce à l'Internet, les gouvernements ont eu accès à des données, des études et des outils sur le commerce et l'intégration, la croissance économique, les politiques suivies par les pouvoirs publics, l'industrie, les règles de la concurrence, les perspectives à long terme, la structure des échanges, les obstacles au commerce, les investissements internationaux et les flux financiers, qui leur ont donné les moyens de produire des statistiques et des analyses des tendances économiques dont ils se sont servis pour orienter leurs politiques et prendre des décisions dans les domaines du commerce international, du développement économique et de l'intégration. L'augmentation notable du nombre de documents récupérés sur les pages Web de l'Organisation témoigne du succès rencontré par les efforts visant à toucher de nouveaux utilisateurs et à se servir de l'Internet pour diffuser l'information.

37. *Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence.* La mise en œuvre des réformes exposées dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289) a donné de bons résultats. Ce sont désormais 62 % des documents d'avant-session de l'Assemblée générale qui ont été

publiés dans les délais en 2003 contre 50 % en 2002. Le taux global d'utilisation des services de traduction a atteint 97 % et celui des services d'interprétation 92 %. La qualité des services s'est améliorée : le nombre de plaintes est passé de 10 en 2002 à 5 en 2003. La qualité des procès-verbaux de séance est élevée : sur quelque 800 procès-verbaux, seules 31 demandes de rectification ont été reçues.

38. *Activités d'information.* À l'issue de l'examen approfondi lancé au cours de l'exercice biennal précédent, le Département de l'information a adapté ses modes de fonctionnement et revu son organisation en 2003. Il a intensifié sa collaboration avec des partenaires clefs dans le système des Nations Unies et dans la société civile, facilité l'affiliation de 82 nouvelles organisations non gouvernementales et noué des liens avec de nouveaux organes de presse et sociétés de télédiffusion. La retransmission sur le Web des séances plénières de la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales a été suivie dans plus de 25 pays. En décembre 2003, 226 stations de radio et chaînes de télévision opérant dans 95 pays diffusaient régulièrement, c'est-à-dire quotidiennement ou hebdomadairement, les programmes de l'ONU auprès d'un public estimé à 130 millions d'auditeurs et 1 milliard de téléspectateurs. Le nombre d'abonnés au service de dépêches par courrier électronique du Département est passé de 4 800 en 2002 à plus de 22 000 personnes dans 130 pays en 2003. Le Centre de nouvelles de l'ONU a enregistré plus de 4,4 millions de pages vues alors que l'on s'attendait à ce que ce nombre atteigne seulement 1,4 million. Le site Web de l'ONU a lui aussi reçu un plus grand nombre de visiteurs, notamment s'agissant des pages disponibles dans les langues officielles autres que l'anglais, le taux de croissance allant de 100 à près de 800 %, tandis que les pages en anglais enregistraient une hausse de 77 %.

39. *Planification des programmes, budget et comptabilité.* On a réduit les retards dans l'établissement des états financiers, amélioré les règles et procédures comptables ainsi que les systèmes et simplifié le mode de présentation des états financiers. Toutes les opinions des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Organisation ont été favorables. Les États Membres ont accueilli avec satisfaction les aménagements apportés aux documents budgétaires. On a tenu compte des demandes des organes délibérants dans 41 des 45 chapitres du budget, soit une amélioration de l'ordre de 85 %. Près de 90 % des budgets des opérations de maintien de la paix ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais prescrits.

40. *Gestion des ressources humaines.* On a mis en service un système de planification et de suivi afin de procéder à une évaluation à mi-parcours des plans d'action relatifs aux ressources humaines arrêtés avec les chefs de département. Un nouveau système de recrutement a permis de réduire le temps nécessaire à la sélection du personnel, puisque cette opération ne prenait plus que 174 jours en moyenne à la fin de 2003. Le pourcentage de femmes nommées à des postes d'administrateur ou à des postes de rang supérieur a atteint 36,4 % en décembre 2003, contre 34,6 % en 2001. Le temps nécessaire pour que le système de justice interne rende une décision a été réduit.

41. *Services centraux d'appui.* Des mesures de sécurité renforcées sont entrées en vigueur au Siège. Des progrès ont été accomplis dans la réforme des achats : les résolutions de l'Assemblée générale et les recommandations des auditeurs internes et externes ont été mises en œuvre à 70 %, ce qui correspond au pourcentage qui

avait été fixé comme objectif. Une enquête a révélé que les services informatiques avaient été améliorés. Les bâtiments et infrastructures de l'Organisation ont été maintenus en bon état et dans certains cas modernisés. Une enquête a montré que 20 % des participants estimaient que les services avaient été améliorés, tandis que 16 % exprimaient l'opinion inverse et que la majorité pensaient que la qualité était restée inchangée.

42. *Contrôle interne.* Le Bureau des services de contrôle interne a contribué à renforcer les contrôles internes, à améliorer la gestion d'ensemble et les méthodes de travail et à responsabiliser le personnel de l'Organisation. L'exécution des programmes a été améliorée et les règlements et règles ont été mieux respectés, puisque les principales recommandations du Bureau ont été suivies d'effet dans 50 % des cas. Le Bureau a formulé des recommandations qui ont permis de recouvrer un montant de 18,2 millions de dollars (recouvrements acceptés et effectifs). Des directives concernant les méthodes à appliquer par les enquêteurs des organisations internationales et bilatérales ont été mises au point. Une assistance a été apportée aux autorités de police de trois États Membres dans des affaires portées à leur connaissance par l'Organisation.

B. Exécution des produits

43. Le présent rapport sur l'exécution du programme porte sur six catégories de produits quantifiables, à savoir : a) les services fonctionnels aux réunions; b) la documentation à l'intention des organes délibérants; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, etc.). On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals en réalisant les objectifs visés (voir ST/SGB/2000/8, annexe). Les produits quantifiables se distinguent des autres activités par le fait qu'ils peuvent être identifiés dans le budget-programme avec une précision suffisante et qu'ils peuvent donc être comptés. Les autres activités de l'Organisation ne donnent pas lieu à l'exécution de produits quantifiables, mais il en est tenu compte dans le budget-programme car elles font partie des travaux de l'Organisation et utilisent les ressources de cette dernière. Ces activités sont notamment la coordination et la consultation au Secrétariat et à l'échelle du système, les bons offices, les missions d'enquête, les services consultatifs et les projets opérationnels. Elles sont considérées comme « non quantifiables » et il n'en est pas rendu compte dans le présent rapport. Elles ont néanmoins été prises en compte dans le bilan des principaux résultats obtenus et dans la présentation des réalisations des différents chapitres du budget-programme qui figure dans la partie II.

44. L'inventaire des produits programmés faisant l'objet de l'établissement de rapports a été dressé d'après les textes explicatifs des programmes de travail des sous-programmes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 tel qu'amendé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 en date du 24 décembre 2001. Le budget-programme comportait 27 611 produits *programmés*. Avec les 626 produits reportés de l'exercice précédent, 28 237 produits étaient donc *prévus*; 2 957 produits ayant été ajoutés au programme de travail de l'Organisation au cours de l'exercice biennal à la demande d'organes délibérants, le nombre de produits *prescrits* à exécuter en 2002-2003 s'est donc établi à 31 194. En outre,

1 937 produits ont été ajoutés au programme de travail et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le nombre total de produits s'est donc élevé à 33 131 pour l'exercice biennal. Les données relatives à l'exécution de ces produits figurent au tableau 1.

1. Taux d'exécution

45. Au cours de l'exercice biennal, 22 706 produits ont été achevés sous la forme prévue au programme, tandis que 564 ont été achevés après avoir été reformulés⁸ (les uns et les autres comptent comme ayant été exécutés). En outre, 2 957 produits ajoutés à la demande d'organes délibérants et 1 937 produits ajoutés à la demande du Secrétariat ont été exécutés. Au total, 643 produits ont été reportés à l'exercice biennal suivant et 4 324 ont été achevés. Le report ou la suppression des produits a été décidé à la demande d'organes délibérants ou par les administrateurs des programmes, conformément à la règle 106.2 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes.

46. On peut déterminer le taux d'exécution des produits de trois façons différentes, selon les éléments du programme de travail de l'exercice biennal pris en considération aux fins de ce calcul. La première méthode (I_1) consiste à calculer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits *prescrits* (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par un organe délibérant). Le deuxième mode de calcul (I_2) indique le taux d'exécution global de *tous* les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et des produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Ce taux indique donc la part du programme de travail global de l'exercice biennal qui a été exécutée. Enfin, le troisième mode de calcul (I_3) donne le pourcentage du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, reformulés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Pour comprendre l'intérêt de I_3 , il faut savoir que des ressources budgétaires ont été allouées pour exécuter les produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal, mais que des faits nouveaux intervenus au cours de cet exercice peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées. Cet indice reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice biennal. Les trois taux d'exécution de chaque chapitre du budget-programme sont indiqués au tableau 1. Les chapitres ne comportant que des produits non quantifiables ne figurent pas dans le tableau. Le nombre total de produits indiqué au tableau 1 est la somme des produits initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

47. Le taux d'exécution des produits prescrits (I_1) a été supérieur d'un point au taux enregistré lors de l'exercice biennal 2000-2001 (84 % contre 83 %). Le taux d'exécution global (I_2) a également été supérieur d'un point (85 % contre 84 %). Sur les 27 chapitres du budget, le taux d'exécution des produits prescrits a été supérieur ou égal à 90 % pour 17 chapitres, compris entre 80 et 89 % pour 7 chapitres et inférieur à 80 % pour 3 chapitres seulement.

48. Le taux d'exécution n'a été nettement inférieur à la moyenne que pour deux chapitres, le chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence (57 %), et le chapitre 4, Désarmement (53 %), et ce, essentiellement en raison du

nombre de produits éliminés. C'est au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et au Département des affaires de désarmement que le nombre de produits éliminés a été le plus élevé, en termes tant absolus que relatifs. À eux deux, ces deux départements totalisent 50,6 % de l'ensemble des produits éliminés au Secrétariat. Au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les 1 139 produits éliminés représentent 46 % des produits programmés; au Département des affaires de désarmement, les 1 051 produits éliminés représentent 56 % des 1 876 produits programmés. Enfin, 60 % de l'ensemble des produits éliminés l'ont été par décision d'organes délibérants au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, contre 50 % au Département des affaires de désarmement.

49. La plupart des produits supprimés dans ces deux départements relevaient de l'une des deux catégories suivantes : services fonctionnels aux réunions et documentation à l'intention des organes délibérants. Les suppressions de produits résultant de la décision d'un organe délibérant ont pour l'essentiel été dues à l'annulation de nombreuses réunions d'organes intergouvernementaux, tels que les grandes commissions de l'Assemblée générale, divers groupes de travail et d'experts, la Conférence du désarmement, etc. Des centaines de produits programmés pour appuyer ces réunions ont en effet dû être supprimés. Comme la décision d'organiser ou d'annuler une réunion ou une série de réunions appartient aux seuls États Membres, les deux départements susmentionnés n'ont guère eu la possibilité de prévoir ou de contrôler ces suppressions.

Tableau 1
Taux d'exécution des produits par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Nombre de produits	Taux d'exécution (en pourcentage) ^a		
		I ₁	I ₂	I ₃
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	2 676	57	57	62
3. Affaires politiques	1 948	79	79	81
4. Désarmement	2 278	53	53	65
5. Opérations de maintien de la paix	966	94	94	95
6. Utilisations pacifiques de l'espace	508	93	94	169
8. Affaires juridiques	2 212	81	83	111
9. Affaires économiques et sociales	3 257	94	94	120
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	148	84	85	103
11A. Commerce et développement	1 051	82	82	92
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	222	95	95	127
12. Environnement	1 180	90	94	195
13. Établissements humains	177	90	93	300
14. Prévention du crime et justice pénale	457	96	96	142
15. Contrôle international des drogues	957	87	89	122
16. Développement économique et social en Afrique	381	87	87	111
17. Développement économique et social en Asie et dans le	1 058	89	90	106

Chapitre du budget	Nombre de produits	Taux d'exécution (en pourcentage) ^a			
		I ₁	I ₂	I ₃	
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 058	89	90	106
18.	Développement économique en Europe	4 668	92	92	104
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	681	93	94	121
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	219	93	94	109
22.	Droits de l'homme	3 912	87	87	113
23.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	206	97	97	97
25.	Aide humanitaire	1 008	98	98	99
26.	Information	1 020	91	92	101
27A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	421	98	98	110
27B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 244	95	95	95
27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	158	89	89	89
28.	Contrôle interne	115	100	100	185
Total		33 131	84	85	102

^a I₁ est le pourcentage de produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits. I₂ est le pourcentage de produits exécutés par rapport au nombre total de produits. I₃ est le pourcentage de l'ensemble des produits exécutés par rapport aux produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

50. Par ailleurs, 39 % des produits supprimés au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences l'ont été à la suite de décisions de gestion prises dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à rationaliser l'exécution en éliminant les produits dépassés et faisant double emploi ainsi qu'à simplifier les procédures et le service des réunions. Les taux d'exécution ont donc été faibles du fait qu'il est difficile de prévoir bien à l'avance et de façon raisonnablement fiable les calendriers des travaux des organes intergouvernementaux desservis par le Département et qu'une initiative positive visant à rationaliser le programme de travail peut avoir des conséquences à strictement parler négatives sur le taux d'exécution. De même, 47 % des produits supprimés au Département des affaires de désarmement l'ont été à l'initiative des administrateurs de programme à la suite d'une diminution de la demande de services et pour rationaliser l'établissement de dossiers, d'évaluations et d'analyses politiques. Des produits ayant en outre été éliminés par décision d'organes délibérants, le Département a eu le taux d'exécution le plus bas du Secrétariat : 53 %.

51. Il convient de noter que, si l'on excluait des calculs les produits supprimés par décision d'organes délibérants (puisque le Secrétariat n'est pas responsable de leur suppression), les taux d'exécution du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département des affaires de désarmement passeraient respectivement à 77 % et 68 %. De même, si tous les produits supprimés par

décision d'organes délibérants étaient déduits des calculs de tous les départements et services, le taux d'exécution global du Secrétariat passerait de 84 % à 90 %.

52. Comme exposé plus haut, l'indice I_3 correspond au rapport du nombre total de produits exécutés sur le nombre total de produits initialement programmés. Cet indice montre qu'il n'est pas toujours possible de planifier l'exécution des produits avec exactitude deux ou trois ans à l'avance; il donne aussi la mesure de l'esprit d'initiative et de la capacité des départements à faire face à des circonstances imprévues. La programmation doit en effet être ajustée et de nouveaux produits doivent parfois être ajoutés pour faire face aux nouveaux problèmes qui se font jour et aux changements de priorité. Le taux d'exécution global I_3 s'est établi à 102% pour l'ensemble du Secrétariat. Il a été supérieur à la moyenne pour 17 chapitres du budget-programme et inférieur pour 10 chapitres. Ces résultats témoignent de l'aptitude des administrateurs de programme à faire face à des besoins imprévus en exécutant davantage de produits.

2. Produits ajoutés

53. Au cours de l'exercice biennal, 4 894 produits, ajoutés au programme de travail à la demande d'organes intergouvernementaux ou par le Secrétariat, ont été exécutés. En termes relatifs, le pourcentage de produits ajoutés par rapport au nombre total de produits prévus a été légèrement plus élevé (17 %) que lors de l'exercice biennal précédent (15 %). Comme lors de l'exercice précédent, plus de la moitié (60 %) des produits ajoutés l'ont été à l'initiative d'organes intergouvernementaux. La plupart des produits ajoutés, y compris ceux ajoutés par le Secrétariat, relevaient des deux catégories suivantes : documentation à l'intention des organes délibérants et services fonctionnels aux réunions. Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées au tableau 2 (les chapitres du budget pour lesquels aucun produit n'a été ajouté ont été omis).

Tableau 2
Produits ajoutés par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Nombre total de produits ajoutés	Justification				Produits ajoutés (en pour- centage) ^a
		Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Secrétariat		Disponibilité des ressources extrabudgé- taires	
			Total	Raison des ressources tenant au programme		
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	183	148	35	35	–	7
3. Affaires politiques	3	–	3	3	–	<1
4. Désarmement	402	380	22	8	14	21
5. Opérations de maintien de la paix	3	3	–	–	–	<1
6. Utilisations pacifiques de l'espace	217	168	49	44	5	75
8. Affaires juridiques	514	235	279	278	1	30
9. Affaires économiques et sociales	634	591	43	43	–	24
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	21	9	12	12	–	17
11A. Commerce et développement	68	30	38	34	4	7

Chapitre du budget		Nombre total de produits ajoutés	Justification				Produits ajoutés (en pour- centage) ^a
			Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Secrétariat		Disponibilité des ressources extrabudgé- taires	
				Total	Raison tenant au programme		
11B.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	50	20	30	7	23	29
12.	Environnement	581	46	535	533	2	97
13.	Établissements humains	116	54	62	54	8	190
14.	Prévention du crime et justice pénale	147	127	20	20	–	47
15.	Contrôle international des drogues	223	90	133	121	12	30
16.	Développement économique et social en Afrique	34	26	8	8	–	10
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	141	63	78	73	5	15
18.	Développement économique en Europe	459	275	184	179	5	11
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	130	13	117	91	26	24
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	21	17	4	3	1	11
22.	Droits de l'homme	761	582	179	159	20	24
25.	Aide humanitaire	5	–	5	1	4	<1
26.	Information	77	–	77	53	24	8
27A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	49	49	–	–	–	13
27B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	1	–	–	–	<1
27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	1	1	–	–	–	<1
28.	Contrôle interne	53	29	24	24	–	85
Total		4 894	2 957	1 937	1 783	154	17

^a En pourcentage du nombre de produits prévus.

54. Six chapitres du budget (Désarmement, Affaires économiques et sociales, Affaires juridiques, Environnement, Développement économique en Europe, Droits de l'homme) totalisent 68 % de l'ensemble des produits ajoutés. Sur l'ensemble de ces six chapitres, 63 % des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants. Pour un de ces chapitres (Environnement), moins de 10 % des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants.

3. Produits reportés

55. Sur les 33 131 produits prescrits, 643, soit 1,9 %, ont été reportés, contre 2,3 % lors de l'exercice biennal précédent. On considère qu'un produit a été « reporté », quel que soit son stade d'exécution, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal, même s'il doit être exécuté au début de 2004. Dans 90 % des cas, les produits reportés ont été des publications et d'autres produits tels que des brochures, planches murales et pochettes de documentation, des manifestations spéciales et de la documentation technique. Le tableau 3 indique les principaux motifs de l'ajournement des produits par chapitre

du budget-programme (les chapitres du budget pour lesquels aucun produit n'a été reporté ont été omis).

4. Produits supprimés

56. Au total, 4 324 produits, soit 13 % du total (33 131), ont été supprimés en 2002-2003, contre 14,7 % au cours de l'exercice biennal précédent. Environ la moitié des produits éliminés (51 %) l'ont été à la demande d'organes délibérants; 45 % (pour l'essentiel, des produits dépassés et faisant double emploi, éliminés dans le cadre de la politique du Secrétaire général visant à rationaliser les travaux du Secrétariat) l'ont été parce que des modifications ont été effectuées à l'initiative d'administrateurs de programme et 4 % l'ont été parce que des postes vacants n'ont pas été pourvus ou que les fonds extrabudgétaires ont été insuffisants. Sur l'ensemble des suppressions, 83 % ont concerné les services fonctionnels aux réunions et la documentation à l'intention des organes délibérants.

57. À sa trente-neuvième session, en juin 1999, le Comité du programme et de la coordination a demandé à ce que les prochains rapports sur l'exécution du programme indiquent les raisons de la suppression des produits⁹. C'est ce qui a été fait au tableau 4. Quatre chapitres du budget (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, Désarmement, Développement économique en Europe et Droits de l'homme) ont totalisé 68 % des produits éliminés. Sur les 2 939 produits éliminés pour ces chapitres, 55 % ont été éliminés à la demande d'organes délibérants, 43 % l'ont été pour des raisons liées aux programmes et quelque 2 % parce que des postes vacants n'ont pas été pourvus ou que les fonds extrabudgétaires ont été insuffisants. Les motifs de la suppression des produits relevant du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, et du chapitre 4, Désarmement, sont exposés plus haut. Les produits relevant des deux autres chapitres ont été supprimés pour des raisons analogues : des réunions et la documentation correspondante à l'intention des organes délibérants ont été annulées pour divers motifs; les priorités ont été modifiées pour tenir compte des nouvelles questions à traiter; la politique adoptée par le Secrétaire général pour rationaliser l'établissement de rapports a conduit les administrateurs de programme à examiner attentivement le programme de travail pour déterminer quels produits faisaient double emploi et pouvaient être intégrés à d'autres activités.

Tableau 3
Produits reportés par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Total produits	Justification					Produits reportés (en pourcentage) ^a
		Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Vacances de poste/ budget ordinaire	Vacances de poste/fonds extrabud- gétaires	Fonds extrabud- gétaires insuffisants	
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	1	–	1	–	–	–	<1
3. Affaires politiques	38	–	38	–	–	–	2
4. Désarmement	19	–	2	–	4	13	1
5. Opérations de maintien de la paix	2	–	2	–	–	–	<1
6. Utilisations pacifiques de l'espace	6	–	6	–	–	–	2
8. Affaires juridiques	144	–	137	7	–	–	8
9. Affaires économiques et sociales	79	1	63	14	–	1	3
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5	–	5	–	–	–	4
11A. Commerce et développement	75	1	68	1	–	5	8
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	5	–	5	–	–	–	3
12. Environnement	31	–	29	–	–	2	5
13. Établissements humains	11	–	8	–	–	3	18
14. Prévention du crime et justice pénale	2	–	–	–	–	2	<1
15. Contrôle international des drogues	17	–	13	4	–	–	2
16. Développement économique et social en Afrique	20	–	20	–	–	–	6
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	10	–	8	–	–	2	1
18. Développement économique en Europe	61	–	54	5	–	2	1
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	28	3	21	3	–	1	5
20. Développement économique et social en Asie occidentale	6	–	6	–	–	–	3
22. Droits de l'homme	54	2	33	–	–	19	2
25. Aide humanitaire	14	–	13	–	1	–	1
26. Information	14	–	14	–	–	–	1
27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	1	–	–	–	–	<1
Total	643	8	546	34	5	50	2

^a En pourcentage du nombre de produits prévus.

Tableau 4
Produits éliminés par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Total produits éliminés	Justification					Produits supprimés (en pourcentage) ^a	
		Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Vacances de poste/ budget ordinaire	Vacances de poste/fonds extrabud- gétaires	Fonds extrabud- gétaires insuffisants		
2.	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	1 139	693	446	–	–	–	46
3.	Affaires politiques	362	157	205	–	–	–	19
4.	Désarmement	1 051	528	492	–	7	24	56
5.	Opérations de maintien de la paix	54	–	54	–	–	–	6
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	24	–	12	–	–	7	8
8.	Affaires juridiques	230	183	47	–	–	–	14
9.	Affaires économiques et sociales	119	63	50	5	–	1	5
10.	Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	17	10	6	–	–	1	13
11A.	Commerce et développement	109	42	52	3	–	12	11
11B.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	5	–	4	–	–	1	3
12.	Environnement	33	1	6	–	1	27	6
13.	Établissements humains	1	–	1	–	–	–	2
14.	Prévention du crime et justice pénale	14	12	–	–	–	2	5
15.	Contrôle international des drogues	91	11	52	5	–	23	12
16.	Développement économique et social en Afrique	29	–	25	1	–	3	8
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	95	85	10	–	–	–	10
18.	Développement économique en Europe	300	46	215	16	–	23	7
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	14	2	4	2	–	6	3
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	8	–	3	5	–	–	4
22.	Droits de l'homme	449	345	103	–	–	1	14
23.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	7	–	2	–	3	2	3
25.	Aide humanitaire	11	2	9	–	–	–	1
26.	Information	68	–	64	–	–	4	7
27A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	10	–	10	–	–	–	3
27B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	64	–	64	–	–	–	5
27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	18	18	–	–	–	–	11
	Total	4 324	2 203	1 936	37	11	137	15

^a En pourcentage du nombre de produits prévus.

5. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

58. Le tableau 5 donne des informations sur l'état d'exécution des produits qui devaient être exécutés en 2000-2001 et dont le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/57/62) fait apparaître qu'ils ont été reportés à 2002-2003. Sur 626 produits dont l'exécution avait été reportée, 62 % ont été exécutés, 14 % ont été de nouveau reportés et les 24 % restants ont été éliminés. Sur l'ensemble des produits éliminés, 36 % relevaient de la catégorie des services fonctionnels aux réunions et 44 % concernaient des publications en série et isolées. Les efforts de la direction pour éliminer les produits dépassés ne peuvent qu'avoir un effet positif sur l'exécution du programme, mais il semble qu'ils n'aient pas été assez soutenus; en effet, 90 produits, dont 45 publications, ont été reportés pendant deux exercices biennaux. Le tableau 5 ne comprend que les chapitres du budget pour lesquels au moins un produit a été reporté.

Tableau 5
État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent,
par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Produits reportés de 2000-2001	État d'exécution		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2004-2005	Produits supprimés
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	16	4	–	12
3. Affaires politiques	28	25	2	1
4. Désarmement	27	13	1	13
5. Opérations de maintien de la paix	1	1	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8	4	1	3
8. Affaires juridiques	35	19	16	–
9. Affaires économiques et sociales	80	65	9	6
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5	3	–	2
11A. Commerce et développement	42	27	7	8
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	5	4	1	–
12. Environnement	27	20	1	6
13. Établissements humains	6	4	2	–
14. Prévention du crime et justice pénale	36	18	6	12
15. Développement économique et social en Afrique	48	36	1	11
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	18	17	1	–
18. Développement économique en Europe	56	43	8	5
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	21	20	–	1
20. Développement économique et social en Asie occidentale	10	9	–	1
22. Droits de l'homme	133	39	31	63

Chapitre du budget	Produits reportés de 2000-2001	État d'exécution		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2004-2005	Produits supprimés
25. Aide humanitaire	13	10	1	2
26. Information	11	4	2	5
Total	626	385	90	151

C. Utilisation des ressources

59. Au total, le Secrétariat a utilisé 530 693 mois de travail (y compris les heures des consultants) pour l'exécution du programme de travail de l'exercice 2002-2003 et des réalisations escomptées. Sur ce total, 434 309 mois de travail – soit 81,8 % – ont été utilisés au titre du programme 24 (Réfugiés de Palestine), qui n'exécute pas de produits quantifiables inscrits au budget de l'exercice biennal, mais qui – avec ses 131 fonctionnaires recrutés sur le plan international et ses agents locaux (plus de 23 000) – fournit des services à plus de 4 millions de réfugiés. Quatre autres bureaux – les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et le Bureau des services centraux d'appui à New York – consacrent moins de 1 % de leurs 5 996 mois de travail à l'exécution de produits quantifiables. Quatre autres entités – le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Centre CNUCED/OMC du commerce international, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau des services de contrôle interne – utilisent 10 % ou moins de leur total combiné de 28 900 mois de travail pour exécuter des produits quantifiables. Au total, les huit entités en question comptent pour 6,6 % du total des mois de travail.

60. Sur les 23 autres chapitres du budget, qui représentent 61 487 mois de travail (soit 11,6 %), l'exécution de produits quantifiables a occupé entre 12 et 93 % du nombre total de mois de travail utilisés. Sur les 23 programmes en question, 12 ont consacré plus de 62 % de leurs mois de travail à l'exécution de produits quantifiables, avec une moyenne de 76 %. Dans les 11 autres chapitres, la proportion des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables a varié entre 12 et 59 %, la moyenne s'établissant à 37 %.

61. Le nombre moyen de mois de travail utilisés pour exécuter un produit quantifiable a été de 1,9. Selon les chapitres, il a varié entre 0,2 et 7,2 mois de travail par produit. On a pu constituer trois groupes distincts : 17 chapitres ont enregistré une moyenne de 2,3 mois de travail par produit, avec une fourchette de 1 à 3,8 %; pour sept autres chapitres, entre 0,2 et 0,7 mois de travail ont été nécessaires pour exécuter un produit quantifiable, avec une moyenne de 0,5 mois de travail par produit; deux chapitres se retrouvaient seuls avec le nombre de mois le plus élevé, à savoir 5 et 7,2 mois de travail par produit. De tels chiffres pourront peut-être servir à la planification à venir.

62. On trouvera au tableau 6 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget, le nombre de mois de travail utilisés pour exécuter un produit quantifiable et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

Tableau 6
Mois de travail utilisés

Chapitres du budget	Nombre de mois de travail utilisés				Total	Pour exécuter un produit quantifiable	Pourcentage de mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables
	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants			
2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	19 984	83	924	104	21 096	1,4	10
3 Affaires politiques	2 049	6	126	21	2 203	1,2	87
4 Désarmement	485	11	234	71	801	0,5	79
5 Opérations de maintien de la paix	607	–	6 569	–	7 176	3,2	41
6 Utilisations pacifiques de l'espace	349	0,5	24	3	377	0,3	44
8 Affaires juridiques	1 671	10	314	3	1 998	0,7	62
9 Affaires économiques et sociales	5 297	424	282	250	6 253	1,6	78
10 Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	271	84	–	10	366	2,3	80
11A Commerce et développement	2 769	129	1 269,2	361	4 529	2,5	49
11B Centre du commerce international CNUCED/OMC	1 649	53	562	820	3 085	1	7
12 Environnement	785	48	3 087	819	4 739	2,5	59
13 Établissements humains	407	17	515	161	1 101	3,2	48
14 Prévention du crime et justice pénale	564	16	288	72	940	0,9	44
15 Contrôle international des drogues	850	47	562	264	1 723	1,6	78
16 Développement économique et social en Afrique	1 129	162	37	64	1 392	3,1	73
17 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 865	112	331	297	2 606	1,4	52
18 Développement économique en Europe	2 382	113	261	213	2 970	0,6	85
19 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 419	219	300	876	3 814	3,8	63
20 Développement économique et social en Asie occidentale	1 128	168	46	103,1	1 445	5	71
22 Droits de l'homme	1 436	34	1 227	38	2 736	0,5	63

Chapitres du budget	Nombre de mois de travail utilisés				Total	Pour exécuter un produit quantifiable	Pourcentage de mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables
	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants			
23 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	–	2 741	–	2 741	1,4	10
24 Réfugiés de Palestine	24	–	434 232	53	434 309	0	<1
25 Aide humanitaire	661	104	1 538	192	2 495	1,3	53
26 Information	6 997	76	182	35	7 290	7,2	93
27A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	235	4	276	4	519	0,2	12
27B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	592	–	893	48	1 533	0,5	38
27C Bureau de la gestion des ressources humaines	2 136	9	335	–	2 480	2,8	16
27D Bureau des services centraux d'appui	2 274	141	419	–	2 834	–	<1
27E Office des Nations Unies à Genève	643	348	227	178	1 396	–	<1
27F Office des Nations Unies à Vienne	372	12	128,5	0	513	–	<1
27G Office des Nations Unies à Nairobi	626,0	2	457	168	1 253	–	<1
28 Contrôle interne	1 418	7	546	7	1 978	1,7	10
Total	64 079	2 442	458 935	5 237	530 693	1,9	8

63. Sur le total de 530 693 mois de travail, 41 250 – soit 8 % – ont été utilisés pour exécuter 33 131 produits quantifiables. Si on exclut l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et le Bureau des services centraux d'appui à New York (ces derniers n'exécutant aucun produit quantifiable), le chiffre en question s'élève à 45,6 %. Pour les services qui exécutent à la fois des produits quantifiables et des produits non quantifiables, le nombre de mois de travail était en moyenne presque le même pour les uns et les autres. Il convient de rappeler que les activités non quantifiables comprennent les produits consacrés à la coopération internationale, la coordination et la liaison interinstitutions et les activités de coopération technique.

D. Renforcer le contrôle de l'exécution du budget axé sur les résultats et améliorer les modalités d'établissement des rapports

64. Au cours des trois derniers exercices biennaux, les éléments des rapports sur l'exécution du budget axé sur les résultats ont évolué et ont été regroupés. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1998-1999 comprenait une analyse qualitative rudimentaire sur les produits des activités programmées ayant été mises en œuvre (voir A/55/73, par. 6 à 13, 41 à 45 et annexe). On a demandé instamment aux directeurs de programme non seulement de contrôler l'exécution des produits, mais aussi d'agir de concert afin d'identifier les utilisateurs finals de leurs produits et de définir des indicateurs de l'utilisation qui était faite de leurs produits et services. En 2000-2001, les éléments de base de la budgétisation axée sur les résultats ont été encore améliorés. On a prescrit les modalités de présentation des réalisations escomptées et on a introduit un système électronique intégré (Système intégré de suivi – SIS) permettant de contrôler l'exécution et d'en rendre compte en ligne (voir A/57/62, par. 6 à 14, 51 à 66 et annexe). Le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 se distingue en ce qu'il s'agit du premier à avoir été établi en suivant intégralement les principes de la budgétisation axée sur les résultats adoptés par l'Assemblée générale.

65. L'amélioration de tous les volets de la gestion axée sur les résultats au cours des deux dernières années a nécessité une action concertée de la Division de la planification des programmes et du budget, de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Leur stratégie commune s'est articulée autour de quatre axes : a) doter le personnel concerné, dès le début de l'exercice biennal, des compétences nécessaires à la formulation des divers éléments du cadre logique et à l'évaluation des résultats; b) développer encore les fonctions du SIS permettant de réunir et d'analyser les informations en vue de contrôler l'exécution et d'en rendre compte; c) fournir, pendant toute la durée de l'exercice biennal, un appui méthodologique et technologique continu au contrôle de l'exécution et à l'établissement des rapports, notamment à la collecte régulière de données liées aux résultats; d) assurer en fin d'exercice biennal une formation visant à rappeler à la direction la nécessité de rendre compte des résultats obtenus de manière cohérente et étayée (voir A/57/474).

66. Dans la logique d'une telle stratégie, on a organisé 65 ateliers en 2002, auxquels ont pris part quelque 1 230 participants venant de tous les programmes du Secrétariat. Les ateliers en question ont porté principalement sur la méthodologie de la budgétisation axée sur les résultats, ainsi que sur les méthodes permettant de mesurer les réalisations et de collecter les données. Cette opération a suscité un examen plus approfondi de la formulation des réalisations et des indicateurs de résultats et donné l'occasion de mieux comprendre ce qui devait et pouvait être mesuré et comment procéder pour ce faire (voir A/57/478).

67. Au cours de l'exercice biennal, le SIS s'est enrichi de différentes fonctions permettant de collecter et d'analyser l'information relative au cadre logique et de mettre l'information liée aux résultats à la disposition de tous les directeurs de programme à tous les niveaux simultanément. Le système fournit désormais des informations complètes sur les indicateurs de performance et les résultats obtenus, auxquelles s'ajoutent les évaluations et estimations nécessaires et les données sur l'exécution des produits. Le SIS permet au Bureau des services de contrôle interne

de suivre les progrès accomplis par l'ensemble de l'Organisation pendant toute la durée de l'exercice biennal et d'extraire toutes les informations requises pour analyser le taux d'exécution final et en rendre compte. Il permet aussi aux directeurs de programme et aux fonctionnaires de suivre de près les progrès réalisés vers les résultats escomptés au fur et à mesure que ceux-ci deviennent tangibles, ce qui renforce la pratique de l'autocontrôle et le recours à ce système comme outil de gestion.

68. On a apporté un appui méthodologique et technique continu, tant pour les questions de fond liées au contrôle de l'exécution et à l'établissement des rapports que pour une utilisation optimale du SIS à ces fins, par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs de programme pour chacun des programmes. Les directeurs de programme qui en ont fait la demande – tous niveaux confondus – ont également bénéficié directement d'un tel appui. On a fourni des services d'assistance préventifs à l'écoute du client et on a formulé des directives claires et détaillées sur tous les aspects du contrôle de l'exécution et de l'établissement des rapports¹⁰. À la demande de certains départements, on a assuré une formation au SIS portant principalement sur son utilisation et ses fonctions, ce qui a contribué à rationaliser les modalités d'établissement des rapports; à sensibiliser à la nécessité d'actualiser sans cesse l'information afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de gestion et à donner la plus grande importance à l'analyse axée sur les résultats.

69. Enfin, à la fin de l'année 2003, on a organisé dans l'ensemble du Secrétariat un deuxième cycle de formation destiné à faciliter l'analyse des données devant contribuer à articuler les résultats utilisés pour rendre compte du taux d'exécution final. Au total, on a organisé 36 ateliers et 111 stages, auxquels ont participé respectivement 688 et 656 fonctionnaires venant de tout le Secrétariat. Les ateliers ont porté principalement sur la manière de rendre compte efficacement des réalisations et des résultats; les stages ont abordé tout spécialement les problèmes auxquels les différents directeurs de sous-programme se heurtent pour rendre compte de l'exécution du programme et des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal, ainsi que les questions techniques liées à la parfaite maîtrise du SIS.

70. Le deuxième cycle de formation a mis en avant tant les progrès accomplis que les problèmes qui persistent en matière de renforcement du contrôle de l'exécution du programme et d'amélioration des modalités d'établissement des rapports. Du côté positif, il est apparu clairement que la méthode axée sur les résultats avait été intégrée et prédominait, même si la direction et les fonctionnaires n'étaient pas totalement résolus à la mettre effectivement en pratique. Les compétences se sont sensiblement améliorées, comme l'ont montré l'aptitude accrue à faire la distinction entre les rapports sur les produits exécutés et ceux sur les résultats; une plus grande régularité dans les rapports établis sur les réalisations au cours de l'exercice biennal; un recours plus large et mieux informé à des méthodes de collecte de données appropriées. De l'autre côté, le niveau des participants avait baissé légèrement par rapport à celui atteint lors du premier cycle de formation. Dans certains départements, la mémoire institutionnelle a été compromise à l'arrivée de nouveaux coordonnateurs. L'autocontrôle intelligent n'était pas encore devenu une pratique commune, et l'aptitude à établir des rapports concis, ciblés et clairs, dans lesquels figurent des données mesurables, est loin d'être universelle. La collaboration avec les différents directeurs de programme dans le but d'obtenir leurs contributions définitives au présent rapport a confirmé ces observations.

71. Il apparaît clairement qu'il est essentiel que ceux qui ont été formés demeurent compétents et que la direction et les fonctionnaires à tous les niveaux s'engagent davantage afin de renforcer la mémoire institutionnelle comme le savoir-faire en matière de budgétisation axée sur les résultats. Il est nécessaire d'assurer des formations plus régulières et plus structurées qui touchent un plus grand nombre de personnes. L'une des façons d'y parvenir serait de former des formateurs, en faisant appel à la fois aux coordonnateurs et aux directeurs de programme. Il faut par ailleurs s'attacher à établir un lien viable entre le contrôle de l'exécution et l'établissement des rapports d'une part, et les évaluations et auto-évaluations d'autre part. Ces questions, de même que d'autres problèmes connexes, sont inscrites à l'ordre du jour de l'exercice biennal en cours.

E. Conclusions

72. Durant l'exercice biennal écoulé, les activités de l'Organisation ont abouti à des résultats convaincants dans des domaines tels que la négociation de nouveaux accords internationaux dans tous les secteurs prioritaires, la création de nouveaux mécanismes fiables de suivi de leur application et l'amélioration des capacités nationales et régionales de les appliquer concrètement, la création de moyens de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, la fourniture d'une aide humanitaire à des dizaines de millions de personnes, l'élaboration de politiques économiques et sociales et la création de capacités et la fourniture de conseils sur les politiques de développement durable et de protection de l'environnement.

73. L'utilisation en progression constante de l'informatique a été un facteur important de l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal écoulé. Son impact a été particulièrement prononcé dans trois domaines : l'accomplissement du programme de travail, rendu plus efficace; la diffusion plus large des produits, l'évaluation de leur utilité pour les usagers et l'interaction plus féconde avec ceux-ci; et le suivi et l'établissement de rapports sur les réalisations des programmes, rendus plus cohérents et plus complets.

74. La principale caractéristique de l'aperçu des réalisations donné dans le premier volet du présent rapport est que, pour la première fois, on y suit une démarche de budgétisation axée sur les résultats. Il en va de même de l'analyse de l'exécution de chacun des chapitres du budget que l'on trouve au deuxième volet. Ces aspects nouveaux du rapport sur l'exécution du programme tiennent notamment à l'utilisation plus large qui y est faite de l'analyse comparée à des valeurs de référence et à des objectifs chiffrés établis dès le début de l'exercice biennal, aux efforts faits pour tirer parti de la réaction des utilisateurs finals pour évaluer les résultats et à la qualité des produits et des services fournis, la tentative de créer un système assurant une collecte systématique des données utilisées pour le suivi des résultats et l'établissement d'un rapport final, et les tentatives faites pour dégager les enseignements en vue d'améliorations futures de l'exécution des programmes.

75. Pendant tout l'exercice biennal, on s'est efforcé de créer une « culture » des résultats; on s'est efforcé de formuler d'emblée des réalisations escomptées et des indicateurs de succès significatifs et mesurables et de définir la nature et les méthodes de la collecte des données utiles. On s'est attaché à fournir des directives, organiser un appui et assurer une formation au suivi et à l'établissement de rapports sur l'exécution du programme, durant l'exercice et à la fin de celui-ci. Cela a permis

de mieux comprendre l'importance du suivi des résultats à mesure qu'ils se concrétisent, et de procédures plus systématiques de suivi et d'établissement de rapports. S'il est indéniable que l'approche axée sur les résultats s'est progressivement implantée et est devenue un élément permanent de la philosophie de l'Organisation, il n'en est pas moins vrai que le degré d'acceptation et de maîtrise de ce nouveau concept varie considérablement selon le département et le bureau concerné. La nature du sujet et l'attention portée à cette nouvelle démarche par la direction ont été à cet égard des facteurs déterminants.

76. L'un des problèmes de la rédaction du présent rapport tient à la difficulté de trouver un moyen efficace de remédier aux défaillances et de combler les lacunes de la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, quand celle-ci remonte à plus de deux ans. On a utilisé à cet effet toutes les indications supplémentaires utiles et on a encouragé les départements et les bureaux à incorporer les résultats des évaluations déjà effectuées dans leur contribution au rapport sur l'exécution du programme. Les enseignements dégagés à cette occasion ont amené à établir des moyens de mesurer l'exécution au regard des indicateurs de succès du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, et ces enseignements ont été pris en compte dans l'élaboration du cadre stratégique pour 2006-2007.

77. Un autre enseignement dégagé concerne l'importance du développement cohérent et régulier des aptitudes à traduire les objectifs de programme en réalisations escomptées et en indicateurs de succès formulés de façon claire, concise et significative, de montrer l'existence de corrélations convaincantes entre ceux-ci, et d'organiser d'emblée la collecte systématique de données pour assurer une mesure fiable des progrès accomplis. Il est en outre essentiel de discerner clairement les facteurs externes et de pouvoir mesurer leur effet sur les résultats obtenus. Il n'en est pas moins important de trouver des moyens efficaces d'amener les utilisateurs finals à faire connaître leur opinion sur la pertinence et la qualité des produits et des services.

78. L'exercice biennal écoulé a bien montré l'importance décisive d'une bonne maîtrise par les directeurs de programme des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, et combien il était important que leurs collaborateurs voient les résultats de leur travail dans l'optique de la solution des problèmes de fond sur lesquels porte leur mandat. Il est devenu manifeste aussi que le processus doit être alimenté et soutenu par un développement méthodologique continu, par des directives et par une formation systématique qui assurent la continuité institutionnelle du paradigme axé sur les résultats.

79. Ce processus d'apprentissage doit comporter l'autoévaluation et l'autosurveillance. Celles-ci doivent faire partie de la philosophie et de la pratique de gestion, et la direction doit pleinement participer au diagnostic des problèmes qui peuvent se poser dans la conception des programmes et dans l'application des résultats pour améliorer l'efficacité organisationnelle de façon continue. Certaines des mesures conçues à cette fin sont exposées dans un rapport à paraître bientôt sur l'utilisation des résultats des évaluations pour la conception, l'exécution et l'orientation générale des programmes.

80. Le Secrétariat prend des mesures pour améliorer les méthodes de gestion des programmes, grâce à l'informatique. Le Système intégré de suivi est en cours d'expansion, dans le but d'aider les directeurs de programme à formuler de façon

plus claire et plus précise des indicateurs de succès, à montrer la corrélation entre les ressources et les objectifs de programme, à participer plus activement au suivi continu et à la rationalisation de la planification des résultats et des méthodes d'établissement de rapports, et à élargir les possibilités de collaboration. Les utilisateurs du Système intégré de suivi participent activement à son développement grâce à plusieurs mécanismes consultatifs.

81. Il est désormais devenu évident que les efforts très divers faits pour renforcer la gestion, le suivi et l'établissement de rapports sur l'exécution du programme axés sur les résultats exigent des ressources. C'est ce qu'a récemment constaté l'Assemblée générale au paragraphe 20 de sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, par laquelle elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources fussent nettement désignées dans tous les chapitres du projet de budget-programme comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation. Le développement conceptuel, l'amélioration des méthodes et de la collecte des données et une formation continue et approfondie concernant tous les aspects de cette entreprise, tout cela exige un véritable investissement, aussi bien au niveau des départements et des bureaux qu'au service chargé de centraliser les opérations de suivi et de rédaction des rapports. Il y a lieu de réfléchir aussi à la structure et au volume optimaux de ces ressources.

82. Il y a lieu de rappeler ici la démarche qu'avait proposée le Secrétaire général dans son rapport intérimaire sur la budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/478, par. 49 à 57). Les conclusions qui précèdent complètent et élargissent la démarche exposée dans ce rapport.

83. Il est recommandé que l'Assemblée générale prenne note des nouveaux éléments introduits dans le rapport sur l'exécution du programme. Elle pourrait souhaiter demander au Secrétaire général de continuer à améliorer l'application des principes de la budgétisation axée sur les résultats et de la gestion des programmes dans l'optique des résultats. L'Assemblée générale pourrait également prier le Secrétaire général de continuer à offrir un appui et des principes directeurs à tous les départements pour la gestion des résultats, en particulier des directives ou même des manuels, le cas échéant, pour suivre et évaluer le travail accompli afin de déterminer s'il demeure pertinent, utile, efficace et effectif.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/55/6/Rev.1).*

² *Ibid.*, cinquante-septième session, Supplément n° 1 (A/57/1), et *ibid.*, cinquante-huitième session, Supplément n° 1 (A/58/1).

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.I.

⁵ *Ibid.*, numéro de vente : E.04.III.Q.1.

⁶ *Ibid.*, numéro de vente : E.03.G.185.

- ⁷ *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.D.2, et *Rapport sur le commerce et le développement, 2003*, numéro de vente : F.03.II.D.7.
- ⁸ On considère qu'un produit a été reformulé lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié mais que ce produit porte sur le même sujet que le produit initialement programmé.
- ⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 16 (A/54/16)*, par. 43.
- ¹⁰ Les directives sont affichées sur le même site Web que celui sur lequel figure la version électronique du présent rapport.

Deuxième partie

Exécution du programme par chapitre du budget-programme

Préface

1. Le deuxième volet résume l'exécution du programme dans chacun des chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Cette nouvelle formule cherche à présenter de façon concise mais précise les résultats et les réalisations les plus marquants de chaque sous-programme. En outre, la version électronique du rapport comporte des références et des renseignements beaucoup plus détaillés. Cette information supplémentaire est accessible par divers liens hypertextes dans la version électronique, à l'adresse : <www.un.org/depts/oios/ppr2002_2003.htm>, ou par l'intranet à l'adresse : <http://intranet.un.org/oios/mecd/ppr2002_2003.htm>.

2. On trouvera dans la version électronique trois types d'informations qui viennent s'ajouter au présent rapport imprimé.

3. D'abord, la version imprimée ne reproduit pas intégralement les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, ce qui permet de réduire considérablement la longueur du texte. Cependant, dans les textes explicatifs concernant les programmes, les passages soulignés signalent les principaux éléments des réalisations escomptées, qu'on peut ainsi retrouver immédiatement, et le Bureau des services de contrôle interne a tout fait pour s'assurer que ces réalisations sont bien conformes aux formules retenues pour les réalisations escomptées et les indicateurs de succès dans les différents chapitres du projet de budget-programme de l'exercice 2002-2003, modifié par les paragraphes pertinents de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001. Le lecteur qui souhaiterait retrouver ces formules peut consulter facilement le fascicule budgétaire et la résolution correspondants, en consultant la version électronique du rapport, leurs cotes figurant comme notes de la première page de chaque chapitre.

4. Deuxièmement, un résumé de l'information sur l'exécution des produits de chaque programme est donné à la fin du texte explicatif de chaque chapitre et à la fin de la partie relative à chaque sous-programme. On trouvera un complément d'information sur l'exécution des produits et le nombre de mois de travail utilisés dans chaque programme en cliquant sur le lien hypertexte correspondant dans la version électronique (après les renseignements sur le taux d'exécution figurant dans la section sur les principaux résultats obtenus dans chaque programme), ce qui offre un lien immédiat avec les tableaux correspondants. La fourniture de cette information dans la version électronique du rapport a permis de réduire la longueur du rapport imprimé.

5. Troisièmement, cette formule donne accès, chaque fois que possible, à une information beaucoup plus détaillée sur les résultats obtenus par chaque programme, pour le lecteur qui en a besoin rapidement. Par exemple, le lecteur peut estimer que le rapport concis sur les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le présent rapport, ne comporte pas autant d'informations que la page 465 du *Global Report 2002*, et la page 274 du *Global Appeal 2004*, du HCR. Ces deux rapports sont accessibles grâce à la version électronique du présent rapport, il suffit pour cela de cliquer sur les titres figurant en bas de la première

page de la section « HCR – Principaux résultats obtenus » (ainsi que dans le présent paragraphe). Il n'existe pas de rapport officiel sur les réalisations de chaque programme et sur l'évaluation de ses résultats, de sorte que des liens hypertexte n'ont pu être introduits que quand ces rapports existent.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence*

Sous-programmes : 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; 2. Planification, gestion et coordination des services de conférence; 3. Traduction et édition; 4. Interprétation, service des séances et publications

Principaux résultats obtenus

L'application des diverses mesures de réforme envisagées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289) s'est traduite par une amélioration notable des résultats. Des méthodes de travail et une gestion donnant l'initiative au Département ont été mises en place. S'écartant de façon radicale du principe de l'assujettissement à la demande, celles-ci visent à obtenir des résultats à l'échelle globale.

Un appui technique privilégiant aussi l'initiative a contribué à ce que, d'une manière générale, les travaux des organes intergouvernementaux se déroulent sans accroc et, en particulier, a permis de revitaliser l'activité de l'Assemblée générale.

S'agissant de la gestion des services de conférence, on a optimisé les efforts et les synergies à l'intérieur de chaque unité et au niveau global et on a veillé à l'intégration des opérations tant en aval qu'en amont. Des mécanismes bien structurés ont été mis en place pour assurer l'application effective et durable de mesures de réforme qui sont liées entre elles.

Les indices de disponibilité de la documentation se sont établis globalement à 41 %, contre 39 % au cours de l'exercice biennal précédent. Le degré de disponibilité des documents de présession destinés à l'Assemblée générale est passé de 50 à 62 % et les capacités disponibles ont été utilisées, globalement, à hauteur de 97 % pour la traduction et de 92 % pour l'interprétation.

Des améliorations ont été obtenues dans la qualité des services de traduction et d'interprétation, dans le partage de la charge de travail avec d'autres lieux d'affectation, dans les délais de publication des documents, et dans la mise au point et l'application du système de créneaux pour la soumission des documents. L'acheminement et le traitement électroniques des documents ont été lancés.

La mise au point d'une stratégie informatique coïncidant avec les objectifs des programmes a permis de créer un environnement favorable à la réforme, laquelle vise à introduire de nouvelles technologies et à optimiser leur emploi à l'occasion du service des séances et tout au long de la chaîne de production des documents.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 2)] et aux paragraphes 1 à 5 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 57 % des 2 641 produits prescrits; 26 % des produits prévus ont été supprimés sur décision des organes délibérants, plusieurs organes n'ayant pas tenu toutes les séances prévues (Première Commission, Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'ONU, Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, Groupe de travail à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses quatre sous-groupes, et Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil); 17 % des produits programmés ont été supprimés par l'administration du fait que le nombre des réunions avait été surestimé ou par suite d'une rationalisation du service des séances et des procédures suivies (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants). Les principaux indicateurs de la charge de travail pour New York, Genève, Vienne et Nairobi permettent aussi de conclure à des résultats satisfaisants. On trouvera dans les rapports du Secrétaire général (A/57/289 et A/58/213) des renseignements plus détaillés sur les résultats du Département, qui a été rebaptisé Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

2.1 Plusieurs mesures expliquent l'amélioration des travaux des organes de l'ONU : une meilleure planification de l'ouverture des sessions des organes intergouvernementaux et plus d'initiative dans ce domaine, un effort pour donner des conseils aux délégations ainsi qu'aux départements et aux bureaux sur les procédures à suivre et un contrôle plus strict de l'utilisation du temps imparti aux séances. Ces mesures ont permis aux délégations ainsi qu'aux départements et bureaux de mieux planifier leurs travaux dans le sens d'une plus grande efficacité des sessions et de résultats meilleurs. Au total, 73 % des États Membres se sont déclarés satisfaits des services techniques et de secrétariat.

2.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 56 % des 2 564 produits prescrits. 27 % des produits prévus ont été supprimés sur décision des organes délibérants, les organes intergouvernementaux ne s'étant pas réunis autant que prévu, et 17 % l'ont été par suite d'une surestimation ou en raison d'une rationalisation du service des séances et des procédures suivies pour les réunions.

Sous-programme 2

Planification, gestion et coordination des services de conférence

2.3 a) Le service des conférences instituées à New York mais tenues hors Siège a été assuré à 36 % sur la base du partage des coûts. Sur un échantillon de

documents, l'indice de conformité qui est communiqué chaque année à l'Assemblée générale et qui rend compte du pourcentage des documents de présession distribués quatre semaines avant la date de leur examen est passé de 39 % en 2000-2001 à 44 % en 2002-2003. Pour l'ensemble des documents de présession destinés à l'Assemblée générale, l'indice est passé de 50 % en 2002 à 62 % en 2003, ce qui témoigne d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de conférence. Les enquêtes réalisées en 2003 viennent confirmer cette conclusion, 80 % des délégations s'étant déclarées satisfaites de la manière dont les conférences sont organisées.

b) En renforçant la planification de la documentation en amont, en améliorant le système de traitement des documents et en établissant à l'avance un calendrier de transmission et de traitement des documents, on a fait en sorte que les capacités soient utilisées à 98 % pour ce qui est de la traduction et à 92 % pour ce qui est de l'interprétation, ce dernier pourcentage n'ayant pas changé par rapport à l'exercice précédent. On voit ainsi mieux comment on pourrait exploiter globalement les services de conférence de l'ONU dans l'ensemble des lieux d'affectation. Les solutions mises en œuvre pour accroître l'utilisation des capacités devraient tenir compte de facteurs tels que le dépôt tardif des documents pour traitement et l'imprécision des prévisions relatives à la charge de travail.

2.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 72 % des 72 produits prescrits. L'administration a supprimé 28 % des produits, une rationalisation des procédures ayant permis d'assurer un service des séances plus efficace.

Sous-Programme 3 Traduction et édition

2.5 Une meilleure planification et l'acheminement et le traitement électroniques des documents ont permis d'améliorer la qualité des documents édités et traduits et de faire en sorte qu'ils soient transmis en temps voulu aux services de traitement de texte, de reproduction et de distribution. Les services ainsi fournis satisfont les États Membres à 95 % et le Département à 80 %. Des enquêtes effectuées pour la première fois sur la qualité des services ont permis de recueillir des informations utiles sur les améliorations à apporter. Le jugement positif porté par les utilisateurs finals et la baisse du nombre des plaintes (5 en 2003 contre 10 en 2002) témoignent d'une amélioration de la qualité des services fournis. Il ressort d'une étude de la circulation des documents au sein de la Division de traduction et d'édition que 74 % environ des documents destinés aux organes délibérants étaient traités dans les délais impartis. Il reste à améliorer les normes relatives à la charge de travail et la mesure des résultats.

2.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, tous les produits prescrits ayant été exécutés.

Sous-programme 4 Interprétation, service des séances et publications

2.7 a) Le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), la confection de glossaires, une meilleure coordination avec les autres lieux d'affectation en vue d'une répartition plus rationnelle de la charge de travail, l'utilisation optimale de l'informatique, un recrutement plus rigoureux et des

possibilités accrues en matière de formation ont permis de mieux préparer les séances et d'accroître la qualité des services d'interprétation et des procès-verbaux de séance. Le Service de rédaction des procès-verbaux de séance fait davantage appel à des vacataires travaillant à domicile et continue d'investir dans la formation à des techniques informatiques perfectionnées afin de réaliser des économies, en particulier en ce qui concerne les séances du Conseil de sécurité, dont les procès-verbaux doivent paraître dès le lendemain. Le fait que 31 demandes de rectificatif pour un total d'environ 800 procès-verbaux aient été déposées atteste que la qualité des procès-verbaux s'est améliorée.

b) L'institution de l'impression à la demande a permis de produire plus efficacement certains documents demandés à court terme et, par là, de mieux respecter les délais et de distribuer les documents aux organes délibérants dans les temps impartis. Il ressort de l'étude d'un échantillon de documents que la totalité des documents destinés aux organes délibérants avaient été distribués simultanément aux États Membres dans les six langues officielles dans les délais. Compte tenu du volume de documents à imprimer et de la nature de ces documents, il convient de maintenir un équilibre entre l'impression à la demande et les méthodes d'impression et de distribution classiques.

2.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, la totalité des produits prescrits ayant été exécutés.

Chapitre 3

Affaires politiques*

Sous-programmes : 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits; 2. Assistance électorale; 3. Affaires du Conseil de sécurité; 4. Décolonisation; 5. Question de Palestine

Principaux résultats obtenus

L'appui fonctionnel assuré au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et aux envoyés du Secrétaire général ainsi qu'à ses représentants spéciaux dans leurs missions de bons offices a été renforcé.

Les États Membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres estiment à 90 % que les conseils et les documents qui leur sont fournis sont utiles et leur sont transmis dans les délais voulus.

Quatre-vingt-six pour cent des États Membres qui en ont fait la demande ont bénéficié d'une assistance électorale. Les autres demandes (14 %) n'ont pas été présentées dans un délai suffisant pour permettre au Département des affaires politiques d'intervenir avant la date prévue des élections.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 79 % des 1 945 produits prescrits; 362 produits ont été supprimés car le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni comme il avait été prévu (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.1 Les quatre divisions régionales ont coopéré davantage avec les États Membres, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies, les ONG et autres organismes dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et du rétablissement de la paix afin de renforcer les capacités de la communauté internationale en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. Dans un ensemble de pays et dans diverses situations, les parties prenantes au niveau national sont mieux à même d'élaborer des stratégies et des mesures de prévention afin d'écarter les risques qui pèsent ou qui pourraient peser sur la paix et la sécurité. Les débats au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont pu prendre appui sur des recommandations concrètes qui leur ont été fournies à

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 3)] et aux paragraphes 6 à 10 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

partir d'une analyse des menaces pesant sur la paix et la sécurité. Des risques de conflit entre pays ayant été mis rapidement en évidence, le Secrétaire général a pu intervenir et des mécanismes de médiation adaptés ont pu être rapidement mis en place afin de prévenir et de maîtriser les conflits et afin de parvenir à des règlements pacifiques. Les services de l'ONU chargés de la consolidation de la paix ont bénéficié en permanence d'un appui fonctionnel. Un appui accru a été fourni au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale dans leurs échanges avec les États Membres. Ils ont bénéficié d'un appui fonctionnel et d'une aide lors de leurs visites officielles et pendant la préparation de ces visites.

3.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 40 % des 336 produits prescrits; 202 produits ont été supprimés du fait que le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni comme il avait été prévu.

Sous-programme 2 **Assistance électorale**

3.3 Les États Membres ayant demandé à bénéficier d'une assistance électorale conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont vu leurs capacités techniques accrues du fait que le Département des affaires politiques a répondu à un nombre plus grand de demandes d'assistance électorale (52 contre 47 lors de l'exercice biennal précédent, soit une augmentation de 11 %). L'aide technique apportée aux États Membres leur a permis d'être davantage en mesure d'organiser des élections libres et régulières et a créé les conditions d'un affrontement pacifique entre les groupes politiques en concurrence, un facteur de stabilité politique. La principale difficulté a été de faire face à une charge de travail qui s'est accrue dans des proportions qui n'avaient pas été prévues. Compte tenu des besoins futurs en experts électoraux, la Division de l'assistance électorale devra faire preuve de la souplesse nécessaire pour ajuster ses méthodes de travail à chaque cas particulier. À cet égard, on insistera davantage sur la mobilisation des ressources au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

3.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 45 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Affaires du Conseil de sécurité**

3.5 Les débats et les prises de décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, dont les comités des sanctions, ont été facilités grâce aux conseils qui ont été donnés et aux services fonctionnels qui ont été assurés; 496 séances officielles et 426 consultations officieuses du Conseil (soit 89 séances officielles et 33 consultations officieuses de plus que lors de l'exercice biennal précédent) et 95 réunions des comités des sanctions en ont bénéficié. L'assistance et les conseils fournis à ses membres ont aidé le Conseil de sécurité à traiter efficacement les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. L'assistance portait notamment sur les méthodes de travail du Conseil et des comités des sanctions et a pris la forme de séances d'information à l'intention des 10 membres élus et d'un appui technique en vue de l'application des sanctions. Un examen interne des déclarations des membres du Conseil de sécurité a fait apparaître que plus de 90 %

d'entre eux estimaient que les conseils et les documents d'information qui leur avaient été fournis au cours de l'exercice étaient utiles et leur avaient été remis en temps opportun. La plupart appréciaient tout particulièrement les efforts déployés par le Département pour faciliter huit missions d'enquête menées sur le terrain par des membres du Conseil de sécurité et quatre effectuées par les présidents des comités des sanctions. Ils se félicitaient aussi de l'assistance fournie pour la rédaction du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale et des conseils donnés au sujet de la procédure et de la pratique du Conseil de sécurité. La version en ligne du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* était assez largement utilisée et il en allait de même de la base de données interne du Département. Il fallait viser à une plus grande coordination entre les services chargés d'appliquer le sous-programme.

3.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 1 177 produits prescrits

Sous-programme 4 Décolonisation

3.7 a) La capacité du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et de l'Assemblée générale d'appliquer la Déclaration a été renforcée du fait que les débats au sein de ces organes ont été facilités grâce aux conseils d'experts et à l'assistance et aux services fonctionnels dont ils ont bénéficié. Dans leurs déclarations, les États Membres se sont félicités que par ses contributions le Groupe de la décolonisation ait facilité le débat.

b) Les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes associés à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres utilisateurs ont continué d'avoir accès à des informations sur la situation dans les territoires non autonomes au moyen de rapports, de documents d'information et d'autres documents, notamment la brochure sur la décolonisation, et grâce également au site Web consacré à ce sujet, et l'accès à ces informations a été amélioré. Des représentants des territoires non autonomes ont pu assister aux séminaires régionaux organisés dans la région des Caraïbes et du Pacifique par le Comité spécial pour qu'ils comprennent bien les différentes options qui s'offrent à eux s'agissant de l'autodétermination.

c) La collaboration avec les institutions spécialisées et les organismes associés à l'ONU a été renforcée afin que les territoires non autonomes bénéficient d'une assistance adéquate. Les décisions prises par l'Assemblée générale sur la question et les informations relatives aux activités menées dans les territoires ont été communiquées aux différents partenaires afin de leur permettre de mieux venir en aide à ces territoires.

3.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 130 produits prescrits.

Sous-programme 5
Question de Palestine

3.9 En continuant de favoriser le dialogue entre les intéressés, y compris les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile, sur tous les aspects de la question de Palestine, on a contribué à mieux faire connaître, au niveau international, les objectifs du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à susciter un appui en faveur de ses objectifs et notamment une plus grande solidarité internationale avec le peuple palestinien et une aide renforcée. Des réunions internationales auxquelles ont participé des représentants de gouvernements et de la société civile, et notamment des personnalités palestiniennes et israéliennes, ont contribué aux efforts tendant à un règlement pacifique du conflit. De nouvelles organisations ont été accréditées auprès du Comité, la coopération avec les parlements et les organes interparlementaires a été encore développée et des conférences internationales réunissant des représentants de la société civile ont été organisées, autant d'actions qui ont contribué à renforcer la coopération avec la société civile. Le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible sur Internet, a été enrichi de nombreuses références et est devenu une source d'information largement utilisée. À l'aide des indications fournies par le bureau du Comité, des améliorations seront apportées au site de l'ONU consacré à la question de Palestine (*Question of Palestine*) et au site d'UNISPAL de manière à les rendre plus attrayants et d'utilisation plus facile.

3.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après des produits exécutés, qui représentent 80 % des 257 produits prescrits; 15 produits ont été supprimés du fait que le Conseil de sécurité n'a pas tenu toutes les réunions qui avaient été prévues.

Chapitre 4

Désarmement*

Sous-programmes : 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement; 2. Armes de destruction massive; 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement); 4. Suivi, base de données et information; 5. Désarmement régional.

Principaux résultats obtenus

Mise en œuvre, par les États Membres, de 137 initiatives nationales et régionales, dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Augmentation du nombre des États Membres appliquant les mesures de transparence instituées par l'ONU : 137 États ont communiqué des informations au Registre des Nations Unies sur les armes classiques et 97 au Système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires.

Mise en œuvre du programme d'éducation pour la paix et le désarmement, qui vise à appuyer les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Ce premier programme d'éducation pour le désarmement entend faciliter le passage d'une culture de la violence à une culture de la paix, et il a contribué à stimuler l'intérêt du public pour les questions de désarmement et de non-prolifération.

Adoption du Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V, intitulé « Protocole relatif aux restes explosifs de guerre »).

Accord entre les cinq États d'Asie centrale sur le texte d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cet accord apporte une importante contribution au renforcement de la coopération sous-régionale pour la consolidation de la paix, le désarmement et la sécurité.

Multipliation des possibilités de coopération régionale en matière de désarmement grâce à l'organisation de 100 projets, manifestations et initiatives qui encouragent la communication, les débats et les échanges d'idées sur des questions comme les mesures de confiance, la paix, la sécurité et le développement.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Section 4)] et aux paragraphes 11 à 19 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. (Dans la version électronique du présent rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Lancement d'un plan d'action pour l'égalité des sexes qui a permis de mobiliser les consciences, les volontés et les moyens en faveur de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les questions de désarmement. L'exécution de ce plan se poursuit actuellement à tous les niveaux.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 53 % des 2 256 produits prescrits. Vingt-trois pour cent des produits prévus ont été supprimés du fait que la Conférence sur le désarmement et la conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres manifestations, ne se sont pas tenues comme il avait été prévu. L'administration a supprimé 22 % des produits prévus, dont 16 % pour cause de surestimation et 6 % par manque de fonds extrabudgétaires. (Dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants.)

On trouvera une présentation plus détaillée des résultats obtenus par le Département des affaires de désarmement dans les rapports sur les centres régionaux pour le désarmement (A/57/116, A/57/162, A/57/260, A/58/122, A/57/139 et A/58/190) et dans le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement qui sera publié en juin 2004. (Dans la version électronique du présent rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents.)

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

4.1 a) L'appui fourni aux séances plénières de la Conférence du désarmement et aux séminaires organisés par ses membres et les analyses de ses travaux et de sa procédure ont contribué à ce que les délibérations de la Conférence se soient déroulées sans heurt. Malgré l'absence de programme de travail, les questions de sécurité ont fait l'objet de longues délibérations qui ont nécessité un appui organisationnel et technique. Les 12 présidents tournants, les trois coordinateurs spéciaux, les ambassadeurs et les membres de la Conférence ont exprimé leur entière satisfaction à l'égard du mode de fonctionnement, du professionnalisme et du dévouement du secrétariat, auquel ils ont fait part de leurs remerciements.

b) Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, avec notamment l'adoption du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, qui signale un renforcement du suivi et de l'application des traités multilatéraux relatifs à l'interdiction de certaines armes et au désarmement. En sept occasions, les présidents et les coordonnateurs ont salué la qualité des conseils donnés pendant les délibérations et à l'occasion des réunions de groupes d'experts, ainsi que celle des résumés, analyses et observations fournis par le secrétariat. L'appui fourni en rapport avec la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la falsification et du stockage des armes (bactériologiques) biologiques ou à toxines et sur leur destruction a lui aussi été apprécié, même si certains problèmes subsistent à cause du caractère éminemment technique des délibérations actuelles et à venir.

c) L'augmentation du nombre des candidats au programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui a dépassé de 3 % l'objectif visé, a favorisé le développement des compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le programme a accueilli 59 fonctionnaires venus de différents pays, dont 36 étaient des femmes, soit une hausse de 44 % de la représentation féminine par rapport à l'exercice biennal précédent, ce qui témoigne de l'importance accrue accordée à l'intégration d'une perspective sexospécifique. Quatre États Membres ont obtenu pour la première fois une bourse d'études, ce qui porte à 150 le nombre de pays ayant bénéficié d'une formation. Les commentaires favorables formulés par l'ensemble des boursiers attestent eux aussi l'intérêt et l'utilité du programme. L'augmentation du nombre des États qui se sont portés coauteurs des résolutions biennales de l'Assemblée générale montre bien qu'ils apprécient la formation dispensée.

4.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 48 % des 1 476 produits prescrits. Vingt-huit pour cent des produits prévus ont été supprimés suite à des décisions des organes délibérants et 24 % ont été annulés par l'administration parce que la documentation prévue pour les conférences annuelles des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques avait été surestimée, du fait que ces conférences ne se sont pas réunies selon le calendrier convenu.

Sous-programme 2

Armes de destruction massive

4.3 a) L'appui technique et organisationnel fourni aux États Membres et aux États parties pour les aider à appliquer les accords intervenus entre eux a facilité les délibérations et négociations portant sur le désarmement dans le domaine des armes de destruction massive. Vingt-trois notes de remerciement – soit 15 de plus que prévu – témoignent de l'utilité et de l'intérêt du concours ainsi apporté aux présidents, aux membres du Bureau et aux États parties lors des sessions d'organes conventionnels, aux États Membres lors des séances de la Première Commission, et de la Commission du désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles. Le nombre croissant de demandes d'inscription à des séminaires et réunions montre que les États Membres apprécient les conseils et l'appui technique mis à leur disposition pour faciliter leurs travaux. Quatorze demandes d'inscription ont été satisfaites en temps voulu, ce qui a renforcé la crédibilité des activités du sous-programme visant à faciliter les délibérations et négociations.

b) Le Service des armes de destruction massive a continué de fournir aux États Membres, avec la rapidité et la fiabilité voulues, des informations, des conseils et un appui technique sans faille grâce auxquels ils ont pu mieux comprendre et apprécier les nouvelles tendances et l'évolution de la situation dans le domaine des armes de destruction massive. Il a ainsi été répondu à 220 demandes d'information sur des questions telles que la mise au point d'armes nucléaires et la menace que constituerait l'emploi d'armes de destruction massive par des terroristes. Cela a permis aux délégations de s'acquitter de leurs responsabilités avec une plus grande efficacité. Le caractère récurrent des demandes d'information montre que les délégations sont satisfaites de la qualité de l'assistance qui leur est prêtée.

c) En continuant d'inciter et d'encourager les États Membres à nommer et envoyer plus de femmes comme experts dans les divers groupes d'experts, ateliers

et séminaires gouvernementaux, le Secrétariat les a rendus plus sensibles à la nécessité d'améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes dans ce genre d'activité. Le fait que 9 % seulement des participants à ces diverses manifestations aient été des femmes montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Redoublant d'efforts pour accroître la représentation des femmes dans les activités du programme, le Service a participé activement à la formulation et à la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes du Département des affaires de désarmement, notamment en aidant à constituer un fichier d'expertes et d'organisations féminines travaillant dans le domaine de la sécurité et du désarmement, et plus particulièrement des armes de destruction massive.

4.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 68 % des 312 produits prescrits. Trente pour cent des produits prévus ont été supprimés suite à des décisions des organes délibérants et 2 % ont été annulés par l'administration agissant de sa propre autorité.

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

4.5 a) L'intensification des échanges avec les correspondants nationaux et l'organisation d'une série de quatre ateliers régionaux auxquels ont participé 140 fonctionnaires de divers ministères de la défense et des affaires étrangères ont permis de stimuler et renforcer la participation au Registre des armes classiques et au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Il ressort des informations communiquées par les États que 137 d'entre eux ont participé au Registre, contre 116 en 2001. De même, 97 États ont envoyé des informations au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés, contre 50 en 2001, soit plus que l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Il faudrait organiser un nombre plus élevé d'ateliers pour mieux faire connaître le Système et encourager les États à s'y associer.

b) La coopération technique et l'encouragement d'initiatives visant à mieux informer les États Membres ont contribué aux efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de réduire la circulation illicite des armes légères, notamment par le biais de mesures concrètes de désarmement. Il ressort de nos dossiers que 137 initiatives ont été encouragées, 111 correspondants ont ainsi été désignés et 26 réunions et conférences ont été organisées, soit un dépassement de l'objectif visé, qui était de 15. La première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est révélée un excellent outil de diffusion et d'échange d'informations. De même, le Groupe d'experts gouvernementaux sur le traçage des armes légères, en adoptant à l'unanimité un rapport sur la faisabilité et les avantages d'un instrument international sur le traçage, a apporté une contribution notable à l'établissement de normes internationales concernant un aspect crucial du commerce illicite des armes légères. Le Service a de son côté répondu favorablement à 14 demandes d'aide à l'élaboration de programmes de collecte et de destruction d'armes, soit 25 % de plus que l'objectif visé, ce qui témoigne d'un intérêt croissant de la part des 15 pays concernés à lancer des projets de désarmement. Cent trois pays ont communiqué leur rapport national et 18 leur législation sur les armes légères, ce qui indique une sensibilisation accrue au problème posé par la circulation illicite de ces armes.

c) En rappelant et soulignant constamment qu'il importe de désigner des femmes aussi bien que des hommes pour ce genre d'activité, le Service a favorisé une plus grande prise de conscience de la nécessité d'introduire une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les débats, délibérations, études et autres initiatives. Il ressort de nos dossiers que sur 180 participants à trois réunions de groupes d'experts et quatre ateliers organisés à l'intention de fonctionnaires de divers ministères de la défense et des affaires étrangères, 25 (14 %) étaient des femmes. L'active participation du Service à la formulation du plan d'action pour l'égalité des sexes du Département des affaires de désarmement et les conseils et l'assistance qu'il a apportés aux organismes s'occupant des questions relatives aux femmes et aux armes classiques, notamment dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, ont contribué à la promotion d'une perspective sexospécifique.

4.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 73 % des 110 produits prescrits. Seize pour cent des produits prévus ont été supprimés suite à des décisions des organes délibérants et 11 % ont été supprimés par l'administration pour cause de surestimation du nombre de réunions et parce que le lancement du site Web a permis de mettre fin à la publication d'un certain nombre de fiches d'information.

Sous-programme 4 **Suivi, base de données et information**

4.7 a) L'amélioration des outils de diffusion et une plus grande attention accordée aux besoins des États Membres ont permis d'offrir des informations à jour et présentées sous une forme conviviale. La part plus grande faite aux armes de destruction massive et au terrorisme dans ces informations a contribué à stimuler l'intérêt du public pour les questions de désarmement, et le nombre moyen de consultations du site Web est passé de 900 à 1 116 par jour. Le nombre de groupes d'étudiants et d'organisations non gouvernementales à l'intention desquels ont été organisées des réunions d'information a doublé en passant de 15 à 30, et d'importantes publications telles que l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* ont été distribuées, ce qui a permis d'améliorer les connaissances de leurs lecteurs et des États Membres dans le domaine du désarmement. Les commentaires recueillis laissent penser qu'une version électronique ou sur CD-ROM de l'*Annuaire* stimulerait l'intérêt pour les informations qu'il contient et rendrait l'ouvrage plus utile; la diffusion des publications sur papier a besoin d'être améliorée.

b) L'augmentation du nombre des demandes de conférence formulées par le public – qui est passé de 25 à 40 – et une moyenne de 30 000 consultations du site Web chaque mois témoignent d'un intérêt plus marqué pour les mesures multilatérales de désarmement. L'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a imprimé un nouvel élan aux efforts tendant à faire connaître, dans les établissements d'enseignement, les valeurs et l'intérêt du désarmement. Constitue une réalisation majeure à cet égard le lancement, dans quatre pays sortant d'un conflit ou en proie à des troubles civils, d'un projet éducatif sans précédent qui donne directement accès à leurs établissements d'enseignement pour y mener des actions de formation à l'intention des professeurs et y dispenser aux élèves un enseignement théorique et pratique sur

les dangers posés par les armes, sur les moyens de prévenir la violence et la guerre et sur les méthodes permettant d'instituer une culture de paix.

c) Grâce à un appui, une assistance technique et une innovation technologique de tous les instants, on a constaté une amélioration dans l'établissement des rapports des États Membres prévus à l'article 7 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Quarante-vingt cinq rapports annuels ont été présentés par des États parties à la Convention ainsi que par des États qui n'y sont pas parties, ce qui correspond à l'objectif fixé pour la période à l'examen. La diffusion et l'utilisation de la base de données a contribué à de succès, car tant les États parties que les États non parties considèrent cette base de données comme un outil indispensable pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention. La facilité de consultation par l'Internet a fortement contribué au succès enregistré sur le plan de l'établissement des rapports.

d) Les efforts déployés pour faire siéger au Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement un nombre plus élevé de femmes présentant les compétences requises ont permis d'y nommer huit femmes, soit 36 % du nombre total de membres, ce qui représente une augmentation de 9 %. La priorité accordée aux femmes dans le choix des stagiaires a contribué à maintenir la parité des sexes dans les stages avec une proportion de 50 % de femmes. En participant au plan d'action pour l'égalité des sexes du Département des affaires de désarmement, le Service a montré qu'il continue à militer pour faire admettre que ce plan est nécessaire et pour l'intégrer à toutes ses activités.

4.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 83 % des 71 produits prescrits. Dix-sept pour cent des produits prévus ont été supprimés par l'administration, à raison de 10 % par manque de personnel, 4 % parce qu'ils étaient caducs et 3 % faute d'avoir reçu les contributions attendues des organisations partenaires.

Sous-programme 5

Désarmement régional

4.9 a) Les possibilités de coopération régionale en matière de désarmement se sont multipliées, avec l'exécution de 62 projets – soit 36 de plus que l'objectif visé – et de 38 manifestations et initiatives – soit 18 de plus que l'objectif visé – qui ont facilité la communication, les débats et les échanges d'idées sur les questions relatives aux mesures de confiance, à la paix, à la sécurité et au développement. Les conférences sur le Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects ont fait date dans les sous-régions d'Europe du Sud-Est et d'Asie occidentale. L'assistance technique fournie pour la rédaction d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a nettement contribué à renforcer la coopération en matière de mesures de confiance, désarmement et sécurité. En organisant des ateliers, réunions, conférences, stages de formation et cérémonies de destruction d'armes, le Centre régional de l'Asie et du Pacifique, le Centre régional de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Service du désarmement régional ont à la fois contribué à l'exécution du programme d'action contre le trafic illicite des armes légères et renforcé leur coopération avec cinq organisations régionales et quatre établissements d'enseignement et de recherche, élargissant ainsi le cadre de la

coopération régionale. La coopération a de même été renforcée en Afrique avec l'adoption d'un code de conduite des forces armées et de sécurité qui prévoit des activités communes en matière de paix, sécurité et désarmement et qui constitue un cadre utile pour l'application des accords relatifs au contrôle des armes légères. Le succès et le nombre de ces activités risquent cependant d'être compromis par la difficulté d'assurer la continuité de leur financement.

b) Les États Membres, les organisations régionales et les autres acteurs concernés sont manifestement convaincus de l'utilité de tenir des consultations régulières avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du désarmement, puisque 48 pays, 10 organisations intergouvernementales et 29 organisations non gouvernementales ont demandé à participer aux deux conférences sous-régionales sur le trafic illicite des armes légères organisées en Europe du Sud-Est et en Asie occidentale; 54 autres demandes d'inscription à d'autres conférences, ateliers et séminaires ont été reçues, portant le total des demandes à 133, soit 33 % de plus que l'objectif visé. Les échanges d'informations avec les organisations régionales se sont multipliés, avec 38 échanges officiels – soit presque le double de l'objectif visé – et d'innombrables échanges officieux qui ont aidé le Département à recenser les besoins des régions en matière de sécurité, éviter les doubles emplois avec d'autres composantes des Nations Unies et des organisations régionales, rédiger des mémorandums d'accord, organiser des activités communes, accroître l'efficacité de son action et encourager les différents acteurs à coopérer dans la promotion du désarmement. Grâce au renforcement constant et rapide des relations de travail avec les organisations régionales, ces dernières ont une conscience plus aiguë de l'importance des consultations en matière de désarmement.

c) La formulation d'un plan d'action pour l'égalité des sexes, la constitution d'un fichier d'expertes et l'inclusion d'une séance sur les femmes et le désarmement dans le programme de quatre grandes conférences a favorisé une prise de conscience de la perspective sexospécifique et son intégration dans les activités visant le désarmement régional. La question de la perspective sexospécifique a été abordée dans la plupart des réunions et consultations, et diverses activités de renforcement des capacités ont été mises au point pour mieux faire comprendre le concept de sexospécificité tant en lui-même qu'en rapport avec le désarmement. La constitution, au sein du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'un groupe thématique sur l'égalité des sexes a aidé à mettre en place de nouvelles activités d'intégration de la perspective sexospécifique dans la région.

4.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 44 % de ces 287 produits prescrits. Six pour cent de ces produits ont été supprimés par l'administration (sept publications et un séminaire programmés pour le début de 2004 et 11 autres produits pour lesquels les fonds extrabudgétaires étaient insuffisants, et le reste a été supprimé à raison de 1 % suite à des décisions des organes délibérants, 4 % pour cause de vacance d'un poste financé sur fonds extrabudgétaire, 8 % pour cause d'insuffisance de fonds extrabudgétaires, et 37 % dans le cadre d'une rationalisation de la production d'analyses politiques, de notes et d'études sur les armements, le désarmement, la défense et les questions de sécurité).

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix*

Sous-programmes : 1. Opérations de maintien de la paix; 2. Administration, appui logistique et coordination de l'action antimines; 3. Personnel militaire et police civile : avis et planification

Principaux résultats obtenus

Application des directives du Conseil de sécurité dans les domaines suivants : organisation d'élections nationales en Sierra Leone, indépendance du Timor Oriental; cessez-le-feu dans la Zone temporaire de sécurité entre l'Éthiopie et l'Érythrée et décision de la Commission d'abornement de la frontière entre les deux pays; mise en place d'institutions provisoires d'administration autonomes au Kosovo; réunion d'une Loya Jirga constituante en Afghanistan, évacuation de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK); tenue d'une réunion à Genève pour faire avancer le processus de paix en Géorgie; et Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union Européenne en matière de gestion de crises.

Renforcement de la capacité de déploiement rapide des missions de maintien de la paix grâce à de nombreuses initiatives concernant le personnel – militaire, civil, et de la police civile – et l'équipement. En particulier, application du nouveau concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide, établissement d'un fichier du personnel civil prêt au déploiement rapide comprenant les noms de 360 personnes, participation accrue des États membres au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, niveaux 1 à 3. Ces éléments ont contribué au déploiement effectif des missions en Côte d'Ivoire et au Libéria pendant la période considérée et à la préparation et au déploiement initial du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq.

Le Service de l'action antimines a contribué à diminuer les dangers que font peser les mines terrestres et les munitions non explosées en Afghanistan, en Éthiopie et en Érythrée, en Iraq, au Liban, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en République démocratique du Congo et au Soudan et s'est doté d'une capacité d'intervention rapide pour les opérations humanitaires et de maintien de la paix d'urgence, qui a été testée et évaluée en Iraq.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 966 produits prescrits (les tableaux correspondants figurent dans la version électronique du rapport).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 5)] et aux paragraphes 20 à 26 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. (Dans la version électronique du présent rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programmes

Sous-programme 1

Opérations de maintien de la paix

5.1 a) Des progrès considérables ont été réalisés dans l'application des directives du Conseil de sécurité portant soit sur la réduction, soit sur la cessation des hostilités dans les zones de conflit. Les résultats comprennent notamment la bonne organisation d'élections nationales en Sierra Leone (MINUSIL); la proclamation d'un cessez-le-feu dans la Zone temporaire de sécurité entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la décision de la Commission d'abornement de la frontière entre les deux pays (MINUEE); l'indépendance du Timor Oriental (ATNUTO)/(MANUTO); en République démocratique du Congo, l'achèvement de la phase II de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC), la conclusion d'accords régionaux et d'accords sur la composante Police civile et la stabilisation de la région de l'Ituri; et la mise en place d'institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo, le transfert des pouvoirs non réservés et la publication officielle des « Normes pour le Kosovo » (MINUK). Les mandats de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) ont pris fin dans les délais fixés et l'évacuation de la MONUIK s'est déroulée avec succès.

b) Prise de conscience accrue des questions sexospécifiques dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En témoigne l'augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de haut rang (D-1 et plus) dans les missions. Celui-ci, partant de 5,49 % en 2001, a dépassé 7 % à la fin de l'année 2002, et atteint 15 % en 2003. Cette augmentation était principalement le fait de 4 des 17 missions examinées en 2002 et de 7 des 15 missions évaluées en 2003. Les efforts que fait le Département des opérations de maintien de la paix pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de haute responsabilité dans les opérations de maintien de la paix continuent d'être entravés par le faible nombre de femmes parmi les officiers militaires et de police de haut rang fournis par les États Membres. Le Département a l'intention de porter cette question à l'attention des missions permanentes et de continuer à rechercher activement des candidates.

5.2 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 490 produits prescrits, dont 54 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme.

Sous-programme 2

Administration, appui logistique et coordination de l'action antimines

5.3 a) Depuis l'application du nouveau concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide, 83 % des 141 millions de dollars qui ont été approuvés ont été engagés pour doter les missions opérationnelles d'une meilleure capacité d'intervention dans les zones de mission. Trois nouveaux entrepôts ont été construits pour stocker le matériel dans de bonnes conditions et un nouveau système de gestion des stocks (Galileo) a été conçu. Par ailleurs, on a élaboré et testé une nouvelle matrice de préparation de déploiement des missions, qui a conduit à la création d'un fichier du personnel de l'ONU prêt au déploiement rapide, de façon à

répondre aux objectifs fixés par le Secrétaire général en matière de déploiement rapide des missions. Le nouveau concept de mission intégrée a été testé lors de l'extension de la phase III de la MONUC et a été affiné et appliqué lors de l'évaluation et de préparation d'une éventuelle opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

b) Des contrats-cadres visant à réduire les délais de livraison ont été adoptés pour une plus large gamme d'articles, ce qui a permis de réduire l'incidence de pénuries graves. Des stocks stratégiques pour déploiement rapide, appuyés par des directives et cadres opérationnels, ont été établis à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi afin d'établir une réserve tandis qu'un système informatique intégré de demande de livraison de matériel a été mis en place pour accélérer le processus d'approbation et de déploiement. Les activités de préparation des opérations et d'appui aux missions ont été améliorées et renforcées de façon à identifier les articles critiques et à accélérer le processus de commande de matériel. Le délai moyen nécessaire à la négociation et à la signature d'un mémorandum d'accord entre les pays fournisseurs de contingents et le Département des opérations de maintien de la paix a été ramené de 198 jours en 1999 à 102 jours en 2002. L'arriéré en matière de certification des demandes d'indemnisation présentées par des pays fournissant des contingents a été éliminé. En outre, la durée du processus de liquidation des missions a été ramené de 4,5 ans à 1,5 an. La stratégie de ressources humaines du Département des opérations de maintien de la paix a permis de mieux appliquer le processus de sélection et de recrutement compétitif aux postes de rang supérieur dans les missions sur le terrain. Le taux de vacance de postes dans les missions a été ramené d'environ 27 % en 2002 à 15 % en 2003.

c) Le Service de la lutte antimines a contribué à réduire les dangers que présentent les mines terrestres en mettant en œuvre un nouveau plan d'intervention rapide en Iraq afin d'accroître la capacité d'action antimines de façon globale et coordonnée après que la fin du conflit eut été déclarée, comprenant notamment l'installation d'une équipe de coordination antimines à Bagdad et à Basra. Le Service a établi et géré le Centre de lutte antimines en Afghanistan et le Centre de coordination de la lutte antimines en République démocratique du Congo. Au Soudan, un programme de lutte antimines a été élaboré grâce aux efforts communs de toutes les parties intéressées et de l'équipe de pays de l'ONU. Les dangers que présentent les mines terrestres ont également été réduits en Érythrée, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans le sud du Liban. Les Normes internationales de la lutte antimines ont été étendues et améliorées et il est maintenant largement reconnu que ces normes fournissent une excellente base pour le développement de normes et de directives nationales et constituent un cadre efficace pour la réduction des risques auxquels sont exposés les démineurs. Les activités de plaidoyer ont contribué à l'augmentation du nombre de pays qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et participent à l'élaboration d'un nouveau protocole international sur les débris de guerre explosifs. L'application des dispositions du Traité a déjà permis de diminuer les risques.

5.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 411 produits prescrits.

Sous-programme 3

Personnel militaire et police civile : avis et planification

5.5 a) La mise en place effective des unités militaires et de police civile des missions de maintien de la paix a été facilitée par l'augmentation du nombre d'États Membres qui ont participé aux niveaux 1 à 3 du système de forces et moyens en attente des Nations Unies, qui est passé de 73 à 80. Trente-neuf pays participent à la liste des personnels militaires sous astreinte pour la mise en place du siège des missions. En outre, la liste des personnels de police sous astreinte, sur laquelle figurent 100 personnes, constitue un mécanisme d'intervention rapide pour la composante police civile d'une opération de maintien de la paix. Étant donné l'importance cruciale de tous les mécanismes de déploiement rapide pour le démarrage des nouvelles missions, les systèmes d'intervention ont été continuellement améliorés de façon à répondre aux besoins opérationnels. Un niveau « déploiement rapide » a été ajouté aux trois niveaux traditionnels du système de forces et moyens en attente des Nations Unies, et deux des 80 États Membres participant au système se sont engagés, par la signature d'un accord, à y participer.

b) L'amélioration de la capacité de prise de décisions concernant les unités militaires et de police civile des missions de maintien de la paix a été facilitée par l'intensification des consultations, officielles ou officieuses, avec les États Membres. Cet approfondissement du dialogue et une meilleure compréhension réciproque sont à porter au crédit du premier stage de formation des conseillers militaires et des conseillers de la police civile tandis que les capacités de prise de décisions des États Membres ont été renforcées grâce à 45 réunions d'information officielles et officieuses organisées à l'intention des pays fournisseurs de contingents militaires et de contingents de police, réunions qui ont mis en lumière les événements marquants des missions sur le terrain. La Division du personnel militaire et la Division de la police civile continueront de déployer des efforts particuliers pour rallier des pays émergents fournisseurs de contingent militaire et de contingent de police et pour renforcer la capacité africaine de maintien de la paix.

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace*

Principaux résultats obtenus

Les groupes d'action établis avec succès par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'aide constante apportée à ces groupes a permis à 51 pays, à 15 autres entités du système des Nations Unies et à 23 organisations intergouvernementales et non gouvernementales de contribuer à la mise en œuvre de 12 recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace (UNISPACE III) ayant un degré de priorité élevé et d'établir des liens pertinents entre les activités spatiales et le développement économique et social, en particulier pour les pays en développement.

L'appui et les conseils d'expert donnés régulièrement au Comité, à son sous-comité juridique et au Sous-Comité scientifique et technique leur ont permis de s'attaquer avec succès à la mise en œuvre de 12 autres recommandations d'UNISPACE III dans les travaux de leurs sessions annuelles.

Grâce à la formation reçue, les décideurs et les responsables de l'exécution des programmes des organismes publics, des organes législatifs et des autorités chargées de délivrer les autorisations dans les États spatiaux et dans les autres États comprennent mieux désormais l'importance des Traités et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et ont renforcé leur capacité d'appliquer ces instruments juridiques internationaux aux activités spatiales nationales.

Trois nouveaux États Membres ont ratifié les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique grâce à l'aide constante du Sous-Comité juridique et à ses travaux.

Deux mille cent quatre-vingt six fonctionnaires des pays en développement ont reçu une formation relative à l'utilisation des technologies spatiales visant à les aider à recourir à des solutions faisant appel à des technologies spatiales pour appuyer le développement économique et social durable au niveau national.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 459 produits prescrits (les tableaux correspondants figurent dans la version électronique du rapport).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 6)] et au paragraphe 27 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. (Dans la version électronique du présent rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations du programme

6.1 a) Une aide a été fournie aux organismes intergouvernementaux pour la mise en place d'un mécanisme novateur en vue de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), ce qui a conduit à la création de 12 groupes d'action placés sous la direction de 17 gouvernements. La participation de 51 pays, de 15 entités du système des Nations Unies et de 23 organisations intergouvernementales et non gouvernementales à la mise en œuvre de 12 recommandations montre bien leur engagement d'intégrer la stratégie énoncée dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain dans les activités spatiales des États Membres aux niveaux national, régional et international. Grâce au soutien constant apporté aux groupes d'action, des résultats ont été obtenus dans les domaines suivants : stratégies de surveillance de l'environnement; gestion des ressources naturelles; prévisions météorologiques et climatiques; santé publique; gestion des catastrophes; systèmes mondiaux de navigation par satellite; développement durable; objets spatiaux proches de la Terre; renforcement des capacités; prise de conscience des problèmes; sources de financement innovantes et dispositifs de mise en commun des connaissances par l'accès universel aux services de communications spatiales. Ces résultats ont prouvé que ce mécanisme était un instrument efficace qui aidait les pays à s'approprier la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Les États Membres se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Vienne. En collaborant, les utilisateurs des pays en développement et les fournisseurs de technologies ont pu concilier besoins concrets et solutions. Les mécanismes de coordination nationale des pays en développement doivent être renforcés de façon à inclure des entités qui sont des utilisateurs potentiels.

b) L'aide et la formation régulièrement apportées aux fonctionnaires, selon diverses modalités, ont contribué à faire mieux comprendre combien il est important que les États Membres, les organisations internationales et nationales s'occupant des questions spatiales et l'industrie appliquent le régime juridique international régissant les activités spatiales. Cent cinquante participants au total, représentant 48 États Membres, des universités et des instituts du droit de l'espace, dotés d'une expérience diverse et susceptibles d'influencer dans leurs pays le développement du droit et des politiques de l'espace, et de l'enseignement donné dans ce domaine, se sont perfectionnés lors d'ateliers sur les traités et principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Les participants aux ateliers ont indiqué qu'ils étaient prêts à promouvoir l'adoption d'une législation nationale de l'espace à leur retour dans leur pays. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique applique actuellement deux des recommandations émanant de ces ateliers. Selon les registres, trois États membres ont ratifié les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique au cours de l'exercice biennal, ce qui porte à 328 le nombre total de ratifications de gouvernements et d'organisations internationales enregistrées. Cela montre que le régime juridique international relatif aux activités dans l'espace est de plus en plus appliqué par communauté internationale. Un appui supplémentaire est nécessaire pour développer la formation et l'enseignement du droit de l'espace, en particulier dans les pays en développement.

c) Grâce au renforcement des capacités et à la mise en place de partenariats, des projets pilotes ayant recours aux techniques spatiales ont été exécutés afin de promouvoir le développement économique et social des pays en développement. L'accent mis désormais sur la gestion des catastrophes, l'utilisation des communications par satellite pour l'enseignement à distance et la télémédecine, la surveillance et la protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies contagieuses, la gestion des ressources naturelles, l'enseignement et le renforcement des capacités dans le domaine de technologies telles que l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation et de localisation par satellite, les retombées de la technologie de l'espace et les activités visant à promouvoir la participation des jeunes aux activités spatiales, ont convaincu les décideurs de la nécessité d'intensifier au niveau national l'appui aux utilisations opérationnelles des technologies spatiales. Au total, 2 032 participants de pays en développement et de pays industrialisés ont bénéficié de 23 cours/stages de formation, pour lesquels 564 bourses ont été accordées à des participants de pays en développement. En outre, 154 fonctionnaires ont reçu une formation à long terme dans les centres régionaux des sciences de l'espace et de technologies. Ces activités ont permis de renforcer la capacité nationale d'utilisation des technologies spatiales et ont contribué à la mise en place de réseaux d'utilisateurs et de fournisseurs de technologies spatiales qui ont des retombées sur le développement économique et social lorsqu'elles sont appliquées au niveau des pays. Les projets portant sur l'utilité et le coût-efficacité des applications des techniques spatiales pour les décideurs doivent être multipliés et les mécanismes visant à promouvoir l'application de ces techniques renforcés.

6.2 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 459 produits prescrits.

Chapitre 8

Affaires juridiques*

Sous-programmes : 1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies; 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies; 3. Développement progressif et codification du droit international; 4. Droit de la mer et affaires maritimes; 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international; 6. Garde, enregistrement et publication des traités

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller juridique a donné des conseils relatifs aux effets juridiques de l'indépendance du Timor oriental, de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan, des programmes mis en œuvre en Iraq après le conflit, ainsi qu'à la préparation du procès des Khmers rouges, à l'établissement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, aux tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal international pour le Rwanda.

Pour ce qui est du règlement des demandes d'indemnisation, l'intervention de la Division des questions juridiques générales a permis de réaliser des économies s'élevant à 2,7 millions de dollars et de défendre avec succès les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies dans tous les procès intentés contre l'Organisation.

Des progrès importants ont été réalisés dans la définition et l'adoption d'instruments juridiques portant sur d'importants sujets de préoccupation internationale tels que l'établissement de la Cour pénale internationale, le terrorisme international et les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.

Vingt-sept nouvelles ratifications et la participation accrue des États, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales aux travaux du processus consultatif ont conduit à un plus grand degré d'uniformité et de cohérence dans l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses Accords d'application.

L'augmentation considérable des activités conventionnelles et de la jurisprudence fondée sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et le nombre de fichiers téléchargés de son site Web, témoignent du rôle crucial joué par la Commission dans la modernisation des pratiques et des transactions commerciales.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 8)] et aux paragraphes 28 à 33 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Les solutions électroniques et l'utilisation de l'Internet ont contribué à faire mieux connaître le cadre constitué par les traités multilatéraux et son importance dans la réglementation des relations internationales. Cent quatre États au total ont participé aux deux cérémonies annuelles de signature et de dépôt des traités sur le développement durable et sur la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 81 % des 1 933 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants). Dans le cas de trois des sessions, le nombre de réunions a été inférieur au nombre programmé. De ce fait, 9,4 % des produits ont été supprimés par décision des organes délibérants et 2,1 % par le programme. Les produits non exécutés incluaient deux réunions qui ont été reportées à l'exercice biennal 2004-2005 par une décision des organes délibérants à l'exercice 2004-2005 et cinq documents et trois publications qui ont été supprimés pour des raisons liées au programme (0,5 %). Dans le cas de 7 % des produits, le travail de fond a été effectué, mais la publication a été reportée à 2004.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies

8.1 Le Bureau du Conseiller juridique a continué de donner des conseils efficaces et de qualité, en temps voulu, afin d'assurer que les principaux organes de l'Organisation conduisent leurs activités conformément au droit international et notamment au régime juridique de l'Organisation. Les activités du Bureau concernaient en particulier les aspects juridiques de la transition conduisant le Timor oriental à l'indépendance, la mise en œuvre de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan et la situation en Iraq après le conflit compte tenu de l'arrêt progressif du programme « pétrole contre nourriture ». Le Bureau a en outre négocié des accords relatifs au procès des Khmers rouges et à l'établissement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et sur l'appui aux tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal international pour le Rwanda, contribuant à la primauté du droit. Plus de 4 500 demandes de conseil ont été traitées dans les délais fixés par l'unité ou l'organe formulant la demande et deux réponses seulement ont dû être révisées en vue de fournir des renseignements complémentaires. En outre, 17 instruments juridiques ont été établis dans leur version définitive au 31 décembre 2003, de façon à protéger le statut et le mandat des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des autres entités et activités des Nations Unies. Un accord a été négocié, donnant à l'Organisation mondiale du tourisme la possibilité d'acquérir le statut d'institution spécialisée aux termes de l'Article 57 de la Charte. Grâce au rôle crucial joué par le Bureau dans l'élaboration et l'application de la procédure d'élections des juges et du Procureur de la Cour pénale internationale, l'Assemblée des États parties au Statut de la Cour pénale internationale a élu les juges et le Procureur, à la suite de quoi la Cour a pu assumer ses fonctions. Dans 95 % des cas,

une intervention unique a permis d'éviter des violations des instruments juridiques internationaux régissant les opérations de l'Organisation des Nations Unies.

8.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 12 produits prescrits.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies

8.3 En matière d'indemnisation, la responsabilité légale de l'Organisation a pu être réduite de sorte que l'Organisation n'a payé que 1,9 million de dollars des États-Unis en règlement de demandes d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions de dollars. Les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies ont été défendus avec succès dans 100 % des procès intentés contre l'Organisation ou contre son personnel. Les contrats et accords établis ou examinés par l'Organisation n'ont donné lieu qu'à un seul différend.

8.4 Les services juridiques et l'appui fournis ont permis d'instaurer une approche plus cohérente du développement du droit de l'Organisation après révision des règlements administratifs, des règles et des pratiques commerciales. La publication de contrats types et l'organisation de stages de formation à l'intention des responsables des achats ont entraîné une diminution de plus de 15 % du nombre total de demandes d'indemnisation de nature commerciale par rapport à l'exercice biennal antérieur.

8.5 *Taux d'exécution.* Toutes les activités du sous-programme sont considérées comme n'étant pas quantifiables. Tous les services ont été fournis conformément au programme.

Sous-programme 3
Développement et codification progressifs du droit international

8.6 Des progrès importants ont été réalisés dans la définition et l'adoption d'instruments juridiques portant sur d'importants sujets de préoccupation internationale. Grâce à l'appui et à l'aide substantiels apportés dans le domaine de la rédaction d'instruments juridiques et de projets de rapport fournis par la Division de la codification, plusieurs des instruments prévus dans la résolution E adoptée par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale ont pu être établis. Le Statut de Rome est entré en vigueur le 1er juillet 2002, ouvrant la voie à la réunion de l'Assemblée des États parties. La rédaction de plusieurs autres instruments – notamment le projet de convention générale sur le terrorisme international, le projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et le projet de convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens – est également bien avancée.

8.7 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 665 produits prescrits.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

8.8 a) L'adoption de nouveaux instruments juridiques dans le domaine du droit de la mer des affaires maritimes a contribué à un respect plus grand et à une acceptation très large de la Convention et de ses Accords d'application et à un plus haut degré d'uniformité et de cohérence dans leur application. Vingt-sept nouvelles adhésions et accessions à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses Accords d'application ont été enregistrées, tandis que 8 nouveaux instruments juridiques ont été adoptés au niveau national, 8 instruments ont été élaborés ou adoptés par des organisations internationales et 7 nouveaux traités ont été signés.

b) Grâce au programme de publications et de communications, les décideurs ont pu prendre conscience des chances et des avantages économiques concrets qu'offre la participation au régime juridique international des mers et des océans. De ce fait, la participation des États, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales aux travaux du processus consultatif informel sur les océans et le droit de la mer a augmenté de 80 %.

8.9 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 77 % des 612 produits prescrits. Vingt-trois pour cent des produits ont été supprimés par décision des organes délibérants, les travaux de la Commission des limites du plateau continental ayant demandé un nombre de réunions inférieur au nombre programmé tandis que deux sessions du Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin n'ont pas eu lieu du fait de décisions des organes délibérants mais ont été reportées au programme de l'exercice biennal 2004-2005.

Sous-programme 5

Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

8.10 Les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ont joué un rôle utile dans la modernisation des pratiques commerciales et des opérations courantes. En témoignent le nombre de décisions judiciaires figurant dans la base de données sur la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI. Le nombre de nouvelles décisions judiciaires et arbitrales a doublé au cours de l'exercice biennal. Les rapports détaillés des correspondants nationaux et la publication très rapide de la jurisprudence devraient accroître l'utilisation de la base de données sur la jurisprudence.

8.11 Devant la nécessité de réduire les incertitudes juridiques et des obstacles au commerce international qui découlent de législations insuffisantes et disparates, 26 activités conventionnelles ont été enregistrées, concernant des décisions législatives fondées sur les textes de la CNUDCI. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, une unité spécialisée sera mise en place pour aider à la réforme juridique, et en particulier pour aider les pays en développement à mieux définir les réformes nécessaires dans le domaine du droit commercial international et pour adapter, le cas échéant, les normes de la CNUDCI à leurs systèmes juridiques.

8.12 On considère que l'utilisation du site Web de la CNUDCI a contribué à plus grande efficacité des négociations commerciales. Compte tenu de la nature

hautement spécialisée des renseignements que contiennent les textes de la Commission, les utilisateurs du site Web étaient réputés appartenir à la communauté du droit commercial international. Selon des estimations fiables, le nombre de consultations non négligeables du site Web (en anglais, en français et en espagnol) s'élèverait au total à environ 200 000 par an.

8.13 L'un des effets essentiels des normes juridiques modernes harmonisées établies par la CNUDCI est de simplifier l'administration des transactions et d'abaisser leur coût. L'adoption de 26 nouvelles mesures législatives fondées sur ces normes en 2002-2003 et le doublement du nombre de décisions judiciaires se référant à ces textes témoignent de leur utilité.

8.14 Un autre effet essentiel de l'adoption de normes juridiques modernes harmonisées de la CNUDCI est la diminution du nombre de différends causés par des incertitudes juridiques et par des divergences dans les règles régissant les transactions commerciales internationales.

8.15 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 253 produits prescrits.

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

8.16 a) Des mesures énergiques ont été appliquées pour faciliter la compilation et la diffusion des informations relatives aux traités, sur papier, sur Internet et sur CD-ROM, facilitant l'accès aux textes des traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général et aux traités enregistrés auprès du Secrétariat. Le nombre de consultations du site Web du traité a augmenté, dépassant 1,4 million par mois, et l'amélioration des recherches a eu pour effet de réduire le nombre de demandes empruntant les voies traditionnelles. Des traités ont été fournis dans toutes les langues de travail de l'Organisation.

b) Des initiatives visant à faire mieux connaître et accepter les normes fondées sur les traités ont contribué à promouvoir une participation plus large des États au cadre constitué par les traités internationaux et la primauté du droit international. Cette participation active de la communauté internationale au cadre constitué par les traités apparaît clairement dans l'augmentation du nombre des fonctions de dépositaire qui ont concerné le dépôt de 518 traités auprès du Secrétaire général et l'enregistrement de 2 450 nouveaux traités. En 2002, 48 États ont participé à la cérémonie de signature et de dépôt des traités intitulée « Thème 2002 : développement durable » tandis qu'en 2003, 56 États ont participé à la cérémonie de signature et de dépôt des traités intitulée « Thème 2003 : traités contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ». Ces cérémonies ont été l'occasion de 155 actes relatifs aux traités. Les dispositions définitives de 11 nouveaux traités déposés en 2002 et 2003 ont été examinées tandis que le nombre de demandes de conseil, de formation et d'assistance en matière de dépôt, d'enregistrement et de publication de traités, d'application du droit des traités et de rédaction des dispositions définitives ont été multipliées par 2,5. Deux grands stages de formation ont été organisés à New York, et deux également en Asie du Sud-Est afin de transférer aux États intéressés les compétences techniques nécessaires pour participer activement au cadre constitué par les traités.

8.17 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 69 % des 391 produits prescrits. Les textes dont la publication a été reportée à 2004, mais pour lesquels le travail de fond a été effectué, représentaient 31 % des produits prescrits.

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales*

Sous-programmes : 1. Appui au Conseil économique et social et coordination; 2. Parité entre les sexes et promotion de la femme; 3. Politiques sociales et développement social; 4. Développement durable; 5. Statistiques; 6. Population; 7. Développement mondial : tendance, questions et politiques; 8. Administration publique, financement et développement; 9. Exploitation écologiquement viable des forêts

Résumé des principaux résultats du programme

Les événements marquants de l'année 2002 ont été la Conférence internationale pour le financement du développement (Monterrey, Mexique), la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid) et le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg). Tous ces événements ont reçu un appui considérable au titre du programme économique et social. En 2003, les priorités du programme, telles que définies dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, ont été de faire appliquer les textes issus de ces conférences.

Le Consensus de Monterrey, accord historique de portée mondiale entre pays développés et pays en développement, est devenu l'accord de base auquel il est fait référence lors des débats internationaux et de l'adoption de mesures aux niveaux national et international dans tous les domaines relatifs au commerce, aux finances et aux questions institutionnelles ayant une incidence sur le financement du développement. L'accord a instauré une coopération sans précédent au sein du système des Nations Unies, englobant notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Le Sommet de Johannesburg a réaffirmé que le développement durable était au cœur du programme international d'action et a imprimé un nouvel élan aux mesures prises à l'échelle de la planète pour combattre la pauvreté, protéger l'environnement, rendre les entreprises plus responsables et plus comptables, mettre fin aux modes de production et de consommation non soutenables, promouvoir des partenariats publics et renforcer à cet effet la coopération régionale. La Conférence de Madrid sur le vieillissement a, pour la première fois, porté la question du vieillissement sur la scène internationale.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 9)] et aux paragraphes 34 à 38 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en ce qui concerne les sous-programmes 1 à 8, et dans le document A/C.5/56/4, tableau 9.13, en ce qui concerne le sous-programme 9 (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Des progrès ont également été réalisés sur la voie de l'adoption de mesures nationales visant à promouvoir l'égalité des chances des handicapés, notamment par l'appui à l'élaboration d'un protocole additionnel aux Règles de normalisation. En outre, la création d'une Instance permanente sur les questions autochtones a permis d'intégrer les questions relatives aux besoins, aux aspirations et aux préoccupations des peuples autochtones dans les débats politiques des Nations Unies. Enfin, grâce à l'appui reçu au titre du programme, le nouveau Forum des Nations Unies sur les forêts devrait avoir un impact accru sur la coopération internationale pour le développement durable.

L'objectif visant à tirer le meilleur parti possible de la contribution que les technologies de l'information et des communications peuvent apporter au développement a été intégré à l'ensemble du programme et, à cet égard, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines allant des statistiques et de la population à l'administration publique et à la promotion de la femme. Le Groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications, qui reçoit un appui au titre du programme, a contribué à orienter les travaux préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information dans le sens du développement.

D'une façon générale, l'orientation et l'évolution de tous les aspects du programme, de même que l'appui apporté au Conseil économique et social et à ses commissions techniques au titre du programme, ont été subordonnés à l'objectif de promouvoir l'application de la Déclaration du Millénaire et l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences. La base de données relative aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui mesure les progrès réalisés au niveau international, a été à nouveau étoffée.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 3 214 produits prescrits.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

9.1 a) Une aide a été fournie au Groupe de travail de l'Assemblée générale sur le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies tenus dans le domaine économique et social en vue de rationaliser les travaux des commissions économiques et sociales, notamment par une restructuration des ordres du jour, axée sur les objectifs de développement pour le Millénaire, et de promouvoir une approche intégrée du suivi des grandes conférences des Nations Unies. Fort de l'appui reçu, notamment sur le plan technique, le Groupe de travail a formulé des recommandations relatives à la façon de mieux appréhender les questions de mondialisation ainsi qu'à son rôle de coordonnateur de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et des domaines connexes. La résolution de l'Assemblée générale 57/270 B, datée du 23 juin 2003, a en outre précisé le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des commissions techniques dans l'application des textes issus des conférences.

b) Grâce à l'appui apporté au titre du sous-programme, la capacité du Conseil économique et social à assurer la coordination et la cohérence des activités a été renforcée, notamment par l'amélioration de ses méthodes de travail : organisation de sessions spéciales portant sur des questions spécifiques, amélioration de son interaction avec le Comité de coordination des chefs de secrétariat, interaction accrue entre le bureau du Conseil et les bureaux de ses commissions techniques, et participation accrue de la société civile. Le Conseil a ainsi pu exploiter plus systématiquement les travaux de ses mécanismes subsidiaires en orientant mieux les travaux de ses commissions techniques sur les questions de politique et de coordination et resserrant ses liens avec les conseils d'administration des fonds et des programmes. Pour ce qui est de la suite donnée au Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les réunions entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods sont devenues des forums plus efficaces pour traiter des questions de cohérence, de coordination, de coopération, en particulier avec la société civile et les milieux des affaires. En outre, les activités du sous-programme ont contribué à intégrer les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement et les actions menées au niveau national dans ce domaine, en mettant l'accent sur des thèmes tels que l'appropriation nationale des activités opérationnelles et du renforcement des capacités et la rationalisation et le renforcement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays.

c) Une innovation majeure, la réunion électronique ou « Comité sans papier », mise en place avec l'aide du sous-programme, facilite désormais le processus d'accréditation de la Commission des ONG car elle permet de traiter les demandes de statut consultatif trois fois plus vite. Des missions techniques consultatives ont aidé les ONG et le secteur privé à acquérir une plus grande visibilité dans les dialogues de haut niveau du Conseil économique et social en 2002-2003, en élargissant leur participation et en contribuant à mobiliser un appui accru en faveur des objectifs de développement. La création du Réseau régional informel des Nations Unies a par ailleurs renforcé la capacité de contribution des ONG.

9.2 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 786 produits prescrits.

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

9.3 a) La capacité des États Membres et des ONG à mettre en œuvre les recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a été renforcée grâce à la communication de rapports et de documents techniques pour les réunions intergouvernementales et à l'appui fonctionnel fourni à ces réunions. Les 342 déclarations sur l'égalité des sexes faites au cours de ces réunions témoignent d'une participation accrue de tous les acteurs. Le nombre de déclarations faites par les États Membres lors des séances de la Commission de la condition de la femme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale a augmenté de 23 % et de 16 % respectivement, grâce en partie à l'organisation d'une table ronde de haut niveau au cours de laquelle les participants ont obtenu des informations et ont eu l'occasion de mettre en commun les pratiques optimales ainsi que les enseignements

tirés de l'expérience au niveau national. Ces déclarations faisaient état de plans d'action définitifs ou de mesures prises pour mettre en œuvre le Programme d'action et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire.

b) Renforcement de la capacité des 24 pays d'Asie et d'Afrique à établir des rapports de pays sur les questions de l'application du droit international des droits de l'homme au niveau national et à promulguer la législation nécessaire en vue de réaliser l'égalité des sexes grâce à l'organisation de deux ateliers de formation et de deux colloques judiciaires organisés à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Tous les fonctionnaires ont indiqué que cette formation les avait aidés à mieux comprendre quelles étaient les obligations qui incombaient à leur pays en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif et comment elles pourraient être remplies. Soixante-dix-huit pour cent des juristes ont déclaré que ces colloques leur avaient permis de mieux comprendre les obligations qui incombaient à leur pays en vertu du droit international des droits de l'homme, en particulier en vertu de la Convention, et les moyens de les faire respecter dans la sphère judiciaire. Sur la base de ces résultats positifs, il est prévu d'organiser de nouvelles réunions de formation. Lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont mentionné le rôle positif joué par les services consultatifs.

c) Mise en place d'un environnement favorable à la promotion de l'égalité des sexes, caractérisé par un engagement politique plus ferme d'intégrer les femmes à tous les niveaux, l'élaboration d'instruments, de méthodologies et de sources d'information efficaces et une meilleure compréhension de la stratégie à mettre en œuvre tant au sein du système des Nations Unies que des forums intergouvernementaux. Des progrès considérables ont été réalisés dans la production d'instruments et l'élaboration de méthodes promouvant l'égalité des sexes dans les domaines thématiques prioritaires tels que le financement du développement, les technologies de l'information et des communications, le commerce, l'eau, les objectifs de développement du Millénaire et l'égalité des sexes dans les budgets-programmes.

d) Grâce à des actions visant à conseiller le Secrétaire général sur toutes les questions relatives à répartition des emplois selon le sexe, à la bonne coopération établie dans ce domaine avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et la conception et la coordination de nouvelles approches, la proportion de femmes employées dans l'ensemble du système des Nations Unies en vertu de contrats d'un an ou plus, qui était de 34,6 % en 2001, est passé à 35,6 % en 2003. Cinq départements ou bureaux, comptant 20 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs ou plus, avaient une répartition équilibrée entre les sexes en 2003, soit deux de plus qu'en 2001. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, la proportion de femmes employées dans la catégorie des administrateurs et dans les catégories supérieures est passée de 34,1 % en 2001 à 35 % en décembre 2002. Dans la catégorie des administrateurs, le pourcentage de femmes a augmenté à tous les niveaux, sauf aux niveaux D-1, SSG et SGA. La lenteur des progrès enregistrés dans la réalisation de l'objectif de la parité des sexes pourrait s'expliquer par le nombre de vacances de poste pendant cette période ainsi que par la stabilité relative de l'ensemble des effectifs. Dans ce domaine, on a mis l'accent sur le développement des programmes de sensibilisation des responsables aux questions relatives à l'équilibre entre les sexes, sur le renforcement de l'efficacité des outils de gestion

des ressources humaines et l'on rendra les responsables des programmes plus comptables de leurs actes. Le nombre de départements et de bureaux dont le personnel a reçu une formation dans ce domaine est passé de un en 2001 à six en 2003.

e) Les services en ligne ont utilement permis de mettre en place un cadre élargi d'échanges d'informations, mais leur efficacité s'est trouvée limitée dans les pays en développement ne disposant pas des capacités technologiques permettant de tirer avantage des possibilités offertes. Il a été noté que le nombre de consultations des sites Web traitant des sexes spécifiques a augmenté de 132 %. Un projet pilote a été lancé en novembre 2003 pour assurer le suivi des échanges d'informations et du dialogue entre les gouvernements et la société civile. Trois débats en ligne sur les thèmes examinés par la Commission de la condition de la femme ont été organisés, portant respectivement sur les femmes et les technologies de l'information et de la communication, les femmes et les médias, et sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes. Le nombre de participants à ces débats a augmenté de 44 % en 2003 par rapport à l'année 2002. Un registre en ligne des ONG souhaitant participer aux travaux de la Commission de la condition de la femme a été établi avec succès.

f) Renforcement de la coopération interorganisations au sein du système des Nations Unies dans le cadre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. Le site Web de ce réseau a été lancé en décembre 2002 en vue de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de connaissances relatives au processus d'intégration des femmes. Les communications électroniques ont permis aux organismes des Nations Unies dont le siège ne se trouve pas à New York de participer plus activement à ces travaux et d'économiser du temps et des ressources. Le nombre de groupes de travail du Réseau est passé de 8 en 2002 à 11 en 2003. Des études approfondies – par exemple l'étude sur les femmes, la paix et la sécurité – et une étude sur les indicateurs de la condition de la femme ont été entreprises. Par ailleurs, des ateliers ont été organisés et des projets communs ont été entrepris.

g) Grâce à l'appui dont ils ont bénéficié en matière de formation et de conseil, sept nouveaux États ont ratifié en 2002 et 2003 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ce qui porte à 175 le nombre total des États parties, tandis que 29 ont ratifié le Protocole facultatif, ce qui porte le nombre total des États parties au Protocole à 57. Cinquante-trois États parties ont présenté au total 106 rapports en vertu de l'article 18 de la Convention tandis que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dont le secrétariat est assuré au titre du sous-programme, a examiné au total les rapports de 74 États parties présentés par 42 États. Le nombre de ratifications de la Convention et de son Protocole facultatif et le nombre de rapports présentés et examinés sont autant de progrès dans la réalisation de l'objectif relatif au plein exercice des droits fondamentaux des femmes.

9.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 650 produits prescrits.

Sous-programme 3 Politiques sociales et développement social

9.5 a) Les activités de recherche, de formation et de politique générale menées dans le cadre du sous-programme répondaient à la nécessité d'améliorer la mise en œuvre effective des engagements pris et des politiques définies dans la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action de Copenhague, adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social, dans la Déclaration du Millénaire et dans d'autres résolutions pertinentes. Il était indispensable que la Commission du développement social fonctionne bien pour que les résultats de ses travaux soient pris en compte dans d'autres processus intergouvernementaux et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Quatre-vingt-huit pour cent des conclusions et des recommandations figurant dans les rapports de fond ont été intégrés dans les résolutions et conclusions convenues adoptées par la Commission et par l'Assemblée générale. En outre, des liens de collaboration étroits ont été noués avec les autres organes des Nations Unies, et 40 organismes ont participé aux discussions de la Commission et de la Troisième Commission et aux réunions des groupes d'experts.

b) Amélioration de la capacité des États Membres à prendre des mesures décisives, au niveau national et dans le cadre de la coopération internationale, afin d'éliminer la pauvreté au moyen d'activités de plaidoyer, de recherche et de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social, de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration du Millénaire, de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cinquante pays au moins ont célébré la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, encourageant la tenue de débats sur des questions liées à la pauvreté, en particulier dans le cadre des ONG, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Plus de 70 % des recommandations et des conclusions concernant les données issues des recherches, les bonnes pratiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté qui figuraient dans les documents de fond ont été intégrées dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'élimination de la pauvreté.

c) Les activités du sous-programme ont aidé les mécanismes intergouvernementaux à préparer et à examiner le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui a été adopté lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement au début de l'année 2002. En 2003, dans le cadre des travaux de la Troisième Commission, 36 États ont appuyé et entériné les propositions sur la suite à donner au Plan de Madrid, témoignant ainsi d'une meilleure prise de conscience du rôle que peuvent jouer les instruments internationaux. Pour ce qui est des handicapés, les activités du sous-programme ont contribué à la rédaction d'un protocole additionnel aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et à la création d'un comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

d) Pour aider les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à mieux appréhender les nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine du développement social, le sous-programme a mené des activités de suivi des tendances du développement social, de recherche et d'analyse et a publié

ces informations dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2003*. Environ 1 560 exemplaires du *Rapport* ont été distribués aux gouvernements, aux représentants de la société civile, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé.

e) Les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition ont bénéficié de services consultatifs et de stages de formation visant à accroître leurs capacités techniques et institutionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de programmes sociaux et économiques efficaces. Quarante experts et fonctionnaires de l'administration et de la société civile du Sri Lanka, auxquels s'étaient joints des participants internationaux, ont reçu une formation dans le domaine de la « gouvernance engagée ». Dans l'étude d'impact, 93,3 % de ceux qui ont répondu ont indiqué que l'atelier avait eu un effet positif, les incitant à introduire des modifications dans l'orientation des activités ou dans les processus de leurs organisations. En outre, un stage de formation a été organisé à l'intention de 20 experts et fonctionnaires sur le thème suivant : « Mondialisation, commercialisation et responsabilité sociale des entreprises : enseignements et options pour les pays de la CEI ». Selon l'étude d'impact réalisée à la suite de ce stage, 75 % des participants ont indiqué que l'atelier avait eu un impact positif sur les activités de leur organisation, 66 % un impact considérable et 34 % un impact adéquat. En outre, plus de 50 fonctionnaires ont également bénéficié des 14 types de services consultatifs fournis dans le cadre du sous-programme.

9.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 289 produits prescrits.

Sous-programme 4 Développement durable

9.7 a) Élaboration et mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, évaluation de leur impact et de leur importance pour les pays en tant qu'instruments de planification stratégique renforçant la capacité des États Membres à promouvoir un développement durable. En 2003, des stratégies ont été mises en œuvre ou étaient en cours d'élaboration dans 61 pays, avec l'appui de six ateliers de renforcement des capacités et d'un ensemble d'indicateurs relatifs aux stratégies. Grâce à la diffusion d'informations sur l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies, le processus a progressé du stade de la conception en 2000 au stade de l'élaboration et de la mise en œuvre en 2003. Sur la base des renseignements et des données fournies par les activités du sous-programme, des objectifs d'achèvement et de mise en œuvre des stratégies ont été négociés lors du Sommet mondial pour le développement social, ce qui a contribué à une prise de conscience internationale de l'importance de ces stratégies. Les produits exécutés comprennent l'élaboration de directives, la production de matériel didactique, la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique, la création d'un centre de formation et le développement, la gestion et la mise à jour de la section du site Web de la Division consacrée aux stratégies nationales de développement durable.

b) Quatre réunions menées dans le cadre du sous-programme, auxquelles ont participé au total 100 représentants de grands groupes de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition, ont contribué à associer plus étroitement les organisations non gouvernementales et les autres grands groupes à la mise en œuvre d'Action 21 et à la promotion du développement durable. Au cours

de ces réunions, ces représentants ont pu participer à un dialogue interactif avec les représentants des pouvoirs publics et les autres parties prenantes et apporter leur contribution aux rapports de la Commission du développement durable. Les représentants des grands groupes de pays en développement et des pays dont l'économie est en transition, en particulier les pays les moins avancés, ont participé à la réunion préparatoire du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à la rencontre au Sommet.

c) Pour intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, une collaboration a été soit établie, soit resserrée, avec les services du Secrétariat concernés, les institutions spécialisées, les programmes des Nations Unies et les autres organisations. Des activités communes et la mise en commun des renseignements ont été instituées sur des questions telles que l'énergie durable, le Programme solaire mondial, les grandes compagnies d'électricité et la consommation et la production durables. Une coopération régionale a été établie avec les bureaux régionaux du PNUE en Asie et en Amérique latine en vue d'élaborer un cadre international de programmes sur la consommation et la production durables, tandis qu'un programme de travail a été convenu avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le sous-programme a assuré le secrétariat du programme des Nations Unies relatif aux ressources en eau, qui regroupe 23 organismes des Nations Unies, institutions spécialisées, secrétariats de conventions et commissions régionales. Pour l'organisation du suivi du Sommet, le Secrétariat a contribué à établir 200 partenariats relatifs au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, regroupant les organisations internationales, les gouvernements, le secteur privé et les ONG. Des activités ont également été lancées pour la préparation de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement des petits États insulaires en développement dans le cadre de trois réunions régionales.

d) Dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'assistance technique fournie a contribué à renforcer les capacités, notamment à faire évoluer les cadres réglementaires et institutionnels de ces secteurs dans de nombreux pays. Ces cadres ont facilité la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des ressources en eau et de conservation de l'énergie au niveau national. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, les questions relatives à l'eau et à l'énergie sont apparues comme prioritaires au niveau national et au niveau mondial. Diverses approches ont été élaborées en matière de réforme des institutions et des politiques afin de prendre en compte les spécificités régionales et nationales. Les réformes effectuées ont permis de réaliser des progrès en matière de gouvernance qui offrent des chances de réduire la pauvreté.

e) Le sous-programme a assuré la coordination de l'examen décennal des progrès réalisés depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui incluait les commissions régionales, le PNUE, le PNUD et les institutions spécialisées des Nations Unies. Le Sommet mondial pour le développement durable a accueilli plus de 22 000 participants, y compris des chefs d'État et de gouvernement, des délégués nationaux et des responsables d'organisations non gouvernementales, d'entreprises et d'autres grands groupes. À cette occasion, les gouvernements sont convenus de nombreux engagements et objectifs concrets afin d'assurer une meilleure application des

objectifs du développement durable ou les ont réaffirmés. Le Sommet a accordé une place prééminente aux points de vue exprimés par les représentants de la société civile, reconnaissant ainsi le rôle crucial que joue la société civile dans l'application des textes issus du Sommet et dans l'établissement de partenariats. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui est le principal produit de ce sommet, a fixé des dates butoirs en ce qui concerne les objectifs et les engagements contractés pour la mise en œuvre d'Action 21.

f) La collaboration avec les commissions régionales et les bureaux régionaux des fonds et programmes des Nations Unies et des autres entités a été réorientée vers la mise en œuvre d'Action 21, étant entendu que les décideurs et principales parties prenantes devaient mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales. On s'est attaché en particulier à identifier les conditions et les obstacles spécifiques aux régions et à concevoir des mesures concrètes que les décideurs et les principales parties prenantes seraient susceptibles d'appliquer.

9.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 518 produits prescrits.

Sous-programme 5 **Statistique**

9.9 a) S'agissant des meilleures méthodes et procédures de mesure des phénomènes économiques et sociaux, la Division a assuré dans des bureaux de statistique de pays du monde entier, la formation de statisticiens nationaux grâce à 28 ateliers qui ont bénéficié à 440 participants de pays en développement et de pays en transition. Sur ce nombre, 96 % ont confirmé que les connaissances de fond qui leur avaient été présentées étaient utiles et susceptibles de leur servir à l'avenir. Des voyages d'étude ont permis à 193 statisticiens de s'enrichir au contact de systèmes statistiques plus perfectionnés. La diffusion de 18 publications techniques sur des normes statistiques nouvelles ou révisées a touché les responsables des bureaux nationaux de statistique du monde entier. Les experts qui ont participé aux réunions ont pour 90 % d'entre eux jugé « bonne » ou mieux l'utilité des publications statistiques de l'ONU sur les méthodes et les procédures.

b) De hauts représentants des bureaux nationaux de statistique ont pu mieux appréhender les problèmes nouveaux en participant aux débats sur des thèmes particuliers de la Commission de statistique, notamment sur le Programme de comparaison international, le commerce international de services, la manière de jauger les progrès par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, et les moyens de mesurer le commerce électronique. Il y a environ 120 statisticiens nationaux chevronnés qui participent à chaque session de la Commission. Pour 98 % d'entre eux, les experts enquêtés ont jugé « bonne » ou mieux l'utilité des publications statistiques de l'ONU.

c) Le renforcement du système statistique mondial s'est poursuivi grâce aux améliorations apportées à l'échelon national aux méthodes et aux procédures, ainsi qu'au perfectionnement des concepts et des définitions dans des domaines tels que la conception des recensements et des enquêtes, les classifications statistiques, le commerce, et les statistiques et indicateurs relatifs à l'environnement. La coordination internationale est plus serrée grâce aux travaux du Comité de coordination des activités de statistique. Des réunions de groupes de statisticiens

nationaux ont servi à perfectionner les concepts et les méthodes statistiques. Des responsables des bureaux nationaux et d'organisations régionales et internationales ont assisté aux réunions de la Commission de statistique, à des ateliers et à des réunions de groupes d'experts, notamment à celles qui ont été consacrées à la rationalisation et à l'harmonisation des indicateurs du développement, visant le renforcement du système statistique mondial.

d) Par des activités de formation, des voyages d'étude et des missions de conseils, on a accru la capacité des bureaux nationaux de statistique des pays en développement et des pays en transition de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques. La formation et l'assistance ont été modulées en fonction des capacités et des ressources des systèmes nationaux de statistique, et axées sur l'amélioration, l'enrichissement et la préservation de la base de connaissances sur les méthodes statistiques et l'infrastructure à l'échelon national, ainsi que sur l'ouverture aux techniques avancées de production, d'analyse et de diffusion des données.

e) On a accru les capacités nationales d'utilisation de systèmes d'information géographiques pour les activités de levés topographiques et de cartographie en organisant des conférences régionales et des stages de formation. La huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, organisée conjointement avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui a permis d'améliorer la communication internationale, a accueilli des participants de 88 pays. La Division a également préparé et organisé la seizième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui a accueilli des participants de 43 pays. En 2002, la Division a mis au point et lancé le site Web du Groupe d'experts, et publié des documents dont le *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* (multilingue).

9.10 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 402 produits prescrits.

Sous-programme 6

Population

9.11 a) La capacité accrue des États Membres de formuler des politiques et des programmes nationaux en matière de population et dans des domaines connexes s'est marquée dans les informations de suivi des politiques recueillies par le sous-programme sur la fécondité, la mortalité et la migration, ainsi que sur d'autres indicateurs démographiques. Des données démographiques ont été communiquées aux gouvernements, pour aider à la planification et à l'affectation des ressources. Les résultats, publiés en 2003 dans *National Population Policies* et comportant des renseignements reçus de 193 gouvernements, dont 145 de régions moins développées, montraient que les conséquences des variables démographiques et leurs effets sur le développement socioéconomique étaient bien pris en considération. L'un des faits les plus notables de la seconde moitié des années 90, s'agissant de politiques en matière de population, a été l'augmentation du nombre de gouvernements de pays d'Afrique (73 % en 2003 contre 60 % en 1996) disant avoir mis en place des politiques visant à ralentir l'accroissement rapide de leur population.

b) Les gouvernements sont parvenus à une meilleure compréhension des problèmes de population cruciaux en participant aux travaux de la Commission de la

population et du développement, en particulier aux sessions consacrées aux thèmes suivants : droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida); et population, éducation et développement. L'importance qu'il y a à adopter des moyens efficaces pour faire connaître les résultats de la recherche, au public comme aux décideurs, et à constituer des réseaux internationaux de partage de l'information, est ressortie clairement d'une réunion technique couplée à un stage de formation sur le VIH/sida et la mortalité adulte dans les pays en développement, qui a groupé 22 spécialistes africains des questions de population. Deux publications, *HIV/AIDS: Awareness and Behaviour*, et *The Impact of AIDS*, s'ajoutant aux estimations et projections habituelles de la population mondiale, ont permis d'éclairer particulièrement l'impact démographique du sida dans les pays gravement touchés. Les utilisateurs de statistiques démographiques ont été alertés aux conséquences de la pandémie de sida grâce à des informations telles que les projections du nombre prévisible de décès dus à la maladie, l'impact de l'épidémie sur différents secteurs de la société, et les aspects comportementaux de l'épidémie.

c) On a pu améliorer l'accès, en temps voulu, des gouvernements et de la société civile aux résultats de travaux de recherche menés par les Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, en diffusant les résultats des travaux de recherche menés au titre du sous-programme dans la société civile et le grand public par des communiqués de presse, des réunions d'information et des entretiens. Les publications, surtout *World Population Prospects* et *National Population Policies* ont été centrales pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. On a bien avancé en particulier la réalisation des objectifs et des cibles concernant l'achèvement de la transition démographique. Les publications, y compris les planches murales, ont été affichées sur Internet dès leur parution, les données sur la population étant ouvertes à tous sans restriction. Les publications de la Division de la population ont été envoyées à des bibliothèques, des universités et des organisations internationales, ainsi qu'à des enseignants et des chercheurs, aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies, à des utilisateurs commerciaux de données et à bien d'autres. À la fin de 2003, il y avait eu plus de 30 000 citations de publications de la Division de la population enregistrées sous Google, et 160 000 téléchargements depuis le site Web du sous-programme au cours du dernier trimestre de 2003.

d) Les publications de la Division de la population, surtout *World Population Prospects* et *National Population Policies*, ont été parmi les outils essentiels de surveillance de la réalisation du Programme d'action. Le sous-programme a communiqué aux gouvernements des données démographiques qui les ont aidés à planifier leurs programmes et à affecter les ressources, par exemple des projections démographiques sur les effets à terme du maintien des politiques de fécondité et de mortalité en place, ou des estimations des taux de mortalité dans les pays les plus touchés par le VIH/sida.

9.12 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les pro

duits exécutés, qui représentent 87 % des 137 produits prescrits.

Sous-programme 7**Développement mondial : tendances, questions et politiques**

9.13 a) Grâce aux rapports analytiques publiés au titre du sous-programme, notamment *La situation économique et sociale dans le monde* et *World Economic Situation and Prospects*, on a continué à aider les représentants des États Membres à développer le dialogue international et à s'accorder sur les politiques et les interventions adaptées à la situation économique du moment comme à la croissance et au développement à long terme. Le Groupe spécial d'experts des projections à court et à moyen terme sur l'économie mondiale (projet LINK) a offert un lieu de débat utile sur la situation et les politiques macroéconomiques à court terme, et a été déterminant pour donner à 15 pays d'Afrique la capacité nécessaire pour utiliser des techniques d'analyse des politiques et de modélisation économique internationalement acceptées, en vue de formuler et de réaliser leurs politiques de développement.

b) Compréhension améliorée dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, des mesures nécessaires pour mobiliser et allouer de façon efficace et sans faire de distinction entre les sexes les ressources financières nationales aux fins du développement : cet objectif a été un axe prioritaire des activités. Le sous-programme a permis d'établir la documentation nécessaire et d'organiser à Monterrey (Mexique) en mars 2002 la Conférence internationale pour le financement du développement, à laquelle ont assisté 50 chefs d'État. Le Consensus de Monterrey, entente universelle conclue entre les pays développés et en développement, est la pierre d'angle des débats de politique internationale consacrés, notamment, au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, au financement du développement. Deux réunions spéciales du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, en 2002 et 2003, de même que le premier dialogue de haut niveau sur le financement du développement organisé durant l'Assemblée générale en 2003, ont permis de consolider les résultats de Monterrey et de faire progresser vers les buts envisagés, surtout pour ce qui est de la cohérence des politiques de développement.

c) Le sous-programme a permis d'organiser à Monterrey en 2002 la Conférence internationale pour le financement du développement, très généralement reconnue dans la communauté internationale comme progrès notable du dialogue sur les politiques de développement entre les pays développés, les pays en développement, les institutions internationales, le secteur privé et la société civile. Le Consensus de Monterrey est un accord crucial pour le dialogue politique international sur les problèmes liés au financement du développement, notamment au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Le sous-programme a permis d'organiser 24 tables rondes ministérielles auxquelles ont participé les directeurs exécutifs ou administrateurs des institutions de Bretton Woods, dont 12 qui ont eu lieu pendant la Conférence de Monterrey et 12 durant les sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de 2002 et 2003.

d) À l'issue de l'examen triennal auquel a procédé le Comité des politiques de développement, l'Assemblée générale a ajouté le Timor-Leste à la liste des pays les moins avancés, ce qui retentit sur les crédits alloués par les pays développés aux échanges bilatéraux et à l'aide. Le Comité a recommandé de se pencher d'urgence sur les besoins spéciaux des femmes et l'élimination des obstacles qui les

empêchent de participer pleinement à l'activité économique. Le sous-programme a fourni l'information de fond nécessaire aux débats tenus au Conseil économique et social sur la radiation du Cap-Vert et des Maldives de la liste des pays les moins avancés. Grâce aux documents d'analyse issus du sous-programme, notamment *La situation économique et sociale dans le monde*, les représentants des États Membres ont pu mieux se concerter à l'échelon international et s'accorder sur des politiques et des interventions visant la croissance et le développement sur le long terme, y compris dans ses dimensions sexospécifiques.

9.14 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 182 produits prescrits.

Sous-programme 8

Administration publique, financement et développement

9.15 a) La gouvernance étant essentielle pour un redressement durable, le sous-programme a servi à lancer des activités normatives et une assistance technique en matière de gouvernance, de reconstruction après un conflit et de prévention des conflits, afin de permettre aux gouvernements de mieux comprendre les politiques, les compétences et les moyens nécessaires pour appliquer des stratégies de reconstruction plus efficaces et viables. Les autorités gouvernementales ont fait état de retombées utiles des connaissances ainsi acquises, d'une efficacité accrue des organes du pouvoir, et d'une amélioration sensible de la confiance et des mesures de concertation entre interlocuteurs des deux bords; ils ont donc demandé que le sous-programme leur assure d'autres services techniques et consultatifs. Le portail de l'Inventaire de la Gouvernance en Afrique donne accès à des informations sur 54 projets qui dans huit pays sont consacrés spécialement à la consolidation de la paix après un conflit, et sur 136 projets visant plus généralement la paix et la stabilité. Les sites Web du sous-programme, qui donnent des renseignements sur des sujets touchant la paix et les conflits, accueillent plus 5 250 visiteurs par mois.

b) La poursuite du développement du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, au titre du sous-programme, a permis une amélioration de l'accès des États Membres, dans les délais voulus, aux renseignements, données d'expérience et meilleures pratiques concernant l'administration et les finances publiques. Le Réseau, qui est le seul réseau d'information du monde sur l'administration publique, a été qualifié d'excellent portail en ligne en matière d'administration publique. Des utilisateurs les plus fréquents, 48 % viennent des pays en développement, le nombre de consultations du site Web a décuplé dans les deux dernières années et celui des téléchargements a été multiplié par 20. On s'est attaché, dans la réalisation du programme concernant le Réseau, à encourager la coopération Sud-Sud entre membres du Réseau pour ce qui est de la gestion de l'information en ligne.

c) Depuis que le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques est devenu sous le nom de Comité d'experts de l'administration publique un organe subsidiaire permanent du Conseil économique et social, le sous-programme peut mieux intervenir pour coordonner les activités menées dans le domaine économique et social et faciliter l'organisation périodique de réunions interinstitutions aidant à améliorer les débats intergouvernementaux relatifs aux politiques. La coordination régionale a été renforcée à la suite de cinq conférences ministérielles organisées

grâce au sous-programme, tandis que l'intégration des États Membres, des organismes bilatéraux et multilatéraux et des organisations de la société civile a bénéficié des effets de la stratégie de suivi des grandes conférences organisées par l'ONU. L'Équipe de travail sur la gouvernance du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont la présidence relève du sous-programme, a favorisé la compréhension de l'intégration des activités normatives, analytiques et de coopération technique. Le Réseau d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques a joué en la matière un rôle irremplaçable en tant que plateforme de mise en commun de l'information et de coordination.

d) Grâce aux publications et aux services consultatifs fournis au titre du sous-programme, les États Membres ont pu disposer de méthodes et d'outils d'aide au développement, et ainsi mieux comprendre les grandes questions qui se posent en matière d'économie, d'administration et de finance publiques. Les conférences et les réunions organisées au titre du sous-programme ont donné aux décideurs et aux praticiens l'occasion de travailler ensemble à faire appliquer des normes et des pratiques harmonisées à l'échelon mondial. Le sous-programme a permis d'apporter un soutien de fond au Forum mondial Réinventer l'État, grande manifestation très médiatisée consacrée à l'administration publique et à la gouvernance dans le monde, ainsi que d'instituer le prix Champion du service public décerné par l'ONU, récompensant l'action en faveur du rôle, du prestige et du retentissement du service public. Les numéros bisannuels du *World Public Sector Report* consacrés à l'administration en ligne ont été utilisés par trois universités, tandis que les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies en ont demandé plus de 500 exemplaires. En outre, les publications en ligne du sous-programme ont connu un trafic important (130 millions de pages consultées), et il y a eu 35 demandes de services consultatifs.

e) Des informations à jour sur les instruments d'analyse, les options politiques et les méthodes utilisables face aux liens entre problèmes politiques et économiques ont été présentées à l'Assemblée générale dans les rapports sur l'aide aux États tiers touchés par l'application de sanctions ou l'imposition de mesures de coercition économiques, et sur l'assistance économique aux États d'Europe orientale touchés par les événements des Balkans.

9.16 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 158 produits prescrits.

Sous-programme 9 **Gestion viable des forêts**

9.17 a) Le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont le sous-programme permet d'assurer le secrétariat, a servi à développer l'élaboration des politiques visant les forêts et la concertation internationale, en offrant aux pays, aux grands groupes et aux organisations s'occupant des forêts un lieu où dialoguer et œuvrer ensemble à la recherche d'un consensus sur la nécessité d'une gestion viable des forêts et la manière d'y parvenir, et en stimulant les initiatives visant cette gestion, qu'elles émanent des pays ou des organisations. À l'échelon national, le résultat des sessions du Forum a été d'offrir aux pays un contexte favorable à la mise au point de programmes et de stratégies de gestion viable des forêts. Le Forum a facilité et encouragé aussi la coordination et la coopération entre les organisations, les instances et les mécanismes s'occupant de forêts, grâce à l'établissement de liens et

de relations de travail importants, notamment avec les 14 organisations membres du Partenariat pour la protection des forêts. La participation des neuf grands groupes nommés dans le chapitre 23 d'Action 21 au dialogue multipartite a été activement encouragée, car ce dialogue est régulièrement une composante importante des sessions du Forum. Il a offert l'occasion d'une concertation authentique entre les représentants des pays et des grands groupes.

b) On a pu faciliter et promouvoir l'application des propositions d'action du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts par de nombreuses activités. Un réseau de centres nationaux a été établi pour 98 États membres du Forum. Le Partenariat asiatique pour les forêts et le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, ainsi qu'un centre régional de forêts modèles pour l'Amérique centrale et les Caraïbes ont été lancés lors du Sommet mondial pour le développement durable, tandis qu'étaient renforcés des partenariats déjà en place, tels que le Réseau international de forêts modèles. Le Partenariat pour la protection des forêts a créé le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Des activités ont été organisées (ou ont bénéficié d'une assistance technique du sous-programme) sous l'égide de pays et d'organisations pour soutenir le Forum, en Afrique, en Asie, dans la région du Pacifique, en Amérique centrale et en Europe, notamment pour le financement d'une gestion viable des forêts, le transfert de technologies écologiques pour la gestion des forêts de mangroves, le suivi, l'évaluation et la diffusion de rapports.

c) Le sous-programme a permis de renforcer les engagements politiques en faveur de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts en organisant des réunions ministérielles de haut niveau, occasion d'échanges d'expériences enrichissantes et fiables. La réunion ministérielle tenue pendant la session de 2002 du Forum, qui a groupé 27 participants de haut niveau, s'est penchée sur quatre grands problèmes critiques concernant les forêts : les forêts et les programmes et politiques internationaux actuels; sauvegarde, protection et utilisation des forêts; harmonisation intersectorielle aux échelons national, régional et mondial, notamment par l'exploitation des synergies entre processus et organisations s'occupant des forêts; et financement pour la gestion viable des forêts. Ayant défini une grande orientation visant les forêts, le Forum a créé à sa troisième session un groupe spécial d'experts chargé de déterminer les paramètres d'élaboration d'un cadre juridique sur tous les types de forêts.

d) À sa session de 2003, le Forum a créé un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les méthodes et les procédures de suivi, d'évaluation et de communication de rapports, qui s'est réuni à Genève en décembre 2003. Il a proposé divers moyens de suivre et d'évaluer les progrès, entre autres à partir de rapports communiqués de leur propre initiative par les pays, les membres du Partenariat pour la protection des forêts et d'autres organisations intéressées, des travaux sur les critères et indicateurs de gestion viable des forêts entrepris aux échelons national, régional et international, des données et informations disponibles, et de systèmes et structures de communication de rapports. Le secrétariat du Forum a reçu 70 rapports de pays sur la gestion viable des forêts. Il y était fait état d'analyses détaillées des progrès de la réalisation des propositions avancées au Groupe et au Forum intergouvernementaux sur les forêts, et de la traduction des 16 éléments définis par le Forum en orientations stratégiques de la gestion nationale des forêts. Quatorze pays ont expliqué qu'ils avaient évalué les propositions d'action du Groupe et du Forum – ou étaient en train de le faire – afin de voir dans quelle mesure elles étaient

applicables à leur situation. L'équipe spéciale du Partenariat pour la protection des forêts chargée de rationaliser le système de rapports a mis en place, avec une aide fournie au titre du sous-programme, un portail Web afin d'alléger la charge que représentent pour les pays les rapports à communiquer, et de rendre le système plus performant, en réduisant et rationalisant par exemple les demandes de rapports, en harmonisant les méthodes de collecte des données, en s'efforçant d'obtenir des données plus comparables et plus compatibles, et en perfectionnant la gestion de l'information.

9.18 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 92 produits prescrits.

Chapitre 10

Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement*

Sous-programmes : 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale; 2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique; 3. Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

L'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ont été achevés en 2002. L'Assemblée générale a donc fait sienne, dans sa résolution 57/7, la recommandation visant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. On a également établi des mécanismes de coordination interinstitutions pour appuyer le NEPAD et défini les rôles de la société civile et du secteur privé.

La troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique a renforcé la coopération entre les pays en développement d'Afrique et d'Asie grâce à des arrangements triangulaires.

La définition de codes et d'indicateurs dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine a aidé à améliorer l'évaluation technique de la gestion de l'économie et des entreprises en Afrique. On a commencé à mesurer et contrôler les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique et on a lancé l'indice d'orientation des politiques économiques pour suivre les réalisations économiques des pays africains et la durabilité des résultats obtenus. Le renforcement des capacités économiques nationales dans le cadre des activités de consolidation de la paix et dans les situations d'après conflit a été assuré par l'intermédiaire du programme de développement pour la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM), en atténuant les conséquences économiques du conflit en Côte d'Ivoire et grâce à un programme de relèvement des pays de la région des Grands Lacs en situation d'après conflit.

Des données analytiques sur les questions ayant directement trait au relèvement économique de l'Afrique ont été publiées dans la revue *Afrique Relance*, ainsi que sur Internet.

Taux d'exécution. Le programme est exécuté par trois organismes : le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL)/Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de l'information; le taux d'exécution global du programme était de 84 % des 136 produits.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 10)] et aux paragraphes 39 à 41 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

10.1 a) Renforcement du partenariat entre l'Afrique et ses partenaires de développement : cet objectif a été réalisé grâce aux efforts de mobilisation déployés dans le cadre du sous-programme. Dans son rapport sur l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Secrétaire général a mis en lumière les enseignements à prendre en considération lors de l'élaboration du NEPAD. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations du Secrétaire général, notamment celle tendant à ce que le NEPAD soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique, et a établi les domaines d'application et les modalités de cet appui. Des facteurs tels que les tendances économiques mondiales, la lutte contre le terrorisme, les conflits armés en Afrique, les catastrophes naturelles et d'autres priorités contradictoires doivent être pris en considération car ils ont un effet sur l'aide au développement de l'Afrique.

b) Meilleure sensibilisation des États Membres et de la société civile aux problèmes de développement de l'Afrique et meilleure compréhension de ces problèmes : cet objectif a été réalisé grâce à la présentation régulière de notes d'information et de rapports, à la création d'une base de données sur les organisations non gouvernementales africaines et au site Web, ce qui s'est traduit par des débats de qualité à l'Assemblée générale. Le nombre de personnes ayant visité le site Web a augmenté de 66 %. Les dialogues organisés à la mi-journée ont encouragé la participation de la société civile à l'examen et à l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90; ils ont été suivis par une réunion de la société civile et du secteur privé visant à examiner leur rôle dans l'exécution du NEPAD. Le Répertoire des organisations non gouvernementales est largement diffusé, sur CD-ROM et sur Internet, afin de faciliter la coopération.

c) L'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ont mis en évidence l'importance de la coordination interinstitutions pour les questions relatives au développement de l'Afrique. L'ensemble des 13 recommandations sur les mesures à prendre pour renforcer la coordination interinstitutions ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/7. La coordination est assurée grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au niveau national; à des consultations régionales de la CEA (articulées autour de groupes thématiques), au niveau régional; et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et au Groupe de travail interdépartemental sur l'Afrique du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, au niveau international. Lors de deux consultations régionales, les organismes des Nations Unies se sont répartis en cinq groupes chargés des différentes priorités du NEPAD.

d) Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en sa qualité de co-organisateur de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, a encouragé la coopération entre l'Asie et l'Afrique en général et la coopération triangulaire (coopération entre deux pays en

développement aidés par un pays développé) en particulier. La troisième Conférence internationale de Tokyo a rassemblé des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour mobiliser l'appui au développement de l'Afrique. Un rapport très récent sur la coopération entre l'Amérique latine et l'Afrique servira de base aux prochaines discussions sur le renforcement de la coopération.

10.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 84 % des 91 produits prescrits.

Sous-programme 2

Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique

10.3 a) La mise en œuvre des programmes d'action et des initiatives en faveur du développement de l'Afrique passe par l'instauration du mécanisme d'évaluation intra-africaine et de ses codes et indicateurs, sous la direction de la CEA, qui a contribué à l'amélioration de l'évaluation technique de la gestion de l'économie et des entreprises en Afrique. Seize pays ont accédé au Mémoire d'accord du mécanisme d'évaluation intra-africaine en 2003. Un projet couvrant 28 pays africains et fondé sur les principes de base du mécanisme a été lancé en 2002 en vue de mesurer et contrôler les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique. Le nombre de pays concernés indique clairement que les pays africains acceptent de plus en plus la notion de bonne gouvernance et sont résolus à tirer des enseignements mutuels de la coopération, à renforcer leurs capacités et à engager un dialogue constructif avec leurs pairs. Dans le cadre des préparatifs du *Rapport économique sur l'Afrique* de la Commission, la CEA a mis au point l'indice d'orientation des politiques économiques pour suivre les réalisations économiques des pays africains et la durabilité des résultats obtenus et a élaboré un programme de travail conjoint avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la responsabilité mutuelle, la cohérence des politiques et l'efficacité des activités de développement, en réponse à la demande faite par le Comité des chefs d'État et de Gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD.

b) Les partenariats entre les parties prenantes aux niveaux régional, sous-régional et national ont été facilités. Au niveau régional, l'ordre du jour des consultations régionales annuelles privilégiait les résultats davantage que par le passé. La CEA et le Groupe spécial pour l'Afrique du PNUD ont été chargés de coordonner les activités de suivi des mécanismes consultatifs. Au niveau sous-régional, le renforcement des partenariats entre la CEA et les Communautés économiques régionales, grâce à la coordination et à la facilitation d'arrangements de collaboration dans les domaines prioritaires, a abouti à la signature d'un Mémoire d'accord pour l'organisation, au niveau sous-régional, de réunions ou de manifestations spéciales sur la question de l'intégration régionale par le développement des moyens de transport. Au niveau national, le lancement d'ateliers sur la gouvernance a renforcé les synergies lors de l'élaboration du rapport sur la gouvernance en Afrique. Deux ateliers méthodologiques consacrés aux progrès accomplis par les pays africains sur le plan économique, progrès mesurés au fil des années par le *Rapport économique sur l'Afrique*, ont permis de mieux harmoniser les données utilisées dans le *Rapport économique sur l'Afrique* et dans les rapports sous-régionaux et de mieux coordonner les activités de recherche.

c) Amélioration de la coordination et plus grande cohérence des opérations lancées par les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies présents dans les pays africains : cet objectif a été réalisé en précisant davantage les priorités et les objectifs des consultations régionales entre les organismes des Nations Unies présents en Afrique. Les deux consultations régionales annuelles ont privilégié les résultats par rapport aux modalités. Lors de la consultation de 2002, cinq groupes thématiques ont été créés et des tâches ont été affectées aux organismes des Nations Unies participants. La consultation de 2003 a donné l'occasion, pour la première fois, de passer en revue les progrès accomplis sur la voie du renforcement de la cohérence, de la cohésion et de la complémentarité des activités collectives du système des Nations Unies en Afrique et d'ajuster les différents plans d'action.

d) Les consultations régionales annuelles entre les organismes des Nations Unies présents dans les pays africains ont joué un rôle déterminant dans l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et initiatives pour l'Afrique et la diffusion des données d'expérience y ayant trait. Depuis la création de cinq groupes thématiques à la réunion consultative de 2002, le principal résultat obtenu en matière d'appui au NEPAD a été la convocation de 10 réunions – solidement étayées par des débats et des interactions en ligne – de certains des groupes et sous-groupes pour rendre compte de l'exécution du programme, échanger les données d'expérience entre les organismes participants et adapter leurs plans d'action. Dans le cadre des travaux des groupes, les organismes des Nations Unies ont aidé le secrétariat du NEPAD à mener à bien la campagne de sensibilisation qu'il mène à l'échelle du continent en informant les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, des objectifs du NEPAD, et à diffuser l'information relative à ses activités. En sa qualité de coordonnateur, la CEA a aidé les groupes à assumer leurs obligations collectives en matière d'élaboration de rapports et a compilé leurs rapports en vue de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique.

e) En ce qui concerne le renforcement des capacités économiques nationales dans le cadre des activités de consolidation de la paix et dans les situations d'après conflit, la principale réalisation a été le lancement du projet opérationnel de développement pour la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Les consultations interinstitutions ont permis de procéder à un échange d'idées et de vues sur l'orientation et les modalités opérationnelles du programme d'assistance de l'ONU pour la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano, de relancer le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, notamment en fixant les grandes orientations stratégiques, et d'appuyer le renforcement des capacités du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix. La CEA a entrepris, à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, une étude sur les conséquences économiques du conflit en Côte d'Ivoire, qui a sensibilisé les dirigeants politiques et les décideurs aux conséquences catastrophiques des conflits, non seulement pour l'économie nationale, mais aussi pour les pays voisins. La coopération avec les partenaires régionaux et internationaux a été renforcée grâce à l'élaboration d'un programme de relèvement pour les pays de la région des Grands Lacs qui sortent d'un conflit, qui donnera lieu à une conférence internationale sur la région des Grands Lacs en 2004.

10.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 81 % des 21 produits prescrits. Quatre dossiers

n'ont pas été élaborés, l'information en question figurant dans les rapports des centres sous-régionaux de développement.

Sous-programme 3

Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

a) Des données analytiques sur les questions ayant directement trait au relèvement économique de l'Afrique figurent dans la revue *Afrique Relance*, qui est publiée et diffusée régulièrement et dans les délais prévus. Cette publication est essentiellement lue par un groupe d'environ 33 000 fidèles abonnés, parmi lesquels des journalistes, des militants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des agents d'organisations gouvernementales ou intergouvernementales (en dehors de l'ONU). La plupart de ces lecteurs résident en Afrique (30 %), en Amérique du Nord (52 %) et en Europe (14 %). Une étude menée en 2003 indiquait que la plupart des lecteurs (88 %) estimaient que l'information fournie était irremplaçable et beaucoup d'entre eux (65 %) déclaraient que cette revue leur permettait de mieux comprendre les problèmes de l'Afrique. En 2003, le nombre de personnes ayant visité le site Web d'*Afrique Relance* a augmenté de 21 %. De nombreux articles importants ont été publiés sur des sites Web internationaux appartenant à de grands réseaux de médias.

b) Davantage d'informations approfondies contribuant au développement économique de l'Afrique sont diffusées; elles représentent désormais 20 % des sujets traités dans les émissions radiophoniques de l'ONU en direct et dans les communiqués des bureaux de presse de l'ONU. Les principales initiatives et manifestations internationales et nationales couvertes étaient le NEPAD, les objectifs du Millénaire pour le développement et la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les sites Internet du NEPAD et tous les sites Africa.com diffusent régulièrement des articles extraits d'*Afrique Relance*. Des manifestations spéciales ont été organisées pour rassembler les journalistes du monde entier et les porte-parole de l'ONU pour l'Afrique.

10.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 24 produits prescrits.

Chapitre 11A

Commerce et développement*

Sous-programmes : 1A. Mondialisation, interdépendance et développement; 1B. Développement de l'Afrique; 2. Investissement, développement des entreprises et technologie; 3. Commerce international; 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines; 5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Les rapports sur le commerce et le développement pour les années 2002 et 2003 ont conduit de nombreux pays à réfléchir aux politiques mises en œuvre. La définition et l'analyse des obstacles au développement a permis d'élaborer des stratégies de développement appropriées et a contribué au débat international sur les problèmes de l'interdépendance économique mondiale. L'intérêt des médias pour ces rapports et les demandes nouvelles de services consultatifs dénotent aussi l'utilité accrue de cette importante activité. Une source indépendante a estimé que le Projet d'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre sur les affaires monétaires internationales avait connu « un succès remarquable ». Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a renforcé la compétence des dirigeants dans un nombre accru de pays en développement. Les activités et les services consultatifs de renforcement des capacités ont permis de remanier huit documents d'orientation et projets de loi de l'Autorité palestinienne concernant les douanes, la gestion de la dette, la facilitation du commerce, le développement du secteur privé et l'analyse et la gestion économiques.

Les publications de la CNUCED – plus de 3 millions de téléchargements en 2003 et 91 % de taux de satisfaction selon un sondage réalisé auprès des visiteurs du site – sont considérées, à l'échelle mondiale, comme des documents de référence essentiels, notamment dans le domaine de l'investissement étranger direct. Les analyses des politiques d'investissement conduites dans les pays ont donné lieu à des recommandations pratiques concrètes qui ont été adoptées. Les cycles de négociations organisés par la CNUCED ont abouti à la signature de 47 accords bilatéraux d'investissement. S'agissant des comptes et des rapports financiers des entreprises, les organismes de réglementation ont fait largement usage des directives concernant la comptabilité de l'environnement et les qualifications professionnelles. En outre, près de 70 000 chefs d'entreprises de 27 pays ont bénéficié du Projet de coopération technique pour la promotion de

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 11A)] et au paragraphe 42 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

l'esprit d'entreprise (EMPRETEC). Le site portail est devenu une des sources principales d'information sur la question de la science et la technologie au service du développement.

Le nombre et la qualité des propositions présentées par les pays en développement au titre du Programme de Doha pour le développement ont été plus nombreuses et de meilleure qualité. Le Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) a donné aux gouvernements membres les informations nécessaires pour suivre les politiques les plus indiquées. Grâce aux services spécialisés de la CNUCED, les pays en développement s'emploient de plus en plus à dynamiser le secteur des produits de base dans l'optique du développement durable et de la diversification de l'économie. C'est ainsi que le volume d'activités de deux bourses des matières premières créées en Inde a atteint 30 milliards de dollars. Huit pays en développement bénéficient d'un appui en vue de la révision et de l'adoption de législations nationales concernant la concurrence.

Les rapports annuels sur le commerce électronique et le développement et les études sur les transports maritimes ont permis aux dirigeants de mieux connaître le commerce électronique et les applications des technologies de l'information et de la communication qui y sont liées, le transport et la facilitation du commerce. Des réunions et des conférences sur les stratégies ont favorisé le dialogue et la compréhension mutuelle et facilité le consensus. Elles ont aidé les pays en développement à renforcer leurs capacités et à se préparer aux négociations économiques internationales. L'efficacité commerciale s'est améliorée. On compte un plus grand nombre de projets concernant le Système douanier informatisé (SYDONIA) qui sont autofinancés par les pays en développement, ce qui a permis d'améliorer les recettes dans certains pays, parfois de 10 à 15 %. Il ressort d'une évaluation du Système d'information avancée sur les marchandises (ACIS) que les résultats opérationnels ont connu une amélioration sensible, notamment en ce qui concerne la réduction des délais de transit et les économies sur les coûts de transport. Les projets touchant à la facilitation du commerce ont contribué à réduire les coûts de transaction dans nombre de pays. La Fédération internationale des pôles commerciaux a renforcé sa position de facilitateur du commerce dans le monde. Des formations spécialisées ont permis de renforcer les capacités de certains pays en développement et pays moins avancés, dans les domaines du commerce international, des services liés au commerce, de l'investissement et de la formation. L'enseignement à distance a permis de développer la vulgarisation. Les cycles de formation des formateurs locaux ont gagné en qualité et sont organisés régulièrement.

Le rapport sur les pays les moins avancés de l'année 2002 proposait une nouvelle approche pour l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté qui a été bien accueillie par les États Membres compte tenu de son impact sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et des priorités des PMA. L'adoption par la Conférence ministérielle internationale du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, devrait favoriser la mise en œuvre de mesures convenues et le lancement de nouvelles activités de coopération dans le domaine

du transport en transit. Les études sur la typologie des vulnérabilités des petits États insulaires en développement classés dans la catégorie des pays les moins avancés proches des seuils de sortie ont pu être menées grâce à la mise en œuvre réussie des aspects économiques du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 82 % des 1 013 produits prescrits. Soixante-quinze produits ont été reportés et 109 supprimés, dont 22 par les organes délibérants et 11 en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires.

Les résultats du programme de la CNUCED sont présentés de façon plus détaillée dans le rapport d'évaluation du programme (UNCTAD/EDM/2004/1), accessible dans sa version électronique.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1A

Mondialisation, interdépendance et développement

11A.1 a) La capacité des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies appropriées concernant l'évolution et la gestion de la mondialisation s'est améliorée grâce aux rapports du Conseil du commerce et du développement, dont les membres se sont félicités des analyses et des conseils pratiques qu'ils renferment, notamment en ce qui concerne les politiques nationales d'accroissement du revenu et de lutte contre la pauvreté. Les articles publiés dans la presse internationale à cet égard ont dépassé l'objectif, fixé à 144, et on a enregistré 40 500 téléchargements sur Internet, soit une augmentation de 40 %. On a compté 1 200 demandes de publication et d'information. Une évaluation du Projet d'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre sur les affaires monétaires internationales a conclu au « succès remarquable » du projet qui a réussi à promouvoir un programme des pays en développement pour la réforme monétaire internationale. Il est cependant nécessaire d'élargir ces analyses à d'autres pays. Le projet aurait plus d'impact si les publications renfermant les conclusions des études et les propositions pratiques bénéficiaient d'une diffusion efficace, notamment à travers le site Web.

b) La gestion efficace de la dette grâce à l'utilisation du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) s'est améliorée, comme en témoigne la participation accrue à ce système, qui est passée de 78 à 91 institutions dans 62 pays, soit plus que l'objectif biennal qui était de 85 institutions. À la fin de 2003, on comptait 15 institutions supplémentaires dans 10 nouveaux pays et 5 pays clients. Il a été possible de mieux faire connaître et utiliser le système SYGADE à la faveur de cycles de formation sur divers aspects de la gestion de la dette, organisés conjointement avec des organisations régionales et le PNUD au bénéfice de près de 500 participants. Dans le programme de travail de SYGADE, il est prévu de renforcer l'assistance aux institutions clientes et de faire en sorte que le système soit utilisé de façon plus efficace.

c) Les capacités de l'Autorité palestinienne de prendre des mesures appropriées dans le domaine des politiques commerciales, de la facilitation du commerce et des stratégies de gestion financière et de développement ont été

renforcées grâce au programme de coopération technique, malgré les conditions défavorables rencontrées sur le terrain. Les membres du Conseil du commerce et du développement ont félicité la CNUCED pour les efforts déployés dans ce domaine et approuvé les principaux thèmes et propositions concrètes issus des travaux d'analyse et de recherche. Les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs ont permis de remanier huit documents d'orientation et projets de loi de l'Autorité palestinienne concernant les douanes, la gestion de la dette, la facilitation du commerce, le développement du secteur privé et l'analyse et la gestion économiques. Pour rendre le programme encore plus efficace, il est nécessaire d'obtenir l'engagement et la coopération des États Membres en vue de mobiliser des ressources suffisantes et de faciliter les missions officielles et les activités d'assistance technique.

d) La qualité, l'accessibilité et la disponibilité des informations et des données permettant de procéder à des analyses et d'élaborer des politiques dans le domaine économique et financier ont été accrues à la faveur de l'amélioration du site Web de la CNUCED, comme en témoigne l'augmentation des demandes d'accès en ligne aux bases de données de la CNUCED. Le Manuel sur les statistiques en ligne de la CNUCED a enregistré environ 12 700 utilisateurs inscrits. La version PDF a, en moyenne, été téléchargée 10 000 fois par mois au cours des années 2002 et 2003. Le site Web de la CNUCED a enregistré 138 millions de visites provenant de toutes les régions et 9,7 millions de téléchargements. Les utilisateurs de la bibliothèque virtuelle ont eu accès à plus de 50 000 publications spécialisées et documents de travail, 1 000 périodiques spécialisés et 500 journaux. Il est cependant nécessaire de renforcer la gestion du site et de mettre systématiquement à jour les bases de données dans plusieurs langues et de renforcer le réseau de connaissances avec la participation d'universitaires.

11A.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 62 % des 203 produits prescrits. Vingt-sept produits ont été reportés et 51 supprimés dont huit par les organes délibérants et quatre en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher les tableaux correspondants). Au nombre des facteurs qui ont contribué à ces résultats, on citera le calendrier chargé des réunions préparatoires de la onzième session de la CNUCED et les missions supplémentaires qui lui ont été assignées, ainsi que les demandes d'analyses spécifiques concernant l'évolution de l'économie mondiale émanant du Conseil du commerce et du développement.

Sous-programme 1B Le développement de l'Afrique

11A.3 La compréhension des problèmes de l'Afrique dans les domaines du commerce, des flux financiers, de la dette, de l'ajustement structurel et de la capacité d'offre a été facilitée par une étude analytique qui a suscité un intérêt plus grand en ce qui concerne les politiques d'ajustement et leur impact sur le développement et la réduction de la pauvreté. Cette étude a été largement citée dans la presse internationale, par des ONG et par le Président du Groupe d'éminentes personnalités chargé de l'examen final et de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). L'examen de l'étude, par le Conseil du commerce et du développement, a abouti à l'adoption des conclusions convenues concernant l'Afrique et se rapportant

au contrôle par le pays et aux conditionnalités ainsi qu'au contenu des politiques macroéconomiques. Si la version française avait été produite à temps, l'étude aurait eu un impact beaucoup plus grand.

11A.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 41 produits prescrits.

Sous-programme 2

Investissement, développement des entreprises et technologie

11A.5 a) La connaissance et le consensus sur les options de politique générale et les questions nouvelles liées à l'investissement international et aux courants financiers ont été améliorés grâce aux publications et au site Web de la CNUCED. Des sondages réalisés auprès des visiteurs du site ont montré que 91 % des lecteurs, ayant accédé au site dans 60 pays, ont souligné que les publications de la CNUCED étaient « très utiles » à leur activité professionnelle, ce qui correspond à l'objectif de 90 %; 830 articles de presse et 52 chaînes de radio et de télévision, dans 95 pays, ont présenté le *World Investment Report 2003* et réalisé à ce sujet 37 interviews diffusées dans 18 pays; 77 % des utilisateurs finals ont dit que la publication était « excellente » : elle a été téléchargée plus de 800 000 fois entre septembre et décembre 2003. Plus de 3 000 utilisateurs inscrits ont eu accès à la base de données en ligne sur l'investissement étranger direct. Cinquante-sept pour cent des lecteurs ont estimé que les analyses sur les tendances et les statistiques de l'investissement étranger direct étaient « particulièrement utiles ». Pour mettre à profit ces réalisations, des mécanismes seront créés, en plus des sondages auprès des lecteurs, en vue de mieux évaluer les connaissances des dirigeants en ce qui concerne les questions et les politiques d'investissement, d'assurer des formations plus rapides à l'intention des responsables nationaux des questions liées à l'investissement étranger direct et de diffuser plus largement les documents analytiques au moyen du réseau Internet et de CD-ROM.

b) La capacité des responsables en matière d'élaboration des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct et des transferts de technologie s'est améliorée grâce aux analyses des politiques d'investissement entreprises dans des pays choisis, qui ont permis d'améliorer la capacité des dirigeants de concevoir des politiques approuvées par leurs gouvernements. Sur la base des recommandations de ces analyses, six pays ont pris des mesures destinées à attirer l'investissement étranger direct en utilisant celles-ci analyses comme instrument pour l'élaboration des politiques relatives à l'investissement étranger direct. Les services consultatifs sur l'investissement et la formation, qui ont été notamment assurés par des ateliers régionaux, ont permis de développer les programmes de renforcement des capacités dans les pays concernés et d'aider les gouvernements à étoffer leurs services chargés de la promotion de l'investissement. Les analyses des politiques d'investissement, ainsi que d'autres activités de promotion de l'investissement, pourraient gagner en efficacité à la faveur d'un meilleur suivi.

c) Les aptitudes des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques bien pensées de développement des entreprises et de la technologie ont été améliorées, puisqu'il a été répondu aux demandes de services consultatifs exprimées par plusieurs gouvernements concernant les liens économiques entre les petites et moyennes

entreprises (PME), l'amélioration de l'accès des PME au financement et d'autres conseils liés au développement de l'entreprise. Le portail d'information du Réseau de la science et de la technologie pour le développement (StDev) (<<http://stdev.unctad.org>>) sur les activités liées à la science et la technologie au service du développement au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies a reçu en moyenne 6 800 visites par mois. L'Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie (qui fait intervenir quatre forums interactifs de concertation et 300 participants) a aidé les fonctionnaires des pays en développement à prendre des décisions éclairées lors des négociations internationales. Le nombre de pays qui ont appliqué les recommandations de la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD) est passé de 20 à 26. Des efforts seront entrepris pour développer davantage la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

d) L'esprit d'entreprise de près de 70 000 clients dans 27 pays a été renforcé grâce au Projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) et d'appui à son suivi. Dans cinq pays, les programmes ont été entièrement mis en pratique. La coopération Sud-Sud a été développée grâce à l'assistance accordée aux projets EMPRETEC destinés aux pays les moins avancés d'Afrique. La participation de tous les centres EMPRETEC à la préparation de la onzième session de la CNUCED a aussi été plus importante.

e) La transparence, la fiabilité et la comparabilité des comptes et des rapports financiers des entreprises ainsi que la direction d'entreprises dans les pays en développement ont progressé et se sont améliorées comme le montre l'enquête sur l'utilisation des Normes internationales de comptabilité et de publication de la CNUCED et les programmes sur les comptes modèles. Une vingtaine de pays ont introduit les recommandations concernant ces normes dans leurs programmes nationaux d'enseignement ou envisagent de le faire. Les experts des pays en développement et des pays à économie en transition se sont félicités des orientations qui ont été données à travers les informations sur la gestion des entreprises, grâce auxquelles ces pays pourront mobiliser l'investissement international et interne. Il est cependant nécessaire d'améliorer le suivi de la mise en œuvre de l'application de ces normes.

11A.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 294 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Commerce international**

11A.7 a) L'aide au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition à formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies qui puissent leur permettre de tirer le maximum de profit du commerce international et des négociations commerciales multilatérales a contribué à accroître le nombre et la qualité des propositions soumises par les pays en développement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Les pays en développement ont soumis 88 propositions concernant l'examen du traitement spécial et différencié. Des pays ou des groupes de pays en développement ont soumis 43 des 107 propositions concernant les négociations agricoles, 23 propositions sur les 39 touchant aux négociations sur les services et 15 propositions sur les 21 qui ont porté sur les modalités d'accès au marché pour les produits non agricoles. La coordination et la

collaboration interne et interinstitutions ont permis de donner plus d'impact et d'efficacité aux activités d'appui, mais il est nécessaire de les resserrer davantage.

b) La prise de conscience des facteurs qui sous-tendent l'évolution du commerce international et de l'impact de la politique commerciale a été accrue, plusieurs pays ou groupes de pays en développement ayant bénéficié d'une assistance destinée à leur permettre de participer activement aux négociations de l'OMC et de soumettre des propositions détaillées, notamment en ce qui concerne les produits non agricoles. Plus de 50 demandes externes d'établissement de tableaux « à la carte » ont été satisfaites. Les études analytiques sur l'impact des politiques commerciales ont été diffusées dans le monde à travers des moyens divers. Des économistes, des négociateurs commerciaux et des dirigeants utilisent les données du Système d'analyse et d'information sur le commerce pour l'élaboration des politiques et pour les négociations commerciales. Plus de 1 000 autorisations d'accès à ce système par le réseau Internet ont été données. Les travaux de recherche et d'analyse ont permis de diffuser aux pays membres les informations les plus pertinentes, leur donnant ainsi la possibilité de définir leur politique en connaissance de cause.

c) La contribution du secteur des produits de base au développement durable et à la diversification économique a été renforcée, les pays en développement sollicitant de plus en plus les services spécialisés de la CNUCED pour dynamiser le secteur des produits de base aux fins du développement durable et de la diversification, y compris en ce qui concerne la gestion des risques et des instruments financiers. C'est ainsi que deux bourses des matières premières, créées en Inde, ont réalisé un volume d'activités d'environ 30 milliards de dollars en 2003. Une attention plus grande a été accordée aux pays qui ont bénéficié de l'aide de la CNUCED en vue d'accroître le rôle du secteur privé dans l'agriculture et les agro-industries. Le site Web Infocomm est, de loin, le sous-site spécialisé de la CNUCED le plus visité, ce qui témoigne de l'utilisation grandissante de la documentation de la CNUCED par les pays. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à sa cinquante-huitième session, une résolution sur les produits de base accordant une attention plus grande à ce secteur.

d) La capacité des pays en développement et des pays en transition de faire face aux questions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs a été renforcée, un grand nombre de pays en développement et de pays en transition ayant bénéficié d'une assistance pour la préparation de lois sur la concurrence et pour le renforcement des capacités en ce qui concerne les questions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Huit pays en développement ont réalisé des progrès remarquables dans la préparation ou l'adoption, la révision et l'application de législations nationales relatives à la concurrence. Les pays se sont aussi félicités du caractère concret et de la valeur des recommandations pratiques et des informations concernant les législations et les politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs, notamment à la faveur des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Les réponses aux questionnaires remis aux participants à ces réunions ont montré que la documentation avait été très appréciée. La participation des pays en développement et des pays en transition aux négociations de l'OMC, au titre du Programme de Doha pour le développement, concernant les questions relatives au commerce et à la concurrence a été largement facilitée par les activités de renforcement des capacités. La coopération avec d'autres organisations dans le

domaine des législations et des politiques relatives à la concurrence, y compris l'OMC dans le cadre du mandat de Doha, a été utile et sera poursuivie.

e) La prise de conscience et l'aptitude des pays en développement à élaborer des politiques complémentaires en matière de commerce a été renforcée dans le cadre des paragraphes 31 et 32 de la Déclaration ministérielle de Doha, comme le montre la participation efficace de ces pays aux réunions intergouvernementales de la CNUCED et de l'OMC, mais aussi à l'examen, mené en 2002, de la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Leur prise de conscience concernant les exigences liées à l'environnement dans les marchés d'accueil a aussi été renforcée. Le lancement d'une nouvelle publication en série intitulée « Examen du commerce et de l'environnement » a renforcé et intégré les activités d'analyse des politiques menées par le secrétariat de la CNUCED.

f) La capacité des pays d'adhérer à l'OMC a été améliorée, trois pays dont deux PMA ayant adhéré à l'OMC et mis en place des réformes importantes de leur politique et de leur législation commerciales conformément aux Accords de l'OMC, comme le montre, par exemple, le rapport du Groupe de travail. Quatre pays sont à une étape avancée du processus d'adhésion et quatre autres à mi-chemin. Compte tenu de la complexité des procédures d'adhésion et de leur coût élevé, le Conseil général de l'OMC a adopté des directives en vue de faciliter et d'accélérer l'adhésion des pays les moins avancés, mesure très positive et clairvoyante qui a été accueillie très favorablement. L'appui de la CNUCED aux pays les moins avancés pourrait gagner en efficacité si la composition des équipes de négociateurs nationaux demeurerait plus stable. La CNUCED continuera de rechercher, à l'occasion des travaux des organes intergouvernementaux et de l'établissement de consensus, des règles et disciplines claires et objectives en ce qui concerne les procédures d'adhésion.

11A.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 278 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Sous-programme 4

Infrastructures de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

11A.9 a) Une meilleure compréhension, notamment chez les spécialistes et les décideurs, des conséquences de la croissance de l'économie numérique pour les pays en développement et des choix qui s'offrent à eux, y compris les propositions pratiques visant à exploiter au mieux les applications du commerce électronique aux fins du développement économique et social, a été établie grâce à la publication de deux rapports sur le commerce électronique et le développement. En outre, l'Étude annuelle sur les transports maritimes a accru les connaissances des dirigeants et des chercheurs grâce aux statistiques globales et des informations sur les services maritimes qu'elle contient, comme le montrent les résultats d'un sondage effectué auprès des lecteurs qui ont reconnu l'exhaustivité de cette étude. Les deux rapports ont été téléchargés 74 000 et 344 300 fois respectivement. Des réunions et des conférences (telles que les réunions d'experts et les conférences régionales de haut niveau sur les stratégies en ligne) ont favorisé le dialogue et la compréhension et

abouti à des consensus dans les domaines précités et aidé les pays en développement à préparer les réunions économiques internationales et les négociations multilatérales.

b) Le renforcement de l'efficacité des services d'appui au commerce des pays en développement et des pays en transition qui bénéficient d'activités de coopération technique dans des domaines tels que les transports, la facilitation du commerce, les douanes, la logistique et le commerce électronique a été mené à bien compte tenu de l'accroissement du nombre de projets concernant le Système douanier informatisé qui ont renforcé l'autofinancement dans les pays en développement. Cela a permis d'améliorer la transparence et la gouvernance, mais aussi à accroître les recettes, parfois de 10 à 15 %, comme le montrent des enquêtes du FMI et de la Banque mondiale. Selon une évaluation indépendante du Système d'information avancée sur les marchandises (ACIS) dans cinq réseaux de transports ferroviaires et deux ports d'Afrique de l'Est, les performances opérationnelles ont connu des améliorations importantes, notamment en ce qui concerne la réduction des délais de transit, ramenés de 15 à 3 jours. La Fédération internationale des pôles commerciaux a développé ses activités avec 127 pôles commerciaux dans 91 pays et renforcé sa place mondiale en tant que facilitateur des transactions. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années, 23 gouvernements lui ont demandé, pour la première fois, de créer des pôles commerciaux.

c) L'amélioration de la mise en valeur des ressources humaines a été réalisée par des actions de formation destinées à renforcer les capacités des pays les moins avancés dans les domaines du commerce international, des services liés au commerce, de l'investissement et de la formation. Trente-sept séminaires ont été organisés dans 18 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe. Des enseignements à distance ont été élaborés, ce qui a permis de multiplier les contacts avec de nombreux participants des deux sexes dans les pays en développement. L'évaluation systématique des séminaires sur Les principaux enjeux de l'ordre du jour économique international a confirmé que les participants avaient amélioré leurs compétences en matière de négociations commerciales multilatérales. La stratégie de formation de formateurs locaux et de création de comités directeurs pédagogiques nationaux a renforcé cette activité puisque 85 % des formateurs formés ont déjà lancé des cycles de formation. Il est nécessaire, à cet égard, de mettre en place une approche sous-régionale pour que ces séminaires puissent se tenir régulièrement. L'élargissement des activités TRAINFORTRADE à des groupements et institutions régionaux permettra de leur donner un impact plus grand.

11A.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 79% des 110 produits prescrits. Dix produits ont été reportés pour des raisons tenant au programme et 13 supprimés (six par les organes délibérants, cinq en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires et deux pour des raisons tenant au programme). Les réunions préparatoires et les nouvelles tâches assignées à la onzième session de la CNUCED ont eu des incidences sur l'exécution du programme de travail.

Sous-programme 5

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

11A.11 a) La compréhension, de la part des PMA, des politiques appliquées afin de réaliser une intégration et une participation profitables à l'économie mondiale et au système commercial international a été renforcée comme le montrent les rapports sur les pays les moins avancés, qui présentent une analyse comparative internationale de la pauvreté dans les PMA sur la base d'un nouvel ensemble de prévisions concernant la pauvreté et qui font ressortir la généralisation et la persistance de la misère dans la plupart des PMA qui sont pris au piège de la pauvreté internationale. Une autre approche a été proposée pour concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté dans un environnement international plus favorable. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ont estimé qu'elle était un instrument important pour l'élaboration et la mise en œuvre efficace des politiques et priorités nationales des PMA. Plus de 100 journaux, bulletins et revues, nationaux et internationaux, ont largement couvert le lancement du Rapport dont la version anglaise a été téléchargée 129 071 fois et la version française 81 357 fois. Les États membres ont aussi souligné que les rapports sur les avantages réels du statut de PMA et sur les questions de reclassement de ces pays étaient très utiles pour l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international. Grâce au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, plusieurs pays ont bénéficié de conseils pratiques dans le cadre des Études diagnostiques sur l'intégration du commerce.

b) De nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, comme le montre l'adoption du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit. Il faudra cependant faire plus d'efforts aux niveaux régional et national pour atténuer les difficultés de transport que connaissent les PMA, notamment par la mobilisation et la participation de tous les acteurs concernés en vue d'accélérer la mise en œuvre des mesures déjà convenues et de lancer de nouvelles activités.

c) Des progrès ont été réalisés en matière de prévention de la marginalisation des petits États insulaires en développement par rapport à l'économie mondiale, à la faveur de la mise en œuvre réussie des aspects économiques du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ce dont témoigne l'élaboration de typologies des vulnérabilités des petits États insulaires en développement classés dans la catégorie des pays les moins avancés, qui sont proches des seuils de sortie, l'appui fonctionnel à divers forums intergouvernementaux consacrés aux petits États insulaires en développement et la participation accrue aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la réunion internationale concernant l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Malgré les efforts déployés par la CNUCED pour mettre en lumière le caractère spécifique de la vulnérabilité liée à l'insularité de ces pays, on n'a pas beaucoup progressé dans le traitement spécifique qui doit être réservé à ce groupe de pays au sein du système commercial multilatéral.

11A.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 70 % des produits prescrits sachant que sur 87 produits prescrits. Vingt-trois produits ont été supprimés par les organes délibérants (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher les tableaux correspondants). À la suite du transfert d'activités du sous-programme vers le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les services fonctionnels à fournir à l'Assemblée générale sur les questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ont été intégrés dans le mandat du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce transfert a aussi eu pour effet de tenir certaines activités une fois par an au lieu de deux fois comme prévu dans le programme et d'abandonner la publication de certaines brochures et de certains documents techniques.

Chapitre 11B

Centre du commerce international CNUCED/OMC*

Sous-programme : 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Principaux résultats obtenus

En 2003, dans le cadre du Programme de promotion des échanges Sud-Sud du Centre du commerce international, neuf réunions entre vendeurs et acheteurs et manifestations visant à permettre la création de réseaux de relations – un nombre sans précédent – ont été organisées dans 10 pays d’Afrique. Les textiles et l’habillement, l’édition et l’imprimerie et les services fournis aux entreprises, ainsi que les services spécialisés figuraient parmi les secteurs retenus, et, au titre de l’initiative Acheter pour l’Afrique, en Afrique, la passation des marchés financés par l’aide et les secours. En tout, 48 entreprises de quatre pays ont participé à la réunion des entrepreneurs d’Asie centrale. Chaque participant a pris en charge ses propres frais de participation. La réunion a eu des retombées bénéfiques encourageantes dans le domaine commercial.

Grâce à plusieurs de ses programmes, le Centre a facilité l’intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral. L’organisation de huit consultations régionales intitulées « Business for Cancún » a permis d’améliorer la défense des intérêts des entreprises. Comme suite à la cinquième Conférence ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún (Mexique), des plans d’action ont été élaborés en vue de poursuivre ces séries de consultations régionales, sous le titre : « Le commerce pour le développement ». Avec l’adhésion de six nouveaux membres, le nombre de pays membres du réseau mondial constitué dans le cadre du programme World Trade Net est passé à 50. L’appui technique a été élargi, à la fois grâce à la diffusion de l’information et aux consultations sur le terrain.

Le CCI a également aidé des pays en développement et des pays à économie en transition à concevoir des stratégies d’exportations nationales et sectorielles. Dans le cadre de ses travaux, le Centre a continué de compléter et de renforcer sa réflexion sur l’élaboration de stratégies. Quinze autres pays lui ont proposé de collaborer avec eux à l’élaboration d’une stratégie d’exportation. Dans le cadre des nouveaux projets de coopération technique, il est prévu de fournir un appui à six de ces pays. L’exécution d’un programme visant à définir une stratégie de développement des exportations, avec une équipe réunissant des représentants des secteurs public et privé spécialisée dans la conception de stratégies, a commencé dans quatre pays. Les huit pays qui sont des partenaires permanents du Programme commun d’assistance technique intégrée (JITAP) ont reçu une assistance et huit nouveaux partenaires se sont joints au Programme. Par le biais

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l’exercice biennal 2002-2003 [A/56/6/Add.1 (Sect. 11B)] dans sa version électronique. Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce et comme complément direct aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce, le Centre a exécuté des projets nationaux en Gambie (microprojets dans les secteurs de l'horticulture, de la pêche et du tourisme), en Mauritanie (renforcement des institutions et information commerciale, projet financé par l'Italie), en République-Unie de Tanzanie (formulation de stratégies sectorielles relatives à l'horticulture et à la pêche; amélioration du réseau d'information commerciale et appui au renforcement des capacités des comités institutionnels) et en Ouganda (aide au secteur de la soie; préparation d'une stratégie nationale d'exportation et appui au comité interinstitutionnel et au réseau de formateurs de l'OMC). Une fois les études diagnostiques sur l'intégration du commerce terminées, la conception de projets a été entreprise dans quatre autres pays. En partenariat avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie, le Centre a aidé 12 PMA africains à participer au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

Des études de marché approfondies ont été effectuées et les industriels des secteurs de production intéressant le plus grand nombre de pays en développement ont été consultés. Une attention considérable a été accordée aux branches d'activité pouvant présenter une valeur ajoutée élevée. Le Centre a renforcé son appui à l'exportation de services (surtout dans le sens Sud-Sud). Des instruments d'aide conçus pour le secteur industriel ont été élaborés. Le Centre a renforcé sa capacité de fournir des informations et des services de conseil en ligne aux représentants de certains secteurs. Cela a permis à un grand nombre de petites et moyennes entreprises des pays en développement de mieux comprendre et de mieux connaître le marché mondial pour les secteurs de produits qui les intéressent.

Le programme d'appui direct du Centre pour les entreprises produisant pour l'exportation comporte un ensemble d'activités allant de la sensibilisation et du conseil en matière de prospection de nouveaux marchés à la formation directe du personnel d'entreprise et à la création d'outils permettant d'améliorer la compétitivité et d'outils de référencement à l'intention de ces entreprises. Le Programme de compétitivité internationale des PME (ProCIP), achevé et évalué en 2003, a abouti à plus de 120 adaptations d'outils et de guides élaborés par le Centre à l'intention des petites et moyennes entreprises par environ 100 institutions d'appui aux échanges de quelque 70 pays.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 192 produits prescrits.

Les résultats du Centre du commerce international sont présentés en détail dans son *Rapport annuel 2002* et dans son *Rapport annuel 2003*, accessible en version électronique.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

11B.1 a) La constitution d'un noyau de compétences nationales sur les questions qui concernent le système commercial multilatéral, impliquant une bonne compréhension des réalités et des potentialités, concernant des produits et des marchés particuliers, a été réalisée grâce à l'augmentation du nombre de pays participant au programme World Trade Net, passés de 39 à 45, et au dialogue plus actif entre les secteurs public et privé sur les questions relatives au système commercial multilatéral. Le bulletin d'information en ligne de World Trade Net ayant attiré un total de 800 adhérents, soit davantage que le minimum de 600 adhérents qui était nécessaire au départ, les entreprises du secteur privé de nombreux pays en développement et en transition sont mieux renseignées sur les problèmes posés par le système commercial multilatéral et par les engagements et obligations existants, et notamment sur les réponses pertinentes apportées aux niveaux du secteur et de l'entreprise. L'intégration des entreprises dans le système commercial multilatéral a été facilitée par la coordination de l'appui apporté sur le terrain avec la CNUCED et par la conception et l'application de stratégies sectorielles de développement des exportations adéquates tenant compte des conditions nécessaires pour obtenir une part du marché et des possibilités dans le domaine commercial amenées par les changements du système commercial multilatéral.

b) Des stratégies de développement du commerce qui tiennent compte des capacités de production, de la demande internationale et des pratiques commerciales ont été conçues dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée et les pays membres ont su mieux formuler des stratégies d'exportation en adoptant les outils et les méthodes d'analyse des marchés élaborés par le Centre du commerce international. Les stratégies sectorielles du Programme de promotion des échanges Sud-Sud sont ainsi passées de 2 à 17 dans 10 pays africains, ce qui a rendu plus active la coopération entre le secteur public et le secteur privé en vue de concevoir des stratégies nationales et sectorielles, comme en atteste la réalisation de 50 enquêtes sur l'offre et de la demande effectuées dans le cadre du Programme Sud-Sud, par rapport à 36 au cours de l'exercice biennal précédent. Un suivi continu des stratégies nationales et sectorielles est nécessaire et il faut concevoir des bases de données accessibles aux concepteurs de ces stratégies.

c) La capacité des institutions nationales d'appui au commerce de fournir les services d'expansion et d'amélioration de la compétitivité dont a besoin le monde de l'entreprise a été renforcée en fournissant une aide directe à de nombreuses institutions d'appui au commerce, compte tenu de leurs indicateurs de réussite et des services qu'elles fournissent aux entreprises. Grâce à l'approche par réseau que le Centre du commerce international a adoptée en vue de renforcer les institutions nationales d'appui au commerce, davantage de femmes chefs d'entreprise (45 % des 200 participants en 2003, comparé à 38 % des 50 participants en 2002) ont participé aux ateliers organisés en Amérique latine, dans le cadre d'un projet régional.

d) Les résultats commerciaux dans certains secteurs de produits et de services ont été améliorés pour le principe de la chaîne de valorisation dans le secteur de la confection et en renforçant cette méthode par des moyens adaptés à chaque secteur, tels que la référencement dans le secteur de la confection. À cette fin, les services d'assistance technique ont visé les besoins des petites et moyennes entreprises en matière d'exportations, les secteurs les plus susceptibles d'améliorer à long terme leurs résultats à l'exportation en termes de valeur et de valeur ajoutée et les secteurs ayant des chances appréciables de percer sur les marchés internationaux, ainsi que les secteurs dont les résultats ont le plus d'influence sur le développement général du pays.

e) La création d'entreprises pour l'exportation et la compétitivité au niveau des entreprises ont été renforcées par la promotion de la stratégie « produit-réseau », sur laquelle repose le concours direct du Centre du commerce international à la compétitivité des entreprises. En visant les membres du réseau national d'appui au commerce et les chefs d'entreprises, cette stratégie contribue à améliorer la compétitivité de l'entreprise. L'approche « produit-réseau » a également permis d'améliorer le niveau de connaissances des experts et des exportateurs, a requis la création de produits d'assistance technique (tels que des outils d'aide à la décision, d'auto-évaluation et de référencement, des guides, des aides en matière d'information et des bases de données) portant sur des aspects et des problèmes précis compromettant la compétitivité des entreprises au niveau national. Établir des partenariats nationaux avec des membres choisis des réseaux nationaux d'appui au commerce a permis d'adapter ces outils génériques aux situations nationales et de les mettre à la disposition du monde des entreprises. Les mécanismes de contrôle et de suivi des idées et produits nouveaux doivent être perfectionnés.

11B.2. *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 192 produits prescrits.

Chapitre 12

Environnement*

Sous-programmes : 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide; 2. Élaboration des politiques et droit; 3. Mise en œuvre des politiques; 4. Technologie, industrie et économie; 5. Coopération et représentation régionales; 6. Conventions sur l'environnement; 7. Communication et information

Principaux résultats obtenus

Des évaluations mondiale, régionales et thématiques de l'environnement, destinées aux dirigeants et à la communauté scientifique ont été élaborées en collaboration avec un réseau renforcé de partenaires comptant aujourd'hui plus de 250 institutions dans le monde; l'accès à l'évaluation et aux données de l'environnement a été amélioré grâce aux technologies basées sur l'Internet.

Les lois et règlements sur la protection de l'environnement et le développement durable au niveau national ont été améliorées et la coopération internationale pour la préservation de l'environnement s'est renforcée à la faveur de 15 accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement, actuellement signés ou ratifiés par 241 pays.

Les responsables gouvernementaux, les autorités locales et le secteur industriel sont plus conscients de l'importance des modes de production moins polluants et des modes de consommation durable, de l'utilisation de technologies basées sur les énergies renouvelables et d'autres technologies écologiquement rationnelles. En outre, l'industrie a contribué plus activement à l'adoption de normes facultatives tenant compte de l'environnement, à la faveur de l'établissement de partenariats avec environ 300 organismes financiers et d'assurances dans le monde.

Cent quarante gouvernements ont bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement, au moyen de conseils pratiques fournis par des bureaux régionaux en coopération avec des organismes des Nations Unies et des secrétariats de conventions. Les interactions entre les conventions sur l'environnement ont été renforcées, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de l'établissement des rapports. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a œuvré au renforcement des capacités concernant le respect des dispositions des conventions sur l'environnement et leur application, par l'étude, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité et l'assistance fournie à plus de 120 pays pour l'élaboration de Cadres nationaux pour la prévention des risques biologiques.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 12)] et aux paragraphes 43 à 46 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Les gouvernements, la société civile et d'autres institutions sont plus conscients de l'importance des questions relatives à l'environnement et des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, principalement grâce à la diffusion de documentation à travers des réseaux d'information.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 645 produits prescrits. Pour plus de précisions, voir *UNEP 2002 Annual Evaluation Report* et d'autres évaluations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Évaluation de l'environnement et alerte rapide

12.1 a) Les discussions entre les décideurs aux niveaux national et international ont été renforcées, grâce aux évaluations du PNUE qui ont été intégrées dans au moins 10 documents préparatoires destinés à des activités d'orientation et des initiatives des Nations Unies et d'organisations partenaires aux niveaux mondial, sous-régional et régional. Les conclusions des évaluations du PNUE et ses recommandations aux fins d'alerte rapide ont été citées dans la presse populaire et les revues scientifiques dans des proportions dépassant l'objectif fixé de 50 %. On cherchera à répondre à la demande accrue d'évaluations du PNUE en provenance des gouvernements.

b) Le PNUE a étoffé son réseau de partenaires qui compte maintenant plus de 250 institutions dans le monde, qui participent à la structure mondiale de collaboration du PNUE aux fins d'évaluation et de production de données ainsi qu'à la modélisation des analyses et à des études précises telles que le processus de l'Avenir de l'environnement mondial et le Réseau mondial et régional d'information et de données, créé dans 88 centres, y compris le Réseau mondial d'information environnementale du PNUE (INFOTERRA) qui compte 176 centres de liaison. Il faut cependant continuer d'œuvrer à développer la diffusion des produits d'information du PNUE au public.

c) Une plus grande attention a été accordée aux questions sexospécifiques dans le programme de travail du PNUE à la faveur de l'intégration, dans le programme de travail, d'informations sur l'évaluation de l'environnement et de conclusions sous l'angle de la sexospécificité. Il faudra cependant redoubler d'efforts en ce qui concerne l'examen des approches et des pratiques du PNUE en matière d'intégration de sexospécificités de façon à faire aux gouvernements des recommandations adéquates tenant compte des avantages inhérents à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud mise en place par le Programme, des partenariats et du travail en réseau ainsi que du renforcement des capacités d'institutions nationales et régionales à entreprendre des évaluations et des actions d'appui à la gestion des données grâce aux programmes de renforcement des capacités exécutés par le PNUE.

12.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 89 % des 46 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Sous-programme 2 Élaboration des politiques et droit

12.3 a) Une assistance a été fournie aux gouvernements en vue d'élaborer et de continuer à renforcer les lois et les règlements relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable, y compris en ce qui concerne l'intégration de la sexospécificité lors de la prise de décisions par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux, comme en témoignent les Déclarations ministérielles et les examens spéciaux des législations nationales ainsi que les services consultatifs. En outre, les questions sexospécifiques ont pris une place plus grande à la faveur de la publication d'un nouveau guide sur les femmes et l'environnement et des indications fournies par des groupes de femmes, qui ont souligné que les activités du PNUE liées aux sexospécificités étaient de plus en plus appréciées.

b) Les gouvernements ont été amenés à mieux accepter la mise au point et l'adoption d'instruments juridiques, sociaux, économiques et commerciaux complémentaires à la faveur des conseils juridiques que le PNUE a donné à des gouvernements à l'occasion de la négociation de conventions sur l'environnement, de portée mondiale et régionale, comme en attestent les 241 pays qui ont signé ou ratifié 15 instruments juridiques sur l'environnement, de portée mondiale et régionale.

c) L'appui fourni à l'occasion de la négociation de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, de l'Accord signé par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la lutte contre les nuages polluants, du Protocole sur les réseaux hydrographiques partagés de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Protocole modifiant l'Accord d'intégration sous-régionale andine (Accord de Carthagène), a largement favorisé une coopération plus efficace au niveau international afin d'améliorer l'environnement grâce à des accords régionaux et multilatéraux.

d) Le Programme a facilité la participation de la société civile au Forum mondial annuel de la société civile, qui a précédé la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE, ainsi qu'à six forums régionaux de la société civile dont les conclusions principales ont été prises en compte dans les décisions du Conseil d'administration et présentées à sa huitième session extraordinaire/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Il reste cependant à déployer davantage d'efforts pour que les propositions futures de la société civile continuent d'être prises en compte dans la prise de décisions au niveau intergouvernemental.

e) Deux nouveaux programmes stratégiques sur la législation de l'environnement ont été créés pour la première décennie du millénaire, ce qui permettra de renforcer la primauté du droit et la gestion de l'environnement. Ces programmes visent à mobiliser les instances judiciaires mondiales et à leur donner les moyens de promouvoir le respect des principes du développement durable. L'opinion est plus consciente de ces programmes grâce à la tenue de sept réunions régionales de Présidents de Cours et de l'élaboration d'instruments didactiques, ainsi que de la création, par le PNUE, d'un Groupe consultatif composé de

Présidents de Cours du monde entier, qui vise à donner au Programme des conseils sur l'exécution, au niveau des pays, de programmes de renforcement des capacités judiciaires.

12.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 87 % des 47 produits prescrits.

Sous-programme 3

Mise en œuvre des politiques

12.5 a) Les connaissances spécialisées, les compétences techniques et les moyens de gestion nécessaires à l'exécution des politiques et à la gestion de l'environnement par les gouvernements, les experts et les institutions, se sont améliorés à la faveur de l'adoption d'une approche systématique à quatre volets relative à l'aide à 28 pays. Dans ce cadre, 70 cycles de formation ont été organisés aux niveaux national et régional à l'intention de dirigeants, de responsables de l'application de lois, de juges et de journalistes. Des services consultatifs et d'assistance ont été fournis à 97 gouvernements pour leur permettre de créer des institutions de gestion de l'environnement. Les activités d'apprentissage ont été renforcées par la publication de jugements nationaux et internationaux sur la gestion de l'environnement. Tous ces efforts ont eu des effets positifs sur l'élaboration et l'exécution des politiques de l'environnement ainsi que sur l'enseignement du droit de l'environnement dans les écoles et les universités, comme le montre la création d'organes nationaux de gestion de l'environnement dans 90 % des pays ayant bénéficié de cette assistance.

b) La capacité des gouvernements d'appliquer les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement a été renforcée grâce à la publication de directives sur le respect et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Ces directives ont permis de sensibiliser davantage les gouvernements aux faiblesses et insuffisances qui entachent les accords et les lois actuels relatifs à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

c) La capacité des gouvernements à se préparer aux situations d'urgence écologique, d'y faire face et d'en atténuer les effets a été renforcée, notamment en ce qui concerne les situations après les conflits, y compris le renforcement des systèmes d'intervention d'urgence, avec la collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Une assistance a été fournie à des régions et des gouvernements en vue de renforcer les capacités d'intervention d'urgence dans certaines situations d'urgence particulières, y compris par la fourniture de services techniques et d'autres services de planification préalable. Les missions d'évaluation après les conflits qui ont été menées en Afghanistan, en Iraq, en Palestine et en Serbie-et-Monténégro, ainsi que les études théoriques entreprises en Iraq et en Palestine, ont contribué à améliorer les capacités de réaction de la communauté internationale aux effets de la guerre sur l'environnement. Les 11 missions d'évaluation menées dans le domaine de l'intervention d'urgence et de l'évaluation après les conflits ont permis aux gouvernements d'améliorer la coordination de leur action et d'être plus conscients de la possibilité de voir ces situations se reproduire, comme le montre la mise en place, par 17 pays, des mécanismes adéquats, en collaboration avec le PNUE.

d) À la suite de l'adoption du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et

notamment des accords découlant de son examen en 2001, le PNUE a renforcé la capacité des gouvernements, ainsi que des autorités régionales et locales et d'autres acteurs concernés, de mettre en œuvre le Programme d'action mondial, à la suite de la publication de dix principes clefs et directives connexes sur la gestion des eaux usées urbaines, de directives sur la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques et d'un Guide sur les programmes d'action nationaux relatifs à la poursuite de l'application du Programme d'action mondial. Des ateliers régionaux sur la gestion des eaux usées urbaines, la dégradation et la destruction des établissements humains et la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques, organisés avec diverses parties prenantes, se sont penchés sur des cas représentatifs et sur des études théoriques socioéconomiques et ont décidé des mesures prioritaires à mettre en œuvre. À l'occasion de l'examen de la question du rejet des eaux usées non traitées qui constitue une des sources de pollution les plus importantes, un module de formation sur la gestion des eaux usées dans les villes côtières a été mis en place dans le cadre du Programme d'action mondial et appliqué deux fois en Afrique de l'Est, en vue de renforcer les capacités nationales et locales des responsables. À l'échelle internationale, 17 pays ont bénéficié d'une assistance directe qui leur a permis d'élaborer et/ou de mettre en œuvre leur programme d'action national. Deux réunions régionales sur le Programme d'action mondial, des contributions à des forums internationaux tels que la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE, la onzième session de la Commission du développement durable et le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, ont contribué à sensibiliser davantage les gouvernements à la mise en œuvre du Programme d'action mondial et à la manière dont il contribue à réaliser le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

e) La participation des femmes à la planification et à la gestion de l'environnement s'est accrue grâce à la mise en œuvre, en Afrique et dans la région du Pacifique Sud, de deux projets sur la participation des femmes à la gestion des ressources en eau, qui ont porté, dans ce cas, sur la collecte des eaux pluviales. Des programmes de renforcement des capacités dans les zones rurales d'Asie du Sud ont permis aux femmes de déterminer leurs besoins en eau et en énergie et donc, d'alléger leurs tâches ménagères, de produire plus et d'utiliser leur temps de travail de façon plus productive et plus utile.

12.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés, qui représentent 76 % des 49 produits prescrits. Trois produits ont été reportés pour des raisons tenant au programme et neuf supprimés en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 4 Technologie, industrie et économie

12.7 a) Les résultats obtenus sur le plan de la modification des comportements des décideurs des administrations nationales, régionales et locales, des milieux financiers et industriels et du grand public, de façon qu'ils adoptent des modes de production et de consommation viables, ont été attestés par la présence de plus de 1 000 participants venant de plus de 80 pays et représentant plusieurs groupes d'acteurs à des séminaires, des tables rondes et des réunions régionales de haut niveau. Au moins deux gouvernements ont élaboré des politiques nationales et plus de 8 000 personnes ont suivi une formation à la faveur d'un projet conjoint

PNUE/ONUDI/Internationale Weiterbildung und Entwicklung sur le renforcement des capacités. Au titre de ce projet, des Centres nationaux pour des modes de production moins polluants continuent d'être créés.

b) La capacité des décideurs dans le gouvernement et le secteur privé de mieux comprendre les liens qui existent entre les choix énergétiques et les questions plus larges du développement durable a été améliorée à travers l'introduction et l'utilisation, au niveau national, de technologies concernant les sources d'énergie et les matières premières renouvelables, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités humaines et des possibilités de développement et la réduction des effets nuisibles de la production et de l'utilisation de l'énergie.

c) La prise de conscience des décideurs dans les gouvernements et le secteur privé de l'initiative du Secrétaire général relative au Pacte mondial, qui porte sur une action volontaire visant à promouvoir neuf principes tirés d'accords internationaux, y compris la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement a été renforcée. Le PNUE a renforcé la capacité des acteurs des secteurs public et privé à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial et d'établir des rapports pour rendre compte de leur consommation de ressources naturelles et de leurs performances dans les domaines environnemental et social, par la promotion de l'utilisation d'indicateurs normalisés d'établissement de rapports, élaborés dans le cadre de l'initiative mondiale concernant l'établissement de rapports.

d) La capacité des décideurs dans le secteur privé et le gouvernement de prendre en compte les considérations environnementales dans les politiques relatives au commerce et à l'investissement, dans les processus de planification et dans les politiques macroéconomiques, a été améliorée grâce à un partenariat avec environ 300 institutions des secteurs des finances et des assurances dans le monde, qui ont établi des normes volontaires pour l'industrie. Celles-ci se sont basées sur des activités de renforcement des capacités des pouvoirs publics en mettant l'accent sur les pays en développement et les pays en transition.

e) La capacité des décideurs dans les gouvernement et le secteur privé d'adopter des technologies écologiquement rationnelles dans leurs politiques du commerce et de l'investissement, en mettant l'accent sur les acteurs locaux, a été renforcée par des actions qui ont permis de faciliter la mise en place de huit réseaux régionaux agissant en collaboration dans les domaines de la diffusion de l'information, des connaissances et des ressources. À cet égard, il est envisagé, dans un proche avenir, de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités.

f) La promotion de l'adhésion accrue des gouvernements et des organisations internationales aux objectifs de la Déclaration internationale sur une production moins polluante a abouti à la signature de la Déclaration par 140 hauts représentants, dont 7 gouvernements nationaux, 6 gouvernements provinciaux/locaux, 67 entreprises et 57 associations industrielles, ainsi que par des membres de la communauté universitaire et des organisations nationales et internationales. Il faudra cependant s'efforcer d'obtenir plus de signatures et de faciliter la mise en œuvre des six principes de la Déclaration.

12.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 83 % des 131 produits prescrits, ont été exécutés, huit

produits ont été reportés pour des raisons tenant au programme et 14 supprimés en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 5 **Coopération et représentation régionale**

12.9 a) La coopération entre les gouvernements aux niveaux des régions et des sous-régions, dans l'action menée face aux problèmes écologiques mondiaux et régionaux s'est développée à la faveur de l'organisation du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a abouti à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative de développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes, de la session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et du processus « Environnement pour l'Europe ». Les réunions qui se tiendront à l'avenir pourraient bénéficier des apports précédents des sous-programmes du PNUE, ce qui donnera le maximum d'impact aux orientations générales du Programme.

b) Cent quarante gouvernements ont bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, grâce aux conseils pratiques fournis par les bureaux régionaux, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents et les secrétariats de conventions. Cet appui s'est manifesté, en particulier, à travers les nombreuses missions effectuées dans les pays et les réunions avec des groupements sous-régionaux et régionaux et la tenue de réunions de préparation de la Conférence des Parties. Il serait cependant utile de procéder périodiquement à des échanges de points de vue et d'enseignements entre différentes régions.

12.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 95 % des 127 produits prescrits.

Sous-programme 6 **Conventions sur l'environnement**

12.11 a) La coopération, les liens et les synergies entre les conventions sur l'environnement et les accords internationaux connexes ont été renforcés, comme le montrent les décisions de la Conférence des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement visant à renforcer les interactions et les synergies entre ceux-ci, au niveau national, dont la Décision VI/29 de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Au niveau national, on est plus conscient de la nécessité d'élaborer des rapports efficaces et directifs. Au cours des deux prochaines années, le PNUE se donnera pour objectif d'élaborer, sur la base des accords multilatéraux sur l'environnement, des programmes de travail conjoints visant à créer des synergies nationales et à poursuivre l'élaboration de ses projets sur l'harmonisation des rapports sur les conventions au niveau national.

b) Les conventions et les plans d'actions sur les mers régionales, ainsi que la protection et la gestion de l'environnement au niveau régional, ont été renforcés grâce à une meilleure collaboration entre les gouvernements, comme en témoigne la ratification et la mise en œuvre, par six pays, de conventions et de plans d'action sur les mers régionales (la Convention d'Antigua relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région du Pacifique Nord-Est, et la mise en œuvre de son plan d'action et l'adoption des

protocoles de la Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi) et de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et des protocoles s'y rapportant (Convention d'Abidjan).

c) Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, un protocole de la Convention sur la diversité biologique, qui est entrée en vigueur le 11 septembre 2003, a été signé par 180 pays et ratifié par 77 pays. Il importe d'augmenter le nombre des ratifications et d'œuvrer davantage à renforcer les capacités des autorités nationales.

d) Les capacités des pays de s'acquitter de leurs obligations aux termes des conventions sur l'environnement en vue de respecter et d'appliquer les dispositions des conventions sur l'environnement ont été accrues à la faveur de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions nationaux pour la biodiversité intégrant des Cadres nationaux pour la prévention des risques biologiques. C'est ainsi que 120 pays ont bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de leurs Cadres nationaux respectifs. Pour que le Protocole soit mis en œuvre de façon efficace, il est nécessaire que les pays mettent en place des systèmes permettant de traiter les notifications et d'évaluer les risques, etc. À cet effet, ils seront appelés à créer un cadre national de prévention des risques biotechnologiques qui engloberait une politique, une réglementation, un système de traitement des notifications, des systèmes de suivi et d'inspection et des systèmes d'information et de participation du public.

e) Le nombre de femmes dans les secrétariats des conventions du PNUE et de femmes participant à l'élaboration de programmes/plans d'action a augmenté d'environ 25 %. Tous les comités de recrutement/d'entretien des divers services ont un représentant pour la sexospécificité et leurs programmes de travail sont examinés par des pairs qui s'assurent qu'ils tiennent compte de l'équité entre les sexes. Il est nécessaire de promouvoir des approches de ce type aux niveaux national et régional durant la mise en œuvre des projets.

12.12 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 85 % des 97 produits prescrits.

Sous-programme 7 Communication et information

12.13 a) La sensibilisations aux problèmes de l'environnement parmi les partenaires et au sein d'un plus vaste public et de tous les acteurs a été renforcée grâce à la diffusion, par le biais de médias nationaux, régionaux et internationaux, de documentation du PNUE destinée à aider les gouvernements, la société civile et d'autres organisations à intervenir plus efficacement, notamment dans la prise de décisions, mais aussi à la participation à des manifestations concernant l'environnement aux niveaux international, régional et local. Durant les deux prochaines années, le PNUE mettra l'accent sur un éventail plus large d'institutions afin d'assurer une diffusion plus large de sa documentation.

b) Le PNUE a assuré une diffusion plus rapide d'informations sur l'environnement à toutes les parties ayant ou non accès aux technologies modernes

de l'information et de la communication, comme en témoigne l'augmentation du nombre de visites au site UNEP.org, qui sont passées, en moyenne, de 800 000 par mois en 2001 à cinq millions à la fin de 2003. Le service de production et de distribution a aussi reçu un nombre plus important de demandes d'informations sur des questions importantes concernant l'environnement, y compris les publications du PNUE. Ces demandes sont passées de 373 en 2001 à 1 474 à la fin de 2003. Au cours des deux prochaines années, le PNUE s'efforcera de rationaliser davantage ses méthodes de distribution des publications, par voie postale et électronique. Il faudra, pour cela, disposer de fonds suffisants pour faire face aux coûts de distribution et élaborer des bases de données qui permettront de saisir des données sur l'impact de l'information concernant l'environnement sur les activités de développement.

12.14 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été établis d'après les produits exécutés qui représentent 100 % des 148 produits prescrits.

Chapitre 13

Établissements humains*

Sous-programmes : 1. Un logement convenable pour tous; 2. Développement durable des établissements humains

Principaux résultats obtenus

Deux campagnes mondiales lancées dans 15 pays – la Campagne mondiale pour la sécurité d’occupation et la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine – ont figuré parmi les premiers programmes visant à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme pour l’habitat et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le programme de surveillance des inégalités urbaines a été engagé dans le cadre du Programme pour l’habitat et les médias internationaux ont largement parlé de la question des populations vivant dans des taudis, soit près de un milliard de personnes, lesquelles ont été recensées pour la première fois et ont été au centre de la publication *The Challenges of Slums: Global Report on Human Settlements 2003*. Le rapport a aidé à mieux comprendre les conditions de vie dans les bidonvilles.

Le programme d’urbanisation durable et le programme de gestion de l’eau pour les villes africaines ont été lancés dans sept villes dans le cadre du module du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique consacré à l’urbanisation, à la population et à l’environnement. Au vu des bons résultats obtenus, il a été décidé d’étendre le programme de gestion de l’eau pour les villes africaines à l’Asie, avec le concours des institutions financières internationales. Les activités entreprises à cet effet ont été décrites dans le *Rapport mondial sur l’eau et l’assainissement dans les villes du monde (2003)*.

Le programme de reconstruction dans le nord de l’Iraq a pris fin en novembre 2003 et a permis de construire 738 écoles et 21 752 maisons à l’intention des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables.

Vingt-cinq municipalités ont bénéficié du programme « Des villes plus sûres » et 40 autres ont engagé des activités afin d’aller dans le sens des objectifs du programme.

Un état des lieux a été entrepris en Afrique australe et en Afrique de l’Est dans le cadre d’une initiative régionale visant à ouvrir des structures d’accueil dans les villes et les villages à l’intention des orphelins du VIH/sida.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l’exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 13)] et au paragraphe 47 de l’annexe I de la résolution 56/253 de l’Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d’afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Des mémorandums d'accord ont été signés avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de faciliter les opérations de relèvement après un conflit ou une catastrophe.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 115 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Un logement convenable pour tous

13.1 a) Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a apporté un appui aux pays dans les domaines relatifs à la sécurité d'occupation et à la reconnaissance de l'importance du rôle joué par les pauvres dans les zones urbaines en tant que partenaires pour l'amélioration des conditions d'occupation et de logement. Au nombre des réalisations figure la publication en Ouganda de l'ouvrage intitulé *Rights and Reality*. Cet ouvrage, qui comporte des recommandations à l'intention des Gouvernements ougandais, kényen et tanzanien afin de renforcer les droits des femmes en matière de droits patrimoniaux et de propriété foncière et de logement, a incité le Gouvernement ougandais à modifier la loi de 1998 sur la propriété foncière. Au Kenya, ONU-Habitat s'est intéressé de près au processus d'élaboration de la loi sur la propriété foncière et a apporté une assistance technique, ce qui a permis de faire des progrès notables. À l'issue de consultations régionales relatives à la sécurité d'occupation dans les Balkans, il a établi des recommandations concernant la législation et les politiques en matière de propriété dans la région. Il a également procédé à de nouvelles consultations et a continué à collecter des données afin de mettre au point des indicateurs relatifs à la sécurité d'occupation, aux politiques, aux réglementations, aux systèmes juridiques, aux modes de gestion foncière et à l'égalité entre les sexes afin d'adapter l'assistance technique et les outils qu'il propose.

b) La Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation a contribué à une plus grande reconnaissance et à l'application progressive du droit à un logement convenable et de l'égalité des droits d'occupation des femmes dans plusieurs pays, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. ONU-Habitat a mis au point un ensemble d'indicateurs sur le droit à un logement convenable, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le logement convenable, qui est largement utilisé dans le cadre des activités de mobilisation, de recherche et d'analyse relatives aux droits au logement et de renforcement des capacités afin de faciliter la réalisation et le suivi des droits au logement. ONU-Habitat et l'Instance permanente sur les questions autochtones ont mené ensemble des travaux sur les droits des peuples autochtones, notamment le droit à un logement convenable, et en ont publié les résultats. Les données relatives

au droit au logement sont aisément consultables à partir des pages Web du Programme des Nations Unies pour l'habitat.

c) Les collectivités locales ont bénéficié d'une aide qui leur a permis d'améliorer l'accès aux services de base dans les zones urbaines et rurales, tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et les transports en commun. La Journée mondiale de l'habitat (2003) était consacrée plus précisément à l'eau et à l'assainissement dans les villes et aux problèmes de l'urbanisation galopante. Le programme de gestion de l'eau pour les villes africaines a sensibilisé les décideurs et les consommateurs au fait que les stratégies de gestion de la demande constituaient la meilleure façon d'augmenter l'approvisionnement en eau de façon abordable. En Zambie, les responsables de la réglementation ont indiqué qu'ils s'inspireraient de la stratégie de Lusaka relative à la gestion de la demande en eau, qui fait partie du programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, afin de mettre au point une stratégie nationale. Le Ghana a prévu des modalités de gestion de la demande en eau dans ses textes réglementaires et ses politiques nationales. Plusieurs villes se sont dotées de politiques de gestion de la demande en eau. C'est notamment le cas de Johannesburg qui, grâce à une diminution de la demande, a renoncé à construire un réservoir supplémentaire ou encore d'Addis-Abeba où les autorités ont économisé 1,6 million de dollars par an, malgré l'augmentation de la population et la sécheresse. Grâce au projet de l'Université du Ghana visant à détecter et réduire les fuites d'eau, Accra a réduit ses pertes en eau de 300 mètres cubes par jour. ONU-Habitat a établi de nouveaux modes de coopération dans le cadre du programme de gestion de l'eau pour les villes asiatiques, lequel s'inspire du programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, et a étroitement lié la mobilisation politique et le renforcement des capacités aux investissements dans le secteur de l'eau et à la collaboration financière avec la Banque asiatique de développement. Le *Rapport mondial sur l'eau et l'assainissement dans les villes du monde (2003)* a été le premier rapport du genre consacré à la situation des villes des pays en développement et les indicateurs sur l'assainissement des bidonvilles qui y sont décrits ont servi à la mise au point de la stratégie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à l'assainissement. Des campagnes axées sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène à Nairobi et au Brésil ont renforcé les capacités et ont facilité les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les zones urbaines. Au Bangladesh, ONU-Habitat a participé à la mise au point de techniques novatrices et à bas prix afin d'équiper les bidonvilles de latrines (ONU-Habitat Vacutug) et ces techniques sont actuellement à l'essai dans six pays. En Afrique subsaharienne, il a fait porter ses efforts sur les problèmes liés au transport en milieu urbain.

d) Afin d'améliorer l'accès au financement et au crédit, ONU-Habitat s'est intéressé aux modalités de financement de l'accès à la propriété, en particulier les systèmes associatifs de financement et les associations locales s'occupant des questions relatives au logement et a fait connaître ses conclusions et recommandations dans ses publications. Cela a incité le Gouvernement tanzanien à examiner les mesures à prendre pour mettre en place des modalités de financement de l'accès au logement. ONU-Habitat a engagé deux projets pilotes : le premier permet aux familles à revenus modestes du quartier de Kibera-Soweto à Nairobi de contracter un emprunt à faible taux d'intérêt afin d'améliorer leurs conditions de logement et le second consiste à établir un fonds renouvelable à l'intention des

femmes pauvres qui sont membres de l'association Kayole Jua Kali à Nairobi et qui souhaitent monter leur propre entreprise. ONU-Habitat collabore avec les institutions financières internationales afin de mettre au point un mécanisme de nature à faciliter l'obtention de crédits à un coût abordable, l'objectif étant de financer des programmes d'assainissement des bidonvilles et d'aménagement des établissements humains en faveur des pauvres.

e) Le rapprochement du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement a facilité le renforcement des connaissances sur les situations et les tendances mondiales en matière de logement et sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'un logement convenable pour tous inscrit dans le Programme pour l'habitat. Les définitions, les instruments et les directives diffusés auprès des partenaires de l'Observatoire mondial des villes et des organismes des Nations Unies ont incité un plus grand nombre de pays à faire le point de la situation dans les bidonvilles. Les directives relatives aux indicateurs urbains, qui définissent la portée technique et les méthodes utilisées dans la base de données sur les indicateurs urbains de 2003, ont été mises à l'essai à Kisumu (Kenya) et ont donné des résultats probants. La première version des directives sur la surveillance des inégalités urbaines a été employée dans les enquêtes démographiques et sanitaires dans plusieurs pays et dans les enquêtes auprès des ménages dans deux villes, Istanbul et Addis-Abeba. ONU-Habitat a poursuivi ses activités de suivi et d'évaluation par l'intermédiaire des réseaux d'observatoires urbains. Les médias internationaux ont fait un large écho aux estimations de l'Observatoire mondial des villes relatives à la population des bidonvilles dans les différents pays, telles qu'elles ont été publiées dans le rapport mondial sur les établissements humains en 2003 (*Global Report on Human Settlements 2003*).

f) ONU-Habitat a mis au point des directives relatives à l'égalité entre les sexes en 2002, qui ont facilité la prise en compte systématique des questions intersectorielles concernant les politiques dans les programmes et projets d'amélioration des logements. Depuis la publication de ces directives, les questions relatives à l'égalité entre les sexes sont systématiquement prises en compte dans les projets d'un budget supérieur à 100 000 dollars soumis à l'approbation du Comité d'examen des projets. On estime que 80 % des programmes et activités d'ONU-Habitat font une place aux questions d'égalité. Cela a notamment été le cas dans les stratégies de reconstruction en faveur de l'Iraq et du Kosovo. Dans le même ordre d'idées, le nombre de femmes qui ont participé au lancement des deux campagnes mondiales consacrées à la sécurité d'occupation et à la bonne gestion urbaine a augmenté de 30 %. ONU-Habitat a constaté dans son étude relative aux consultations locales que les groupes locaux et les municipalités estimaient que la collaboration et la participation permettaient de mieux cerner les besoins des populations et que tant les femmes que les hommes qui avaient pris part à ces consultations avaient l'impression d'avoir progressé. La décision de décerner des prix aux collectivités locales qui prennent des mesures en faveur de l'égalité entre les sexes en Amérique latine a donné de bons résultats puisque le nombre de femmes associées aux activités a augmenté et que les questions d'égalité ont été prises en compte dans les mécanismes de gouvernance urbaine.

g) La Campagne mondiale sur la sécurité d'occupation, le projet d'assainissement des bidonvilles dans trois villes [Manille, Mumbai (Inde) et Durban (Afrique du Sud)] et les activités de coopération technique relatives à l'amélioration des taudis dans le cadre de 63 projets en Asie, en Afrique et en

Amérique latine sont des exemples de politiques efficaces d'amélioration des taudis centrées sur les occupants. Ces différents programmes ont suscité une meilleure prise de conscience, ont facilité la mise en commun de l'information entre les autorités locales, les habitants des taudis et les organisations de la société civile et ont encouragé la prise en compte de l'apport des associations regroupant les habitants des bidonvilles dans l'élaboration de politiques. Huit pays se sont dotés de politiques d'amélioration des taudis centrées sur les occupants et Mumbai a choisi d'expulser et de reloger 20 000 familles. Les gouvernements et les pauvres vivant en zones urbaines ont créé des fonds de développement urbain dans six villes d'Afrique du Sud, du Kenya et des Philippines. Dans le cadre de l'initiative Villes sans taudis en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ONU-Habitat a évalué la situation et recensé les domaines d'intervention en vue d'améliorer les conditions de vie des occupants des taudis et, à ce titre, a suivi de près le projet d'assainissement des taudis qui se déroule selon des modalités collaboratives à Kibera (Kenya).

13.2 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 85 % des 33 produits prescrits.

Sous-programme 2

Développement durable des établissements humains

13.3 a) Les normes de bonne administration des villes ont été largement acceptées, appliquées et adaptées à la suite d'activités de sensibilisation et d'information, notamment la diffusion par la voie électronique de documents et d'outils sur la bonne gestion des affaires urbaines, de projets exécutés en collaboration avec les différentes parties prenantes, de réunions et de campagnes nationales. Les normes ont aussi été incorporées dans les projets de coopération technique. Des campagnes nationales ont permis de promouvoir la collaboration entre l'État, les collectivités locales, le secteur privé et les associations de la société civile. Les plans d'action nationaux qui ont été mis au point ont montré que les participants étaient d'accord sur les objectifs prioritaires du développement urbain, avaient appliqué les normes de gestion urbaine et s'étaient attachés à ce que les représentants des groupes démunis soient associés aux activités. Un dialogue sur les attributions et les relations des différents rouages administratifs s'est engagé dans les pays dans lesquels des campagnes nationales ont été lancées. Trois pays (Chili, Indonésie et Philippines) ont adapté les normes à la situation sociopolitique et culturelle qui leur était propre, s'appuyant pour ce faire sur les associations de la société civile, et trois autres (Bangladesh, Cuba et Sri Lanka) ont engagé leurs propres réformes de gouvernance.

b) L'adaptation et l'utilisation d'outils au niveau national et les activités de formation axées sur les besoins des élus, des employés municipaux et des organisations de la société civile ont amélioré et renforcé les capacités de gestion des collectivités locales. La collaboration avec les collectivités locales et les organismes nationaux de formation chargés d'étoffer les capacités des collectivités locales sur les questions ayant trait à la décentralisation et à la coopération entre les municipalités a été renforcée. Les organismes de formation ont joué un rôle clef en adaptant les outils à la situation nationale et locale et en menant à bien des activités de formation. Les documents sur les capacités de direction et de gestion des élus locaux ont été traduits dans huit autres langues, ce qui porte à 26 le nombre de langues dans lesquelles ils sont disponibles. Des ateliers de formation ont été organisés à l'échelon sous-régional et les formateurs et spécialistes qui en ont

bénéficié ont ensuite diffusé leurs connaissances et leur savoir-faire au niveau national. Cela a notamment été le cas dans 12 pays d'Afrique et d'Asie où des conseillers nouvellement élus ont ainsi suivi des séminaires de formation.

c) Deux programmes ont permis d'améliorer la sécurité dans les villes grâce à une prévention efficace du crime et à l'atténuation des effets des catastrophes. Le programme « Des villes plus sûres » a porté sur 25 municipalités et 40 autres ont formulé des propositions et lancé des activités en rapport avec le programme. ONU-Habitat et ses partenaires ont appuyé les activités des municipalités au moyen d'un ensemble d'outils relatifs à la bonne administration des villes et ont poursuivi les opérations de sensibilisation et les débats normatifs par l'intermédiaire des mécanismes existants (campagne sur la gouvernance et réseaux internationaux). Dans le cadre du programme de gestion des catastrophes, on s'est principalement attaché à renforcer les capacités d'atténuation des risques au niveau local dans 15 pays de la région des Caraïbes. Les méthodes et la stratégie appliquées aux consultations régionales ont donné de bons résultats et ont été prises en exemple dans d'autres régions, l'objectif étant de réduire le degré d'exposition des populations locales aux catastrophes en aidant les municipalités et les associations locales à acquérir le savoir-faire voulu pour faire face aux effets des catastrophes. Les activités de relèvement après un conflit ou une catastrophe ont été axées sur l'Afghanistan, le Kosovo et la Somalie et le programme de reconstruction de logements en Iraq a été mené à bien. Les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ont établi des partenariats afin de faire face aux effets des catastrophes et d'engager un dialogue. Des mémorandums d'accord ont été signés avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et le HCR, dans le cadre desquels ONU-Habitat a mis en place un dispositif d'intervention qui facilite le déploiement rapide de missions de secours chargées d'aider les organismes partenaires et les pays touchés.

d) Les activités relatives à la planification et à la gestion plus efficaces de l'environnement ont été menées à bien dans le cadre du Programme mondial interinstitutions d'urbanisation durable. Ce programme, qui était à l'origine une initiative d'ONU-Habitat, a facilité l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les donateurs et la mise à l'essai de projets pilotes dans les villes. Cinq outils sur les processus et quatre outils thématiques sur les cadres normatifs et la planification et la gestion de l'environnement ainsi que des manuels sur les programmes et des manuels de formation ont été distribués. Le programme a été transposé dans 20 villes moyennes dans cinq pays. La communication et le partage de l'information entre les principaux partenaires du programme ont été intensifiés, notamment pour ce qui était des activités de sensibilisation au niveau mondial aux questions relatives à l'environnement urbain et l'utilisation productive des ressources techniques et financières.

e) Les initiatives tendant à rapprocher le Programme pour l'habitat et les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné lieu à des activités de renforcement des capacités qui ont permis de mieux connaître la situation et les tendances mondiales dans les zones urbaines et à un nouveau programme consacré à la surveillance des inégalités urbaines. Des définitions, des instruments et des directives ont été diffusés auprès des partenaires de l'Observatoire mondial des villes selon différentes modalités (conférences, missions, pages Web, affiches,

brochures, publications et rapports phares). On a mis au point des directives relatives aux indicateurs urbains afin de définir la portée technique et les méthodes utilisées dans la base de données sur les indicateurs urbains de 2003. La première version des directives sur la surveillance des inégalités urbaines a été employée dans les enquêtes démographiques et sanitaires dans plusieurs pays et dans les enquêtes auprès des ménages dans deux villes. Les directives visent à sensibiliser les gouvernements à l'importance qu'il y a à disposer d'indicateurs suffisamment précis pour décrire les subdivisions municipales et à tenir à jour ces indicateurs dans une base de données qui servira à orienter les politiques. Les estimations de la population vivant dans des taudis établies par l'Observatoire mondial des villes ont servi de base aux négociations concernant la création d'un fonds mondial en faveur du logement et ont étayé les activités de collecte de fonds, compte tenu du fait que la pauvreté en milieu urbain est un problème de développement prioritaire à rapprocher des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Les chiffres établis par l'Observatoire ont été largement repris par les médias internationaux après la parution du rapport *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003*. La première analyse sur les tendances observées dans les bidonvilles entre 1990 et 2000 sera publiée à l'occasion du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Barcelone en septembre 2004. Les réseaux d'observatoires urbains ont contribué au renforcement des capacités des institutions des pays en développement afin de surveiller le développement urbain et d'évaluer les effets des politiques.

f) Le Comité d'examen des projets a veillé à la prise en compte systématique des questions intersectorielles relatives aux politiques, y compris l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités, dans les programmes et projets concernant les établissements humains. Le Conseil d'administration a adopté une résolution sur le rôle et les droits des femmes en matière d'assainissement des taudis afin d'orienter les travaux d'ONU-Habitat et de ses partenaires. UNIFEM, la FAO et ONU-Habitat ont collaboré plus étroitement et ce dernier s'est fondé sur les directives révisées en matière d'égalité entre les sexes publiées en 2002 pour intégrer les questions liées à la situation des femmes dans ses programmes et activités. Une évaluation des pratiques d'ONU-Habitat a permis de mettre au point un programme plus ciblé et plus cohérent de nature à faciliter la prise en compte des questions concernant les femmes dans les projets exécutés par ONU-Habitat. Les efforts tendant à ce que les femmes participent davantage aux opérations d'assainissement des bidonvilles ont donné lieu à un projet qui conforte l'autonomie des femmes chefs d'entreprise en zones urbaines parce que leurs droits à la propriété foncière et au logement sont reconnus.

g) Les programmes et les stratégies fondés sur des normes de bonne administration des villes ont gagné en efficacité grâce au Programme de gestion des services urbains. Le processus de consultations au niveau municipal a été institutionnalisé dans 45 villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale et des États arabes et a été étendu aux communes plus petites. Le processus de consultations fait partie du Programme de gestion des services urbains. Il est ouvert à toutes les parties prenantes qui s'intéressent aux questions relatives à la gestion des services urbains et au développement et met l'accent sur les méthodes participatives d'administration des villes, l'atténuation de la pauvreté en milieu urbain, la mise en valeur durable de l'espace urbain, la lutte

contre le VIH/sida et les questions d'égalité entre les sexes, lesquelles constituent un thème intersectoriel.

h) Forts de la formation et des services consultatifs dont ont bénéficié des ministres, des hauts fonctionnaires et d'autres partenaires du développement dans plus d'une centaine de pays, les gouvernements se sont engagés, dans une déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social en 2003, à promouvoir les liens entre les zones urbaines et les zones rurales en mettant en place et en renforçant un réseau de villes secondaires et tertiaires de taille intermédiaire afin de stimuler le développement rural et de réduire au minimum les méfaits des migrations des zones rurales vers les zones urbaines et à encourager les programmes et les politiques visant à renforcer les institutions et les mécanismes de planification locale. Cette déclaration a été suivie d'effet dans 27 pays, puisque les gouvernements ont pris l'avis des municipalités aussi bien dans des grandes villes que dans des villes petites et moyennes et dans des zones rurales avant d'adopter une politique nationale de planification du développement. Ils ont estimé qu'une planification stratégique à l'échelon régional stimulerait la croissance économique, favoriserait l'instauration de relations équilibrées et complémentaires entre les zones urbaines et les zones rurales, encouragerait les investissements, créerait des emplois et permettrait de faire face à l'exode rural tout en préservant la qualité de vie aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

i) ONU-Habitat a entrepris d'élaborer des supports de formation consacrés à la gestion financière des pouvoirs locaux à l'intention de très nombreux utilisateurs de par le monde. Il a mis au point un jeu de documents sur les mécanismes participatifs de budgétisation qui vise à renforcer les connaissances et à faciliter et à appuyer les échanges interrégionaux et les activités de sensibilisation aux méthodes de bonne gouvernance des villes, s'appuyant pour ce faire sur 25 études de cas réalisées dans 12 pays. Le jeu de documents comprend notamment un document directif et un document récapitulatif des questions les plus fréquemment posées ainsi qu'une série de références bibliographiques.

13.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 82 produits prescrits.

Chapitre 14

Prévention du crime et justice pénale*

Principaux résultats obtenus

L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux de ses trois protocoles constitue un succès remarquable. Cinquante-sept nouveaux pays ont ratifié la Convention, alors que l'on n'en attendait que 38, 45 pays ont ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 40 le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et 12 le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Cent quarante-sept pays ont signé la Convention, 117 le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, 112 le Protocole contre le trafic illicite de migrants et 52 le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu.

La Convention des Nations Unies contre la corruption se signale par la rapidité avec laquelle elle a été négociée et adoptée. Quatre-vingt-quinze pays l'ont signée à l'occasion de la Conférence de personnalités politiques de haut rang pour la signature. Il s'agit d'un instrument international qui prévoit des dispositions juridiquement contraignantes relatives au recouvrement des avoirs et qui a facilité l'échange de pratiques de lutte contre la corruption au niveau international.

Cent cinquante pays ont bénéficié d'une assistance, qui a pris la forme de séminaires et d'activités de formation, ce qui leur a permis de lutter plus efficacement contre les problèmes de criminalité transnationale, d'entreprendre des réformes dans le domaine de la justice pénale et de s'associer de façon plus productive aux programmes de coopération internationale. Des services consultatifs ont été proposés à 61 pays, sur leur demande, afin de les aider à ratifier les conventions contre la criminalité et le terrorisme et à prendre des mesures au niveau national en vue de lutter contre la criminalité et de renforcer leurs capacités institutionnelles en la matière, notamment en procédant à une réforme de la justice pénale. Cinq bases de données spécialisées et six manuels techniques et manuels de formation consacrés à la criminalité transnationale organisée, à la corruption, au blanchiment de capitaux, au trafic d'armes à feu, au trafic d'êtres humains, au terrorisme et à la justice pénale ont favorisé la diffusion des connaissances et des données d'expérience.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 14)] et aux paragraphes 48 à 53 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Dix millions de dollars ont été mobilisés pour des activités opérationnelles, soit une augmentation de 30 %, ce qui témoigne de l'utilité des services consultatifs et de la coopération. Ils ont servi au financement de projets de coopération technique dans les domaines suivants : élaboration de politiques et de programmes, renforcement des capacités institutionnelles, et formation de quelque 2 600 spécialistes des questions de justice pénale et de responsables de l'application des lois, dont 800 femmes.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 437 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Réalisations par sous-programme

14.1 a) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et deux de ses trois protocoles sont entrés en vigueur à la suite de la ratification de la Convention par 57 pays, du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants par 45 et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer par 40. Le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions a, quant lui, été ratifié par 12 pays. Les activités d'assistance ont joué un rôle majeur en ceci qu'elles ont permis de faire comprendre l'importance que revêtaient la Convention et les protocoles qui s'y rapportent et de mobiliser un appui politique en faveur d'une ratification précoce. Grâce à l'assistance reçue, les pays ont pu adapter leur législation afin de satisfaire aux conditions de ratification, former les spécialistes de la justice pénale et se doter de qualifications techniques. La mobilisation des donateurs en faveur des activités d'assistance technique mérite d'être soulignée. Plusieurs autres pays en sont à des stades divers du processus de ratification. À la date butoir fixée pour la signature, 147 pays avaient signé la Convention, 117 le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, 112 le Protocole contre le trafic illicite de migrants et 52 le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, soit plus que le nombre qui avait été prévu pour l'exercice biennal. Le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu n'a pas reçu le nombre prévu de ratifications du fait de son adoption tardive, raison pour laquelle il a été exclu du champ d'application de la Conférence de personnalités politiques de haut rang pour la signature de la Convention, compte tenu du fait que ses dispositions posent des problèmes techniques, administratifs et politiques particuliers. L'examen des rapports, déclarations officielles et communications émanant des États Membres révèle que plus d'une centaine de pays ont pris des mesures pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention et des protocoles qui s'y rapportent. On a organisé 14 réunions aux niveaux international, régional et sous-régional et 10 réunions de sensibilisation à l'échelon national, lesquelles ont permis de former 1 500 hauts responsables nationaux, dont 400 femmes, dans le cadre des projets de formation des responsables nationaux et de renforcement des capacités nationales. Quarante pays ont bénéficié d'une assistance technique aux fins de la ratification et de l'application des dispositions de la Convention et des protocoles qui s'y rapportent.

On a resserré la coordination et la collaboration avec d'autres organismes internationaux et régionaux afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

b) On a étouffé les connaissances et les compétences techniques pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux, le trafic d'armes à feu, le trafic d'êtres humains et le terrorisme et réformer la justice pénale au moyen de documents et de rapports techniques présentés aux organes intergouvernementaux, de débats et de négociations techniques, de réunions d'experts et d'activités de formation spécialisée. On a organisé 25 réunions d'experts, soit 15 de plus que le nombre prévu à l'origine. L'assistance technique qui a été proposée, en particulier sur les questions relatives au recouvrement des avoirs, a accéléré les négociations et l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, laquelle prévoit des dispositions sur le recouvrement des avoirs, ce qui constitue une première. La Convention a été signée par 95 pays à l'occasion de la Conférence de personnalités politiques de haut rang et a déjà été ratifiée par un pays. Les activités engagées dans le cadre du programme ont renforcé les connaissances techniques, ce qui a facilité l'établissement d'un code de conduite judiciaire et la création d'un groupe international chargé de la coordination anticorruption. Celles entreprises afin de promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles qui s'y rapportent, dont une série de 14 séminaires régionaux et sous-régionaux, 10 séminaires nationaux et des études à l'échelon sous-régional, ont permis de réunir une somme de connaissances spécialisées qui ont été mises à profit de la façon suivante : mise au point et diffusion de bases de données, assistance juridique et diffusion de supports de formation et de pratiques de référence dans plus d'une centaine de pays. Il apparaît clairement que les États Membres sont largement tributaires de ce que leur apporte le programme en ce qui concerne la lutte contre la criminalité. Le nombre d'utilisateurs qui consultent les pages Web de l'ONU témoigne de l'utilité des documents qui y sont publiés. Il faudrait mobiliser des ressources financières plus importantes pour accroître la diffusion de documents spécialisés dans différentes langues et toucher un public plus vaste.

c) On a apporté une assistance technique collective à plus de 150 pays dans le cadre de séminaires sous-régionaux et d'activités de formation spécialisée en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles qui s'y rapportent et de l'élaboration de la Convention des Nations Unies contre la corruption. On a entrepris 150 missions consultatives afin de faciliter les activités nationales visant à prévenir la criminalité, à réformer la justice pénale et à renforcer les capacités des États Membres en matière de lutte contre la criminalité aux niveaux national, régional et international. Dans le cadre des programmes internationaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, la corruption et le terrorisme, on a exécuté 30 projets d'assistance technique dans 90 pays, en faisant une large place aux activités de formation; 2 600 spécialistes nationaux, dont 800 femmes, ont ainsi été formés, soit un nombre supérieur à celui qui avait prévu pour l'exercice biennal. On a étouffé les capacités nationales de lutte contre le terrorisme en renforçant le régime juridique. À cet effet, on a dispensé une assistance juridique à 68 pays, on a organisé quatre réunions d'experts, on a mis au point une base de données sur le droit en matière de lutte contre le terrorisme et on a diffusé un manuel relatif aux dispositions juridiques. On a renforcé les capacités

nationales indispensables à la mise en œuvre d'une réforme de la justice pénale en proposant des services consultatifs à cinq pays, en exécutant des projets d'assistance technique dans quatre pays, dont un programme de reconstruction et de réforme de la justice pénale dans un pays, et en organisant à titre expérimental deux séminaires de formation sur la mise en œuvre des normes des Nations Unies dans le cadre desquels on a formé 18 personnes originaires de 17 pays. Les contributions volontaires ont atteint un montant supérieur à 10 millions de dollars, soit une progression d'environ 30 %. On a resserré la collaboration et la coopération avec de très nombreux partenaires, mais il faut encore poursuivre sur cette voie dans le système des Nations Unies et avec certains partenaires extérieurs. Les États Membres et les organismes partenaires ont estimé que l'assistance proposée était utile.

d) On a veillé à incorporer les questions intéressant les femmes dans 6 projets d'assistance technique axés sur la lutte contre la corruption, 9 projets de lutte contre le trafic d'êtres humains et 5 projets ayant trait à la réforme de la justice pénale et on est parvenu à mieux les prendre en compte dans tous les domaines d'activité pertinents du programme, dépassant même les prévisions de 140 %. Dans le cadre des travaux du Conseil économique et social, on a organisé une réunion d'experts sur la problématique hommes-femmes dans les activités relatives à la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale. On s'est intéressé aux mesures de protection des femmes victimes et témoins. Trente pour cent des participants aux programmes de formation et aux séminaires étaient des femmes. On s'est attaché à tenir compte des questions intéressant les femmes, notamment au regard de la législation interne, dans les bases de données, les documents et les manuels relatifs aux dispositions juridiques. Toutes ces activités ont reçu un accueil favorable, mais il faut continuer à accorder une attention soutenue à la situation des femmes, en particulier dans le cadre de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets, du fait des conséquences intersectorielles qu'elles peuvent avoir.

14.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 437 produits prescrits.

Chapitre 15

Contrôle international des drogues*

Sous-programmes : 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues; 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue; 3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue; 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

Principaux résultats obtenus

L'adoption d'une déclaration ministérielle commune lors du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants – entérinée par plus de 130 États – constitue la réaffirmation politique la plus forte de la valeur que les États Membres accordent à l'assistance qui leur est apportée et de la volonté de ces derniers d'atteindre les objectifs contenus dans la déclaration politique et dans les plans d'action adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue.

Grâce à l'assistance fournie afin de mettre en œuvre les textes issus de la vingtième session extraordinaire, les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues font désormais l'objet d'une adhésion quasi universelle et 104 pays ont pris des mesures juridiques ou administratives visant à en garantir la pleine mise en œuvre. Au total, 100 pays ont indiqué qu'ils avaient avancé dans la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, le Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, le contrôle des produits chimiques précurseurs, les mesures propres à encourager la coopération judiciaire, la lutte contre le blanchiment d'argent et le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et la formation de programmes et de projets axés sur les activités de substitution, que l'Assemblée générale a adoptés à sa vingtième session extraordinaire (résolutions S-20/2 à S-20/4).

La mise au point d'outils, la diffusion de l'information, la fourniture d'un appui scientifique et les travaux approfondis de recherche et d'analyse sur les tendances en matière de production illicite de drogues, de trafic et de consommation ont permis aux États Membres de formuler des stratégies de réduction de la demande fondées sur les connaissances, notamment sur les questions de liens entre le VIH/sida et la toxicomanie et les groupes à risques, et de concevoir des interventions radicales destinées à réduire l'offre, telles que des

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 15)] et aux paragraphes 54 à 58 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations. Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants au budget-programme.

programmes visant à limiter les cultures interdites de pavot à opium et de cocaïer.

Grâce aux opérations « Purple » et « Topaz » et au projet « Prism », les États Membres ont été mieux à même de suivre, coordonner et prévenir le détournement sur les marchés internationaux des principales substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne, d'héroïne et de stimulants de type amphétamine.

Quelque 88 États ont eu recours à une législation et des outils d'enquête et de poursuite judiciaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, ce qui leur a permis de renforcer leurs capacités et d'améliorer les mécanismes destinés à favoriser la coopération internationale entre les autorités judiciaires et les services de répression en matière de contrôle des drogues.

Quatre-vingt-seize États Membres ont élaboré et mettent actuellement en œuvre des programmes nationaux de contrôle, dont des stratégies spéciales pour s'attaquer aux différents aspects du problème de la drogue dans le cadre de la réduction de l'offre et de la demande, des activités de substitution et de la coopération interdépartementale et internationale; instaurer une coordination nationale efficace; assurer la participation des ministères compétents, ainsi que de la société civile, conformément aux conseils formulés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'amélioration des liens entre les organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales nationales ou internationales et les organisations de la société civile a permis de renforcer le rôle de coordination de toutes les initiatives de lutte contre les drogues.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 824 produits prescrits. (Dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants.) Les résultats du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont présentés de manière plus détaillée dans le rapport *Priorités opérationnelles : directives pour le moyen terme*. (Le document en question est disponible dans la version électronique du rapport.)

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Coordination et promotion du contrôle international des drogues

15.1 a) La coopération et l'assistance techniques ciblées sur la recherche d'un consensus concernant l'action à mener en matière de contrôle des drogues et la présence de moyens propres à faciliter et à déclencher l'action gouvernementale de lutte contre le problème des drogues ont permis de mettre la communauté internationale à même d'appliquer le Plan d'action mondial et les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier les mesures pratiques hautement prioritaires sur les plans international, régional ou national indiquées dans ces documents, ce qui s'est traduit par une hausse de 43 % du nombre de réponses reçues (qui est passé de 82 réponses pour la période précédente

à 117). Sur l'ensemble des pays ayant répondu, 84 % – soit 98 pays – ont indiqué avoir adopté une stratégie ou un plan d'action de lutte contre les drogues à l'échelle nationale; 89 % – soit 104 pays – avaient mis en place un organisme central de coordination pour la mise en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux de lutte contre les drogues et ont déclaré que ceux-ci étaient multiculturels; 82 % – soit 96 pays – ont affirmé avoir intégré les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues dans leurs stratégies ou plans d'action nationaux de lutte contre les drogues et donné des exemples de leur application concrète accrue aux différents niveaux. Plus de 50 % ont indiqué que des contraintes financières avaient eu des incidences sur la mise en œuvre des plans d'action.

b) La qualité des initiatives et des projets menés par la société civile s'est améliorée grâce à une participation accrue des organisations non gouvernementales, qui se sont montrées plus efficaces dans des domaines tels que la sensibilisation, la prévention, le traitement et la réinsertion sociale des toxicomanes, surtout dans les pays en développement, dans un effort pour lutter contre le problème des drogues dans le monde. Le nombre d'organisations non gouvernementales partenaires – qui était de 730 – a augmenté de 23 %. Cette coopération s'est améliorée grâce à la formation, aux services consultatifs et aux subventions fournis à un certain nombre d'organisations non gouvernementales, à une mobilisation en faveur d'un partenariat élargi entre ces dernières et les gouvernements et à la transmission d'informations à la communauté des ONG et au grand public par l'intermédiaire du site Web et des publications de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'étape suivante consisterait à instaurer un dialogue durable avec la communauté des ONG et à intensifier les activités de mobilisation pour qu'un soutien accru leur soit apporté dans les pays, et surtout les pays en transition.

c) Le fait qu'environ 6 millions d'utilisateurs aient obtenu des informations grâce à 4,5 millions de connexions à des sites Web, que 6 000 bulletins de liaison aient été distribués, que 15 manifestations spéciales et ateliers aient eu lieu, que des informations aient été transmises par l'intermédiaire de listes de distribution, que des spots vidéo aient été diffusés dans 40 pays par les principaux réseaux internationaux et que cette question ait fait l'objet d'une telle couverture dans les médias reflète une meilleure compréhension des tendances et de l'importance du problème des drogues. Des informations sur la production, le trafic et la consommation illicites de drogues et l'action internationale dans ce domaine ont été fournies aux gouvernements et aux décideurs afin de les aider à mieux s'attaquer au problème, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et au grand public pour qu'ils puissent soutenir davantage l'action gouvernementale et en faire mieux connaître les effets, surtout dans les pays en développement. Plus de 35 interviews exclusives auprès d'agences et de réseaux d'information internationaux et 33 points de presse, auxquels ont assisté 35 journalistes en moyenne, ont attiré davantage l'attention sur le problème des drogues et permis une diffusion accrue d'informations sur la question.

d) Du fait de la circulation de l'information par courrier électronique, par les sites Web et par des supports imprimés ou publicitaires, de la diffusion de spots à la télévision ou à la radio, des communiqués de presse et des conférences de presse, on dispose désormais plus facilement d'information sur les différents volets du problème des drogues, et en particulier sur la production, le trafic et la consommation illicites de drogues, la traite des êtres humains, le terrorisme et le crime organisé. Les lançements ont été programmés de manière à coïncider avec de

grandes manifestations ou conférences et à optimiser ainsi l'effet recherché. Les bénéficiaires et les usagers ont fait savoir que l'information qui leur avait été fournie, à leur demande, sur les différents volets du problème des drogues s'était avérée utile et avait été reçue dans les temps. On a répondu de manière satisfaisante à près de 1 550 demandes d'information, par courrier électronique, télécopie ou en personne, ce qui a montré que l'information était toujours disponible.

e) On a intensifié la coordination des activités de contrôle des drogues avec les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales en aidant les gouvernements à mettre en œuvre les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Une collaboration constante avec 29 organisations régionales et internationales a été instaurée puis renforcée grâce à la mise en commun des données et des travaux d'analyse et à une planification commune. Des consultations avec la Banque mondiale ont été engagées sur des activités communes en matière de contrôle des drogues, et de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

f) L'assistance technique, l'appui scientifique et la fourniture d'informations ont encouragé la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la législation nationale. De ce fait, 80 % des 117 pays ayant répondu ont lancé des campagnes nationales de prévention et ont formulé des stratégies nationales destinées à sensibiliser le public à l'abus des stimulants de type amphétamine; 30 % – soit 35 pays – ont mis en œuvre des mesures spéciales comme des prises en charge postcure; 63 % – soit 74 pays – ont pris des mesures visant à détecter la fabrication clandestine; 55 % – soit 64 pays – ont indiqué qu'ils avaient renforcé leur coopération avec l'industrie chimique afin de prévenir le détournement des produits chimiques précurseurs. Le projet « Prism » a permis d'intensifier la coopération internationale en matière de contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés pour la fabrication illicite. Le nombre de pays qui disposent d'une législation réglementant le contrôle des produits chimiques précurseurs est passé à 101, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à la période précédente; 86 % des pays qui ont répondu avaient un système de notification des importations et des exportations et 72 % d'entre eux disposaient de procédures leur permettant de suivre et de recenser les opérations suspectes. Tout cela reflète une amélioration des mesures prises pour mettre fin à la fabrication, à la commercialisation et au trafic de substances psychotropes et au détournement de précurseurs. Le sous-programme ayant pour objectif de coordonner les actions liées à la question du blanchiment du produit du trafic de drogues et d'autres activités criminelles, il s'est agi de fournir une aide en matière de services de renseignement financier, d'encourager les États à adopter une législation nationale dans ce domaine et de dispenser une formation; on a aidé 103 pays à faire du trafic de stupéfiants une infraction pénale et 88 d'entre eux avaient fait du blanchiment d'argent une infraction pouvant donner lieu à extradition. Au total, 106 pays ont adopté une législation leur permettant de geler ou de confisquer les recettes du trafic de drogues; 94 pays ont rendu possible le signalement des opérations suspectes; 88 ont supprimé les obstacles qui s'opposaient aux enquêtes judiciaires; 83 ont pris des mesures destinées à établir une unité centrale chargée de réunir et d'analyser les informations sur les cas présumés de blanchiment d'argent. Le nombre de pays disposant d'une législation et de programmes de lutte contre le blanchiment d'argent a augmenté de 8 %. Certains pays ayant été limités par le manque de compétences spécialisées et de ressources, il conviendrait d'accroître la coopération technique. Sur les 117 pays ayant répondu,

70 % – soit 82 pays – ont mis en place des mesures visant à encourager et à renforcer la coopération judiciaire, telles que la facilitation des extraditions grâce à des accords multilatéraux ou bilatéraux; la facilitation et la simplification de l'assistance mutuelle; le transfert des poursuites pénales, le partage des informations sur les techniques d'enquête judiciaire; la création d'unités spécialisées chargées d'enquêter sur les cas de trafic de stupéfiants.

15.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 145 produits prescrits.

Sous-Programme 2

Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

15.3 a) Le dialogue avec les gouvernements a été renforcé par l'intermédiaire de 38 missions chargées de se pencher sur la situation en matière de drogues dans les pays correspondants, qui ont fait à ces derniers des recommandations et leur ont donné des conseils afin qu'ils puissent renforcer les mesures prises à l'échelle nationale en vue de contrôler les drogues et de vérifier le caractère licite de certaines cargaisons de drogues dans 17 États Membres. Le fait que 15 pays à hauts risques soient continuellement sous une surveillance rigoureuse et que le nombre de pays faisant l'objet d'un contrôle attentif dans le cadre des dispositions d'application des conventions internationales soit passé de 4 à 2 indiquait un dialogue et une coopération accrus dans l'application des recommandations. On évaluerait le système de contrôle attentif de manière à le rendre plus efficace.

b) Grâce à des conférences de presse tenues dans plus de 30 pays et à une quarantaine d'interviews, une attention accrue a été prêtée aux rapports annuels et aux conclusions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Les archives officielles ont fait état de 226 coupures de presse portant sur le lancement du rapport de 2002, contre 350 en 2003, dépassant l'objectif annuel fixé à 220. D'après la Commission des stupéfiants, il a été fait référence 69 fois aux différents rapports publiés, ce qui montre l'intérêt continu que suscite leur contenu. Les rapports techniques contiennent des statistiques très importantes sur la culture, la production, la fabrication, le commerce et la consommation licites de drogues, qui ont permis une sensibilisation accrue à ces questions.

c) Le renforcement du suivi de la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes et des systèmes de contrôle nationaux s'est traduit par une intensification de la communication avec les gouvernements. En moyenne, une centaine de signalements ont été enregistrés chaque mois touchant des cargaisons de produits chimiques précurseurs susceptibles d'être détournées vers le marché illicite; dans tous les cas, les signalements ont été vérifiés et les mesures nécessaires ont été prises. D'après les réponses données, plus de 40 gouvernements ont été en mesure d'intervenir, de mener des enquêtes et de diriger des opérations de répression, réussissant à empêcher des détournements. La coordination de trois opérations internationales de suivi des produits chimiques précurseurs, telles que les opérations « Purple » et « Topaz » et le projet « Prism » – qui ont favorisé une circulation fluide de l'information entre les États participants – a permis à ces derniers d'engager un grand nombre d'opérations de répression qui, à leur tour, ont contribué à faciliter l'identification des filières du trafic, des pays d'origine et des plaques tournantes. Dans le cadre du projet Prism, des activités de lutte contre

certaines précurseurs ont été développées afin d'aider les gouvernements à mener des enquêtes en vue d'intercepter et de saisir des précurseurs et du matériels utilisé pour la fabrication illicite, ainsi que des enquêtes sur l'utilisation illicite de l'Internet.

d) Grâce aux innovations technologiques, on a pu coopérer avec les États Membres en matière de contrôle des substances afin de veiller à ce que l'offre d'opiacés à des fins médicales soit suffisante mais pas excédentaire, de manière à éviter le détournement de ces substances vers le marché illicite, maintenant ainsi un équilibre entre l'offre et la demande. Les cinq pays exportateurs d'opiacés licites ont été informés des risques de pléthore ou de pénurie de drogues licites. Deux réunions de coordination et des consultations informelles se sont tenues entre les pays producteurs et les pays consommateurs, ce qui a permis d'améliorer la coordination entre ces derniers. Une nouvelle méthodologie a été diffusée afin que les données présentées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants donnent une idée plus précise de l'offre et de la demande. Vingt-cinq pays ont fourni des données supplémentaires suivant cette nouvelle méthodologie.

e) La coopération avec les gouvernements et l'assistance qui leur a été apportée pour leur permettre de surveiller et d'identifier certaines cargaisons de stupéfiants et de substances psychotropes et prévenir leur détournement éventuel vers le marché illicite s'est poursuivie grâce à des contacts réguliers et à une collaboration continue. L'Organe a reçu trois demandes de vérification de l'authenticité d'autorisations d'importation de stupéfiants émanant de gouvernements et 20 demandes relatives à des substances psychotropes, auxquelles il a répondu rapidement. Tout cela a contribué à prévenir le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes vers le commerce illicite. Grâce à un contrôle rigoureux et un grand respect des mesures requises, aucun détournement de stupéfiants n'a eu lieu sur le marché international et seulement cinq détournements de substances psychotropes ont été enregistrés. Il convient de renforcer encore le régime de contrôle des substances psychotropes.

f) La collaboration et l'échange d'information continus avec les gouvernements a permis de contrôler efficacement la circulation licite de produits chimiques précurseurs à l'échelle internationale. Cela s'est traduit par des mesures, des enquêtes et des opérations de répression au niveau gouvernemental destinées à empêcher que des produits chimiques précurseurs ne soient utilisés à des fins illicites. Trois opérations internationales jouant un rôle déterminant dans le renforcement du contrôle – Topaz, Purple et Prism – ont permis la circulation de l'information entre 114 États (48 pour Topaz, 28 pour Purple et 38 pour Prism), ce qui a rendu possible un certain nombre d'opérations de répression. La collecte et l'analyse d'informations effectuées dans le cadre des opérations susmentionnées ont contribué à mieux définir les tendances et à mieux identifier les pays d'origine et les plaques tournantes du trafic.

g) Dans le cadre des opérations Purple et Topaz et du projet Prism, les contacts professionnels entre l'Organe international de contrôle des stupéfiants, d'autres organes internationaux et les autorités nationales se sont renforcés. Comme suite aux opérations Topaz et Purple et au projet Prism, les capacités des autorités nationales de 48, 28 et 38 États respectivement, ont été renforcées. L'échange accru d'informations et la multiplication des actions conjointes contre le détournement de précurseurs vers le marché illicite ont renforcé les procédures et mécanismes existants. Le recours aux notifications préalables à l'exportation a permis aux

gouvernements de mieux légitimer les opérations. Si un plus grand nombre de pays prenaient part à ces opérations, la coopération s'en trouverait facilitée.

h) Dans le cadre de l'opération Topaz, 17 cargaisons ont été interceptées et 28 saisies ont été effectuées, représentant plus de 1 600 tonnes d'anhydride acétique au total. L'opération Purple a abouti à l'interception de 79 cargaisons et 34 saisies, représentant plus de 6 500 tonnes de permanganate de potassium, ce qui a montré qu'on ne cessait de progresser dans la prévention du détournement des produits chimiques utilisés pour fabriquer des drogues illicites.

i) Le suivi continu des faits nouveaux liés à la production illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et la collaboration avec les gouvernements ont permis une identification et évaluation plus précises des substances susceptibles de faire l'objet d'un contrôle international ou d'être inscrites sur la liste de la Convention de 1988 – qui comprend actuellement 23 substances – ou sur la liste limitée de produits faisant l'objet d'une surveillance spéciale – qui comprend à ce jour 26 substances. Les gouvernements ont été encouragés à signaler les saisies de substances non placées sous contrôle effectuées dans des centres de production de drogues illicites. Des rapports ont donc été présentés sur une centaine de substances non placées sous contrôle. Il faut intensifier les activités de sensibilisation afin de renforcer la remontée de l'information sur les saisies de substances non placées sous contrôle effectuées dans des centres de production de drogues illicites.

Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques

15.4 a) La Commission des stupéfiants a présenté 26 documents à l'appui de ses orientations – objectif dépassé de 18 % – et a apporté un appui fonctionnel à la coopération pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer les drogues illicites et les activités de substitution; à des mesures visant à encourager la coopération judiciaire et à combattre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs; au contrôle des précurseurs; ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment. Sur la base des échos reçus de 117 pays – et à la demande de ces derniers – un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action a été établi afin d'aider la Commission dans ses délibérations. Grâce à l'appui fonctionnel apporté au bureau élargi de la Commission, une déclaration ministérielle commune a été rédigée et adoptée sur le renforcement du rôle de la Commission et du rôle du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

b) L'établissement de 18 rapports et autres documents à l'intention des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants et les réunions des Chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues (HONLEA) ont contribué à mettre les gouvernements mieux à même de traiter l'information sur l'évolution du problème de la drogue à l'échelle internationale, et aux techniques et moyens d'action à adopter pour combattre ce problème. Au total, 105 pays ont indiqué que le nombre de saisies avait augmenté et que les opérations de répression étaient devenues plus efficaces pour lutter contre les drogues illicites, du fait de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'HONLEA, ce qui montre qu'ils sont devenus plus capables de lutter contre le problème de la drogue. Une trentaine de pays ont déclaré avoir eu des difficultés à mettre en œuvre les recommandations et ont demandé qu'on les aide davantage à combattre les drogues illicites.

c) La collaboration entre les gouvernements dans le domaine juridique a été renforcée, grâce à la désignation d'autorités nationales compétentes en matière d'entraide et d'extradition et au renforcement de la coopération entre eux aux fins de la répression du trafic par voie maritime, et cela par la diffusion du répertoire des autorités nationales compétentes, auquel on a apporté 194 modifications ou ajouts pour l'actualiser et qui a été fort bien accueilli par les gouvernements et les organismes régionaux. D'après des documents officiels, les autorités nationales se sont servies au quotidien de l'information mise à leur disposition pour coordonner leurs activités avec leurs homologues. Ces informations ont également été utilisées à des fins de formation, faisant ainsi la preuve de leur utilité.

d) Dans le domaine de l'identification des autorisations d'importation et de l'approbation des quantités nécessaires pour les utilisations licites, l'assistance apportée a contribué à rendre le contrôle plus efficace et à sensibiliser les gouvernements au mésusage éventuel des stupéfiants. Les gouvernements ont ainsi pu prendre les mesures qui s'imposaient afin de mener des enquêtes et des opérations de répression visant à prévenir le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes aux fins du trafic illicite. Toutes les demandes ayant été satisfaites en temps voulu, les pays ont pu suivre les recommandations relatives à la lutte contre les substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

e) Le fonds juridique disponible en ligne – enrichi de 600 lois et dispositions réglementaires sur la législation antidrogue de 155 pays disponibles en trois langues – a accru le volume d'informations juridiques à jour concernant le contrôle international des drogues mis à la disposition des pays et autres entités compétentes. Une réponse rapide et pertinente a été apportée à toutes les demandes d'information juridique émanant des organisations internationales, des gouvernements ou des chercheurs. Les utilisateurs ont apprécié de pouvoir disposer des trois conventions internationales relatives au contrôle international des drogues dans les six langues officielles, de dispositions législatives et réglementaires types pour les principaux systèmes juridiques et des directives relatives aux pratiques optimales en matière de coopération judiciaire, qui ont été diffusées sur CD-ROM. Le nombre de connexions aux sites Web correspondants est passé de 30 000 en 2001 à plus de 200 000 en 2003. Le fait d'ajouter à cette liste les problèmes de criminalité – afin de couvrir tous les mandats sur la corruption, le terrorisme et le crime organisé – devrait rendre l'information disponible encore plus utile.

15.5 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 560 produits prescrits.

Sous-programme 3

Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue

15.6 a) Au total, 110 États (soit 96 % de ceux qui ont répondu au questionnaire biennal, contre 68 % lors de l'exercice précédent) ont incorporé dans leurs stratégies nationales les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et le Plan d'action pour leur mise en œuvre, notamment des plans et stratégies de réinsertion prévoyant une action de la part des autorités de police et des autorités chargées de la santé publique et de l'aide sociale. Un tel bilan a montré que des progrès avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la

demande de drogues fixés par l'Assemblée générale. En outre, 85 % des pays ont indiqué que leurs stratégies nationales comprenaient un volet prévention, tandis que 76 % d'entre eux ont déclaré qu'ils y avaient également inclus des dispositions concernant le traitement des malades et des mesures visant à réduire les effets sanitaires et sociaux de la toxicomanie.

b) Grâce à l'assistance technique apportée dans la mise en place de systèmes de collecte de données, 94 pays ont déclaré disposer d'un mécanisme leur permettant d'évaluer le problème de la drogue sur leur sol, contre seulement 66 pour la période précédente, ce qui montrait bien le recours accru aux systèmes de collecte de données et une meilleure capacité d'analyse du problème de la drogue. L'assistance devait se poursuivre puisque 75 pays avaient indiqué qu'ils avaient des difficultés dans ce domaine.

c) Le recours à des méthodes normalisées pour la collecte de données sur l'abus des drogues a augmenté de 21 % pour s'étendre à 89 pays. Grâce à l'assistance technique, 65 % des 115 pays ayant répondu ont mené des études descriptives et des enquêtes en milieu scolaire dans le cadre de l'évaluation du phénomène de toxicomanie, tandis que 53 % ont indiqué qu'ils disposaient de systèmes de surveillance de l'infection à VIH et 59 % qu'ils avaient des systèmes leur permettant d'enregistrer le suivi des traitements. Il fallait poursuivre l'assistance pour accroître le nombre d'États Membres ayant adopté des méthodes normalisées et des indicateurs clefs pour la collecte de données sur l'abus des drogues.

d) La poursuite de l'assistance a permis à 98 gouvernements de mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales qui comprennent des volets prévention dans des domaines tels que la santé publique, la protection sociale et l'ordre public et un volet sensibilisation aux conséquences sanitaires et sociales de la toxicomanie et qui s'appuient sur des stratégies et des programmes de réduction de la demande de portée plus générale.

e) Seize guides sur les pratiques optimales en matière de prévention et de traitement de la toxicomanie ont été élaborés et diffusés auprès des décideurs et des experts qui les utilisaient. Les guides en question leur ont permis de définir des mécanismes efficaces de prévention parmi les jeunes scolarisés, les jeunes à risque et les femmes, et de mettre au point des formes de traitement fondées sur les résultats et les techniques des évaluations.

15.7 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 49 % des 47 produits prescrits. Deux produits – soit 4 % – ont été supprimés par les organes délibérants, 18 produits – soit 38 % – ont été supprimés du fait d'insuffisances au titre des fonds extrabudgétaires et 5 produits – soit 9 % – ont été reportés par la direction et devaient être mis en œuvre au début de l'année 2004.

Sous-programme 4

Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

Objectif 1

15.8 a) L'assistance technique a contribué à porter de 40 à 60 – sur les 112 États Membres ayant répondu au questionnaire biennal – le nombre de pays qui

disposaient de plans et de programmes nationaux, notamment d'activités de substitution ou d'élimination ou d'autres mesures de répression. La culture de l'opium a diminué en Asie du Sud-Est mais reste un problème en Afghanistan. La culture de la coca est restée stable au Pérou et en Bolivie et a baissé pour la première fois en Colombie. Afin d'assurer la pérennité des réductions des cultures illicites, les programmes d'élimination des cultures devaient être assortis d'activités de substitution. Le nombre de pays ayant formulé des plans ou des programmes d'activités de substitution est passé de 26 à 46, ce qui montre qu'on progresse dans la réalisation des objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4 E).

b) Les données collectées par les États Membres, les données relatives aux saisies importantes et les informations réunies dans le cadre du Programme de surveillance des cultures illicites ont permis d'établir des rapports analytiques et techniques et des évaluations qui ont été communiqués à la communauté internationale. Une diffusion plus large sur le site Web des nouveaux rapports détaillés sur le marché noir de l'opium, le problème croissant des stimulants de type amphétamine à l'échelle mondiale et la réduction de l'offre de drogues, y compris les activités de développement de substitution a aidé les États Membres à définir leurs priorités en matière de lutte antidrogue. Les États Membres ont également bénéficié de données techniques et de méthodes qui leur permettent de disposer des laboratoires chargés de tester les drogues et les précurseurs et de services de police technique et scientifique nécessaires, et d'une assistance pour mettre en œuvre des pratiques optimales.

c) On a aidé tous les pays dans lesquels la culture illicite de coca et de pavot à opium était relativement importante à inclure dans leurs plans généraux de lutte antidrogue des activités de substitution. Le lancement d'un programme de formation assistée par ordinateur dans six pays d'Asie du Sud-Est a contribué au perfectionnement des agents des services de répression et à l'intégration des pratiques optimales dans les plans de développement et les stratégies de répression. L'efficacité d'un tel programme ayant été soulignée, celui-ci a été introduit dans sept autres pays, preuve que les méthodes de répression novatrices étaient de plus en plus acceptées et intégrées. Les pratiques optimales en matière de répression et d'activités de substitution ont été diffusées aux niveaux régional et national. L'évaluation à venir des activités de substitution porterait principalement sur des indicateurs permettant de mieux définir le lien entre les drogues et le développement.

d) L'appui apporté aux réunions de l'HONLEA et à une réunion de la Commission des stupéfiants sur la répression a favorisé la coopération régionale et internationale en matière d'activités de répression annexes et a accru les échanges d'informations opérationnelles et stratégiques aux niveaux transfrontière et régional; la promotion de la coopération opérationnelle entre les organismes de répression; la facilitation d'opérations communes telles que les livraisons surveillées; la promotion et l'adoption par les pays participants des pratiques optimales en matière de répression. Les rencontres de l'HONLEA ont débouché sur des réunions de suivi au cours desquelles des spécialistes ont été chargés de se pencher sur des questions précises de portée régionale en vue de renforcer la coopération en matière de réduction de l'offre.

e) Le contrôle permanent du commerce international des principaux précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne et d'héroïne – effectué dans le cadre des opérations Purple et Topaz – appuyé par des projets de répression qui ont permis d'améliorer le contrôle des précurseurs aux niveaux national et régional, a contribué à réduire les cultures illicites de coca, de cannabis et de pavot à opium. On a aidé les pays à adopter des plans directeurs nationaux, des stratégies de lutte antidrogue s'appuyant sur des méthodes novatrices et des mesures plus efficaces, ce qui permis de réduire les cultures illicites, comme le montrent la diminution de la superficie totale consacrée à la culture illicite de la coca dans les principales régions productrices de cocaïne et la réduction de la culture illicite de pavot à opium dans certaines zones. L'accroissement du volume des saisies de cannabis indique une augmentation continue de la culture de cannabis et montre qu'il faut mettre en place des systèmes de contrôle plus efficaces.

Objectif 2

15.9 a) Le Projet « Prism » a permis de renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle et de répression servant à prévenir le détournement de substances chimiques utilisées dans la fabrication de stimulants de type amphétamine, notamment par la mise en place de plans directeurs nationaux et la formulation de stratégies de lutte antidrogue ciblés sur les questions essentielles que sont la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs. Les échos concernant les progrès accomplis étaient encourageants et la Commission des stupéfiants a réaffirmé en 2003 qu'elle était déterminée à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale, ce qui a montré combien il importait d'encourager de telles initiatives.

b) Les directives, les données techniques, les étalons de référence, les supports et le matériel fournis ont contribué à améliorer les méthodes d'analyse des drogues et les services de laboratoire dans le monde entier. Le nombre de gouvernements ayant accès à des services de laboratoire de qualité est passé à 61. Le Programme international de contrôle de la qualité a conduit à une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques de laboratoire et, grâce à lui, les laboratoires nationaux d'analyse des drogues ont été plus à même d'appuyer les services chargés de la répression en matière de drogues. De ce fait, 83 % des 105 laboratoires nationaux ont participé activement au Programme international de contrôle de la qualité, contre 75 % pour la période précédente. La tenue d'ateliers sur des questions critiques précises a provoqué une amélioration des services d'analyse des drogues. Il convient d'effectuer un suivi systématique et ciblé de manière à préserver les acquis en matière de qualité.

c) Grâce à la distribution continue de nécessaires d'analyse des drogues et des précurseurs, les agents des services de répression ont été davantage en mesure d'identifier les drogues et les précurseurs, ce qui a permis d'accroître le volume de substances placées sous contrôle détectées ou saisies. Les nécessaires en question ont renforcé l'efficacité de la répression en permettant une identification rapide des substances saisies (cocaïne et héroïne). Le fait que 570 nécessaires d'analyse des drogues et des précurseurs aient été fournis à 30 pays, à la demande des autorités de police de ces derniers, en illustre l'utilité. Dans le cadre des programmes de formation des agents des services de répression d'Asie centrale, une formation à leur utilisation a été dispensée, puis largement transmise grâce à des programmes de formation assistée par ordinateur. Une telle formation a favorisé la production

régionale de nécessaires d'analyse des drogues et des précurseurs en Amérique latine et en Asie centrale.

15.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 58 % des 72 produits prescrits. Cinq produits – soit 7 % – ont été reportés du fait de vacances de postes inscrits au budget ordinaire; 4 produits – soit 6 % – devaient être mis en œuvre au début de l'année 2004; 5 produits ont été supprimés du fait de vacances de postes inscrits au budget ordinaire; 2 produits ont été supprimés du fait du manque de fonds extrabudgétaires; 5 produits ont été supprimés pour désuétude; 5 produits ont été supprimés dans un souci de rationalisation du nombre de produits reportés; 4 produits ont été reprogrammés pour l'exercice suivant.

Chapitre 16

Développement économique et social en Afrique*

Sous-programmes : 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales; 2. Promotion des échanges et mobilisation des ressources pour le développement; 3. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable; 4. Renforcement de la gestion du développement; 5. Utilisation de l'information aux fins du développement; 6. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales; 7. Promotion de la femme; 8. Appui aux activités sous-régionales de développement

Principaux résultats obtenus

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a aidé à dégager un consensus sur les principaux problèmes de développement en Afrique et à formuler des positions et des perspectives africaines communes, qui serviront à orienter les activités de coopération avec la communauté internationale. La Conférence annuelle des ministres des finances, de la planification et du développement économique, qui était auparavant axée sur les processus, s'est transformée en un débat thématique consacré aux problèmes de développement. La Conférence de 2002 a, pour la première fois, été l'occasion d'examiner à un niveau élevé les problèmes d'ordre pratique découlant de l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et la Conférence de 2003 a permis de discuter des questions de responsabilité mutuelle et de coordination des politiques et d'encourager la CEA à développer, en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un mécanisme novateur d'examen commun de l'efficacité des activités de développement. Ce consensus a été facilité par l'adoption, lors du Forum africain de développement, de dispositions en vue de l'élaboration d'un programme de développement animé par l'Afrique elle-même, qui reflète cet esprit de consensus entre les principaux partenaires.

La communication systématique d'informations a été renforcée grâce à l'élaboration et la diffusion des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Groupe de réflexion africain, qui portaient sur les pratiques les plus efficaces pour mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté et sur les problèmes rencontrés à cet égard. La CEA a encouragé la participation de la société civile, des parlementaires, des médias et des universitaires africains à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, en élaborant des documents exposant la position des pays africains et par d'autres contributions. Le lancement, lors du Sommet, du Réseau universitaire africain de recherche, qui a notamment pour objet de renforcer les capacités de recherche

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 16)] et aux paragraphes 59 à 63 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

des universités en vue de résoudre les problèmes critiques de l'avènement d'une société de l'information en Afrique et d'améliorer les connaissances dans des domaines qui présentent un intérêt particulier pour les pays africains, a été une des plus importantes réalisations de la CEA lors du Sommet.

La sensibilisation au problème du VIH/sida s'est intensifiée grâce aux travaux menés par la Commission dans les domaines du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique. Pour la première fois, les pays africains se sont efforcés d'examiner l'épidémie sous tous ses aspects et se sont en particulier attachés à évaluer l'effet des pertes en ressources humaines sur le maintien des structures de l'État et le développement économique, à souligner l'utilité des traitements antirétroviraux pour remédier à la situation et à regrouper, en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations et institutions, les pratiques optimales en matière de lutte contre le VIH/sida et de gouvernance dans des aspects majeurs du développement aux fins de formuler des recommandations de politique générale.

La CEA a contribué aux travaux de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, qui est venue couronner les efforts soutenus du Groupe de l'ONU sur les ressources en eau en Afrique pour mobiliser un appui politique, institutionnel et financier dans le secteur de l'eau. La Conférence visait à promouvoir la réalisation des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable en fournissant aux pays africains, à la communauté internationale et aux organismes de l'ONU le cadre voulu pour qu'ils puissent coordonner les initiatives régionales destinées à satisfaire les besoins essentiels et à protéger l'environnement.

La CEA a aidé les représentants des pays africains à participer aux travaux de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en leur fournissant des documents directifs pour les aider à mieux comprendre les problèmes en jeu et à défendre leur position dans le cadre des négociations. Elle a organisé la Réunion post-Cancun d'experts et de responsables africains des négociations commerciales. Elle a créé le Centre africain des politiques commerciales, qui doit servir de centre de réflexion sur les problèmes liés aux échanges commerciaux en Afrique et renforcer l'aptitude des décideurs et des experts africains de la politique générale à négocier dans ce domaine.

Taux d'exécution. Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 373 produits prescrits, dont 20 ont été reportés et 29 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme. La plupart des produits supprimés l'ont été par suite d'une réorientation des priorités par les États Membres dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des modifications apportées au plan à moyen terme pour 2002-2005, notamment au titre du sous-programme 2 (Dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats de la CEA sont présentés de manière plus détaillée dans l'Étude extérieure du travail de la Commission économique pour l'Afrique et le Rapport annuel de 2003 (Dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations du sous-programme

Sous-programme 1

Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales

16.1 La CEA a atteint son objectif qui consistait à faire en sorte que sept pays africains formulent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de lutte contre la pauvreté durant la période considérée, ce qui, d'après les données fournies dans le *Rapport économique sur l'Afrique*, leur a permis de figurer en meilleure position dans le classement des pays de la région selon leurs résultats économiques. Les États membres de la Commission ont amélioré leur capacité d'élaboration et de gestion des politiques économiques grâce à la mise au point de l'indicateur de la pérennité des politiques économiques, qui leur permet d'évaluer leur développement socioéconomique et de mettre en œuvre les politiques voulues. Les téléchargements sur l'Internet du *Rapport économique sur l'Afrique* ont augmenté de 18 % et les décideurs et les chercheurs ont effectué 277 321 téléchargements du sous-programme portant sur l'utilisation des technologies aux fins du développement. La mise en commun des expériences acquises dans le domaine de la lutte contre de la pauvreté a été améliorée grâce à l'appui fourni aux politiques de lutte contre la pauvreté élaborées et suivies dans 24 pays.

16.2 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 80 % des 25 produits prescrits, dont 3 ont été reportés et 2 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme.

Sous-programme 2

Promotion des échanges et mobilisation des ressources pour le développement

16.3 a) En collaboration avec d'autres institutions opérant dans la région, la CEA a renforcé les capacités des pays africains d'améliorer les résultats sur les plans des négociations commerciales, de la gestion de la dette et de la promotion des investissements, ce qui a permis aux États membres de participer plus efficacement aux travaux du Groupe de Genève de l'OMC pour l'Afrique et s'est traduit par un raffermissement des positions communes des pays africains sur les questions ayant trait aux négociations commerciales dans le cadre des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Grâce à ses activités de plaidoyer, la CEA a sensibilisé les pays africains et leurs organisations intergouvernementales aux problèmes de la coopération et de l'intégration économiques, ce qui a amené certains États membres à adopter des plans d'action à cet égard. L'assistance technique a permis aux États membres et au secteur privé de gagner en compétitivité et de se doter de moyens pour réaliser une croissance durable dans la région. Les mécanismes intersectoriels seront renforcés pour encourager des activités communes.

b) La mobilisation accrue des ressources financières pour le développement de l'Afrique a été réalisée grâce à une gestion efficace de la dette et à la promotion des investissements. À cette fin, des services consultatifs ont été fournis aux pays africains et des recommandations de politique générale ont été formulées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la Commission et lors des stages de formation à la gestion de la dette organisés par l'Institut africain de développement économique. La CEA a organisé un séminaire consacré au développement des marchés de capitaux africains, qui a aidé les pays à mobiliser des ressources en vue d'augmenter l'épargne intérieure et les investissements étrangers.

16.4 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 55 % des 20 produits prescrits, dont 9 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme. Par suite des modifications apportées au plan à moyen terme pour 2002-2003, les sous-programmes de la CEA ont été réorganisés et les questions liées au commerce et aux finances ont été intégrées dans d'autres sous-programmes aux fins d'une meilleure cohérence et d'une mise en œuvre efficace.

Sous-programme 3

Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable

16.5 La capacité des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes portant sur les questions indissociables de la sécurité alimentaire, de la population et de l'environnement a été améliorée grâce à la mise en place d'un modèle informatique de simulation des phénomènes concernant la population, l'environnement, le développement et l'agriculture dans 10 pays africains, soit six de plus que lors du précédent exercice biennal. Il est ressorti d'une enquête menée dans ces 10 pays que ces questions avaient été prises en compte dans leurs stratégies nationales de développement. Depuis qu'il a été mis en place, ce modèle informatique a influencé les politiques d'un nombre croissant de pays africains – qui sont aujourd'hui au nombre de huit, ce qui indique que de nombreux pays devraient tirer profit de cet instrument efficace d'analyse des politiques. L'intérêt des acteurs pour les sciences et les technologies dont ils peuvent tirer parti en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et à un développement durable s'est sensiblement accru, comme en témoignent les 6 898 téléchargements du réseau de la CEA sur le Web consacré aux sciences et aux techniques (ESTNET), qui dépassent de loin l'objectif de 1 000 utilisateurs fixé pour le présent exercice biennal.

16.6 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 41 produits prescrits.

Sous-programme 4

Renforcement de la gestion du développement

16.7 a) L'importance du partenariat entre les secteurs public et privé pour le développement et la gestion transparente et responsable des affaires publiques est davantage reconnue par suite de l'établissement de rapports nationaux au titre d'un projet de gouvernance visant à défendre les principes de la responsabilité et de la transparence, auquel ont participé 28 institutions nationales. Se fondant sur les conclusions et les recommandations formulées dans les rapports nationaux, chacun des pays faisant partie de l'enquête a évalué, sur la base des critères, des codes et

des indicateurs établis, les défaillances auxquelles les institutions compétentes doivent remédier pour créer des conditions plus favorables à un partenariat public-privé. Les instruments mis au point dans le cadre de ce projet ont aidé les pays africains à tirer des enseignements quant au niveau de transparence et de responsabilité qui s'impose pour parvenir à une bonne gouvernance dans les secteurs public et privé.

b) Le niveau de responsabilisation, d'implication, de fiabilité et de transparence dans la gestion du secteur public a été amélioré dans 10 pays africains à la suite de l'organisation d'une réunion d'un groupe spécial d'experts, à laquelle la CEA a fourni des services et qui a rassemblé des experts des administrations nationales, des universités et des centres de recherche. Les participants ont adopté des codes et des normes relatifs aux pratiques optimales en matière de gestion et de réforme de la fonction publique, qui ont été mis au point par la CEA à l'intention de ses membres pour leur servir de cadre directif.

c) Les organisations de la société civile au niveau national sont mieux à même de prendre part au processus démocratique et au développement de la région grâce à la mise en œuvre de sept plans d'action et programmes préconisant trois domaines d'action privilégiés ayant trait au droit des citoyens de participer au développement et à la gestion des affaires publiques. L'interaction entre les secteurs public, privé et non gouvernemental a été renforcée grâce au rôle que jouent les organisations de la société civile pour défendre l'éthique et le sens des responsabilités dans la prestation de services publics de qualité et grâce au renforcement du partenariat entre ces trois secteurs.

16.8 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 52 % des 33 produits prescrits, dont 6 ont été reportés et 10 ont été supprimés à la suite de changements intervenus dans le calendrier du quatrième Forum africain du développement et dans la mise en œuvre à l'échelle du continent du projet de gouvernance destiné à évaluer et à suivre les progrès accomplis vers la bonne gouvernance en Afrique.

Sous-programme 5

Utilisation de l'information aux fins du développement

16.9 a) La planification nationale dans le domaine de l'infrastructure de l'information et des communications a été améliorée grâce à la mise au point de stratégies dans le secteur électronique, cinq pays de plus s'étant dotés de plans nationaux de développement de l'« infostructure », portant le total à 28. Au total, cinq pays ont mis au point des plans nationaux dans ce domaine, 13 autres ont entamé leur élaboration, deux pays ont achevé d'élaborer un projet d'indicateurs des technologies de l'information et de la communication (SCAN-ICT) et trois organisations sous-régionales ont harmonisé et coordonné leurs politiques et initiatives dans ce domaine. L'amélioration des réglementations régissant l'utilisation et le développement des infrastructures de l'information et des communications par les secteurs public et privé peut se vérifier dans le nombre accru de demandes d'aide des États pour l'élaboration de politiques et de plans sectoriels dans ce domaine.

b) La CEA a renforcé les capacités dans le domaine des statistiques, amélioré la qualité des données statistiques et contribué au développement des systèmes d'information statistique aux niveaux régional, sous-régional et national

grâce à la publication annuelle de l'*Annuaire statistique pour l'Afrique*, à la définition d'indicateurs socioéconomiques africains pour 2003 et à la mise au point du répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs à l'intention des décideurs, des planificateurs, des chercheurs, des organismes de développement et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales. La qualité des statistiques a été améliorée grâce à des évaluations mutuelles des publications statistiques de la CEA par les bureaux de statistiques nationaux et les principaux partenaires de la Commission. Le perfectionnement des différents modules de la base de données multisectorielle de la CEA a permis d'améliorer sensiblement les capacités de développement des systèmes d'information statistique aux niveaux régional, sous-régional et national.

c) La coopération et le développement de contacts en vue de la diffusion de l'information sur le développement et les questions socioéconomiques parmi les décideurs, les chercheurs, le secteur privé et toutes les parties prenantes au développement et à la lutte contre la pauvreté ont été sensiblement améliorés grâce à la coopération nationale et régionale et à des réseaux d'information pour le développement. Les conférences, ateliers et séminaires de la CEA, ses services consultatifs et ses documents directifs facilitent la sensibilisation et l'échange d'informations et, dans cette optique, 12 arrangements institutionnels ont été conclus : création d'un comité national du Comité de l'information pour le développement, de 8 comités nationaux de développement de l'infrastructure nationale et de 2 comités nationaux du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que du lancement de 19 initiatives régionales de réseau; le troisième Comité consultatif technique africain a été créé; le Réseau des partenaires africains a été mis en place; les premier et deuxième Forums des médias ont été organisés et la première réunion préparatoire régionale du Sommet mondial sur la société de l'information a été organisée à Bamako.

d) L'adoption de politiques nationales de développement de l'infrastructure a facilité l'essor de l'informatique, et la connectivité des pays africains s'est renforcée. La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Rwanda ont réalisé des progrès importants pour ce qui est du nombre d'ordinateurs hôtes reliés à l'Internet (de 0 à 259) depuis l'adoption du document directif relatif à l'informatique. Grâce à l'initiative SchoolNet Afrique, qui est un des résultats directs du Forum africain du développement, le nombre de pays participant aux projets est passé de 23 à 30 et le nombre d'écoles dotées de services d'information est passé de 138 à 2 070. Au total, 30 projets SchoolNet ont été mis sur pied; ce qui a encore contribué à améliorer la connectivité à l'Internet dans les écoles africaines. L'enquête menée par la CEA a permis de recenser 706 sites gouvernementaux en Afrique en 2002, contre 88 en 1999.

16.10 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 53 produits prescrits, dont 4 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme.

Sous-programme 6

Promotion de la coopération et de l'intégration régionales

16.11 a) Des progrès importants ont été réalisés aux niveaux national, sous-régional et régional dans la mise en place des divers arrangements institutionnels

nécessaires à l'établissement de la Communauté économique africaine grâce aux programmes de plaidoyer menés par la CEA en vue de sensibiliser les pays africains et leurs organisations intergouvernementales aux questions ayant trait à la coopération et à l'intégration économiques. Ces efforts ont abouti à l'adoption par les États membres de mesures visant à donner une suite concrète à des décisions qui étaient restées lettre morte pendant des années. En lançant l'évaluation continue de l'intégration régionale en Afrique, la CEA a aidé ses membres à mettre en œuvre les dispositions du traité instituant la Communauté économique africaine/Union africaine.

b) La CEA a aidé les États membres à formuler des politiques et à mettre au point des programmes en vue d'une exploitation efficace des ressources minérales, des ressources énergétiques et des ressources en eau en réalisant une analyse théorique du Partenariat africain des industries extractives pour les aider à mettre en œuvre ces activités dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Partenariat africain des industries extractives, qui s'intéresse à l'exploitation minière artisanale à petite échelle, l'harmonisation des politiques d'extraction, l'enrichissement des minerais, l'environnement et le développement durable, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion de l'investissement étranger, et l'établissement de partenariats locaux avec les entreprises d'exploitation minière, est parvenu comme prévu à associer huit pays à son action.

c) L'adoption par le Conseil des ministres africains responsables de l'eau des Principes de gestion intégrée des ressources en eau, qui ont été approuvés lors de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau tenue en 2003, s'est traduite par une utilisation accrue, efficace et harmonisée des ressources en eau transfrontières et la promotion des objectifs énoncés dans la Vision africaine sur l'eau pour 2025. La CEA a aidé à créer le Conseil des ministres et a été un partenaire actif dans l'organisation de la Conférence panafricaine.

d) Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des cadres d'action adoptés par la Conférence des ministres africains des transports et des communications, notamment dans le domaine du développement des moyens de transport et dans la mise en place d'un système de transports et de communications efficace et intégré, pour promouvoir l'intégration de l'Afrique et faciliter le transport national et international dans le continent. La CEA a joué un rôle actif dans l'élaboration et l'adoption de règles relatives à la concurrence dans le cadre de la libéralisation des transports aériens au sein du marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a en outre joué un rôle de premier plan pour faire en sorte que la nouvelle directive relative aux transports aériens soit intégrée dans les politiques nationales de ses membres.

16.12 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 47 produits prescrits, dont 1 a été reporté et 2 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme.

Sous-programme 7

Promotion de la femme

16.13 La nécessité d'introduire une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes nationaux de développement, y compris dans l'établissement des budgets est davantage reconnue grâce à la consolidation, dans 11 pays ciblés, des organismes nationaux de promotion politique et économique de la femme. En outre, la CEA a aidé 21 pays à se doter des moyens voulus pour évaluer les progrès accomplis dans l'introduction d'une perspective sexospécifique dans leurs politiques, plans et programmes à l'occasion de l'examen décennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Six pays ont adopté et exploité l'*Easy Reference Guide* et les analyses types de la situation des femmes pour faire en sorte que les sexospécificités soient prises en compte dans la comptabilité et les budgets nationaux. Il a été confirmé dans le *Rapport sur les femmes en Afrique* que d'après l'indice africain pour la femme et le développement, des progrès avaient été réalisés vers l'égalité entre les sexes dans au moins 65 % des pays africains, si l'on en juge par le fait que 21 pays ont participé au stage de formation en matière de suivi et d'évaluation organisé par le Centre africain pour le genre et le développement.

16.14 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 23 produits prescrits.

Sous-programme 8

Appui aux activités régionales de développement

16.15 Les capacités des communautés économiques régionales en matière de définition de politiques générales et de gestion des programmes ont été sensiblement renforcées par des débats sur les problèmes institutionnels qui ont entravé l'intégration économique dans les cinq sous-régions. Ces débats portaient notamment sur les capacités d'améliorer l'analyse, la planification et la gestion des programmes d'intégration économique, sur l'amélioration de la concertation, notamment en ce qui concerne l'harmonisation et la convergence des politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges commerciaux, la coopération monétaire, sur la promotion des pratiques optimales dans certains domaines intersectoriels, tels que les technologies de l'information et des communications, les femmes et l'environnement durable, et sur l'appui à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits. Les États membres de la Commission sont en outre mieux à même de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique grâce à 25 services consultatifs et une assistance technique, et à la suite de l'évaluation des implications du Nouveau Partenariat pour les politiques nationales et de la formulation de trois stratégies sous-régionales d'équipement. Quinze mesures communes et arrangements constitutionnels portant sur l'intégration, telle que visée, ont été définis par les États membres dans leurs sous-régions respectives à la suite des activités de renforcement des capacités et de l'aide fournie dans ce domaine par la CEA aux communautés économiques régionales.

16.16 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 131 produits prescrits, dont 8 ont été reportés et 2 ont été supprimés pour des raisons tenant au programme.

Chapitre 17

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique*

Sous-programmes : 1. Pauvreté et développement; 2. Statistiques; 3. Commerce et investissement; 4. Transport et tourisme; 5. Environnement et développement durable; 6. Technologies de l'information et de la communication et technologies spatiales; 7. Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux

Principaux résultats obtenus

Les résultats sont regroupés en trois thèmes généraux.

Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, les pays ont reçu un appui pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies en faveur des pauvres. Quarante-sept pays ont évalué les progrès réalisés et les obstacles rencontrés pour ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté dans la région et les questions connexes. Six pays ont mis en œuvre les politiques de développement ou revu leurs politiques en faisant une place particulière aux pauvres et trois ont élaboré de nouvelles politiques directement consacrées à des aspects de la pauvreté pour lesquels la Commission a fourni des résultats de travaux de recherche. Le renforcement de la coopération régionale s'est traduit par l'incorporation des méthodes d'élimination de la pauvreté encouragées par la CESAP dans cinq programmes locaux de trois pays.

En ce qui concerne la gestion de la mondialisation, les pays ont reçu une aide pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies destinées à leur permettre de tirer pleinement parti de la mondialisation. La contribution de la CESAP à l'adhésion de trois pays à l'Organisation mondiale du commerce a été reconnue par des organes intergouvernementaux de haut niveau. L'Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique a été adopté. La Déclaration de Tokyo adoptée lors de la Conférence ministérielle régionale préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, organisée par la CESAP, prévoit la mise en place d'un cadre de coopération régionale pour combler le fossé numérique. Conformément à l'objectif du Millénaire concernant l'environnement durable, sept pays ont reçu une aide afin de renforcer leurs capacités en matière de planification énergétique. Cinq pays ont reçu une aide pour la constitution d'équipes nationales regroupant diverses parties prenantes en vue de faciliter l'introduction de la planification et de la gestion stratégique, dans le processus de prise de décisions au niveau national.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le rapport de la Commission économique et sociale pour le Pacifique sur le réaligement et l'exécution du programme de travail pour 2002-2003 (E/ESCAP/1285/Add.1) tel qu'approuvé par la Commission (voir E/2003/39-E/ESCAP/1298, par. 17 à 27) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

En ce qui concerne les nouveaux problèmes sociaux, les efforts ont principalement porté sur le renforcement des capacités des pays en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies destinées à favoriser la participation de tous les groupes sociaux aux activités productives et à améliorer d'une manière générale la qualité de la vie. La Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés a été prolongée d'une nouvelle période de 10 ans (2003-2012) sous les auspices de la CESAP. Le Cadre d'action du Millénaire de Bivako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique a été signé par 46 pays. Le projet de convention sur cette question, élaboré par des experts gouvernementaux et d'ONG en collaboration avec la CESAP, a servi de base à la rédaction du projet de convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Le plan d'action régional pour le suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida a été adopté par tous les membres et membres associés de la CESAP qui ont intensifié leurs efforts afin que la lutte contre le VIH/sida soit systématiquement prise en compte dans les plans et politiques nationaux du développement.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 980 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Les résultats du programme sont décrits plus en détail dans le document E/ESCAP/1285 et son annexe ainsi que dans le rapport annuel de la CESAP pour 2002/03 (E/2003/39-E/ESCAP/1298) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Pauvreté et développement

17.1 a) Les moyens de la CESAP en matière d'analyse, de politique générale et en matière opérationnelle ont contribué à l'évaluation faite par les États membres en ce qui concerne les progrès réalisés et les obstacles rencontrés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et les questions connexes. Le Secrétariat a identifié, pour réduire la pauvreté, 12 pratiques qui ont été par la suite examinées par les États membres. Dix-huit pays ont participé au lancement de l'enquête économique et sociale annuelle qui permet de mieux comprendre au niveau national le rôle des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation et de la santé, ainsi que les politiques susceptibles d'être mises en œuvre compte tenu de l'interdépendance entre environnement et pauvreté. Les observations des délégués montrent que la CESAP a utilement contribué aux analyses et aux débats, y compris concernant la réduction de la pauvreté. Ses analyses et recommandations ont été mentionnées par des médias régionaux et mondiaux.

b) Six pays ont reçu une assistance pour mettre en œuvre ou revoir leurs politiques de développement en faveur des pauvres. Trois d'entre eux ont adopté de nouvelles mesures qui concernent directement des questions ayant fait l'objet d'études de la part de la CESAP, à savoir les réformes structurelles (Thaïlande),

l'accroissement des ressources budgétaires en faveur des programmes de développement rural (Inde) et l'utilisation des ressources budgétaires pour encourager les activités commerciales (Indonésie).

c) La coopération régionale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dans la région du Pacifique a été renforcée par l'accord conclu en décembre 2003 par neuf pays insulaires en vue de la formulation d'un plan d'action régional de la gestion urbaine avec l'assistance de la CESAP. Huit pays ont appliqué les bonnes pratiques recommandées par la CESAP pour lutter contre la pauvreté. Ces pratiques, qui sont le résultat concret du renforcement de la coopération régionale, ont été incorporées dans cinq programmes locaux au Cambodge, au Népal et au Pakistan.

17.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 150 produits prescrits.

Sous-programme 2

Statistiques

17.3 a) Douze nouveaux pays (dont neuf pays en développement) ont été en mesure de communiquer des données sur au moins un indicateur de pauvreté. Pour contribuer au renforcement des capacités nationales en matière statistique et à la clarification des concepts, la CESAP a facilité la tenue de consultations intergouvernementales et a fourni un appui méthodologique et technique (y compris pour la cartographie de la pauvreté) ainsi que des services consultatifs. L'ensemble des 450 répondants (de 29 pays) à l'enquête en fin de période biennale ont déclaré que leur participation aux ateliers et activités de la CESAP avait contribué au développement de leur expertise en matière statistique, et 78 % d'entre eux ont déclaré que les activités de la CESAP avaient contribué sensiblement à renforcer leurs capacités de mesure statistique de la pauvreté.

b) Le fait que 22 pays aient atteint des étapes importantes en ce qui concerne l'application du système de comptabilité nationale 1993, témoigne de leur capacité accrue à communiquer les données nécessaires au sujet de leur économie et du développement social. Un de ces pays a ainsi calculé pour la première fois les estimations de référence de la valeur ajoutée dans différents secteurs. L'ensemble des 450 répondants à l'enquête menée par la CESAP à la fin de la période biennale ont déclaré que les activités de la Commission avaient contribué à renforcer leur capacité nationale en matière statistique, et ce de façon sensible pour 72 % de tous les répondants et 85 % des répondants de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, des pays enclavés et des pays en développement insulaire. L'aide fournie a en outre permis à huit nouveaux pays de réaliser des enquêtes sur l'emploi du temps afin d'évaluer la contribution des femmes à l'économie.

c) L'augmentation de 10 % au cours des trois dernières années des données statistiques comparables publiées dans la publication annuelle de *Asia-Pacific in Figures* s'explique entre autres par l'organisation de réunions techniques et la fourniture de services consultatifs destinés à encourager l'utilisation de normes statistiques communes. Les États membres ont insisté sur le fait que les réunions organisées par la CESAP avaient tout particulièrement favorisé l'examen de questions statistiques d'intérêt commun et influencé les décisions prises au niveau national.

d) À la suite de la fourniture d'une assistance technique en matière de planification systématique dans le domaine des technologies de l'information, 75 % des 450 répondants à l'enquête menée par la CESAP à la fin de la période biennale ont déclaré que leurs bureaux de statistique avaient adopté des plans et stratégies en matière des technologies de l'information. L'Arménie et Sri Lanka ont reçu une assistance pour moderniser en profondeur les sites Web de leurs bureaux nationaux de statistique. L'assistance technique fournie a par ailleurs contribué à l'utilisation de nouvelles technologies pour la collecte, le traitement, la diffusion et la présentation des données démographiques, et notamment une plus large utilisation de l'Internet pour diffuser à moindre coût des données facile d'accès.

17.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 173 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Commerce et investissement**

17.5 a) L'Arménie, le Cambodge et le Népal ont reçu une assistance dans le cadre de la procédure d'adhésion à l'OMC, le Cambodge et le Népal étant les premiers parmi les pays les moins avancés à adhérer à cette organisation. Tous trois ont fait état de cette assistance dans des instances intergouvernementales. Les services consultatifs fournis et les formations organisées à l'intention de fonctionnaires nationaux se sont notamment traduits par une augmentation (de 38 en 2002 à 70 en 2003) du nombre de propositions de négociations présentées par les pays en développement membres de la CESAP aux divers groupes de négociation de l'OMC. Neuf pays engagés dans le processus d'adhésion à l'OMC ont constitué un réseau pour mettre en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

b) La CESAP a appuyé la participation des pays de la région à des accords commerciaux régionaux, notamment l'Accord de Bangkok qui introduit des droits de douane préférentiels afin de favoriser le commerce intrarégional, qui a plus que doublé. Les pays ont bénéficié d'une assistance au renforcement des capacités à l'occasion de la troisième série de négociations afin de compléter et d'élargir sensiblement les concessions prévues par l'Accord au fur et à mesure que l'on s'approchait des dernières étapes.

c) Sur les 20 pays ayant participé aux programmes de formation de la CESAP, 13 ont adopté de nouvelles mesures d'efficacité commerciale au cours de la période biennale. La Déclaration sur le commerce électronique et le développement a été adoptée par 34 pays de la région afin d'encourager davantage le commerce électronique et de développer la compétitivité commerciale au niveau national. À cet égard, la CESAP a répondu à 873 demandes d'informations émanant d'organismes d'aide au commerce et d'autres parties prenantes intéressées. La page du site Web de la CESAP consacrée au commerce et à l'investissement a enregistré plus de 550 000 connections, soit six fois plus qu'en 2001.

d) Les ateliers organisés à l'occasion du Forum pour le développement global de l'Indochine afin de former plus de 200 fonctionnaires d'administrations centrale, provinciale et municipale à la promotion et à la facilitation des projets d'investissement directs étrangers ont contribué à renforcer les capacités nationales pour ce qui est d'éliminer les obstacles à l'investissement. Les connaissances opérationnelles et institutionnelles acquises à cette occasion, ont été par la suite

transmises à des représentants d'Asie centrale à l'occasion d'une table ronde régionale et d'un voyage d'étude.

e) Les efforts destinés à renforcer les capacités des institutions nationales à aider les petites et moyennes entreprises à devenir plus compétitives à l'exportation se sont traduits par un projet pour encourager la création de pépinières d'entreprises. Deux des six pays participants (la Mongolie et le Népal) ont ainsi créé leurs premières pépinières qui permettent d'aider les entreprises nouvellement créées ou en développement en leur fournissant des services de planification commerciale, ainsi que des conseils de gestion et en leur permettant d'avoir accès à des réseaux d'entreprises. Dans plusieurs pays, les chambres de commerce ont préparé leur propre matériel pédagogique pour la formation à la gestion des entreprises et le renforcement des capacités dans ce domaine. Au total, plus d'un millier de participants ont suivi 23 stages de formation, y compris les stages destinés aux petites et moyennes entreprises qui ont permis de former des responsables de 500 entreprises (dont 100 femmes chefs d'entreprise) aux méthodes modernes de gestion.

17.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les premiers exécutés, qui représentent 90 % des produits prescrits.

Sous-programme 4 Transport et tourisme

17.7 a) Le soutien apporté à l'occasion de l'adoption en novembre 2003, de l'accord intergouvernemental s'est traduit par le développement de la couverture géographique et de la capacité du réseau routier asiatique. L'assistance technique fournie a permis d'organiser un trajet de démonstration d'un train de conteneurs entre le port de Tianjin en Chine et Oulan-Bator afin de préparer de futures liaisons commerciales le long du couloir nord du chemin de fer transasiatique et d'identifier les marchandises destinées à être exportées vers l'Europe. La construction des derniers tronçons du chemin de fer transasiatique par quatre pays et le développement des liaisons entre deux autres pays ont contribué à une meilleure intégration des réseaux de transports dans la région. Les services consultatifs fournis ont favorisé le développement portuaire de trois pays qui sont devenus des centres logistiques et l'adoption par un autre pays des recommandations de la CESAP pour la planification d'une zone portuaire.

b) Les entités publiques et privées de sept pays ont reçu une assistance en vue de prendre des mesures concrètes pour développer la participation dans le domaine des transports urbains et adopter des mesures de prévention contre le VIH/sida dans le secteur de la navigation maritime. L'Administration métropolitaine de Bangkok a décidé d'adopter l'approche participative de la CESAP pour la planification et la formulation des politiques de transports urbains. Le Centre national d'études sur les transports des Philippines adoptera également cette approche. Pour ce qui est de la prévention du VIH/sida dans le secteur de navigation maritime, le module de formation mis au point par la CESAP a été adopté par les instituts maritimes de trois pays et est utilisé par le secteur privé dans quatre autres pays.

c) Quatre pays ont reçu une assistance en vue de leur adhésion à diverses conventions concernant la facilitation des transports. La méthodologie coût/temps-distance mise au point par la CESAP afin d'identifier les goulots d'étranglement a

permis d'élaborer un ensemble de recommandations et un plan d'action pour la coopération en matière de transport de transit entre pays enclavés et pays de transit. Cette méthodologie a été largement adoptée par les gouvernements et les organismes intervenant dans la facilitation des transports, y compris la Banque mondiale. La Fédération des associations de transitaires des pays de l'ANASE a décidé d'adopter les matériels de la CESAP sur le transport multimodal et la logistique pour un programme de formation commun destiné aux pays de l'ANASE. Parmi les autres mesures concrètes prises pour éliminer les obstacles physiques et autres au transport on peut citer la création par la Mongolie d'un comité de facilitation des échanges et du transport comme recommandé par la CESAP.

d) Dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005), la CESAP a fourni une assistance à 18 pays (soit cinq de plus qu'au cours de la période biennale précédente) pour l'adoption du concept du développement durable du tourisme, à huit pays pour l'élaboration de plans-cadres dans le domaine du tourisme, mettant notamment l'accent sur l'écotourisme ainsi que sur les stratégies et les programmes de gestion de l'environnement, et à neuf pays pour la formation des ressources humaines. Elle a également fourni une aide à deux pays pour la mise en œuvre de mesures destinées à encourager la participation du secteur privé et à faciliter la constitution de partenariats entre secteur public et secteur privé dans le secteur du tourisme, et à deux autres pays pour l'adoption de programmes de préservation et de développement du patrimoine culturel. Les réactions des États Membres témoignent de l'utilité des informations qui figurent sur le site Web de la CESAP en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et de politiques pour un développement sain et viable du tourisme.

e) Sous la coordination de la CESAP, un cadre de coopération a été mis en place par l'intermédiaire du Réseau d'instituts pour l'enseignement et la formation dans le domaine du tourisme en Asie et dans le Pacifique, qui compte 168 membres, dont 48 qui ont rejoint le Réseau au cours de l'exercice biennal, dans 39 pays et régions. Les membres du Réseau ont adopté un certain nombre de mécanismes de coopération bilatérale sous forme de mémorandums d'accord concernant les échanges de personnel et d'étudiants, la recherche et l'organisation de séminaires dans neuf pays. La CESAP fournit au Réseau une assistance pour lui permettre de promouvoir plus efficacement la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la formation.

17.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 100 produits prescrits.

Sous-programme 5 **Environnement et développement durable**

17.9 a) Un appui a été fourni à 33 pays, dont 6 pays insulaires en développement du Pacifique, 7 pays en transition et 10 pays figurant parmi les pays les moins avancés afin de renforcer leurs capacités en matière de négociation et de leur permettre de respecter plus strictement les dispositions des principaux accords multilatéraux sur l'environnement. Six pays ont adopté au moins une disposition générale ou une mesure pour appliquer ou respecter des accords tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique ou encore la Convention des Nations Unies

sur la lutte contre la désertification. En raison de la grande diversité de facteurs qui interviennent dans l'application de ces accords au niveau national, il est indispensable de conserver le réseau d'experts régionaux et de ressources en matière de formation pour les autorités locales, les organismes de la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

b) La CESAP a créé et renforcé, avec l'aide de donateurs, le Centre d'Asie du Sud-Est pour les données sur l'environnement et la formation dans le domaine de l'environnement qui a permis d'harmoniser les différentes méthodes de collecte, gestion et analyse des données de six pays. Le Programme sous-régional pour la coopération dans le domaine de l'environnement en Asie du Nord-Est a permis de renforcer les compétences d'une centaine de décideurs et d'experts de ces pays en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation des tendances dans le domaine de l'environnement et du développement, en particulier de la pollution atmosphérique. Le nombre de pays fournissant des données pour la préparation de l'évaluation de l'état de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique est passé de 36 à 51.

c) La coopération technique a permis de renforcer les capacités de sept pays en matière de planification énergétique. Une assistance a été fournie à cinq pays pour la création d'équipes chargées de faciliter l'adoption de la planification et de la gestion stratégiques qui ont formé plus d'une centaine d'experts et de décideurs à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de plans pour l'exploitation durable de l'énergie au moyen des principes directeurs et des matériels pédagogiques préparés par la CESAP et traduits dans trois langues locales. Avec l'aide de la CESAP, ces équipes nationales ont réalisé des études détaillées et formulé à l'intention des décideurs des recommandations pour une meilleure politique énergétique.

d) Sept pays qui ont reçu une assistance en matière de renforcement des capacités à l'occasion d'activités de formation ou sous forme de services consultatifs ont adopté ou amélioré leurs politiques et plans dans le domaine de l'énergie : 2 pays ont revu leurs politiques en matière d'énergie renouvelable; 3 ont mis en place des mécanismes institutionnels de promotion de l'efficacité énergétique et 2 ont adopté des mesures pour faciliter l'accès des pauvres aux services énergétiques de base.

e) Les études, projets pilotes et directives de la CESAP ont contribué au renforcement des capacités nationales en matière de planification et de gestion stratégiques des ressources en eau et à un meilleur accès à l'eau potable. Au total, 27 pays ont adopté ou révisé des politiques concernant l'accès à l'eau potable et dans 18 pays la traduction de publications et de principes directeurs a permis de sensibiliser davantage la population aux problèmes de la conservation de l'eau et de renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion stratégiques des ressources en eau.

f) Sept pays ont reçu une assistance pour accroître la participation des parties intéressées à la planification et à la gestion de l'environnement, des ressources en eau et des ressources énergétiques. Un groupe d'experts a suivi une formation afin de devenir les principaux instigateurs au niveau national d'activités participatives. Trois pays ont bénéficié d'une aide pour entreprendre des études détaillées de leurs cadres institutionnels et formuler des recommandations pour améliorer le processus de prise de décisions en s'appuyant sur la planification et la

gestion stratégiques. Dans trois pays, des moyens ont été mis en place en partenariat avec le gouvernement, le secteur privé et les communautés locales afin d'encourager la constitution de partenariats secteur public/secteur privé pour la protection de la biodiversité et l'exploitation des ressources en eau et des sources d'énergie renouvelable en faveur des pauvres.

g) Des représentants de 22 pays ont participé à des ateliers destinés à renforcer les capacités nationales pour la formulation de plans d'action pour l'atténuation des conséquences de catastrophes naturelles dues à l'eau et la préparation à ces catastrophes, et sept pays ont fait état de progrès sensibles dans ce domaine. Un atelier régional a débouché sur l'adoption par 14 membres du « Comité typhon » de dispositions communes pour ce qui concerne la composante Hydrologie du nouveau plan de coopération régionale.

17.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 112 produits prescrits.

Sous-programme 6

Technologies de l'information et de la communication et technologies spatiales

17.11 a) Dix pays en développement ont reçu une assistance pour l'élaboration de politiques nationales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de cadres réglementaires en la matière. L'assistance fournie à l'occasion de l'adoption de la Déclaration de Tokyo par la Conférence ministérielle régionale préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information a débouché sur la mise en place d'un cadre de coopération régionale en vue de combler le fossé numérique. La coopération interinstitutions, dans le cadre de laquelle la CESAP joue un rôle directeur, a contribué à la bonne préparation du Sommet et à la formulation d'un plan régional en vue de la société de l'information.

b) La coopération régionale dans le domaine des applications des TIC destinées à développer la compétitivité des produits et des services a bénéficié de l'identification et de la promotion des bonnes pratiques en matière de commerce électronique pour les petites et moyennes entreprises dans quatre pays et d'une évaluation des besoins dans un pays. Suite à l'atelier régional sur la promotion de la formation aux TIC, des plans ont été préparés en vue de la création de deux centres de formation sous-régionaux qui apporteront un appui financier et technique pour le développement des capacités et la formation des ressources humaines dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

c) Deux ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes auxquels ont participé 21 pays, ont contribué à renforcer la coopération régionale dans le domaine des applications des techniques spatiales à l'appui des efforts de gestion des catastrophes. Quinze pays ont déclaré vouloir participer à la coopération régionale dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes et ont pris à titre provisoire des engagements à cet égard, et quatre pays ont offert d'appuyer les activités de formation dans ce domaine et d'étudier la possibilité de partager l'expérience acquise concernant l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes naturelles. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales aux fins du développement durable.

d) Les ateliers consacrés à la réduction de la pauvreté ont débouché sur l'adoption d'un ensemble de recommandations, notamment en ce qui concerne les rôles respectifs des pouvoirs publics, des organisations internationales, du secteur privé et des communautés locales, qui serviront de base à la formulation de principes directeurs régionaux pour l'utilisation des TIC afin de répondre aux besoins des ruraux pauvres. L'atelier sur la cartographie de la pauvreté à l'aide des TIC a donné lieu à la préparation d'un annuaire régional des méthodes de cartographie et à l'adoption de recommandations quant aux modalités d'utilisation des TIC pour, entre autres, améliorer la qualité des données, renforcer les réseaux régionaux et développer la formation et la recherche.

e) Trois projets menés dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales aux fins du développement durable ont contribué à développer les capacités nationales en matière d'utilisation des technologies de l'information et des technologies spatiales pour la protection de l'environnement et le développement durable. Ils ont permis de former des représentants de 16 pays à la télédétection, à l'utilisation des systèmes d'information géographique et à la modélisation pour la planification du développement durable et la gestion des ressources naturelles. En collaboration avec la FAO, la CESAP a contribué au renforcement des capacités de sept pays avec pour objectif la constitution d'une base d'information sous-régionale sur l'environnement et les ressources naturelles.

17.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 46 produits prescrits.

Sous-programme 7

Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux

17.13 a) L'enquête menée auprès des participants à la première session du Comité sur les nouveaux problèmes sociaux a montré que les gouvernements de la région accordaient une plus grande priorité aux problèmes de santé (en particulier la lutte contre le VIH/sida), à la situation des femmes et à l'incapacité. Quatorze pays ont déclaré qu'ils accordaient désormais une priorité accrue à la prise en compte systématique de la situation des femmes dans leur politique de développement et un pays a adopté au plus haut niveau une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida pour la période 2003-2007. L'aide technique fournie a contribué à l'adoption par 27 pays de mesures concrètes pour la défense des droits des handicapés et à l'incorporation de la question du vieillissement dans les plans de développement nationaux de 10 pays. Au total, 2 133 participants, venant de tous les pays de la région, ont participé à divers ateliers sur le vieillissement et la démographie, la protection des enfants, l'alphabétisation des adultes, la prise en compte systématique de la situation des femmes et le VIH/sida.

b) Des services consultatifs ont permis de renforcer les capacités de 15 pays dans le domaine de la planification et de l'analyse des politiques pour le suivi des plans d'action régionaux et des accords internationaux, notamment sur le vieillissement, la santé, la mise en valeur des ressources humaines, l'égalité entre hommes et femmes, la population et la pauvreté. La CESAP a formé 16 fonctionnaires des Maldives et 20 membres d'instituts statistiques et de recherche kazakhs à la réalisation de projections démographiques et sectorielles. Douze des 17 pays qui ont répondu à l'enquête menée à l'occasion de la première

session du Comité sur les nouveaux problèmes sociaux ont déclaré que l'assistance fournie par la CESAP avait facilité la planification des programmes.

c) À la suite des initiatives et des activités de renforcement des capacités menées par la CESAP, 10 pays, qui avaient formulé des plans d'action et des stratégies pour faire face au problème du vieillissement, ont compilé les meilleures pratiques dans le domaine du développement social, y compris à l'égard des nouveaux problèmes sociaux. Les recommandations qui figurent dans le projet de Bangkok sur les approches de l'incapacité fondée sur la notion de droits, qui étaient le résultat d'une coopération régionale et de la mise en commun des bonnes pratiques, ont servi de base pour la préparation d'une convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Une publication sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'application des instruments politiques et juridiques de lutte contre la traite des êtres humains en Asie a été diffusée auprès d'institutions universitaires, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales. Les bonnes pratiques dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes ont été encouragées à l'occasion d'un atelier sous-régional à l'issue duquel 88 % des 27 participants représentant les gouvernements et la société civile ont déclaré que ces bonnes pratiques étaient à la fois utiles et pertinentes.

d) Une formation a été assurée pour renforcer les capacités de prestation de services sanitaires et sociaux aux groupes marginalisés de la société. Les 120 éducateurs qui ont été formés dans six pays devraient permettre de toucher plus de 3 600 jeunes vulnérables au VIH/sida dans le cadre d'un projet d'intégration des préoccupations sanitaires des jeunes dans l'enseignement non formel. Trois pays ont organisé les cours de la CESAP destinés à donner à des jeunes des compétences en matière de négociation lors de conflit et assurer une formation complémentaire ainsi que des activités de sensibilisation à l'intention de plus de 130 travailleurs sociaux et formateurs du secteur public et des ONG, touchant plus de 4 000 jeunes. À la suite du cours de formation sous-régionale à la lutte contre la toxicomanie et la délinquance chez les jeunes, quatre pays ont entrepris d'élaborer des programmes pilotes de formation pour les membres de communautés, les éducateurs et les prestataires de services. L'évaluation réalisée montre que le cours de la CESAP sur les services psychosociaux et médicaux pour les enfants et les jeunes victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle avait fortement contribué à renforcer les capacités nationales en matière de conception, de gestion et d'évaluation des différents types de services pour les jeunes victimes et les enfants susceptibles d'être victimes d'abus sexuels ou d'exploitation sexuelle. Les guides de formation et les matériels pédagogiques mis au point par la CESAP concernant les compétences dans la vie de tous les jours, le VIH/sida, la toxicomanie et les abus sexuels sont considérés comme pratiques et pertinents par leurs utilisateurs, et sont traduits dans sept langues locales.

e) Les conseils et l'assistance technique fournis ont contribué à améliorer la collaboration intersectorielle entre gouvernements, société civile et organisations internationales, comme en témoignent les 47 communications présentées lors de la première session du Comité sur les nouveaux problèmes sociaux, en 2003. Cinq pays ont fait savoir qu'ils souhaitaient adopter les recommandations proposées lors de l'atelier régional de promotion des investissements dans le secteur de la santé pour développer leur action dans le cadre d'une collaboration interministérielle. En ce qui concerne la question du vieillissement, 25 pays ont participé à l'élaboration

de la stratégie de mise en œuvre de Shanghai, qui contient des recommandations dans quatre domaines essentiels où une collaboration intersectorielle est indispensable.

f) Le fait que 15 des 17 pays interrogés lors de la première session du Comité sur les nouveaux problèmes sociaux ont déclaré avoir adopté au cours de la période biennale de nouvelles politiques et directives en faveur des femmes, pour lutter contre le VIH/sida et dans le domaine de l'incapacité, et notamment désigné des coordonnateurs nationaux, témoigne de l'impact de l'action menée par la CESAP. Celle-ci a organisé une série de colloques et d'ateliers régionaux et fourni des services consultatifs afin d'encourager la prise en compte systématique de la situation des femmes dans tous les domaines, et notamment la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. À la suite de cette assistance, trois pays ont ratifié la Convention, un pays a créé une Commission nationale pour la femme et un Ministère de la femme et de l'action sociale, un autre pays a adopté une loi sur la famille qui constitue une avancée considérable, et sept pays ont déclaré qu'ils allaient tenir compte de cette question lors de l'élaboration du budget. La facilitation de l'adoption du plan d'action régional pour donner suite à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida a favorisé l'incorporation de cette question dans les plans et politiques nationaux de développement. Les conseils et l'assistance fournis dans le domaine de l'incapacité ont contribué à la signature par cinq pays de la proclamation sur la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique, portant le nombre total de signataires de cette proclamation à 46, et deux pays ont officiellement lancé une décennie nationale des personnes handicapées après que la CESAP ait proclamé la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).

17.14 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 82 % des 263 produits prescrits. Quarante-cinq produits ont été supprimés par la Commission à l'occasion de la révision de la structure de ses programmes.

Chapitre 18

Développement économique en Europe*

Sous-programmes : 1. Environnement; 2. Transport; 3. Statistiques; 4. Analyse économique; 5. Énergie durable; 6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise; 7. Foresterie; 8. Établissements humains

Principaux résultats obtenus

L'intégration économique des pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a été encouragée par le biais de l'élaboration et de l'adoption de conventions, normes et règles dans cinq principaux domaines. Dans le domaine du transport, cinq nouveaux instruments et 14 séries d'amendements aux instruments existants ont été adoptés. Les parties contractantes aux instruments juridiques de la CEE en la matière étaient désormais au nombre de 29 (dont 9 États non membres). Dans le domaine de l'environnement, 3 nouveaux protocoles, 5 nouvelles directives et 40 nouvelles recommandations ont été adoptés. Cinquante-trois instruments de ratification de conventions et protocoles de la CEE relatifs à l'environnement ont été déposés. À la fin de 2003, 68 pays et toutes les grandes sociétés de commerce avaient adopté la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux et les Directives de la CEE concernant la réforme des prix de l'énergie aux fins du développement durable. Au cours de l'exercice biennal, 10 recommandations nouvelles ou révisées sur la facilitation des échanges et 38 autres sur les produits agricoles ont été adoptées. Dans le domaine de l'analyse économique, la stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement où figuraient 10 engagements a été adoptée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement qui s'est tenue à Berlin en septembre 2002. Les activités normatives de la CEE ont eu un retentissement croissant à l'échelle mondiale, des accords et autres normes ayant été adoptés ou étant appliqués par des pays non membres. En outre, les résultats des travaux normatifs de la Commission dans certains domaines ont été à l'origine de l'élaboration de directives de l'Union européenne sur lesquelles les membres de l'Union ont été invités à aligner leur législation nationale.

L'application effective des normes, règles et recommandations de la Commission dans les pays en transition a été encouragée dans tous les secteurs pertinents. La réalisation d'études de performance environnementale dans six pays a conduit à l'adoption de 50 à 60 recommandations par pays pour améliorer la gestion de l'environnement. Des recommandations portant sur l'administration des biens fonciers ont été approuvées dans trois pays et environ 30 % d'entre elles ont été appliquées dans l'année ou les deux années suivant leur adoption.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 18)] (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations. Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme.

Des activités de renforcement des capacités ont par exemple été réalisées pour favoriser l'application effective des normes de facilitation des échanges en République de Moldova et en Ukraine où de nouvelles institutions d'État ont été créées pour renforcer la participation à l'économie européenne et internationale. Dans le cadre de la coopération technique avec la Commission, 15 pays en transition ont renforcé leurs capacités dans les domaines du respect des droits en matière de propriété intellectuelle, de création de sociétés sur l'Internet et de gestion des marchés immobiliers; sept d'entre eux ont pris des mesures concrètes telles que la révision de la législation nationale dans le domaine statistique aux fins de l'application des principes fondamentaux de la Commission concernant les statistiques officielles et 13 ont amélioré leur capacité de production de statistiques différenciées selon le sexe.

L'inclusion d'une réalisation escomptée concernant l'égalité des sexes dans chaque sous-programme a suscité un début de prise de conscience des différences entre hommes et femmes dans les domaines de la foresterie, des transports et de l'énergie, ce qui a encouragé la mise en place de réseaux de femmes chefs d'entreprise au sein de la Commission et l'élargissement de la portée des indicateurs d'égalité des sexes et des données différenciées selon le sexe et leur plus grande diffusion auprès des décideurs et du grand public par le biais de l'Internet.

Taux d'exécution. les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 4 484 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats du sous-programme sont décrits plus en détail dans les rapports annuels de la CEE de 2001/02 (E/2002/37-E/ECE/1395) et de 2002/03 (E/2003/37-E/ECE/1406). (Dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents.)

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Environnement

18.1 a) Le renforcement du respect des conventions de la CEE relatives à l'environnement a été assuré avec le dépôt de 53 instruments de ratification ou d'adhésion (huit de plus que prévu) aux cinq conventions et 12 protocoles concernant l'environnement. La CEE a aidé les parties aux conventions et aux protocoles à assurer l'application de ces textes comme l'attestent 149 rapports sur les progrès faits dans la promotion du respect de leurs dispositions, sur les améliorations ainsi apportées à la gestion de l'environnement et sur l'introduction des principes relatifs au développement durable. L'appui qui sera apporté à l'avenir dans ce domaine portera sur le renforcement des capacités au moyen d'activités telles qu'ateliers sous-régionaux, amélioration de la communication, de la coopération et de la consultation entre les principales organisations internationales et régionales qui y participent et perfectionnement continu des procédures de présentation des rapports.

b) Au total, 3 protocoles, 5 directives et 40 recommandations relevant de conventions de la CEE relatives à l'environnement ont été élaborés et la moitié d'entre eux ont commencé d'être appliqués grâce à la promotion de l'organisation d'ateliers, de séminaires et d'autres manifestations aux niveaux national et sous-régional. Cette application serait servie par l'augmentation de l'assistance technique fournie aux pays en transition.

c) L'amélioration de la gestion environnementale dans les pays en transition a été obtenue grâce à la réalisation de six études de performance environnementale. La moitié environ des 50 à 60 recommandations formulées à ces occasions au sujet notamment de l'élaboration de textes de loi, du renforcement des capacités et de la prise en considération des questions d'environnement dans d'autres secteurs ont été appliquées dans les trois années qui ont suivi.

d) L'intégration d'une dimension sexospécifique à tous les domaines d'activité pertinents du sous-programme a été mesurée au travers de la participation des femmes aux ateliers et autres réunions, qui était d'environ 30 % soit 5 % de plus que pendant l'exercice biennal 2000-2001. L'implication des femmes dans les activités portant sur l'environnement a eu des retombées importantes au niveau de la sensibilisation aussi bien que de la prise des décisions concernant la dimension sexospécifique des questions abordées.

18.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 711 produits prescrits.

Sous-programme 2

Transport

18.3. a) Les instruments juridiques de la CEE dans le domaine du transport ont été mis à jour suite à l'adoption d'amendements à cinq de ces instruments, de trois nouvelles recommandations sur la sécurité routière, de deux nouveaux règlements concernant les véhicules et de 115 amendements aux règlements existants relatifs à la construction de véhicules, grâce aux progrès réalisés dans la révision de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR et à l'ajout d'une annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982). Quatre séries d'amendements aux accords concernant les infrastructures couvrant la route, le rail et le transport combiné et trois séries d'amendements sur le transport de marchandises dangereuses ont été adoptées. Les travaux futurs consisteront à réviser et restructurer les résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières, le renforcement de l'aspect sécurité des accords sur le transport des marchandises dangereuses et la prise en compte des progrès technologiques dans les règlements concernant les véhicules.

b) Le respect des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports s'est accru. Les 17 instruments juridiques administrés par des organes auxquels la Division des transports de la CEE fournit des services comptent 28 nouvelles parties contractantes dont 5 extérieures à la région de la Commission. Le Comité des transports intérieurs administre au total 55 instruments juridiques.

c) Les recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses ont été développées. La CEE a adopté 88 pages d'amendements au règlement type et 46 pages d'amendement au *Manuel*

d'épreuves et de critères et deux éditions récapitulatives révisées ont été publiées. Les organisations internationales et les gouvernements incorporent ces amendements à tous les instruments juridiques internationaux régissant le transport interétats de marchandises dangereuses par route, rail, air, mer et voie fluviale, et notamment dans la législation interne de la plupart des pays participant au commerce international de marchandises dangereuses. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été adopté et publié pour être diffusé à l'échelle mondiale et on s'est fixé comme échéance 2008 pour assurer son application. Après 50 ans d'activité du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, la plupart des pays intéressés par le commerce mondial des produits chimiques et marchandises dangereuses ont aligné leur législation sur les règles et règlements généraux harmonisés applicables à tous les modes de transport et les mettent à jour sur la base des recommandations du Comité améliorant ainsi la sûreté et la sécurité et facilitant les échanges. La législation nationale applicable aux échanges intérieurs doit être renforcée dans de nombreux pays en développement, notamment ceux qui n'exportent pas de marchandises dangereuses et ce problème devrait se reproduire avec l'introduction du système global harmonisé. La situation pourrait s'améliorer si la participation des pays en développement aux travaux du Comité était encouragée.

d) Le débat au Comité des transports intérieurs pour déterminer dans quelle mesure une perspective sexospécifique peut être intégrée aux différents domaines d'activité du sous-programme a eu lieu au cours des deux années de l'exercice biennal. En 2003, le Comité a décidé que les données ventilées par sexe sur les accidents de la circulation routière seraient recueillies par la CEE. Le débat a montré qu'il existait un petit nombre de secteurs où les différences entre les sexes pouvaient être prises en considération dans le domaine des transports. L'un de ces secteurs était les effets des substances toxiques sur la santé des femmes. Dans les autres secteurs, des études plus approfondies étaient nécessaires.

18.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 2 002 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Statistiques**

18.5. a) La coordination des travaux statistiques de tous les organismes de statistique actifs dans la région de la CEE a été renforcée. La contribution de 25 organisations internationales et de plus de 20 autres acteurs internationaux à la présentation intégrée des programmes de travail des activités statistiques internationales a évité les chevauchements et les doublons. Trois quarts des réunions intergouvernementales ont été coorganisées ce qui a permis de faire appel aux compétences spécialisées de toutes les organisations concernées et d'assurer une représentation géographique plus large comme l'atteste la présence régulière de pays non membres aux réunions d'experts.

b) Des statistiques économiques et sociales essentielles sur la région de la CEE ont été mises à la disposition des usagers internes et externes. Une banque de données de plus de 50 000 séries chronologiques économiques portant sur 55 pays de la région a été ouverte à l'accès des économistes de la CEE. La Division de statistique et la Division de l'analyse économique qui contrôlent ensemble la

fourniture des données macroéconomiques ont constaté que 90 % des usagers internes étaient satisfaits de la qualité, de l'actualité et de la portée de ces données.

c) Les données différenciées par sexe ont été affinées et leur diffusion a été améliorée suite au lancement du site Web consacré aux statistiques régionales ventilées par sexe, où apparaît la banque de données de la CEE qui comprend 75 séries chronologiques d'indicateurs communs de l'égalité des sexes mis au point par la CEE. Actuellement 80 % des données des séries chronologiques sont ventilées par sexe et 99 % d'entre elles sont accessibles à partir du site de la CEE, lequel fournit également des données sur les questions et politiques régionales concernant l'égalité des sexes, des directives pour la production de statistiques ventilées par sexe et des normes et directives méthodologiques internationales applicables dans ce domaine.

18.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 364 produits prescrits.

Sous-programme 4 **Analyse économique**

18.7 a) Une plus grande prise de conscience des questions et problèmes de développement économique dans la région de la CEE, compte tenu, le cas échéant, de la dimension égalité des sexes a été obtenue. Les séminaires annuels sur les questions de politique dans la région de la CEE (consacrés aux défis liés au marché du travail en 2002 et au développement durable en 2003) ont été bien accueillis par 70 % des participants des gouvernements, des milieux universitaires et des médias. On a constaté une augmentation des ventes de l'*Étude sur la situation économique en Europe*, du nombre des fichiers téléchargés sur le site Web de la CEE et des réactions positives au niveau des sources faisant autorité et des articles parus dans la presse. L'accroissement de la fréquence des enquêtes auprès des lecteurs – au moins une enquête par exercice biennal – et une formulation plus précise des questions faciliteraient l'évaluation de l'intérêt que présente l'*Étude pour les décideurs*. L'égalité des sexes devrait être plus souvent prise en considération dans les analyses.

b) Le succès de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement a été prouvé par l'adoption de deux documents finaux : la Déclaration ministérielle de Berlin : une société pour tous les âges dans la région de la CEE, et la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002. Dans la Déclaration ministérielle, les gouvernements des États membres de la CEE s'engagent à appliquer la stratégie, laquelle est divisée en 10 engagements, qui souligne l'importance de la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action et met en évidence le fait que les politiques visant des secteurs, des systèmes et des groupes différents devraient couvrir tous les aspects du problème, être correctement coordonnées et se compléter. Les initiatives prises par les États membres dans le cadre de la suite donnée à la stratégie montrent l'intérêt qu'ils portent aux activités de la CEE dans ce domaine.

18.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 81 % des 47 produits prescrits dont neuf concernant pour la plupart des publications isolées, ont été supprimés, faute de crédits extrabudgétaires.

Sous-programme 5

Énergie durable

18.9 a) L'intégration plus poussée des politiques et réseaux énergétiques des pays de la CEE a été obtenue. Un protocole prévoyant que la CEE serait l'institution chargée de développer la coopération contre l'insécurité du marché de l'énergie et ses répercussions négatives sur l'économie mondiale a été signé en novembre 2003. En mai 2003, les ministres de l'environnement ont approuvé les Directives de la CEE concernant la réforme des prix de l'énergie et des subventions. Une étude indépendante du projet sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale a conclu que les États membres participant au projet l'appréciaient pour son apport à l'élaboration d'une stratégie régionale de mise en valeur et d'utilisation des ressources énergétiques et hydrauliques dans la région.

b) La Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux a été plus largement appliquée. À la fin de 2003, 63 pays l'avaient adoptée, soit cinq de plus qu'à la fin de 2001. Elle a été acceptée et est désormais utilisée par les bourses des valeurs de Johannesburg et de Sydney, et notamment par les sociétés commerciales qui y sont cotées. De norme de la CEE, elle est devenue cadre mondial servant à l'évaluation de toutes les ressources en combustibles solides et produits minéraux. Son adoption par de nouveaux pays a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'établissement des rapports financiers et l'harmonisation de la terminologie relative aux ressources/réserves au niveau mondial.

c) Le débat au sein du Comité de l'énergie durable sur la mesure dans laquelle il est possible d'intégrer la dimension sexospécifique dans différents domaines d'activité relevant du sous-programme a eu lieu. Les efforts faits par le secrétariat de la CEE pour faire prendre conscience de la dimension différences/égalité entre les sexes dans le secteur de l'énergie au niveau de la région n'ont pas trouvé d'écho notable ou durable auprès du Comité.

18.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 187 produits prescrits.

Sous-programme 6

Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

18.11 a) Dix recommandations nouvelles ou mises à jour de la CEE sur la facilitation des échanges et le commerce électronique ont été adoptées. Un projet prévoyant l'utilisation de documents commerciaux électroniques normalisés (UNEDocs) a été mis au point et 1,2 million de dollars de fonds publics et privés lui ont été affectés. Le nombre de demandes d'utilisateurs externes portant sur des mises à jour du Code des Nations Unies des lieux utilisés pour le commerce et les transports, l'une des normes les plus utilisées, a doublé pour atteindre 14 000 et les téléchargements sont passés à environ 1 900 par mois suite à la refonte totale du site Web qui lui est consacré. Cette augmentation notable des chiffres d'utilisation d'un exercice à l'autre ne donne pas une idée de l'utilisation réelle de toutes sortes d'acteurs des secteurs privé et public, qui ne sont pas tenus de fournir de données à ce sujet. Des initiatives prises pour mesurer cette utilisation ont montré que la plupart des États Membres de la Communauté d'États indépendants n'avaient pas

encore d'organe national chargé de la facilitation du commerce qui puisse appuyer l'application des recommandations de la CEE dans son domaine de compétence.

b) Au total, 38 normes et recommandations internationales nouvelles ou mises à jour sur les produits agricoles ont été adoptées ce qui a porté à 85 le nombre des normes existantes. L'Union européenne a adopté 36 normes sur la base de ces normes de la CEE. De même, l'OCDE a adopté 52 normes de la CEE et assure leur promotion à l'échelle internationale par le biais du régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes. Ces normes ont également été utilisées par la FAO et l'OMS en vue des travaux portant sur la santé et les normes sanitaires relatives à des produits similaires dans le cadre du Codex Alimentarius. Les statistiques sur l'application nationale des 85 normes existantes montrent qu'en 2003, 98 % d'entre elles étaient appliquées dans au moins un pays de la région de la CEE. Cet indicateur donne une idée d'ensemble du niveau d'activité et de l'intérêt des pays et organisations. L'indicateur cumulé de l'application nationale, autre moyen de mesure plus précis, se chiffrait à 1 097 pour une valeur maximale de 4 675 (soit 55 pays membres multipliés par 85 normes). Ce chiffre (1 097) servira de donnée de référence pour le prochain exercice biennal.

c) L'amélioration de la coopération entre les secteurs public et privé dans les pays en transition a été favorisée, en particulier dans les domaines de l'utilisation des terres aux fins du développement, du respect des droits de propriété intellectuelle et de la création de sociétés sur l'Internet, grâce à la participation du secteur privé aux activités pertinentes de la CEE. Près de 70 % des 2 078 participants aux activités de développement de l'industrie et de l'entreprise menées en 2003 venaient du secteur privé et des associations professionnelles. Plus de 350 000 dollars ont été apportés par le secteur privé aux activités en faveur de la création de sociétés sur l'Internet. La participation du secteur privé et des ONG aux activités de développement de l'industrie et de l'entreprise donne une idée d'ensemble de la part prise par la société civile à l'application de ce sous-programme.

d) La participation des femmes aux projets de création d'entreprises de la CEE, en particulier dans les pays en transition a été améliorée. En moyenne, plus d'un tiers des participants aux activités de développement de l'industrie et de l'entreprise étaient des femmes. Le Forum des femmes entrepreneurs de la CEE a été créé comme tribune de débat sur la situation et les politiques concernant l'entreprenariat des femmes dans les économies de marché et en transition. Il a conduit à la création, puis à l'élargissement, du réseau de femmes chefs d'entreprise dans les pays en transition. Six autres activités destinées aux femmes ont été menées avec la participation de 341 femmes et ont conduit à une augmentation des échanges de données d'expérience et d'information sur l'informatique et la télématique, les pépinières d'entreprises et l'accès au financement. Les femmes chefs d'entreprise ne bénéficient pas d'un soutien réel de la part des gouvernements qui n'accordent pas la priorité à l'adoption de politiques de promotion active de l'entreprenariat des femmes. Parmi les facteurs aggravants, il convient de mentionner le manque d'information mise à la disposition des gouvernements au sujet des politiques qui ont donné des résultats dans ce domaine.

18.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 85 % des 1 010 produits prescrits.

Sous-programme 7 Foresterie

18.13 a) Les données et les analyses relatives au secteur de la foresterie et des produits forestiers, notamment des indicateurs quantitatifs d'une gestion durable des forêts, ont été enrichies. Des données validées sur l'état des forêts d'Europe ont été recueillies en vue de l'établissement des indicateurs de gestion durable des forêts et notamment leurs aspects écologiques et sociaux aussi bien que traditionnellement économiques, qui avaient été demandées à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Pour la première fois, les plus hautes instances politiques réunies notamment à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Vienne, avril 2003) ont pu se faire une idée d'ensemble, quantifiée et cohérente de l'état des forêts d'Europe qui repose sur des analyses pertinentes des tendances et perspectives à court et à long terme. L'attention des décideurs a été appelée sur des questions comme le rééquilibrage à l'est du secteur des forêts, les tendances en matière de certification des produits forestiers et les dangers de l'abattage illégal. La CEE a amélioré la qualité des données en prêtant davantage attention aux besoins des décideurs et en faisant appel à une large coalition de parties prenantes pour préciser les notions et les données. L'importance que revêt l'existence d'un solide partenariat avec le principal organe de décision, à savoir la Conférence, pour l'identification des besoins et l'exercice de l'autorité, est devenue évidente. La Conférence et le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts se sont félicités de la qualité des travaux et des partenariats fructueux existant entre les organisations et avec les réseaux d'experts nationaux.

b) L'échange plus étendu de données sur divers aspects du secteur forestier notamment en ce qui concerne l'assistance dans le domaine de la foresterie et le renforcement des capacités dans les pays en transition, et la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ont été obtenus grâce à une série de séminaires et d'ateliers sur toutes sortes de questions auxquels ont assisté 239 experts et décideurs de 35 pays et à des projets de coopération destinés à des équipes de 166 spécialistes. Les participants se sont déclarés extrêmement satisfaits (degré de satisfaction estimé à quatre et plus sur une échelle de cinq points).

c) La compréhension du rôle des femmes dans le secteur du bois et de la foresterie a été améliorée du fait que la question a été soulevée au sein du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières et de la Commission européenne des forêts. Une équipe de spécialistes a été formée pour recueillir des données et pour assurer le suivi et l'encourager. Sur les 30 pays qui assistent régulièrement aux réunions CEE/FAO, 10 sont généralement représentés au plus haut niveau par des femmes. L'amélioration obtenue est due en partie à l'influence des idées et des analyses découlant des activités du sous-programme et à la décision de soulever ces questions au niveau des décideurs ce qui montre les progrès faits dans l'évolution des mentalités grâce à l'initiative de quelques pays et du secrétariat.

18.14 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 82 % des 102 produits prescrits, dont 10 ont été supprimés et huit reportés, essentiellement des publications en série, en raison de la rationalisation du programme de publications et de la vacance d'un poste financé au titre du budget ordinaire.

Sous-programme 8 Établissements humains

18.15 a) L'amélioration de la planification de l'utilisation des sols et de la revitalisation urbaine grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé a été encouragée par le biais de ces partenariats dans les domaines des logements sociaux, du financement de la construction et de l'administration des biens fonciers. L'accroissement de la mobilisation dans ces domaines est attestée par les contributions des représentants des pouvoirs publics centraux et locaux ainsi que du secteur privé (essentiellement par le biais du réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine) aux ateliers et autres activités de la CEE. Environ 30 % de ces contributions (études de cas et exemples de pratiques optimales) sont le résultat d'expériences de partenariats entre les secteurs public et privé dans ces trois domaines.

b) Les systèmes de cadastre et d'immobilier ont été perfectionnés et les droits de propriété ont été mieux garantis à la suite des examens de l'administration des biens fonciers réalisés en Arménie, en Fédération de Russie et en Géorgie. En moyenne, 30 % des recommandations ont été appliquées dans l'année ou les deux années suivant ces examens. Le programme d'étude de l'administration des biens fonciers gagnerait en efficacité si l'accent était mis sur les activités de suivi et en particulier l'organisation de séminaires nationaux de renforcement des capacités pour faciliter l'application des recommandations.

c) Une meilleure prise de conscience des perspectives sexospécifiques dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable a été obtenue comme l'atteste le fait que les questions d'égalité entre les sexes sont désormais examinées lors de la session annuelle du Comité des établissements humains à laquelle un plus grand nombre de contributions d'États à l'examen des différents points de l'ordre du jour ont été présentées, notamment des profils de logement sociaux et de logement national tenant compte des différences entre les sexes, de même que la participation accrue des femmes aux travaux du Comité. L'expérience a montré qu'il fallait impliquer les femmes et tenir compte du principe de l'égalité des sexes dans les activités de fond elles-mêmes plutôt que traiter la question de façon isolée.

18.16 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 61 produits prescrits.

Chapitre 19

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes*

Sous-programmes : 1. Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales; 2. Développement de la production, de la technologie et des entreprises; 3. Politiques macroéconomiques et croissance; 4. Développement social et équité sociale; 5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional; 6. Population et développement; 7. Planification de l'administration publique; 8. Planification de l'administration publique; 9. Ressources naturelles et infrastructures; 10. Statistiques et projections économiques; 11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale; 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes.

Principaux résultats obtenus

Les capacités de la région en matière de négociation commerciale ont été renforcées par la fourniture de conseils pratiques et d'une assistance technique qui ont permis aux États Membres de mieux comprendre les incidences nationales des engagements internationaux portant sur les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. La promotion des intérêts commerciaux des États Membres a été facilitée par une meilleure connaissance des flux internationaux de marchandises, de services, de capitaux, de technologies et de main-d'œuvre. L'utilisation des logiciels récemment mis au point a permis aux utilisateurs d'analyser la structure des exportations et la compétitivité des pays exportateurs et importateurs sur les marchés mondiaux ainsi que la structure des marchés et l'offre concernant tel ou tel produit de base. Les États Membres ont particulièrement apprécié le rôle joué par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans la coordination des aspects macroéconomiques de l'intégration régionale.

La mise au point d'indicateurs sexospécifiques par sept pays, dans le cadre d'une stratégie menée en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies, a marqué une grande avancée dans l'évaluation de la condition de la femme. Douze pays ont travaillé de manière systématique avec la CEPALC à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans leurs politiques publiques. En étant constamment présente dans les forums régionaux sur les migrations, la Commission a grandement contribué à promouvoir l'adoption de mesures dans le domaine.

Les

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 19)] et aux paragraphes 64 à 66 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

travaux de recherche et la banque de données sur les migrations ont permis la réalisation de nouvelles études. Dans le domaine de la population et du développement, l'utilisation du logiciel REDATAM de la CEPALC a amorcé une révolution technologique dans le traitement en ligne de données sur Internet, en matière de recensement notamment. La base d'indicateurs sociaux est largement utilisée dans toute la région.

Le volet consacré au développement durable a été renforcé en appuyant l'intégration des politiques économiques, sociales et environnementales et la promotion d'une attitude volontariste à l'échelle de la région pour la mise en place des structures institutionnelles, juridiques et administratives voulues. Les activités de développement régional durable ont été activement appuyées dans des domaines comme ceux des énergies renouvelables, de l'eau et des finances.

Les capacités décisionnelle et gestionnaire nécessaires aux États Membres nécessaires pour réaliser leurs objectifs nationaux, régionaux et locaux ont été renforcées par la formation d'environ 3 000 fonctionnaires, venant de 25 pays, dans les domaines de la politique budgétaire, de la rentabilité, de la gestion et de l'évaluation de l'investissement et du développement local. Quatre-vingt-onze pour cent des bénéficiaires de cette formation ont indiqué que les connaissances ainsi acquises avaient eu beaucoup d'importance dans leurs travaux.

Les capacités économiques et techniques nécessaires aux États Membres pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation internationale, tirer parti des options qui apparaissent et optimiser les bienfaits de la mondialisation tout en atténuant les éventuels effets néfastes ont été renforcées par des activités de coopération et d'assistance techniques et la diffusion de données. La couverture de la sous-région des Caraïbes a été considérablement améliorée dans les trois publications en série, en mettant davantage l'accent sur l'évolution de la situation dans la région à court terme. Les publications, qui ont fait l'objet de 340 comptes rendus dans la presse écrite et d'une couverture par le réseau mondial de CNN et Internet, ont été publiées dans 22 pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 93 % des 654 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats du programme sont présentés de façon plus détaillée dans le rapport de la CEPALC au Conseil économique et social sur ses activités depuis mai 2002, qui devrait être publié en juin 2004 (dans la version électronique du rapport, des liens hypertextes permettront d'afficher ce document).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales

19.1 a) La CEPALC a renforcé les moyens institutionnels des États Membres en facilitant les efforts d'insertion déployés dans les domaines de la négociation, des services, de la concurrence, du commerce électronique et de la société civile. Les services de coopération et de coordination à l'appui de l'intégration, dont le nombre est passé de 13 à 33 par rapport à la période précédente, ont aidé les pays de la région à jouer un rôle plus vigoureux lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Grâce aux conseils et à l'assistance qui leur ont été prodigués, ces pays ont démontré une meilleure compréhension des enjeux des négociations ainsi que leur capacité d'exprimer clairement leurs positions et de défendre plus efficacement leurs intérêts commerciaux.

b) La diffusion de données et les analyses relatives aux flux commerciaux a favorisé la création et la consolidation de nouvelles modalités d'insertion dans l'économie internationale. Un appui a été apporté aux négociations commerciales entreprises à différents niveaux dans les domaines de la concurrence, des règles d'origine, de la facilitation du commerce et des nouvelles formes de services, notamment ceux intégrés dans la chaîne de production. Interrogés sur la qualité de cet appui, 70 % des bénéficiaires ont estimé « très bons » la teneur, l'opportunité, l'orientation et la rigueur analytique des conseils fournis et 84 % ont indiqué que leur niveau de compétence technique s'en était trouvé grandement amélioré. Diverses publications sur l'analyse des politiques ont été téléchargées en moyenne 1 000 fois par mois par des utilisateurs de toute la région, ce qui atteste de leur intérêt et de leur utilité.

c) La diffusion et l'utilisation accrue de données spécialisées ont contribué à l'amélioration, à l'harmonisation et à la convergence progressives des nombreuses modalités d'intégration. La diffusion de publications sur la structure des échanges, les barrières douanières qui entravent l'accès aux marchés et les négociations a augmenté, avec 25 497 téléchargements enregistrés au cours de l'exercice, soit 50 % de plus que l'objectif visé. Les recommandations ont aidé les pays à comprendre les incidences nationales des engagements internationaux portant sur les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales et à renforcer leur intégration. Sur 385 réponses à une enquête, plus de 80 % des bénéficiaires ont indiqué que les publications en question les avaient aidés à obtenir de meilleurs résultats. Les 23 extraits et articles de presse consacrés au rapport périodique sur le commerce et l'économie mondiale témoignent de son utilité et de son importance. Grâce à l'expérience acquise dans ce domaine, il a été décidé que le sous-programme serait le point de convergence des activités du partenariat interrégional visant à faire du commerce le moteur de la croissance.

d) Les travaux de recherche et de coordination ont facilité l'analyse des incidences du commerce, notamment sur les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement. L'accent a été mis sur la réduction de la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre eux. Trois publications, portant sur le commerce électronique et les mesures de promotion des exportations en faveur des PME, les innovations en matière de commerce électronique et la modernisation des douanes aux fins de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la promotion

des échanges, ont été diffusées afin de transmettre les connaissances nécessaires pour venir à bout des obstacles. La valeur des travaux de recherche menés au cours des deux dernières années dans les domaines de la facilitation et de la logistique des échanges et du commerce électronique, à l'intention notamment des PME, a été reconnue en confiant à la CEPALC la coordination des projets de coopération techniques exécutés dans ces domaines.

19.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 99 % des 72 produits prescrits.

Sous-programme 2

Développement de la production, de la technologie et des entreprises

19.3 a) La capacité de formuler des politiques et/ou d'examiner des politiques permettant d'améliorer la compétitivité et la restructuration des secteurs de production a été renforcée avec la réalisation de 237 missions d'assistance technique, soit un taux d'exécution de 120 %. Pour ce qui est de l'acquisition et de la diffusion du logiciel mis au point par la Division de la production, de la productivité et de la gestion, le taux d'exécution de 360 % s'explique par la forte demande manifestée par les responsables politiques, les entrepreneurs et les experts. La signature par la Banque mondiale d'un troisième accord de copublication témoigne aussi de la reconnaissance de l'impact du logiciel. Dans le domaine du renforcement des capacités, la CEPALC a facilité les débats d'orientation, en apportant concrètement une assistance technique pour traduire les politiques dans les faits et en fournissant des logiciels et une formation aux hauts fonctionnaires, qui ont jugé « utiles » et « très utiles » les séminaires, conférences, groupes de travail et cours de haute spécialisation qui ont été organisés. Les modalités de planification des missions seront renforcées en vue d'élargir les groupes cibles. Des outils d'évaluations spécifiques sont mis au point dans le cadre d'activités de collaboration menées à l'échelle de la région afin d'étayer l'impact des réalisations en procédant à des enquêtes auprès des clients et à un échantillonnage des comptes rendus présentés dans les médias.

b) Les activités d'assistance technique ont contribué à l'amélioration de la conception des cadres réglementaires et des instruments de politique générale, en ce qui concerne en particulier l'industrie, les PME, le développement rural, les secteurs de l'agriculture et de l'éducation et les organismes de statistique et les instituts d'informatique. Le nombre des missions d'assistance effectuées à l'appui des activités de coopération technique visant à accroître les taux de croissance de l'appareil productif et à réduire les écarts en matière de productivité, a été multiplié par trois, pour atteindre 77. Ces efforts ont débouché sur l'adoption de la stratégie régionale pour le développement de la société de l'information, qui a été retenue comme position officielle de la région au Sommet mondial sur la société de l'information. Une assistance a été apportée à trois gouvernements pour définir les priorités de leur politique industrielle et à un gouvernement pour formuler des politiques en matière d'emploi et de développement et les cadres juridiques correspondants. Des méthodes plus performantes ont été mises au point pour évaluer les mesures de lutte contre la désertification appliquées dans trois autres pays. La mobilisation de ressources locales, par le microcrédit et la gestion des services urbains, a été favorisée. La définition d'un ensemble complet de directives visant à évaluer les systèmes statistiques nationaux a été appuyée, tout comme l'a été la mise en place d'un réseau d'entreprises d'écotourisme. La capacité des pays membres de

participer à des débats techniques en vue de la conclusion d'accords régionaux a été renforcée. Les missions de coopération techniques doivent être élargies et plus étroitement liées aux activités de recherche en cours.

c) La formulation des politiques devant reposer sur des connaissances solides, l'exécution du sous-programme a permis aux parties intéressées de s'informer sur les questions de politique générale qui devront être abordées à l'avenir. Les travaux de recherche ont porté sur les problèmes relatifs à la productivité et à l'entreprise dans la région, les difficultés de balance des paiements, le découplage des exportations et de la croissance, les insuffisances des systèmes éducatifs, les questions de qualité, d'accès et d'équité, la faiblesse des liens entre l'industrie locale et les chaînes de production internationales et la dépendance à l'égard des sources de connaissances étrangères et la faiblesse des initiatives locales en matière d'innovation, pour ne citer que quelques exemples. Un nombre de plus en plus important de données et d'études à caractère pratique ont été publiées sur le nouveau portail Web de la CEPALC. L'ensemble des 47 publications correspondantes a fait l'objet de 372 433 téléchargements dans toute la région, ce qui représente une augmentation de 15 % des données communiquées par les utilisateurs et traduit l'impact du sous-programme sur la formulation de politiques dans la région. En raison de leur qualité, 26 autres articles à caractère pragmatique ont été publiés à l'extérieur. Vu leur nombre important, on s'emploiera désormais à renforcer la qualité des produits et à en assurer une distribution plus efficace auprès des publics cibles, ainsi qu'à améliorer l'évaluation de leur impact.

19.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 97 % des 34 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Politiques macroéconomiques et croissance**

19.5 a) Une assistance technique en matière de réforme fiscale et de politique macroéconomique a été fournie à six gouvernements. Une large place a été faite, dans les publications périodiques notamment, aux mesures visant à renforcer l'économie régionale à court et à long terme. Le but recherché était d'éclairer la prise de décisions par les gouvernements et la société civile grâce à une plus large diffusion de ces matériaux d'information. L'intérêt manifesté par les utilisateurs est illustré par le nombre de téléchargements des publications, qui a atteint un nouveau record en s'établissant à 1 003 000. Le nombre de téléchargements de nouvelles publications (598 668) a toutefois été inférieur de 4,8 % à l'objectif prescrit, la cause en étant probablement le retard apporté à la publication de l'*Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes (2002-2003)* en raison du manque de personnel et du soin apporté au contrôle de la qualité, pour ce qui est notamment des statistiques fournies dans ce rapport. L'objectif du sous-programme est de continuer à améliorer la qualité et les délais de parution des publications. À cette fin, une analyse plus précise des besoins et des thèmes intéressant les utilisateurs est en cours.

b) Les gouvernements de la région continuent d'utiliser le réseau de dialogue macroéconomique REDIMA pour mettre en commun des données, diffuser les pratiques optimales et les leçons tirées de l'expérience et coordonner les activités de coopération régionale et d'harmonisation des politiques macroéconomiques. L'utilité du réseau en tant que tribune efficace pour les pays membres est illustrée

par l'importance des sujets examinés, le niveau élevé de responsabilité des participants aux sept réunions sous-régionales organisées dans ce cadre et l'augmentation de leur nombre, qui s'est élevé à 194, soit 17 % de plus que l'objectif prescrit (166). L'avenir du réseau dépend des efforts qui seront faits pour poursuivre le libre échange d'opinions techniques indépendantes de la position officielle des pays et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires dont le réseau reste très largement tributaire.

c) On a continué à faire en sorte de mieux diffuser et faire connaître auprès des décideurs de la région les conclusions de recherches et les recommandations concernant l'effet des réformes économiques sur l'inégalité entre les sexes, en établissant une série de communications et en intégrant une perspective sexospécifique dans la réalisation des produits pour lesquels il a été jugé utile et possible de le faire. Trois pays utilisent ces conclusions dans leurs activités concernant les réformes économiques.

d) Les travaux de recherche et les conseils techniques sur les politiques macroéconomiques visant à venir à bout des dérèglements à court terme et à assurer la stabilité à long terme ont fait l'objet d'une demande accrue, comme en témoignent les 404 464 chargements de données pertinentes effectués au cours de l'exercice. L'objectif prescrit dans ce domaine (500 000 téléchargements) avait toutefois été fixé de manière trop optimiste. On en a conclu qu'il fallait faire preuve d'un plus grand réalisme dans la définition des objectifs. Le renforcement des activités de coopération menées avec d'autres organismes de développement internationaux dans le domaine de l'analyse décisionnelle des problèmes économiques régionaux a permis de mieux faire connaître les options disponibles aux États Membres.

19.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 100 % des 51 produits prescrits.

Sous-programme 4 **Développement social et équité sociale**

19.7 a) En s'attachant à promouvoir l'adoption de recommandations et de mesures pratiques favorisant la justice sociale, l'insertion des groupes défavorisés, la lutte contre la pauvreté et les inégalités entre les sexes et l'établissement de mesures de protection sociale et leur consolidation, il a été procédé dans le cadre de la publication périodique du sous-programme à l'évaluation des mesures prises par les gouvernements de la région pour réaliser les objectifs sociaux définis dans la Déclaration du Millénaire. La publication a fait l'objet de 189 citations dans la presse, contre seulement 62 au cours de l'exercice 2000-2001. Il a été répondu à 87 demandes de coopération technique dans les domaines de la gestion des politiques sociales et du développement, soit un taux d'exécution supérieur de 20 % à l'objectif prescrit. La reconnaissance de l'impact du sous-programme est illustrée par le fait qu'une étude de fond récente est téléchargée en moyenne 12 600 fois par mois.

b) Le nouveau répertoire des réseaux d'organismes sociaux de la région a permis la consultation et la diffusion sous forme électronique des pratiques optimales en matière de politique sociale et contribué à l'amélioration de la coordination régionale et internationale dans ce domaine. La participation à un réseau regroupant plus de 700 organismes sociaux a été trois fois plus élevée que

celle envisagée. Les gouvernements se servent aussi d'un nouvel instrument, le système intégré de formulation, de contrôle et d'évaluation des projets sociaux, pour concevoir, appliquer et suivre la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques sociales. Les 13 demandes d'assistance technique et les 300 téléchargements par mois dont il a fait l'objet témoignent de l'intérêt porté au système.

c) Une analyse comparative régionale a été réalisée en vue d'accroître l'efficacité des mesures touchant le contrôle et la prévention de la consommation des drogues, grâce à l'intégration d'une dimension socioéconomique et culturelle dans les travaux de recherche. Les avis recueillis auprès des utilisateurs font apparaître une augmentation de 20 % du taux d'utilité des conseils techniques fournis, qui a permis d'améliorer la coordination de la prévention de la consommation de drogues et la lutte contre le trafic de stupéfiants entre les acteurs nationaux et régionaux. Les mesures visant à répondre à l'ensemble des demandes d'assistance technique ont été efficaces car toutes les nouvelles demandes nationales ont été satisfaites, contre seulement la moitié au cours de l'exercice précédent.

d) La capacité analytique d'intégrer les sexes s'est améliorée, comme en témoigne l'incorporation dans les publications en série du sous-programme de chapitres consacrés à l'application d'une démarche sexospécifique dans les travaux d'analyse sociale. Cette amélioration a tout juste commencé à se faire sentir que les décideurs, les milieux universitaires et la société civile s'en félicitent déjà. D'après les avis recueillis, la question mérite qu'on y consacre encore plus d'attention afin de répondre à toutes les questions qui commencent à se poser dans ce domaine.

19.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 96 % des 23 produits prescrits.

Sous-programme 5

Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

19.9 a) Les institutions nationales et régionales de promotion de la femme ont été renforcées grâce à l'assistance technique fournie à 12 mécanismes nationaux de promotion de la femme. Les méthodes et modalités utilisées ont reçu un accueil favorable dans le contexte des projets portant sur la gouvernance démocratique et l'égalité entre les sexes, les retombées sexospécifiques des réformes du système des retraites et l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques dans la formulation de l'action des pouvoirs publics. Les États membres ont rendu hommage au travail accompli par la CEPALC en élaborant un système d'indicateurs sexospécifiques qui facilite les comparaisons à l'échelon de la région et ils ont demandé à bénéficier d'une assistance technique dans la création de systèmes nationaux, ce qui est la preuve de l'utilité d'une telle assistance. Au total, 12 pays ont bénéficié de la formulation de l'action des pouvoirs publics dans une perspective sexospécifique et 16 ont utilisé des statistiques ventilées par sexes, démontrant ainsi un renforcement des capacités des institutions nationales. De ce fait, 18 pays ont présenté des rapports sur l'application du programme régional. Faisant état de l'intérêt du sous-programme, la presse a souligné que le site Web de la CEPALC était le meilleur endroit pour trouver des informations sur la situation de la femme. Des fonds extrabudgétaires ont permis une amélioration qualitative et une plus grande viabilité.

b) L'intégration d'une perspective sexospécifique a été plus systématique grâce à l'élaboration d'une stratégie de collaboration entre les organismes des Nations Unies, qui a permis à sept pays de se doter d'indicateurs sexospécifiques pour évaluer le progrès dans la condition de la femme, dont certains comportent des systèmes de suivi des engagements pris au plan international. Six autres pays ont signalé la signature d'accords entre les bureaux nationaux de la femme et les institutions statistiques permettant d'obtenir des statistiques ventilées par sexe; d'autres disposent d'informations de base ventilées par sexe; 11 pays, soit 10 % de plus que pendant l'exercice précédent, ont établi des rapports sur la société civile en utilisant des indicateurs de la CEPALC; neuf pays ont établi leurs rapports nationaux sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en utilisant des informations tirées des recensements et des enquêtes sur les ménages concernant la violence au foyer, la santé génésique et l'usage que les femmes font de leur temps. Il y a eu deux rencontres internationales auxquelles ont participé les auteurs et les utilisateurs des indicateurs de la CEPALC concernant la violence et la pauvreté dans une perspective sexospécifique. Les 12 sous-programmes de la CEPALC ont tous adopté une perspective sexospécifique dans leur programme de travail et utilisent des données ventilées par sexe dans leurs études et leurs apports, contre huit seulement en 2000-2001. La coordination concernant la coopération technique dans des questions d'égalité entre les sexes sera améliorée.

19.10 *Taux d'exécution.* Les résultats décrits ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 70 % des 23 produits prescrits. Deux produits, soit 9 %, ont été éliminés pour des raisons législatives; deux autres, soit 9 %, ont été reportés par l'organe délibérant; et trois produits, soit 12 %, en sont à la dernière phase et seront prêts à être publiés en 2004.

Sous-programme 6

Population et développement

19.11 a) On a renforcé les capacités techniques des États membres en matière de conception de politiques et de programmes où sont incorporées des variables sociodémographiques correspondant à des perspectives sociales, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes en leur fournissant des estimations et des prévisions démographiques mises à jour, en donnant aux utilisateurs finals accès aux microdonnées du recensement et en élaborant des méthodes d'identification, de quantification, de localisation et de caractérisation des populations vulnérables de manière à concevoir des mesures préventives, palliatives et protectrices. Ceci a permis de produire, en coopération avec cinq agences nationales de contrepartie, de nouvelles estimations et projections démographiques détaillées qui sont actuellement utilisées aux fins de planification dans chaque pays. Afin de faciliter le traitement des données démographiques spéciales, des microbases de données sous format REDATAM (récupération par micro-ordinateur de données pour les petits secteurs) ont été produites pour les recensements dans 14 pays. Une des réalisations spectaculaires a été un accès élargi aux microdonnées du recensement et leur plus large diffusion; six pays permettent le traitement en ligne de leurs données démographiques, à l'aide du logiciel REDATAM, d'autres le feront dans le prochain exercice. Il s'agit d'une transformation révolutionnaire par rapport aux méthodes traditionnelles. Les microdonnées démographiques ont été diffusées aux municipalités de trois pays et un système normalisé de tabulation des données de recensement a été lancé dans la région des Caraïbes. Les procédures et méthodes qui

ont été mises au point ont permis d'utiliser plus largement les informations sociodémographiques concernant la vulnérabilité sociale, la fécondité, le manque de logements, la ségrégation par quartiers, les migrations internes et le vieillissement. Des publications sur la question ont été largement diffusées et elles ont eu des répercussions sur les politiques sociales de six pays au moins. L'effet serait encore plus marqué avec une formation à l'analyse démographique et l'amélioration du logiciel d'analyse démographique, dont on a besoin pour concevoir des stratégies de gestion préventives, palliatives et adaptives.

b) Vingt pays au total (33 % de plus que l'objectif visé) ont reçu une assistance technique en matière de conception de systèmes d'indicateurs pour le suivi des progrès dans le renforcement des capacités nationales, s'agissant de donner suite aux accords et d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le système intégré d'indicateurs régionaux pour le suivi du Programme d'action et du Plan d'action de pays adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été utilisé pour créer des systèmes d'indicateurs nationaux de suivi des politiques sociales nationales et des recommandations des sommets mondiaux. La coopération régionale a été favorisée par la mise en commun de données d'expérience dans l'application des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et de ses mécanismes de suivi; 25 pays ont évoqué la vulnérabilité sociodémographique et l'établissement de priorités pour l'exécution du Programme d'action. À l'issue de séminaires sous-régionaux, cinq sur neuf pays ont répondu que la mise en place et le suivi de systèmes nationaux d'indicateurs des conférences internationales étaient en cours et qu'ils avaient encore besoin d'assistance. Il serait nécessaire, pour plus d'efficacité, de poursuivre l'assistance et le suivi.

c) Les données ont été plus largement diffusées et rendues accessibles aux décideurs à la suite de leur participation à la Conférence panaméricaine sur la migration internationale : droits de l'homme et trafic des êtres humains dans les Amériques, à laquelle 40 pays ont réaffirmé leur résolution à élaborer une stratégie concertée visant à promouvoir la gouvernance de la migration internationale et le respect des instruments internationaux, s'agissant en particulier de ceux qui visent la protection des droits de l'homme. La connaissance des tendances et des conséquences de la migration internationale a été approfondie; des données pertinentes provenant des recensements de 2000 dans 10 pays ont été traitées et analysées. On s'est attaché en particulier à fournir en temps utile des informations sur les questions prioritaires dans les domaines de la migration internationale, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'intégration mondiale et régionale. La Commission s'est félicitée de l'analyse faite de la migration internationale et de la mondialisation. Grâce à ces efforts, deux pays ont redéfini leurs politiques en matière de migration. La coopération a été renforcée avec d'autres organismes des Nations Unies, les milieux universitaires et la société civile.

19.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 28 produits prescrits.

Sous-programme 7

Planification de l'administration publique

19.13 a) Grâce aux programmes de formation, les États membres sont mieux à même d'adapter leurs procédures publiques et administratives afin de mieux atteindre les objectifs nationaux, régionaux et locaux. Au total, 2 792 membres des gouvernements nationaux et locaux de 25 pays ont suivi 17 cours internationaux et 69 cours nationaux et locaux. Les connaissances acquises ont contribué à accroître l'efficacité de la gestion publique dans les domaines de la politique budgétaire, de l'analyse des investissements, de l'évaluation et du développement local. Pour 91 % des personnes interrogées, le cours était très important pour leur travail et 96 % d'entre elles ont jugé les cours bons ou très bons. La formation serait plus complète si elle était fournie également en anglais, pour tenir compte des pays des Caraïbes.

b) La capacité d'appliquer les principes fondamentaux d'une planification efficace de l'administration publique a été renforcée du fait de la participation de plus de 1 750 fonctionnaires des gouvernements nationaux, régionaux et locaux à 25 réunions, séminaires et ateliers spécialisés organisés par le sous-programme. La participation active de personnalités gouvernementales et de décideurs à plus de 50 conférences et séminaires sur les principes d'une administration publique efficace et d'une bonne réglementation étatique a contribué à diffuser les connaissances appropriées et les meilleures pratiques.

c) De nouvelles publications ont été diffusées sur papier et sur support électronique, ce qui a renforcé la capacité des États membres en matière de planification publique, décentralisation, administration des décisions politiques, développement local et réglementation des services publics et secteurs non compétitifs. Au total, 925 abonnés ont reçu un bulletin trimestriel électronique sur l'évaluation des projets et des programmes. En outre, 43 documents et 13 CD-ROM ont été distribués à 350 abonnés dans 48 pays et peuvent être consultés sur le site Web de la CEPALC.

d) Les femmes qui ont suivi les cours représentaient 43 % en 2003, soit 11 % de plus que l'année précédente. Les questions d'égalité des sexes ont été intégrées au programme, d'où une meilleure intégration de la perspective sexospécifique dans les activités de renforcement des compétences. Cette modification dans la ventilation par sexe des participants aux cours a eu un effet positif sur les résultats, il y a eu un meilleur travail d'équipe et un échange d'idées plus riche.

19.14 *Taux d'exécution*. Les résultats décrits ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 46 produits prescrits.

Sous-programme 8

Environnement et établissements humains

19.15 a) L'application, aux niveaux national et régional, des accords mondiaux sur l'environnement a été facilitée par la coopération technique. Sept mentions des services fournis dans des documents et lors de réunions, soit 75 % de plus que l'objectif visé, témoignent de l'importance des travaux. De ce fait, les États membres ont donné la plus haute priorité à l'exécution d'initiatives pour le développement durable, adoptées lors du Forum intergouvernemental de haut niveau pour l'environnement. Deux gouvernements, des ONG et des centres de recherche et

de formation recevant une assistance ont porté un jugement positif sur les services fournis. Une étude systématique permettrait d'obtenir des informations plus utiles pour l'amélioration de l'exécution, les informations communiquées volontairement n'étant pas suffisantes.

b) L'intégration de la dimension écologique à la conception des politiques économiques et les résultats des études concernant les utilisations novatrices d'instruments économiques, par exemple les rapports entre le commerce et l'environnement et l'intégration des droits de propriété intellectuelle, les investissements et les services à l'analyse ont été systématiquement communiqués aux décideurs de haut niveau, aux fonctionnaires de rang intermédiaire, aux administrateurs du secteur privé ainsi qu'aux membres de la société civile, par le biais de trois cours et séminaires de renforcement des capacités, auxquels ont participé 16 pays, et leurs capacités techniques de conception des politiques s'en sont trouvées améliorées. Cinq pays au moins ont signalé qu'ils ont utilisé l'analyse fournie et la plupart ont jugé les cours très bons. Seize pays ont souligné l'intégration des politiques publiques et des politiques de l'environnement, notamment dans le domaine fiscal, comme moyens volontaristes de se doter des programmes d'action nécessaires, aux niveaux juridique, institutionnel et administratif pour l'utilisation efficace des instruments économiques dans la gestion de l'environnement national. Au total, 25 demandes de coopération technique ont été satisfaites, 22 monographies ont été effectuées, soit 80 % de plus que l'objectif visé, ce qui correspond à une plus grande demande et une plus large utilisation de l'assistance.

c) La base de l'information empirique pour l'évaluation systématique et comparative du mouvement observé aux niveaux national et régional vers des schémas de développement durable s'est élargie. Une nouvelle base de données contenant plus de 150 variables et indicateurs nationaux porte sur tous les pays; ces indicateurs s'inscrivent dans un cadre systématique intégré. Des ONG et des centres de recherche et de formation de quatre pays ont bénéficié sur leur demande d'une assistance technique; les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction dans 16 cas et 98 % des personnes interrogées ont jugé les cours bons ou très bons. Ces efforts ont également abouti au lancement d'un système d'indicateurs de viabilité du point de vue écologique pour un pays ainsi qu'à des demandes d'assistance technique, d'ateliers, de séminaires et de cours sur la question. Il faudra poursuivre les efforts pour accroître l'intégration et l'efficacité de ces activités.

d) L'assistance technique fournie dans six pays a permis l'adoption de pratiques et politiques de gestion urbaine mieux intégrée, sur le plan tant quantitatif que qualitatif. Les politiques d'occupation des sols concernant la stratégie municipale de décentralisation, la stratégie foncière intégrée au niveau des départements, la gestion locale visant à atténuer la pauvreté, l'observatoire rural/urbain du développement durable, les zones centrales et la relance des centres publics entre autres ont été lancés pour faire face aux questions de pauvreté dans les villes, ce qui montre que ces pratiques sont adoptées de plus en plus souvent. La CEPALC a donné suite à 27 demandes d'assistance technique, soit 10 % de plus que l'objectif visé, provenant de différents pays, ce qui indique un intérêt croissant de la part de ces pays et un renforcement de leur capacité technique. Trois carrefours électroniques sur la gestion des services publics, la relance des centres publics et l'atténuation de la pauvreté urbaine ont été ouverts. Le renforcement des capacités s'est fait par des cours et des ateliers sur la gestion urbaine, la diffusion

d'informations sur la pauvreté urbaine et la fourniture d'une assistance aux ministres et fonctionnaires de rang élevé dans le secteur du logement et du développement urbain. Selon les réponses reçues, les cours ont été très utiles.

19.16 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 31 produits prescrits.

Sous-programme 9 **Ressources naturelles et infrastructure**

19.17 a) Grâce aux conseils techniques fournis à 21 pays par le biais du secrétariat technique de la Conférence régionale sur les énergies renouvelables, de haut fonctionnaires ont pu développer leurs connaissances, s'agissant d'élaborer des politiques appropriées pour promouvoir la mise en valeur viable des ressources naturelles et de l'infrastructure et mener des actions en faveur de la viabilité écologique et de l'équité sociale. Dix conférences régionales, réunions au sommet et séminaires sur les énergies renouvelables, la mise en valeur de l'énergie, l'eau et la gouvernance, les droits des populations autochtones, l'environnement, l'eau, le développement fondé sur les ressources et les activités minières, auxquels ont participé plus de 400 personnalités et experts, ont bénéficié de conseils et de soutien. Dans le domaine des transports extra-urbains, on a donné suite à trois demandes d'assistance technique. Dix États membres ont exprimé leur satisfaction par écrit, ce qui prouve l'utilité des travaux dans ces domaines.

b) Les pays ont renforcé leurs capacités en matière de gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux niveaux régional et local grâce à la formation de 57 personnalités des gouvernements et des services d'utilité publique venant de 12 pays, soit 31 % du nombre total de spécialistes formés à ce jour dans ce domaine. Deux pays ont reçu des conseils techniques sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et la réglementation de services d'utilité publique et cinq autres sur des propositions de réforme des lois concernant l'eau. Les personnalités gouvernementales intéressées de neuf pays ont reçu des informations et de la documentation sur des aspects critiques de la réglementation des ressources en eau, des réserves en eau et de l'assainissement. La coopération technique concernant les plans nationaux d'extraction minière a été examinée avec un pays et trois autres ont bénéficié de coopération sur le passif écologique de l'industrie minière.

c) La capacité de négociation des pays sur la mise en valeur à long terme des ressources naturelles et des infrastructures a été renforcée grâce à des conseils techniques concernant les infrastructures et l'intégration fournis aux ministres des transports et à des personnalités gouvernementales de 11 pays ainsi qu'à des représentants d'institutions régionales. Trente-cinq ministres et représentants de banques ont reçu une formation sur la question des concessions de routes, les répercussions économiques de la situation d'États sans littoral ont fait l'objet d'une formation, de conseils et de coopération technique et un plan d'action a été rédigé. Des propositions de possibilité d'intégration, s'agissant notamment du gaz, ont été présentées et examinées à la réunion des présidents de la région des Andes, ce qui a mis des pays mieux en mesure de négocier des propositions de mécanismes internationaux de développement durable des ressources naturelles et de l'infrastructure. Dix pays au moins se sont déclarés satisfaits de la coopération technique fournie. La fourniture de services techniques de secrétariat a permis

d'améliorer la coordination et la coopération entre les institutions s'occupant des sources d'énergie.

19.18 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus sont déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 46 produits prescrits.

Sous-programme 10 **Statistiques et projections économiques**

19.19 a) Les États membres ont été mieux à même de produire des statistiques, d'élargir et actualiser des banques de données ou d'en créer, s'agissant notamment des indicateurs environnementaux et sexospécifiques et d'entreprendre des analyses des tendances économiques de l'heure dans la perspective de la gestion des politiques conjoncturelles grâce à la diffusion sur l'Internet de trois bases de données, qui sont téléchargées en moyenne 3 500 fois par mois. La couverture de presse des analyses économiques et des prévisions et des estimations de pauvreté a été la preuve d'un intérêt accru porté aux travaux de ce sous-programme. L'analyse des données a porté sur des éléments nouveaux tels que des indicateurs sexospécifiques et environnementaux, ce qui a facilité l'élaboration de politiques de développement prenant en considération ces éléments. La base de données sociale a été jugée parmi les cinq meilleures par *Development Gateway*. L'importance de ce travail est également illustrée par des manifestations répétées d'intérêt de la part de la Conférence statistique des Amériques, un ensemble d'institutions nationales qui ouvrent leur masse de données économiques et sociales confidentielles et la forte demande de séminaires, qui ont permis de former 530 experts.

b) Onze États membres ont adopté le Système de comptabilité nationale 1993 et produit des publications sur son utilisation, améliorant et élargissant ainsi la capacité technique de produits des statistiques des prévisions en tant que facteurs dans l'élaboration de programmes économiques et sociaux. À mesure que plus de pays, en particulier les petits pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, souhaitent incorporer de nouveaux comptes satellites, surtout en ce qui concerne les activités liées au tourisme, des accords ont été signés avec des organisations internationales pour promouvoir la création de tels comptes. La coopération technique a été élargie dans le domaine des statistiques sociales et dans le renforcement des capacités nationales concernant l'harmonisation des méthodes d'enquête sur les ménages. Les systèmes d'intégration régionale ont donné à leurs activités une dimension de statistique et de modélisation, associant le travail de la CEPALC à leur réseau de coordination macroéconomique (REDIMA). Trois nouveaux produits ont été offerts en ligne au public. *L'Annuaire statistique* a été téléchargé 340 000 fois, ce qui témoigne de sa valeur et de son intérêt. La poursuite de la collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales devrait favoriser l'efficacité dans l'établissement de statistiques économiques et sociales.

19.20 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 58 produits prescrits.

Sous-programme 11 **Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale**

19.21 a) Les analyses et l'assistance technique dans le domaine des statistiques, de la formulation des politiques et des négociations concernant les relations commerciales et l'intégration ont quadruplé, passant de 35 à 160 projets et services,

renforçant ainsi la capacité économique et technique de tous les États membres s'agissant de s'adapter à l'évolution rapide de la scène internationale, d'identifier les possibilités nouvelles et de tirer parti au maximum de la mondialisation et d'en atténuer les conséquences négatives. Une trentaine environ d'institutions régionales et internationales ont bénéficié de ces services. Au total, 407 utilisateurs finaux ont reçu une information sur les échanges commerciaux et l'intégration, la croissance économique, l'action des pouvoirs publics, l'agriculture, l'industrie, la compétitivité, la durabilité et les catastrophes et cette information a été téléchargée 202 000 fois, soit 16 % et 193 % de plus que les objectifs visés respectivement. Ces chiffres illustrent les efforts déployés pour travailler avec les nouveaux utilisateurs finaux et promouvoir le site Web comme moyen de diffusion. Parmi les résultats obtenus, on peut citer la relance du programme de travail concernant les stratégies de développement et d'intégration dans le contexte des marchés ouverts, sur la base des analyses et de la coopération technique apportées par la CEPALC; l'accès des banques centrales à l'analyse macroéconomique, aux échanges et à la modélisation afin de renforcer la formulation des politiques; le développement des connaissances, de la coordination et de la capacité de formuler une politique de la compétitivité de la sous-région; et une capacité accrue des États membres et des organisations internationales pour ce qui est d'évaluer les conséquences économiques, sociales, sexospécifiques et environnementales des catastrophes en faisant appel à l'assistance technique de la CEPALC et à son manuel sur les catastrophes naturelles; meilleure connaissance des possibilités et des défis du secteur agricole et création d'un groupe de travail des établissements agricoles et statistiques d'Amérique centrale et plus large accès aux analyses sur la compétitivité des petites entreprises et la capacité de commercialisation auprès des populations qui vivent à l'étranger.

b) La formation, l'analyse et l'assistance technique offertes par la CEPALC, en particulier sur l'élimination de la pauvreté, la faim et l'égalité des sexes ont mis les États membres mieux à même de formuler et de revoir les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes dans le contexte des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au total, 225 personnalités gouvernementales de cinq pays ont bénéficié de ces services, soit 27 % de plus que l'objectif visé, ce qui montre un regain d'intérêt et une plus large utilisation des services d'assistance. Un accès élargi à des informations pertinentes a été mis en évidence par le fait que les publications sur les questions sociales ont été téléchargées 38 520 fois, soit 196 % de plus que l'objectif visé. La CEPALC a entrepris 80 missions d'assistance technique qui ont bénéficié à 10 États membres et 9 organismes régionaux. De ce fait, les assemblées législatives et les établissements sociaux et éducatifs ont élargi leurs connaissances des liens entre la paternité responsable et les stratégies de réduction de la pauvreté, une nouvelle loi et une stratégie d'application ont été adoptées, trois stratégies/plans d'action nationaux de réduction de la pauvreté en faveur des enfants ont été améliorés, deux programmes de formation du public ont été lancés et les indicateurs connexes des programmes de formation ont été mis en place; six pays ont accès à des nouvelles analyses des stratégies de réduction de la pauvreté, s'agissant en particulier de données sur la vulnérabilité sociale et les relations entre le sexe et la pauvreté, sur la base d'enquêtes sur les ménages. Le réseau sous-régional de suivi des objectifs du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement social a renforcé la coordination régionale et la connaissance des méthodes et des statistiques et a affiné sa liste d'indicateurs communs pour le suivi des objectifs du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement social et des objectifs énoncés dans la

Déclaration du Millénaire et les institutions publiques, les ONG et les instances régionales se sont familiarisées avec les questions de sexospécificité, d'égalité des sexes, de développement économique, de décentralisation, d'efficacité des dépenses et d'infrastructure sociale au niveau municipal.

c) Des connaissances techniques axées sur l'harmonisation progressive des politiques énergétiques dans la sous-région et une plus grande efficacité dans la gestion de l'énergie ont été possibles grâce à la fourniture d'analyses, de formation et de conseils techniques à 325 utilisateurs finaux dans neuf pays, une attention accrue étant portée à la mise en valeur de sources d'énergie durables, en particulier les combustibles biologiques et les conséquences de conditions écologiques externes. Il y a eu 35 620 téléchargements, soit 150 % de plus que l'objectif visé, ce qui illustre l'intérêt croissant porté aux documents sur l'analyse des sources d'énergie. Grâce à ces efforts, cinq pays ont harmonisé les normes pour leur union douanière; trois pays ont formulé des directives environnementales pour les stations-service; deux pays étaient mieux placés pour négocier avec les fournisseurs d'énergie et, dans un cas, les économies pour les consommateurs d'essence ont été estimées à quelque 20 millions de dollars. Les études produites ont été examinées par les organes sous-régionaux chargés de l'énergie et elles ont servi à identifier les principaux problèmes sur les marchés nationaux de l'énergie ainsi que les solutions possibles. Les autorités nationales de six pays ont reçu une assistance technique dans le domaine des combustibles biologiques et défini des plans nationaux. Le personnel technique d'un pays a reçu une formation qui lui a permis d'évaluer le coût des centrales électriques pour l'environnement.

19.22 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 58 produits prescrits.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

19.23 a) Dans les 56 études et rapports techniques qui ont été diffusés, les États membres ont trouvé des recommandations et des conseils pratiques s'agissant de la violence dans la famille, des questions économiques et commerciales ainsi que des informations concernant les statistiques et la restructuration; 332 personnalités gouvernementales de tous les États membres et des organisations associées ont participé aux réunions; 364 représentants de gouvernements, dont 128 femmes, ont reçu une formation dans le domaine des statistiques sociales, de l'information, de la technologie, des indicateurs scientifiques et technologiques, de l'évaluation des catastrophes et de la diplomatie, ce qui a mis les États membres mieux en mesure de formuler des politiques et programmes et qui a facilité leur accès à des projets qui les aideront à s'adapter et à obtenir un maximum de résultats. La CEPALC a donné suite à 90 demandes d'assistance technique, dont la plupart concernaient l'intégration et les régimes commerciaux multilatéraux, ce qui a contribué, avec l'assistance technique en matière de conception et de formulation d'une politique économique, à atténuer la pauvreté et réduire les inégalités entre les sexes.

b) La capacité des États membres de définir et utiliser des indicateurs permettant de mesurer l'effet catalyseur de la science et de la technologie sur le développement économique et social a été renforcée grâce à une formation offerte à 37 fonctionnaires gouvernementaux de 10 pays, le taux de succès étant de 93 %. Une méthodologie de l'élaboration d'indicateurs scientifiques et technologiques a

été diffusée et utilisée par tous les pays. Dans la mesure où les données réunies seront introduites dans une base de données pour consultation et diffusion faciles, il sera nécessaire de poursuivre la formation au niveau national pour obtenir un effet maximum sur le développement économique et social.

c) Comme la CEPALC continue à fournir des services et un appui au secrétariat opérationnel pour les petits États insulaires en développement, 20 pays ont adopté le rapport de la réunion ministérielle des Caraïbes sur l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ce qui montre une capacité nationale renforcée de l'appliquer. Cette capacité a également été renforcée en matière de suivi du programme de travail commun mis au point pour accélérer l'application du Plan d'action qui permet aux États membres de se tenir informés des progrès accomplis.

19.24 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après des produits exécutés, qui représentent 84 % des 94 produits prescrits. Trois produits ont été différés en raison de postes vacants inscrits au budget ordinaire et quatre devront être exécutés en 2004. Quatre produits ont été arrêtés, faute de fonds extrabudgétaires, deux autres en raison de postes vacants inscrits au budget ordinaire et deux à la discrétion de la gestion.

Chapitre 20

Développement économique et social en Asie occidentale*

Sous-programmes : 1. Politiques de gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable; 2. Politiques sociales intégrées; 3. Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional; 4. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation; 5. Technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale; 6. Homogénéisation des statistiques comparables en vue d'améliorer la planification et la prise de décisions

Principaux résultats obtenus

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a facilité la participation de cette région aux conférences internationales de l'Organisation des Nations Unies en contribuant aux préparatifs à l'échelon régional et au suivi des plans d'action. La Déclaration ministérielle arabe adressée au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), la Déclaration ministérielle arabe pour le développement durable et la Déclaration de Manama, élaborée par des organisations non gouvernementales arabes en vue du Sommet, font partie des principaux résultats obtenus. La Déclaration de Beyrouth de la Conférence préparatoire de l'Asie occidentale figurait dans le document de travail initial du Sommet mondial sur la société de l'information. Pour la première fois, la CESAO est parvenue à obtenir de ses membres qu'ils arrêtent une position de négociation coordonnée en vue de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le rapport de la réunion des ministres arabes organisée dans le cadre des préparatifs de la Conférence a également été publié en tant que document de l'OMC. Les principales opérations de suivi comprenaient l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe, lancée au titre du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, et un plan d'action régional visant à coordonner le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

Grâce au soutien reçu, les pays membres de la CESAO ont conclu un accord sur un système de transport intégré, qui a fourni le cadre nécessaire pour la normalisation, dans toute la région, des caractéristiques techniques des infrastructures et de la signalisation. L'Accord des routes internationales, premier texte à être signé grâce à l'appui de la CESAO, est entré en vigueur après sa ratification par cinq pays, et l'Accord sur un réseau ferroviaire international a été signé par huit pays. Par ses travaux, la CESAO a permis à cinq pays d'établir des Comités nationaux de facilitation du commerce et des transports, offrant ainsi une tribune au dialogue entre les secteurs public et privé. Trois autres pays se sont engagés dans la même voie.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans les documents [E/ESCWA/S-4/4](#) (anglais) et [E/ESCWA/S-4/4A](#) (arabe) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

La CESAO s'est penchée sur les aspects juridiques de la gestion des ressources en eau partagées et sur l'adoption de politiques adaptées concernant la demande en eau et la gestion de l'eau, et elle a aidé ses membres à harmoniser leurs politiques et normes dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la production. Elle a créé et mis en service des réseaux et des mécanismes régionaux consacrés à l'eau (le réseau arabe de gestion intégrée des ressources en eau, ou AWARENET) et aux sources d'énergie durable (le mécanisme régional chargé de promouvoir les systèmes d'énergie durable, ou RPMSES), qui ont permis d'accentuer la sensibilisation, de renforcer les capacités et de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale. La CESAO a conçu des projets pilotes de « collectivités ingénieuses » et encouragé l'Arabie saoudite et le Liban à adopter des stratégies nationales dans les domaines des sciences et des technologies.

La CESAO a fourni de nombreux renseignements sur les politiques sociales et plaidé en faveur des politiques sociales intégrées, notamment des politiques visant à développer le tissu local et à impliquer davantage la société civile pour lutter contre la pauvreté. La CESAO est parvenue à renforcer les capacités en matière de développement des communautés locales, ce que mettent en évidence l'augmentation du nombre de pays membres qui reproduisent le projet de développement communautaire local, et le fait que des organisations gouvernementales et non gouvernementales utilisent les méthodes de formation qu'elle a mises au point. Dans le sud du Liban, l'assistance technique apportée à l'échelon local en matière de création d'emplois a permis d'améliorer les compétences et les capacités, et la CESAO y a ouvert un centre pour les femmes afin de s'attaquer plus efficacement aux vastes disparités entre les sexes et à la sous-représentation des femmes dans la région. Elle a aussi contribué à multiplier les réseaux et à renforcer la coopération entre gouvernements et institutions de la société civile, comme le montrent les mesures lancées par les gouvernements en coopération avec des organisations non gouvernementales pour faire diminuer le chômage, notamment au sein des groupes ayant des besoins particuliers.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 215 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Le rapport établi par le Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission, disponible en anglais (E/ESCWA/22/4) et en arabe (E/ESCWA/22/4A), comporte une présentation plus détaillée des résultats obtenus.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Politiques de gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable

20.1 a) Les pays membres devaient apporter des améliorations à leurs plans directeurs et faire davantage appel à des solutions technologiques économiquement viables et inoffensives pour l'environnement, dans le but de rationaliser l'utilisation des ressources en eau et en énergie et d'en assurer la pérennisation. La CESAO s'est attaquée à ce point sur plusieurs fronts. Elle a ainsi mené une enquête auprès des ministères chargés de l'eau et des institutions connexes (obtenant un taux de réponse supérieur à 70 %) d'où il est ressorti que ses membres s'attachaient en priorité à rationaliser l'utilisation de l'eau, en améliorant la gestion de la demande et en assurant la promotion du plan directeur en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Neuf pays membres avaient entrepris des réformes politiques et une restructuration institutionnelle dans ce sens. Un document régional sur la politique à adopter pour promouvoir la gestion de la demande a été établi lors de la deuxième Conférence régionale sur la gestion de la demande d'eau et la lutte contre la pollution. L'agriculture et le développement rural durables ont été mis en avant au moyen d'études de cas empiriques et d'ateliers, ce qui a permis de sensibiliser les parties prenantes dans certains pays aux meilleures pratiques en matière de développement rural et aux difficultés qu'engendre la pénurie d'eau dans l'agriculture, ainsi que de perfectionner le maniement d'outils quantitatifs devant permettre aux exploitations agricoles d'utiliser plus efficacement les ressources en eau. En réponse à deux questionnaires d'évaluation, 97 % des 49 acteurs concernés ont confirmé l'utilité de ces activités. Avec l'aide de la CESAO, un pays a adopté une stratégie pour acquérir des technologies de dessalement et de traitement de l'eau; des propositions ont été élaborées en vue de diffuser des technologies de ce type dans deux pays; et deux autres pays ont défini des stratégies nationales dans les domaines scientifique et technologique concernant les ressources en eau et en énergie. La prompt intervention des organismes nationaux et locaux a par ailleurs permis d'obtenir des résultats optimaux. La CESAO a fourni à ses membres des informations sur les politiques et systèmes en matière de gestion durable de l'énergie, après avoir mené des études sur le commerce transfrontière de l'énergie et sur l'énergie au service du développement durable, et élaboré un guide sur l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur du tourisme. Cinq pays membres ont adopté de nouvelles politiques sur la tarification de l'énergie, le rendement énergétique, les codes et les normes, et ils ont encouragé le recours à de nouvelles technologies, notamment l'emploi d'appareils consommant moins d'électricité et les systèmes électriques faisant appel à des sources d'énergie renouvelables. Un dispositif doit être mis en place pour assurer le suivi de l'application nationale des recommandations concernant les politiques dans les domaines de l'eau et de l'énergie et l'élaboration de rapports y afférents. À l'avenir, la méthodologie et les résultats des études techniques devraient être présentés plus efficacement, afin de consolider les engagements et de susciter une demande. Travailler en partenariat avec des institutions spécialisées permettra d'offrir des services de meilleure qualité aux acteurs concernés et pourrait être propice à l'apprentissage.

b) Lors du Sommet mondial pour le développement social, les membres de la CESAO se sont engagés à préparer d'ici à 2005 des stratégies nationales en

matière de gestion intégrée des ressources en eau, ce qui montre que les pays de la région sont mieux informés des normes reconnues sur le plan international en ce qui concerne la gestion intégrée de l'eau, des sources d'énergie renouvelables et de l'environnement, et qu'ils mettent ces normes en application. Deux pays membres ont souhaité que la CESAO organise des ateliers nationaux de formation sur l'application des principes de gestion intégrée des ressources en eau, et un autre a demandé à bénéficier d'une assistance technique pour mettre au point une stratégie nationale en la matière. La CESAO a mis en place le réseau arabe de gestion intégrée des ressources en eau pour soutenir les institutions régionales chargées de la recherche et de la formation dans le domaine du renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des ressources en eau. En 2003, le nombre de centres et d'institutions de formation adhérant au réseau a augmenté de 70 %, ce qui montre que les spécialistes et les institutions chargées de l'eau sont plus conscients du potentiel qu'offre la gestion intégrée des ressources en eau pour renforcer les capacités, et que les autorités compétentes s'impliquent davantage pour promouvoir ce type de gestion au niveau des politiques et dans la pratique. La CESAO a aidé cinq pays à lancer et à consolider des programmes favorisant le recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'à mettre au point et à appliquer un système d'étiquetage et de normes en matière de rendement énergétique, notamment dans l'industrie et le tourisme et en ce qui concerne la consommation des ménages. Des instruments économiques tels que la tarification de l'eau n'étaient pas exploitables pour concevoir des programmes de gestion intégrée des ressources en eau.

c) Les pays de la région se sont mieux préparés au Sommet mondial pour le développement social. En effet, 236 délégués officiels de pays membres étaient présents, soit 20 % de plus que l'objectif fixé et une augmentation de 40 % par rapport aux chiffres de la participation à la Conférence internationale de 1992 sur l'environnement et le développement. Plusieurs pays membres ont remercié par écrit la CESAO d'avoir contribué à diverses réunions régionales de préparation, démontrant ainsi l'utilité de son intervention. Les résultats d'une auto-évaluation ont révélé qu'il n'était pas souhaitable de multiplier les disciplines abordées pour aider les pays à se préparer au Sommet, mais qu'elles devaient être mieux sélectionnées, de manière à couvrir les différentes facettes de la planification et de la gestion du développement durable.

d) Les représentants des organismes de normalisation et d'accréditation des pays arabes ont décidé de créer un conseil de coordination des accréditations (*Arab Accreditation Coordinating Council*), prenant ainsi position en faveur de l'adoption des régimes de normalisation et d'accréditation proposés par la CESAO. En outre, dans le cadre des recherches et des activités menées en vue d'élaborer une base de données rassemblant des indicateurs relatifs aux sciences, aux technologies et à l'innovation, un service a été créé en Arabie saoudite pour contrôler ces indicateurs. Les enseignements qui seront tirés de la mise en place et de la gestion de ce service, du point de vue de la collaboration avec des institutions évoluant dans le secteur, seront utiles pour établir des services similaires dans d'autres pays membres. Les pays arabes sont parvenus à un consensus sur un conseil d'accréditation qui sera responsable de la coordination, mais non pas de l'exécution. Il faut par conséquent désigner des interlocuteurs nationaux appropriés, qui composeront l'organe d'exécution du conseil. Des modalités solides doivent en outre être définies pour permettre aux institutions concernées d'intervenir rapidement dans le processus d'application, afin que les normes puissent faire l'objet d'un suivi durable et que

d'autres indicateurs pertinents ainsi que des méthodes de collecte et de collationnement puissent être mis au point.

e) Une opération lancée par la CESAO a permis de constituer une base de données en ligne recensant les organismes et services d'appui existant en Jordanie. On a pu constater à cette occasion que la diffusion plus large d'informations relatives à des organismes et services d'appui connexes et l'expertise accrue en matière de développement de réseaux entre les petites et moyennes entreprises (PME) ont amélioré les conditions de développement de ces dernières. La CESAO a organisé des réunions au cours desquelles les résultats de l'étude portant sur les noyaux et les réseaux dans le secteur des textiles et de l'habillement ont été examinés. Les petites et moyennes entreprises libanaises concernées ont ainsi mieux réalisé combien il est important de communiquer pour renforcer la compétitivité. Un forum consacré aux technologies, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté s'est réuni pour promouvoir la productivité des petites et moyennes entreprises ainsi que la lutte contre le chômage et la pauvreté, grâce à la diffusion des nouvelles technologies et à l'application rationnelle de technologies éprouvées. Il a conduit à l'adoption d'un programme d'action régional, qui prévoit la création, dans le cadre d'un projet pilote, de trois centres technologiques communautaires polyvalents dans une zone défavorisée du Liban, et d'une cuisine industrielle en Égypte. Grâce à des partenariats avec les organismes communautaires concernés, les dépenses encourues par ces deux projets ont été réduites au maximum. Il reste cependant nécessaire de sensibiliser davantage les pays au concept de réseaux et à ses avantages pour les petites et moyennes entreprises. Les résultats seraient en outre plus probants si les partenariats susmentionnés étaient renforcés.

20.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 45 produits prescrits.

Sous-programme 2

Politiques sociales intégrées

20.3 a) La réunion portant sur les politiques sociales dans les pays de la CESAO a aidé les responsables politiques à mieux saisir le processus d'élaboration de politiques et leur a permis de réfléchir aux moyens d'améliorer les capacités des pays membres en matière de gestion intégrée et d'ajustement des politiques sociales. À partir des recommandations formulées lors de cette réunion, on a entrepris d'établir un réseau d'information en ligne, des profils de pays et un rapport régional sur les politiques sociales intégrées. Certains pays hors CESAO se sont attachés à formuler et à appliquer des politiques sociales, et ces expériences réussies ont fait l'objet de cinq études de cas, qui ont été publiées et diffusées auprès de responsables gouvernementaux. Grâce à une étude du contexte analytique au sein duquel les politiques sociales sont formulées et appliquées dans la région de la CESAO, qui comportait des études de cas sur quatre pays membres, les pays ont pu entreprendre des démarches visant à formuler et à adopter des politiques conformes au cadre établi par la CESAO dans le domaine social.

b) Afin d'inciter les institutions de la société civile à participer et à contribuer davantage au dialogue politique avec les gouvernements, et pour contrôler et appliquer les recommandations des conférences internationales, le Comité consultatif des organisations non gouvernementales a tenu sa première session, où il a reconnu la nécessité de multiplier les formations. Le nombre

d'organisations non gouvernementales participant aux réunions de la CESAO a augmenté, passant de 35 en 2001 à 160 en 2003. La CESAO a reçu au moins cinq demandes d'assistance technique émanant de telles organisations.

c) À l'échelon macroéconomique, on s'est efforcé de renforcer les capacités des décideurs en matière de formulation et de promotion de politiques, mesures, mécanismes et programmes de lutte contre le chômage, comme premier outil de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, une étude a été menée sur les moyens de faire face à la mondialisation, notamment les politiques visant à développer les compétences et à lutter contre le chômage (*Responding to globalization: skill formation and unemployment reduction policies*) et les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont fait l'objet d'une étude de cas. Ces documents alertent les décideurs sur l'importance du renforcement des compétences, question qui a été négligée dans la région de la CESAO. À l'échelon microéconomique, un projet opérationnel lancé en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne a contribué à faire baisser le chômage, en créant dans les collectivités rurales 1 500 nouveaux emplois environ. Ce projet a été mené dans le souci de respecter l'équilibre hommes-femmes. Il a en outre permis de mettre en place des fonds de prêts renouvelables, grâce auxquels approximativement 200 personnes ont obtenu des prêts. Dans le cadre de ce projet toujours, 1 350 personnes environ ont été formées au développement des communautés locales; cinq manuels de formation ont été publiés; du matériel de formation technique a été élaboré et des études devant servir de référence ont été menées à bien. Il reste à collecter et à publier des indicateurs précis sur le chômage dans les pays de la CESAO, et à transposer dans d'autres pays de la région les travaux exécutés pour développer les communautés locales.

d) Les efforts déployés pour encourager les gouvernements à créer dans tous leurs départements des groupes chargés de la parité des sexes ont permis de traiter la question du renforcement des capacités des pays membres à s'attaquer à la sous-représentation des femmes. À ce jour, six pays ont mis en place des groupes chargés des questions concernant les femmes, mais certains pays ne fournissent pas les informations dont la CESAO a besoin pour contribuer à la création de ces groupes.

e) Trois projets de développement urbain ont été lancés pour renforcer les pratiques d'urbanisme tenant compte des dimensions humaines, sociales et physiques. Ces projets portent sur les politiques en faveur du logement et de l'administration des villes et visent à favoriser l'intégration de tous les citoyens dans les villes ainsi que la participation des communautés locales dans les zones sortant d'un conflit. L'importance de la dimension sociale dans le développement des villes a été mise en évidence lors de formations professionnelles, dans les profils et les rapports sur les pays, au cours de réunions d'experts, de séminaires de levée de fonds et de réunions de consultation, lors de la mise en place d'observatoires urbains locaux, dans le contexte de l'assistance technique et sur les sites Web. On a insisté sur le fait que le développement urbain doit déboucher en priorité sur l'amélioration de la qualité de vie. Lors de la campagne régionale, les expériences concluantes menées dans la région de la CESAO ont été exposées aux gouvernements, afin qu'ils comprennent combien il importe d'instaurer un cadre juridique et politique approprié pour favoriser la sécurité foncière et immobilière, et de mobiliser la volonté politique nécessaire à l'application d'une bonne gouvernance urbaine. Des travaux ont été entrepris en vue de développer un réseau d'information avec l'appui des observatoires urbains locaux, afin d'aider les

municipalités à élaborer leur propre programme en matière d'indicateurs urbains. Ces travaux ont fait apparaître la nécessité d'une stratégie globale pour coordonner les efforts, notamment avec les organisations non gouvernementales et les agences gouvernementales concernées, afin d'éviter que les projets ne se recoupent. De plus, il faut exercer un suivi approprié, identifier les organisations responsables de l'application et du contrôle, et déterminer le rôle des municipalités.

f) La capacité des pays à augmenter la production d'indicateurs sociaux et de statistiques ventilées par sexe ainsi qu'à les diffuser et à les utiliser à des fins d'analyse, de suivi et d'élaboration de politiques, a été améliorée grâce à des ateliers et à des publications. Les participants issus de bureaux de statistique nationaux de tous les pays membres de la CESAO ont reçu une formation sur les indicateurs sociaux et les statistiques par sexe. Ces efforts ont permis de distribuer à de nombreux utilisateurs (parmi lesquels des universitaires, des chercheurs et des médias) des profils statistiques sur les deux sexes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi. La CESAO a organisé un atelier et mené une étude qui ont permis à ses pays membres d'approfondir leurs connaissances sur les statistiques relatives à la pauvreté. Ces activités ont aussi permis de montrer qu'il importe d'établir sur la question de la pauvreté des statistiques exactes en vue de l'élaboration des politiques. La CESAO a aussi perfectionné ses mécanismes de diffusion en développant une base de données sur les statistiques par sexe, qu'elle a mise en ligne. Elle a appliqué une stratégie efficace, consistant à adresser constamment des rappels aux pays pour qu'ils fournissent des statistiques sociales, et à assurer un suivi. Il est envisagé, à plus long terme, de diffuser les données sur Internet.

20.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 54 produits prescrits.

Sous-programme 3

Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional

20.5 a) Les pays membres ont eu davantage recours à des indicateurs, des techniques et des analyses du comportement macroéconomique dans le cadre des décisions politiques ayant trait à l'économie, comme le révèlent la diffusion d'indicateurs sur la finance et la pauvreté dans la région et l'introduction de nouvelles techniques pour mesurer la production économique. Ces outils analytiques et empiriques, qui sont décrits dans l'enquête sur l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (*Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region*), ont été diffusés en vue d'être utilisés lors des prises de décisions dans le domaine économique. Les pays ont été davantage sensibilisés aux questions d'actualité grâce à une conférence, à des rapports, à des documents et à des articles, qui faisaient état des tensions politiques dues aux mauvais résultats économiques dans la région et soulignaient les répercussions sur le commerce, la croissance économique et les investissements. Alors qu'ils s'efforcent de réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement, les pays arabes sont confrontés à un défi considérable puisque 40 % environ de leur population vit avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. Il serait bon, pour évaluer les résultats obtenus, de disposer des sondages effectués auprès des lecteurs, et notamment de savoir quelle utilité ils ont reconnue aux rapports économiques de la CESAO en tant qu'outil d'élaboration des politiques.

b) Des prévisions et des analyses d'impact ont été mises au point pour accroître encore la capacité des pays membres et des associations professionnelles à contrôler les tendances en matière de productivité. Elles permettent de déterminer avec une précision acceptable les évolutions récentes et escomptées dans la région de la CESAO. Ainsi, d'après l'enquête menée par la Commission, le taux de croissance réel du produit intérieur brut dans la région a été de 1,88 % en 2002 et les statistiques nationales publiées par la suite ont fait état d'un taux de 1,92 %. Des modèles prévisionnels ont été créés et analysés en interne afin d'obtenir une évaluation empirique plus détaillée de l'activité économique à venir dans la région. Les mesures des retombées et les prévisions permettent de mieux informer les associations professionnelles et les investisseurs potentiels des perspectives économiques régionales.

c) Les pays membres utilisent les outils statistiques et les indicateurs fournis par le secrétariat de la CESAO (dont certains ont trait à la production et à la productivité) pour analyser la politique économique dans les domaines de la croissance économique, du commerce extérieur et des comptes nationaux, ce que met en évidence l'approbation par le Comité des statistiques du programme de travail sur les statistiques. Il faudra mettre au point plus d'indicateurs calculés en termes réels, sur la base des prix constants. L'indice de production établi pour la Jordanie n'avait qu'une utilité restreinte et il n'était pas aisé de le transposer dans d'autres pays, du fait du manque de données.

d) La capacité des pays membres à exécuter le Programme de comparaison internationale a été renforcée lorsque 11 pays ont commencé à l'appliquer à leur tour et ont nommé des coordonnateurs nationaux chargés de travailler avec le coordonnateur régional pour le Programme de la CESAO, conformément aux plans définis et approuvés tant par le Conseil d'administration du Programme pour la région de la CESAO que par le Bureau mondial du Programme auprès de la Banque mondiale. En 2003, 60 statisticiens et experts gouvernementaux ont bénéficié d'une formation sur le programme, qu'ils mettront en pratique sur le terrain.

20.6 *Taux d'exécution.* Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 81 % des 21 produits prescrits. Un groupe d'experts a cessé de se réunir, des postes inscrits au budget ordinaire étant restés vacants. Trois publications en série avaient été achevées et devaient être mises en forme, mais elles n'étaient toujours pas disponibles en 2003. Elles ont été reportées pour des raisons tenant au Programme.

Sous-programme 4

Intégration régionale et adaptation à la mondialisation

20.7 a) Les pays membres ont adopté un plus grand nombre de mesures pour faciliter les échanges et promouvoir les diverses composantes du système de transport intégré dans le Machrek arabe, tandis que l'Accord sur les routes internationales est entré en vigueur après sa ratification par cinq pays. Depuis lors, six autres pays y ont adhéré. Huit pays ont quant à eux adopté et signé l'Accord sur le réseau ferroviaire international du Machrek arabe. Une étude de faisabilité a été réalisée au sujet des avantages économiques de la facilitation des échanges commerciaux entre la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, et elle a été accueillie favorablement par les Ministres des transports des trois pays ainsi que par les représentants du secteur privé libanais. Cinq pays ont mis en place des

comités nationaux de facilitation du commerce et des transports, et trois ont pris des mesures pour créer des instances similaires, chargées du dialogue sectoriel entre le public et le privé, en vue d'appuyer le processus de simplification du commerce et des transports dans la région. La CESAO doit continuer de renforcer la démarche intégrée appliquée aux transports et au commerce, notamment le rapprochement des ressources, afin d'accroître les retombées positives pour la région.

b) Les pays membres comprennent mieux les tendances et questions relatives au développement international. En effet, quatre pays membres ont actualisé leurs lois et règlements sur les droits de propriété intellectuelle, les politiques en matière de concurrence et le commerce des services, abordant ainsi des problèmes qui se posent dans le système des échanges internationaux. Les hauts responsables arabes étaient plus nombreux à participer aux 14 réunions portant sur les échanges commerciaux (339, contre 70 en 2000-2001), et les femmes représentaient 24 % des 968 participants. D'importantes recommandations ont ainsi été formulées en matière de politique commerciale, notamment sur la nécessité d'adopter une position de négociation coordonnée, qui est apparue pendant la conférence des ministres arabes réunis pour préparer la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. La CESAO a contribué à ces préparatifs en répondant à la demande croissante de publications en langue arabe sur les négociations commerciales (l'arabe n'étant pas une langue officielle de l'OMC). De plus, elle a apporté son assistance technique sur des questions traitées par l'OMC, en organisant une formation et des réunions d'experts pour préparer la conférence. La coordination entre les secteurs privé et public dans ce domaine doit être renforcée, et il faut établir un lien entre les questions concernant le développement du commerce et la lutte contre la pauvreté. Les pays membres ont en outre besoin d'une plus grande assistance technique dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC.

c) La CESAO diffuse plus largement les données et informations dont elle dispose, afin de suivre, de contrôler et d'améliorer l'intégration financière, notamment pour ce qui est questions liées à l'investissement étranger direct, et afin de mieux comprendre les facteurs qui font obstacle à ce type d'investissement et les incidences de la mondialisation sur les marchés financiers. On a pu le constater dans certains pays, qui se sont penchés sur le financement du développement et ont rédigé ou actualisé des lois sur l'investissement. Ainsi, en 2002, le Yémen a adopté une nouvelle loi sur les investissements et en 2003 la République arabe syrienne a fait de même s'agissant des zones de libre-échange. D'autres pays ont pris des mesures plus directes, en ouvrant des secteurs spécifiques à l'investissement étranger direct. En 2002, les filiales de banques privées étrangères ont été autorisées à s'installer en République arabe syrienne et, en 2003, en Arabie saoudite, un marché boursier a été créé et de nouveaux secteurs économiques ont été ouverts à l'investissement étranger direct. En outre, le Koweït et les Émirats arabes unis ont demandé à intégrer le projet CESAO-CNUCED de création de bases de données nationales sur l'investissement étranger direct. En 2003, des formations ont été organisées au Bahreïn et en Jordanie. Pour renforcer les décisions prises par les pays de la région en faveur du développement économique durable, il faudrait que les données économiques et financières officielles des pays et les dispositions législatives les plus récentes sur le financement du développement et l'intégration régionale soient plus directement accessibles. Il serait utile à cet égard de désigner des correspondants dans tous les pays membres, pour qu'ils fournissent des données et des informations sur les dernières évolutions.

d) Grâce à l'organisation d'ateliers de formation sur les obstacles techniques aux échanges, le commerce des services et le règlement des différends, auxquels ont participé les responsables gouvernementaux de plusieurs pays membres, ceux-ci sont mieux à même d'identifier et d'adopter des dispositifs et des opérations destinés à améliorer les conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence. Une réunion d'experts a été consacrée à la compétitivité des exportations des pays membres de la CESA0 et plusieurs questions ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement ont été étudiées. Onze recommandations ont été adoptées, traduisant une prise de conscience et un renforcement des capacités. Ces recommandations portaient sur l'amélioration des normes et des caractéristiques techniques des produits; elles appelaient à un soutien régional en faveur du développement de technologies industrielles et au renforcement de l'intégration économique régionale par l'adoption de positions unifiées lors des négociations régionales et multilatérales sur l'accès au marché. Plusieurs questions liées aux différends commerciaux ont été évoquées pendant un séminaire régional sur le règlement des différends régionaux entre membres de l'OMC. L'intérêt des échanges sur ce thème est apparu lorsque les négociateurs arabes ont demandé à participer à un plus grand nombre de séminaires sur l'OMC lors de l'exercice biennal suivant. Quatre pays ont entrepris de modifier leur législation sur la propriété intellectuelle ou d'élaborer de nouvelles lois en la matière.

20.8 *Taux d'exécution*. Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 57 produits prescrits.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications au service de l'intégration régionale

20.9 a) Une meilleure coordination entre les pays membres et/ou les entreprises grâce à un développement de l'infrastructure des technologies de l'information et des communications (TIC) a été favorisée par une amélioration de l'infrastructure TIC dans tous les pays membres, comme en témoigne l'accroissement de la télédensité (nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants), et du nombre d'ordinateurs personnels, d'utilisateurs d'Internet et de serveurs qu'indique le site Web de l'UIT. Il apparaît que la télédensité mobile a augmenté en 2002 dans tous les pays et que le nombre de lignes fixes s'est quelque peu accru, sauf en Iraq. Cette tendance devrait se maintenir, ce qui sera confirmé quand les données pour 2003 seront disponibles. D'autres indicateurs ont évolué dans le même sens. Les moyennes régionales demeurent inférieures aux moyennes mondiales, bien que les pays du Golfe soient mieux placés que les autres pays membres et affichent dans certains cas des indicateurs supérieurs à la mondiale. Le suivi de l'application des recommandations issues de travaux de la CESA0 sur l'infrastructure TIC et la normalisation régionale doit être amélioré. En particulier, la coordination régionale de certains projets, notamment celui qui porte sur la mise en place d'un réseau fédérateur Internet, devrait s'intensifier pour que des résultats concrets puissent être atteints et que l'intégration régionale progresse.

b) Une diffusion plus large des connaissances et de l'information relatives aux normes, à l'infrastructure et aux applications liées aux technologies de l'information et des communications a été favorisée par 16 activités, soit 8 de plus qu'en 1996-2001. La Conférence préparatoire régionale en vue du Sommet mondial

sur la société de l'information a attiré 272 participants des secteurs public et privé provenant de 23 pays (dont 12 pays membres). Un projet de plan d'action régional a été élaboré pour aider les pays membres à appliquer les décisions issues du Sommet et à coordonner leurs efforts au niveau régional. Les 11 publications ont pour la plupart été produites en arabe à la demande des pays membres; elles portent sur un large éventail de domaines tels que l'infrastructure TIC, le contenu numérique en arabe, la gestion des connaissances et les utilisations des TIC dans les administrations publiques, le commerce, les échanges et les transports et l'éducation. Les rapports sur l'initiative « Contenu arabe » et la société de l'information en Asie de l'Ouest ont trouvé un très large public et ont fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse et de la part des représentants d'administrations publiques. Des commentaires positifs ont été faits oralement à propos de la publication d'études et de rapports en arabe. L'accent mis sur les applications présentant un intérêt pour la région, par exemple la cyberadministration, et sur le développement de la société de l'information devrait permettre à la collaboration régionale de s'intensifier.

c) Des progrès sur le plan de la capacité des pays membres de participer efficacement au Sommet mondial sur la société de l'information et de la reconnaissance de la nécessité d'élaborer des politiques concrètes pour l'intégration des politiques, normes et applications TIC dans le processus de développement ont été accomplis grâce à l'organisation de la conférence préparatoire régionale en vue du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a permis de diffuser l'information et de transférer des connaissances relatives à tous les aspects de la société de l'information. Le texte issu de cette conférence, intitulé « Vers une société de l'information en Asie occidentale », est l'une des cinq déclarations régionales sur la base desquelles ont été élaborés la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Le degré de participation et le nombre de réponses positives (62 réponses donnant une appréciation supérieure à 60 % et 3 réponses donnant une appréciation inférieure à 60 % en ce qui concerne l'utilité de la conférence pour la préparation du Sommet) indiquent que la Conférence a atteint ses objectifs, et notamment qu'elle a permis de sensibiliser les pays membres et les a aidés à se préparer à la première phase du Sommet. Tous les pays membres ont participé au Sommet, deux présidents et 10 ministres s'étant déplacés pour l'occasion. Sur les 13 pays qui ont répondu à un questionnaire, 10 ont indiqué qu'ils allaient commencer immédiatement ou dans un délai d'un an à mettre en œuvre le Plan d'action. Davantage d'efforts s'imposent pour aider certains pays membres à exploiter les TIC en faveur du développement socioéconomique, à élaborer des stratégies en matière de TIC et à prévoir des activités appropriées. L'organisation de nouvelles réunions régionales, au niveau des experts ou des décideurs, permettrait d'améliorer encore la coordination et de développer les échanges de connaissances, notamment techniques.

d) L'établissement de normes et de protocoles régionaux en matière de connectivité a été facilité par des activités portant sur la promotion des contenus numériques en arabe et du système d'attribution des noms de domaine arabes et visant à coordonner les efforts régionaux déployés par des acteurs multilatéraux en vue du développement de la société de l'information dans la région. Les activités techniques de normalisation demanderont encore du temps et des efforts, comme en témoigne le fait que l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, organisme officiellement chargé de la normalisation au sein de

la Ligue des États arabes, n'a pas encore adopté de norme relative aux contenus TIC en arabe. La norme relative à l'utilisation de l'arabe sur Internet a été mise au point et a reçu l'approbation tacite des commissions nationales de normalisation, mais elle ne pourra être adoptée qu'en séance officielle. La CESAO a exécuté un nouveau projet de normalisation du système d'attribution des noms de domaine arabes afin de favoriser l'usage de l'arabe dans les adresses Internet et de susciter ainsi une utilisation accrue de l'Internet dans les pays arabes. Un document sur la question a été présenté aux acteurs nationaux et régionaux pour examen; il devrait être adopté en 2004. L'établissement de normes et de protocoles en matière de connectivité dans les pays arabes nécessite la création de liens plus étroits avec la Ligue des États arabes et en particulier avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières.

20.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 17 produits prescrits.

Sous-programme 6

Homogénéisation des statistiques comparables en vue d'améliorer la planification et la prise de décisions

20.11 a) Une meilleure interconnectivité avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, aux fins de l'harmonisation des statistiques et du contrôle de leur qualité, ainsi qu'une plus grande complémentarité des pays membres ont été obtenues grâce à l'exécution conjointe, par la CESAO et la Division de statistique, du projet régional sur le renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Dans le cadre d'une série de séminaires, les pays membres ont mis en commun leurs connaissances spécialisées en matière de gestion et d'organisation des offices de statistique, d'administration des recensements et de diffusion des données, et des statisticiens des offices nationaux de statistique ont échangé des informations sur les pratiques optimales et sont convenus de développer leurs capacités pour pouvoir produire des statistiques exactes et comparables. Pour améliorer la diffusion des statistiques sociales de la CESAO, un module de base de données sur le commerce international a été mis à la disposition du public sur Internet, de même que le rapport statistique de la région couverte par la CESAO (*Statistical Abstract of the ESCWA Region*) et le bulletin électronique des statistiques de l'état civil dans les États membres de la CESAO (*Bulletin on Vital Statistics in the ESCWA Region*). Les ateliers et les séminaires se sont révélés utiles : ils ont permis de faire mieux comprendre les notions et les définitions statistiques et la façon dont elles sont utilisées, en pratique, par les pays.

b) Aux fins d'un renforcement des capacités des institutions nationales pour la production d'indicateurs et de statistiques harmonisés dans les domaines économique et social et dans différents secteurs, suivant les normes internationales, la CESAO a, en collaboration avec la Banque mondiale, facilité la mise en œuvre des activités du Programme de comparaison internationale dans le cadre d'un projet régional auquel tous les pays membres ont participé, excepté l'Iraq et la Palestine. Grâce aux efforts conjugués des pays membres et de la CESAO, le système recommandé par l'Organisation des Nations Unies a été utilisé pour établir les données sur les échanges commerciaux internationaux, les importations et les exportations, et la qualité s'est ainsi améliorée. Une réunion d'experts sur les statistiques relatives à la pauvreté a permis d'améliorer les connaissances des

participants en la matière et de faire ressortir les insuffisances des données sur la pauvreté, ce qui a mis en lumière la nécessité de mener des enquêtes nationales pour obtenir des données exactes et valables sur la pauvreté.

c) La formation des membres des administrations publiques à l'utilisation du système de comptabilité nationale de 1993 et d'autres normes statistiques internationales a été renforcée grâce à des réunions techniques et des services consultatifs portant sur la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale dans la région. Sur les 13 pays membres de la CESAO, 11 ont participé au Programme et bénéficié d'activités de formation sur les notions qui entrent en jeu dans le SCN 1993 et les applications de ce système dans le Programme, dispensées à l'intention du personnel des administrations publiques, en particulier celui des offices centraux de statistique. Plus de 60 membres d'administrations publiques ont participé à deux réunions régionales. Le coordonnateur du Programme pour l'Asie occidentale s'est rendu dans les pays membres pour donner des conseils et prêter son appui. La formation des représentants des administrations publiques à l'utilisation du SCN 1993 a rendu les institutions nationales mieux à même de produire des statistiques économiques harmonisées. Cette réalisation recoupe donc en partie la précédente. La prochaine phase d'application du Programme, qui est mise en œuvre par la CESAO, vise à aider les pays à passer du Système de comptabilité nationale de 1968 au Système de 1993 en renforçant leurs capacités.

d) La production de statistiques économiques et d'indicateurs du développement durable individualisés a augmenté grâce à l'établissement d'une série préliminaire d'indicateurs relatifs à la mise en valeur durable des sources d'énergie qui a été examinée par les organisations de la région s'occupant de statistique et d'énergie, en vue de la mise au point d'un indicateur régional de développement du secteur de l'énergie. Deux pays membres sont en train d'établir des statistiques de ce type et ont commencé à les utiliser. Une liste d'indicateurs écologiques utiles a également été élaborée. Il est apparu que la région n'a que peu d'expérience en matière d'indicateurs du développement durable et qu'il faudrait donc que les organisations des pays de la CESAO et les organisations régionales qui s'occupent d'énergie, de statistique et de planification coordonnent davantage leurs activités en la matière. Il est également apparu que la région manque de statistiques valables et fiables dans le domaine de l'environnement. Des mesures ont donc été prises pour améliorer la qualité des données et faire en sorte qu'elles puissent plus aisément être comparées au sein de la région; ainsi, il a été prévu au programme de travail pour 2004-2005 une activité visant à moderniser les systèmes de surveillance de l'environnement des pays de la région de la CESAO.

e) Afin que les principales statistiques et les principaux indicateurs nationaux dans le domaine social, en particulier dans les secteurs nouveaux, soient plus complets, de meilleure qualité et mieux utilisés, des statistiques actualisées sur les secteurs sociaux ont été publiées sur Internet et sur papier. Divers utilisateurs ont pu obtenir rapidement des statistiques sociales exactes et à jour sur le site Web de la CESAO. Les derniers numéros du *Statistical Abstract* et du *Bulletin on Vital Statistics* ont également été publiés sur Internet. Onze des 13 pays membres de la CESAO ont participé à un séminaire de formation sur les objectifs du Millénaire pour le développement et se sont engagés à renforcer la coopération en matière de diffusion rapide des statistiques et indicateurs sociaux. La préparation du Recueil de statistiques et d'indicateurs sociaux, dans lequel sont présentées des séries

chronologiques sur les objectifs du Millénaire et les indicateurs correspondants, s'en est trouvée facilitée. Des données provenant des offices de statistique ont montré que les pays utilisent des méthodes différentes pour mesurer le même indicateur. Il va falloir poursuivre les activités de renforcement des capacités afin que les notions et les définitions soient davantage normalisées et que les échanges s'intensifient en ce qui concerne les pratiques optimales.

20.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 21 produits prescrits.

Chapitre 22

Droits de l'homme*

Sous-programmes : 1. Droit au développement, recherche et analyse; 2. Appui aux organes et organismes chargés de promouvoir les droits de l'homme; 3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

Tout le système des Nations Unies s'est mobilisé pour soutenir les organes s'occupant des droits de l'homme et intégrer le droit au développement dans les activités menées; les organismes et programmes des Nations Unies ont commencé à utiliser les normes et principes relatifs aux droits de l'homme comme instruments de programmation dans le domaine du développement. De grandes orientations ont été définies dans un plan interinstitutions pour 2004-2006 visant à renforcer les capacités des organismes des Nations Unies au niveau des pays pour qu'ils soient mieux à même d'aider les États Membres qui en font la demande à mettre en place des mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme devant permettre non seulement d'améliorer la vie de chaque individu, mais aussi de favoriser la stabilité sociale et le développement durable.

Des réformes des organes de suivi de l'application des traités ont été entamées, l'objectif étant d'alléger les obligations des États parties en matière de présentation de rapports sur l'application de divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en convoquant des réunions des parties prenantes. La réduction considérable des délais de traitement des plaintes individuelles adressées aux organes de suivi de l'application des traités depuis qu'une équipe des pétitions a été rétablie indique que l'appui apporté à ces organes s'est encore amélioré. Au cours de l'exercice biennal, il a été donné suite à 12 000 communications, soit toutes celles qui avaient été reçues en 2002-2003 et 3 000 datant d'années précédentes. Dans plusieurs cas, le traitement rapide des plaintes a permis d'éviter de sérieux préjudices aux plaignants.

Les activités de coopération technique ont plus que doublé en nombre et en ampleur; 70 % des demandes des gouvernements ont été satisfaites, ce qui a contribué au développement et au renforcement des systèmes nationaux de protection dans 35 pays. Il est ressorti de l'évaluation globale indépendante du programme de coopération technique que le rôle du Haut Commissariat des

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 25)] et au paragraphe 67 à 71 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Nations Unies aux droits de l'homme en tant qu'organe des Nations Unies spécialisé dans les droits de l'homme était reconnu, salué et apprécié à sa juste valeur par les gouvernements et les organisations non gouvernementales, ainsi que par les autres organismes des Nations Unies. Les droits de l'homme ayant été systématiquement intégrés dans les activités des équipes de pays des Nations Unies, un appui a été apporté à la composante Droits de l'homme de 13 missions de paix des Nations Unies, six bureaux régionaux ou sous-régionaux ont été créés et des conseillers en matière de droits de l'homme ont été affectés à quatre équipes de pays. En 2003, 70 % des projets de coopération technique ont été exécutés en coopération avec des organismes des Nations Unies au niveau des pays.

L'assistance générale apportée aux titulaires de mandat (rapporteurs spéciaux, experts et groupes de travail) au titre des procédures spéciales (établies au cas par cas par la Commission des droits de l'homme pour l'examen de certaines situations relatives aux droits de l'homme) a été renforcée; 1 300 requêtes urgentes ont été envoyées dans plus de 120 pays pour demander que des personnes ou des groupes soient protégés. Des titulaires de mandat se sont rendus dans 50 pays et les procédures spéciales ont donné lieu à plus de 200 rapports et études, dont des recommandations susceptibles de servir de base à une intervention des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme au niveau des pays. Grâce au renforcement de l'appui aux procédures spéciales, les titulaires de mandat ont pu réagir plus rapidement aux allégations de violations et intervenir auprès des gouvernements dans de meilleurs délais, ce qui leur a permis de mieux protéger les individus, d'empêcher que des gens ne soient tués ou torturés et de prévenir d'autres violations des droits de l'homme.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 3 733 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants). Les résultats obtenus sont présentés de façon plus détaillée dans le rapport annuel de 2002 et le rapport annuel de 2003 (publication prévue en juin 2004) du Haut Commissariat (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Droit au développement, recherche et analyse

22.1 a) Une prise en compte et une intégration plus poussées de la promotion et de la protection du droit au développement, en particulier dans le programme relatif aux droits de l'homme et les autres programmes de travail pertinents du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des grandes organisations internationales, ont été favorisées grâce à un appui fonctionnel et organisationnel au Groupe de travail sur le droit au développement et à une assistance, notamment en matière de recherche, à l'expert indépendant sur le droit au développement, ainsi qu'à d'autres rapporteurs spéciaux et experts de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le nombre de mandats étant passé de 15 pour l'exercice biennal précédent à 21 pour

celui-ci, le nombre de programmes exécutés en commun avec des organismes des Nations Unies a été porté de 2 à 10 et le nombre d'organismes participant aux travaux du Groupe de travail sur le droit au développement ou associés aux procédures spéciales et aux mécanismes mis en place par les organes de suivi de l'application des traités a augmenté de 20 %. Ces efforts communs ont abouti à un projet de directives sur l'intégration d'une dimension droits de l'homme dans les stratégies de réduction de la pauvreté, une révision des directives internationales sur le VIH/sida, une étude sur les droits de l'homme et le handicap, des principes et directives concernant les droits de l'homme et le trafic d'êtres humains et des textes législatifs sur le droit au logement. Ces textes, qui s'adressent aux professionnels du développement, ont permis de faire mieux comprendre les liens entre les droits de l'homme et le développement. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a joué un rôle de plaidoyer au Sommet mondial pour le développement durable, à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial sur la société de l'information, qui ont débouché sur des déclarations et des plans d'action faisant expressément référence au droit au développement. Le contenu du site Web du Haut Commissariat a été amélioré avec l'ajout de pages consacrées aux liens entre droits de l'homme et développement; il en a résulté, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation de 125 % du nombre de visites du site.

b) En vue d'une coordination beaucoup plus poussée des activités relatives aux droits de l'homme menées par les organismes des Nations Unies, le Haut Commissariat a aidé les organismes des Nations Unies à intégrer les droits de l'homme dans leurs politiques et programmes de développement et a stimulé les travaux des mécanismes de coordination interinstitutions, qui ont décidé d'inscrire leurs activités de coopération en matière de développement dans une perspective axée sur les droits. Les directives régissant les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ont été améliorées pour que les équipes de pays des Nations Unies tiennent davantage compte des droits de l'homme dans leurs bilans communs et plans-cadres. Il convient de noter tout particulièrement que le Haut Commissariat a pris la tête du processus interinstitutions qui a abouti à l'adoption, en septembre 2003, d'un plan interinstitutions pour la période 2004-2006 visant à ce que les organismes des Nations Unies soient mieux à même de fournir aux États Membres qui en font la demande une aide à l'élaboration de mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Ce plan constitue un schéma stratégique propre à favoriser une meilleure coordination des efforts menés au sein du système des Nations Unies pour répondre aux besoins des pays, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources.

c) Dans le cadre du renforcement des efforts propres à favoriser l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, le Haut Commissariat a assuré le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2001, pour veiller à ce que la Déclaration et le Programme d'action de Durban soient bien appliqués par les différentes parties prenantes. En vue d'une amélioration des mécanismes de suivi à l'échelle mondiale créés par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme, il a été établi des programmes de travail détaillés dans les domaines thématiques retenus par le Groupe de travail d'experts

sur les personnes d'ascendance africaine et le Groupe de travail intergouvernemental chargé de faire des recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. En tant qu'organisme chargé de veiller à ce que les textes issus de la Conférence mondiale soient systématiquement pris en compte par les organismes des Nations Unies, le Haut Commissariat a organisé des activités communes avec certains de ces organismes. Quatre séminaires régionaux sur l'application du Programme d'action de Durban ont été organisés à l'intention d'experts. Des projets de coopération technique ont été exécutés au niveau des pays; ainsi, il a été créé un programme de petites subventions pour le financement d'initiatives pragmatiques lancées par des organisations non gouvernementales, des collectivités ou des écoles de 14 pays afin de faire de l'éducation un outil de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Cinq institutions nationales s'occupant des droits de l'homme ont elles aussi reçu, sur demande, de modestes subventions pour le financement de projets de sensibilisation au problème de la discrimination raciale. En outre, un gouvernement a, sur demande, reçu une subvention pour l'élaboration d'un plan d'action national contre le racisme. Les réseaux créés à Durban pour favoriser la lutte contre la discrimination raciale ont été renforcés. Des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunes ont été tenues informées de la tenue des réunions organisées par les organes de suivi de la Conférence mondiale et d'autres manifestations, et ont ainsi pu y participer. Au cours du prochain exercice biennal, le Haut Commissariat invitera plus souvent des experts à présenter des exposés aux groupes de travail afin de stimuler les débats, susciter l'intérêt des participants et aider ces groupes de travail à faire des recommandations.

d) En vue de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des droits de l'homme, y compris du droit au développement, la politique en matière de publications, qui a été adoptée, est axée vers l'avenir et prévoit notamment la publication de documents en arabe, chinois et russe sur le site Web du Haut Commissariat, la révision et l'amélioration de la liste des publications et la création d'une base de données sur les publications. Avec la création d'une bibliothèque des droits de l'homme et d'un centre de documentation, le Haut Commissariat est devenu un centre d'information sur l'éducation aux droits de l'homme. Le bureau de l'information et des publications a, sur demande, distribué 144 113 exemplaires de publications aux bureaux extérieurs du Haut Commissariat (64 %), à des organisations non gouvernementales (33 %) et au PNUD, à des missions permanentes, à des universités et à d'autres établissements d'enseignement supérieur (3 %). Le nombre d'exemplaires distribués sur demande a pratiquement triplé par rapport à l'exercice biennal précédent, tout en restant de 50 000 unités inférieur à l'objectif. Les bureaux extérieurs ont à leur tour distribué les publications à un public divers, notamment au niveau des collectivités. Les publications ont aussi été téléchargées à de nombreuses reprises à partir du site Web du Haut Commissariat, mais l'on ignore combien de fois. Le nombre de publications distribuées ne reflète donc que partiellement le rôle des publications imprimées dans la sensibilisation aux droits de l'homme et la compréhension des questions qui s'y rapportent.

e) Les efforts visant à une plus large reconnaissance des droits des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités, des travailleurs migrants, des populations autochtones et des handicapés et à un renforcement de la protection

des groupes vulnérables ont été axés, en particulier, sur l'intégration de la problématique hommes-femmes et des droits des femmes dans toutes les activités du Haut Commissariat et sur une prise en compte systématique des questions concernant les femmes par les organes des Nations Unies créés par les traités relatifs aux droits de l'homme et dans le cadre des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme. Suivant la stratégie pour la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes, un réseau de 27 coordonnateurs du Haut Commissariat pour les questions concernant les femmes a été créé et 10 réunions et séminaires sur ces questions ont été organisés. On s'est efforcé de mettre en lumière les différents types de discrimination qui se conjuguent parfois, notamment dans le cas des femmes qui sont aussi victimes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie (en particulier en tant que membres de groupes vulnérables) et les liens entre la pauvreté et les discriminations multiples. L'accent a été mis sur la violence dont souffrent les femmes du fait de la discrimination liée à leur sexe et sur le rôle qu'elles jouent dans la prévention et le règlement des conflits, deux questions prioritaires du point de vue des droits de l'homme. Les efforts tendant à une plus large reconnaissance des droits des personnes appartenant à des minorités et des autochtones se sont intensifiés moyennant un renforcement de l'appui fonctionnel fourni aux mécanismes de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission. Le nombre de communications individuelles ou de lettres contenant des allégations de violations traitées pour que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones puisse y donner suite a doublé pour atteindre 150 en 2003. Le nombre de représentants de minorités participant aux travaux du Groupe de travail sur les minorités a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice biennal précédent, pour atteindre 200. Le nombre de personnes qui assistent aux réunions du Groupe de travail sur les populations autochtones s'est stabilisé autour de 1 000 par an, ce qui place ces réunions parmi les plus importantes réunions sur les droits de l'homme. Les questions relatives aux autochtones et aux minorités ont aussi fait l'objet de six séminaires, de deux nouveaux programmes de formation à l'intention des représentants de peuples autochtones ou de minorités francophones, et de guides des Nations Unies publiés dans diverses langues à l'intention des minorités et des peuples autochtones. Il est prévu de rechercher des moyens de réunir et d'évaluer des données sur les activités du Haut Commissariat dans ce domaine, en même temps que les appréciations des participants aux réunions.

22.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 629 produits prescrits.

Sous-programme 2

Appui aux organes et organismes chargés de promouvoir les droits de l'homme

22.3 a) Pour que l'appui voulu soit fourni en temps utile aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux organes de suivi des traités, afin d'aider à rattraper les retards dans l'examen, par les mécanismes mis en place à cet effet, des rapports soumis par des États parties, une démarche conforme au programme de réformes du Secrétaire général a été adoptée et le système de présentation des rapports par les États parties aux traités relatifs aux droits de l'homme a été rationalisé. Des directives générales régissant l'établissement des rapports et prévoyant la présentation d'un document de base contenant des renseignements sur tous les traités relatifs aux droits de l'homme auquel un État est

partie sont en cours d'élaboration. À l'exception de ceux prévus par la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par presque tous les États, les rapports que doivent présenter les États parties aux traités sur les droits de l'homme sont examinés par les organes compétents dans un délai moyen de 14 mois à compter de leur présentation. Le taux de satisfaction des membres des organes de suivi de l'application des traités quant aux services fournis est de 75 %. La diffusion rapide des textes émanant de ces organes a été facilitée par l'utilisation d'un fichier d'adresses électronique. Grâce aux mesures prises par le Groupe de la programmation et du suivi des documents pour rationaliser le traitement des documents, 45 % des documents de la session que la Commission des droits de l'homme a tenue en 2003 ont été soumis dans le délai réglementaire de 10 semaines, taux le plus élevé de l'histoire de la Commission; ceux-là sont parus six semaines avant la session et les autres ont été publiés avant l'examen des points de l'ordre du jour correspondants. Plus de 50 % des documents de la Troisième Commission ont été soumis dans les délais fixés par l'Assemblée générale; pour 25 % des documents de la Sous-Commission, le délai réglementaire de 10 semaines a été respecté, de même que la règle concernant la limitation du nombre de pages.

b) La fourniture, en temps utile, de l'appui voulu aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux organes de suivi des traités en vue de tenter de rattraper le retard pris dans l'examen des plaintes par les mécanismes compétents a été facilitée par le rétablissement d'une équipe des pétitions et la création d'une base de données pour la gestion des affaires; le délai entre la réception des communications individuelles et leur traitement a été réduit. Il a été donné suite à 12 000 communications au cours de la période considérée et, à l'exception de celles qui sont rédigées en russe, il n'y a plus de retard dans le traitement des plaintes. Au total, quelque 150 plaintes individuelles ont été mises en état pour examen par le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; le Comité des droits de l'homme a examiné 115 plaintes individuelles, contre 78 au cours de l'exercice biennal précédent. Le traitement ponctuel de la correspondance a entraîné l'introduction d'un plus grand nombre de plaintes : 170 ont été introduites contre 102 au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Les communications en russe se sont multipliées : en 2003, elles représentaient un tiers de la correspondance adressée au Comité des droits de l'homme. Il faudra veiller à ce que l'équipe des pétitions dispose toujours d'un traducteur travaillant à partir du russe. Les données statistiques tirées de la base de données sur les plaintes devraient être améliorées.

22.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 84 % des 2 417 produits prescrits. Au total, 386 produits ont été supprimés, pour la plupart des documents de conférence à l'intention d'organes de suivi de l'application des traités pour lesquels tous les rapports programmés n'ont pas dû être produits. Trois cent treize produits supplémentaires, demandés par des organes délibérants après l'établissement du budget, ont été exécutés.

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme

22.5 a) Le volume financier des services consultatifs et d'assistance technique et financière fournis, à la demande de l'État intéressé et des organisations régionales compétentes en matière de droits de l'homme, afin d'appuyer les mesures et les programmes dans le domaine des droits de l'homme, a plus que doublé, passant de 8,8 millions de dollars en 2000-2001 à 19,3 millions de dollars en 2002-2003. Environ 70 % des demandes de coopération technique émanant de gouvernements ont été satisfaites en dépit de la situation financière difficile au début de 2003, due à des ressources reportées très limitées et au paiement tardif des contributions. Le programme a contribué à la mise en place d'une Commission pour la vérité et la réconciliation en Sierra Leone, à l'adoption d'un plan d'action national en Mongolie et à la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. Le Programme de coopération technique, pour la première fois de son histoire, a fait l'objet d'un examen global révisé par des consultants externes, qui ont conclu que « les études de pays et les études thématiques ont fourni des preuves abondantes montrant que le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en tant qu'organisme des Nations Unies spécialisé dans le domaine des droits de l'homme est reconnu, pris en compte et apprécié par les gouvernements et les ONG, ainsi que par les autres membres de la famille des Nations Unies ». La recommandation issue de l'examen relative à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du programme de coopération technique est mise en œuvre. Il serait très utile de disposer d'indicateurs de résultat permettant de mesurer les incidences, telles que le nombre de programmes de formation institutionnels dans le domaine des droits de l'homme destinés aux principaux groupes professionnels, les lois et les documents directifs adoptés ou révisés, les plans d'action nationaux et les institutions nationales chargées de la protection des droits de l'homme, dont la mise en place a été directement ou indirectement le résultat des activités de coopération technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

b) Aux fin de la réalisation, par le Haut Commissariat des mandats qui lui ont été confiés aux termes de résolutions et de décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme, tendant à appuyer les dispositifs de surveillance des droits de l'homme, comme par exemple les représentants et rapporteurs spéciaux et les groupes d'experts et groupes de travail constitués sur la demande des organes directeurs, l'assistance fournie en matière d'analyse, de communication, d'information et de logistique au titre de ces « procédures spéciales » a été renforcée pour faire face aux situations particulières relatives aux droits de l'homme. En conséquence, près de 1 300 appels pressants ont été lancés à plus de 120 pays pour demander que soient protégés les personnes ou groupes qui en avaient besoin. Plus de 50 % étaient des appels conjoints lancés par au moins deux personnes mandatées (rapporteurs spéciaux). Environ 700 plaintes concernant des cas individuels ou des situations générales ont été adressées à des gouvernements au titre de procédures spéciales. Des rapporteurs spéciaux se sont rendus dans une cinquantaine de pays dans le cadre de leurs activités. En outre, plus de 200 rapports et études portant sur des questions thématiques ou des pays donnés ont été établis au titre de procédures spéciales; ils comprenaient des recommandations qui devraient constituer la base des mesures

prises par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme au niveau des différents pays. En tenant compte des recommandations formulées lors des réunions des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en 2002 et 2003, le Groupe de réaction rapide et la base de données thématiques ont été renforcés en vue d'améliorer la coordination et le suivi des communications au titre des procédures spéciales avec les gouvernements. Un service des procédures spéciales a été créé en vue de renforcer l'appui fourni en la matière. Il ressort des réponses à une enquête réalisée auprès de tous les titulaires de mandat en 2003 que le niveau de satisfaction moyen à l'égard de l'appui fourni par le Secrétariat était de 4,25 sur une échelle de 5 points, le taux de réponse étant d'environ 50 %. Le renforcement de la coopération avec les partenaires des Nations Unies sur le terrain est nécessaire pour améliorer le suivi des recommandations et communications énoncées au titre des procédures spéciales.

c) Afin de sensibiliser le public et d'améliorer la connaissance et la compréhension de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, 40 présences sur le terrain ont appuyé les efforts faits par le Gouvernement en vue de réaliser les droits de l'homme de façon concrète, en particulier en créant de solides systèmes de droits de l'homme au niveau des pays. Le Haut Commissariat, en s'appuyant sur son plan d'action, renforce les capacités des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies d'entreprendre des activités de mise en place des capacités et de coopération technique avec l'appui du Haut Commissariat, comme demandé par les États Membres. Le Haut Commissariat a appuyé 13 composantes Droits de l'homme de missions de la paix des Nations Unies, a mis en place six bureaux régionaux et sous-régionaux dans le cadre des commissions régionales de l'ONU ou des bureaux de pays du PNUD et a répondu positivement à la moitié des demandes émanant de coordonnateurs résidents des Nations Unies (quatre sur huit) tendant à inclure un Conseiller en droits de l'homme dans l'équipe de pays des Nations Unies. Au moyen de ces nouvelles réalisations, le Haut Commissariat a consolidé l'orientation de ses activités sur le terrain visant à établir des systèmes de droits de l'homme solides au niveau national ainsi qu'à intégrer des initiatives relatives aux droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies. En 2003, 70 % des projets financés par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme ont été entrepris en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies au niveau du pays. Les présences sur le terrain doivent toutefois être limitées dans leur durée et leur portée : la fin de la mission dépend de la consolidation des capacités et infrastructures nationales dans le domaine des droits de l'homme. Les stratégies de sortie sont mises en œuvre de façon transparente et en consultation étroite avec tous les partenaires concernés en tenant compte des situations au niveau local.

22.6 Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97% des 687 produits prescrits.

Chapitre 23

Protection des réfugiés et aide aux réfugiés*

Sous-programmes : 1. Protection internationale; 2. Assistance

Principaux résultats obtenus

L'adoption de l'Agenda pour la protection, aux termes duquel de nouvelles initiatives de programmation ont été introduites concernant les services spéciaux pour l'enfance, les enfants réfugiés en danger, les femmes et les personnes âgées, a contribué à améliorer la qualité et la fourniture de services à 20,6 millions de personnes par an. Un plan d'action élaboré en réponse aux récentes évaluations a été axé sur l'intégration des priorités fixées, et une nouvelle unité administrative a été créée au Siège pour s'occuper des femmes, des enfants et du développement communautaire.

Le rapport sur le renforcement de la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'exécuter son mandat (A/58/410) a constitué le cadre pour le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de toute la gamme des activités menées au Siège ainsi que dans les 251 bureaux du HCR dans 115 pays, qui ont pris des mesures durant l'exercice biennal pour le rapatriement, le retour ou la réinstallation volontaire de 4,4 millions de personnes.

Une nouvelle initiative, Convention Plus, axée sur l'utilisation plus fréquente d'approches globales et régionales pour prévenir les mouvements de réfugiés et les autres formes de déplacement involontaires et résoudre les problèmes qui en découlent, a été lancée. Des critères ont été formulés en vue d'identifier les différentes situations et les initiatives régionales afin d'apporter des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacés.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 206 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

On trouvera de plus amples renseignements sur la réalisation des programmes dans le *Rapport global pour 2002*, l'*Appel global pour 2004* et le *Rapport global pour 2003* (à paraître en 2004) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 23)] et aux paragraphes 72 à 76 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Protection internationale

23.1 a) Le nombre d'adhésions aux conventions et protocoles pertinents aux fins de la protection des réfugiés a augmenté, avec quatre nouveaux signataires, ce qui porte le nombre total à 145, contribue à la mise en place d'un régime juridique relatif aux réfugiés.

b) Dans l'Agenda pour la protection, le HCR a élaboré des activités et des indicateurs qui assurent concrètement la promotion de la réalisation de l'objectif qu'est le meilleur respect, par les États, des normes internationalement acceptées de traitement des réfugiés, en particulier en élaborant des directives relatives à l'accueil des demandeurs d'asile. Les rapports annuels du HCR relatifs à la protection ont fourni des informations sur les politiques et pratiques en matière d'asile.

c) Une réponse plus efficace aux besoins de protection des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés a été recherchée au titre de l'Agenda pour la protection, au moyen d'activités concertées concernant l'exploitation sexuelle des femmes et enfants réfugiés et d'initiatives concrètes visant à tirer parti du potentiel qu'offrent les personnes âgées pour la fourniture des services communautaires. Le HCR a restructuré sa politique à l'égard de ces trois catégories prioritaires en vue d'adopter un plan plus intégré faisant appel à des équipes multidisciplinaires dans le cadre des opérations sur le terrain. Des initiatives de programme ont été introduites, portant sur les services spéciaux pour les enfants, les enfants en danger, les femmes et les personnes âgées.

d) Une nouvelle initiative, Convention Plus, axée sur l'utilisation plus fréquente d'approches globales et régionales pour prévenir les mouvements de réfugiés et autres formes de déplacement involontaires et résoudre les problèmes qui en découlent, a été lancée. L'analyse des nouvelles crises de réfugiés, les grandes opérations de rapatriement et les situations qui perdurent ont contribué à l'élaboration de critères en vue d'identifier les situations particulières et les initiatives régionales afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées.

23.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 73 produits prescrits.

Sous-programme 2

Assistance

23.3 a) Bien que les allocations budgétaires versées à la formation de partenaires aient diminué de 5 %, le HCR a continué de fournir un appui au renforcement de leurs capacités, 1 500 partenaires ayant reçu une formation dans des domaines variés. Le domaine qui a enregistré la croissance la plus notable est celui des ONG nationales partenaires qui passent des accords de réalisation avec le HCR, 75 % des 700 partenaires de réalisation étant à présent des ONG nationales. Le nombre des Volontaires des Nations Unies qui travaillent à la réalisation de programmes a également augmenté, atteignant le nombre total de 600. Le HCR a continué de placer sur le renforcement des capacités de ses partenaires parce que 330 millions de

dollars du budget annuel du Haut Commissariat ont été acheminés par le biais de ses partenaires opérationnels.

b) L'adoption de plans et dispositifs d'intervention plus adaptés a été notée dans trois domaines : l'achat et l'acheminement de fournitures; la formation; les alertes rapides. Une évaluation en temps réel de la réponse à la crise en Afghanistan et dans les régions voisines a permis de revoir les procédures d'achat et les arrangements en matière d'acheminement et de stockage. La capacité de réaction d'urgence du HCR a été améliorée au moyen de l'atelier sur la gestion des situations d'urgence, qui se tient trois fois par an. Les capacités d'intervention d'urgence ont été améliorées en s'appuyant plus sur des dispositifs d'alerte rapide, en particulier des analyses réalisées par des établissements de recherche privés et des groupes de réflexion sur les nouveaux points chauds. Les opérations sur le terrain ont été suivies en vue de vérifier le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle en tant qu'indicateur de la capacité générale d'intervention d'urgence.

c) Le nombre de partenaires opérationnels est passé à 700, les ONG nationales représentant 75 % de ce total. De plus, le nombre des Volontaires des Nations Unies participant aux programmes de réalisation est passé à 600 et le HCR a acheminé des ressources annuelles budgétaires atteignant 330 millions de dollars par l'intermédiaire de ses partenaires opérationnels. La coopération opérationnelle avec ses partenaires a permis au HCR de mener des activités plus efficaces par rapport aux coûts en les adaptant de façon appropriée à l'environnement local.

d) Les exercices de programmation annuelle et les directives connexes pour les plans opérationnels de pays ont été utilisés en vue de renforcer l'intégration des priorités établies au niveau des programmes, à savoir les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées réfugiés et l'environnement. L'examen de ces plans opérationnels par pays et une analyse des descriptifs de projets réalisée par les bureaux du HCR ont montré que 5 % de plus des plans et descriptifs de projets connexes reflétant les domaines prioritaires de façon significative, les ressources correspondantes leur étant affectées. À la suite d'évaluations indépendantes des activités du HCR relatives aux femmes et aux enfants réfugiés et aux services communautaires connexes, un plan d'action a été élaboré en vue d'intégrer la création au siège du HCR d'une section chargée des femmes, des enfants et du développement communautaire.

e) Un cadre directif visant à assurer la sécurité dans les zones où se trouvent réfugiés et rapatriés a été adopté en 2002 par le Comité exécutif sous la forme d'une conclusion sur le caractère civil et humanitaire de l'asile. Une autre réalisation d'importance a été l'initiative de développement organisationnel dénommée Sécurité renforcée des réfugiés, qui vise à accroître les compétences et les capacités de l'organisation en matière de gestion de la sécurité des réfugiés. Une troisième initiative a été l'établissement de partenariats avec les forces de police nationales en vue de fournir des conseillers aux opérations du HCR sur le terrain afin d'améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés. Ces initiatives qui couvrent les aspects directifs et opérationnels (tant internes qu'externes), ont renforcé les paramètres permettant au HCR de travailler en vue d'assurer la sécurité des réfugiés et des rapatriés.

23.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 133 produits prescrits

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine*

Principaux résultats obtenus

En fournissant une éducation, des services de santé, des services de secours et services sociaux et des services de microfinancement à environ 4 millions de réfugiés de Palestine immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'est efforcé de maintenir des services complétant ceux qui sont fournis par les autorités d'accueil et il a coopéré avec les organismes des Nations Unies. Les projets mis en œuvre ont compris la construction et la rénovation de salles de classe, de bâtiments scolaires et d'autres éléments du patrimoine éducatif, ainsi que des installations de santé primaire et d'installations sanitaires dans les camps de réfugiés, et la remise en état des logements.

Le programme relatif à l'éducation a inscrit plus de 491 000 élèves dans les cycles élémentaire, préparatoire et, de façon sélective au Liban, secondaire, et 6 751 autres élèves ont reçu un diplôme des centres de formation professionnelle et à l'issue de stages de formation d'enseignant. Un faible taux d'abandon scolaire des élèves a été enregistré au niveau de l'enseignement de base et un taux de réussite scolaire de 96 % a été maintenu. Au total, 74 % des diplômés des centres de formation professionnelle ont trouvé un emploi à l'issue de leur formation.

Le programme relatif à la santé a été axé notamment sur les soins de santé primaire, un accent spécial étant mis sur la santé maternelle et infantile, ainsi que sur les services d'hygiène du milieu. Le taux de mortalité infantile et juvénile a été ramené en deçà de la moyenne mondiale et un taux de 99 % de couverture vaccinale contre les maladies évitables par la vaccination a été maintenu.

Au titre du programme de services de secours et de services sociaux, 253 638 personnes à faible revenu ont reçu des subventions en aliments et en espèces et quelque 201 679 familles ont reçu une aide d'urgence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza; l'autonomie économique a été encouragée, de même que la participation communautaire et le renforcement des compétences des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au sein de la communauté des réfugiés.

Le programme de microfinancement et de microentreprise a stimulé les possibilités de création de revenus et la croissance économique au niveau de la communauté des réfugiés, notamment en octroyant 19 743 prêts à de petits entrepreneurs dans quatre des cinq zones d'opérations de l'Office, tout en accroissant le taux de remboursement des prêts, qui est passé à 98 %.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 24)] et au paragraphe 77 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Taux d'exécution. Le budget-programme pour l'Office ne comprend pas de produits quantifiables (pour des statistiques sur certains produits et services fournis, consultez les tableaux correspondants que des liens hypertexte permettent d'afficher dans la version électronique du rapport).

On trouvera des renseignements détaillés sur l'exécution des programmes par l'Office dans les rapports du Commissaire général de l'Office pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/13) et du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/13 et Corr.1) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations

Éducation

24.1 a) L'amélioration, à tous les niveaux, de la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine, notamment en maintenant un environnement propice à l'apprentissage, en construisant de nouvelles écoles et en améliorant la qualité des installations existantes, ainsi que des qualifications et des compétences des enseignants et du personnel de formation de l'Office, ressort d'une diminution du taux d'abandon scolaire des élèves au niveau de l'enseignement de base, passé de 1,4 % pour l'année scolaire 2000/01 à 1,1 % en 2002/03, et du maintien des taux de réussite scolaire des élèves, qui atteint 95 % pour les 491 978 élèves inscrits dans les 663 écoles de l'Office. Soixante-quatorze pourcent des 4 297 stagiaires diplômés des huit centres professionnels de l'Office ont trouvé un emploi. Cinq cent quatre-vingt dix-sept étudiants ont obtenu un diplôme des trois centres pédagogiques et du Service de formation des enseignants et 1 857 membres du personnel enseignant ont suivi un stage de formation en cours d'emploi.

b) Pour répondre aux besoins découlant des forts taux d'accroissement naturel de la population d'âge scolaire, 414 établissements d'enseignement ont été construits ou rénovés, 262 de plus que durant l'exercice biennal 2000-2001. Ce résultat a dépassé l'objectif fixé, mais ces installations n'ont pas été suffisantes pour recevoir les étudiants de plus en plus nombreux, ce qui a contraint l'Office à convertir un plus grand nombre d'écoles afin qu'elles soient à double vacation. Au total, 1 883 enseignants ont été recrutés. Au titre d'un effort visant à faire face aux incidences de la double vacation sur le processus d'apprentissage et les résultats obtenus par les élèves, l'Office a étudié les tests de niveau dans les matières principales (anglais, arabe, sciences et mathématiques) dans les cinq zones d'opération pour les classes du cours moyen deuxième année à la cinquième, en vue d'identifier les déficiences et de mettre en œuvre des activités palliatives. Les résultats de ces tests ont fourni les indicateurs nécessaires pour effectuer à l'avenir un examen visant à évaluer à la fois le niveau des connaissances acquises et la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'Office.

c) En vue de promouvoir l'incorporation dans le programme d'enseignement général de l'Office des modifications apportées aux programmes scolaires par les gouvernements d'accueil, 400 ateliers ont été organisés pour former le personnel, les nouveaux manuels scolaires utilisés ont fait l'objet d'une étude et 600 matériels d'enrichissement des connaissances ont été produits. Ces activités visant à améliorer les programmes et à former le personnel permettront aux élèves

réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office où le programme d'enseignement est modifié de bénéficier de l'harmonisation avec la structure et le contenu des systèmes d'enseignement des gouvernements d'accueil, ce qui contribuera à assurer une continuité pour la poursuite de leur éducation. À l'avenir, les relations de travail avec les ministères de l'enseignement doivent être encouragées de façon à ce que l'Office soit au courant de tout plan visant à apporter des modifications aux programmes scolaires et possède suffisamment de temps pour s'adapter à ces modifications. Étant donné que les gouvernements d'accueil ont introduit de nouvelles matières d'enseignement, les centres pédagogiques de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie ainsi que dans le Centre de formation d'enseignants situé au Liban doivent réviser les spécialisations actuellement offertes et former les enseignants aux programmes correspondant aux nouvelles matières enseignées.

d) En vue de répondre aux besoins du marché de l'emploi sur le plan local et dans la région, les établissements de formation professionnelle de l'Office ont révisé les programmes d'études et organisé de nouveaux stages qui tiennent compte des besoins du marché (administration des entreprises, systèmes informatiques, utilisation des ordinateurs et traitement des données, banque et gestion financière, préparateur de pharmacie, télécommunications) et en ont supprimé d'autres devenus obsolètes. Des stages de courte durée ont été assurés en vue de préparer de jeunes réfugiés palestiniens aux besoins particuliers du marché du travail aux niveaux local et régional. À l'avenir, les stages existants seront continuellement examinés et évalués en vue d'accroître les possibilités d'emploi des diplômés des centres de formation professionnelle, cela allant de pair, dans le même but, avec l'achat opportun de machines et d'équipement appropriés pour les différents stages.

Services de santé

24.2 a) L'amélioration de l'état de santé général des réfugiés de Palestine et la réduction des problèmes liés aux conditions d'hygiène du milieu dans les camps ressortent d'une analyse des données collectées du deuxième essai du nouveau système de gestion des données sanitaires, ainsi que de récentes auto-évaluations. Les données ont mis en évidence une réduction des taux de mortalité infantile et juvénile, qui sont passés en deçà de la moyenne mondiale, soit 55,6 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le principal enseignement tiré est que des progrès substantiels peuvent être réalisés si des dépenses relativement modiques sont effectuées en choisissant des interventions abordables efficaces pouvant avoir des incidences élevées sur la santé.

b) Pour préserver l'investissement durable réalisé dans le secteur des soins de santé primaires, l'Office a ciblé environ 200 000 réfugiées palestiniennes en âge de procréer, 250 000 enfants d'âge préscolaire, 500 000 enfants inscrits dans les écoles de l'Office et environ 120 000 patients souffrant de maladies non transmissibles dans ses cinq zones d'opérations. En coopération avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des partenaires, l'Office a mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer les établissements de soins de santé primaires et a maintenu une couverture vaccinale optimale de 99 % s'agissant des maladies contre lesquelles il existe un vaccin, et en conséquence une incidence nulle pour la poliomyélite et le tétanos néonatal. De nouveaux vaccins ont été introduits dans le programme de vaccination et deux activités d'éducation pour la santé sur le tabac et la prévention du VIH/sida ciblant les élèves ont été maintenues. La couverture et la qualité des services de santé maternelle et de planification familiale

ont été améliorées. L'Office a rencontré de graves problèmes en s'attachant à éviter les défaillances en matière de fourniture de services, de qualité et de viabilité, du fait des obstacles sur lesquels butte l'accès à titre humanitaire du territoire palestinien occupé dans la bande de Gaza et la Cisjordanie. Le principal enseignement tiré est que pour atteindre des objectifs en matière de développement du système de santé, il faut effectuer des investissements majeurs dans les domaines de la formation et du perfectionnement du personnel.

c) S'agissant de la rationalisation des politiques de santé et de l'harmonisation des normes sanitaires avec celles des gouvernements d'accueil et de l'autorité palestinienne, l'Office a maintenu des accords de partenariat avec les autorités d'accueil dans le domaine de la lutte contre la tuberculose et le VIH/sida et de la lutte contre les maladies congénitales, notamment l'anémie hémolytique en République arabe syrienne et la phénylcétonurie dans la bande de Gaza et la Cisjordanie. Des arrangements ont été conclus avec des laboratoires de santé publique en vue d'améliorer la surveillance par ceux-ci des maladies pour lesquelles il existe des vaccins et dont l'éradication ou l'élimination est prévue, conformément aux stratégies mondiales de l'OMS, telles que la poliomyélite, la rougeole et la rubéole. La mortalité liée à la toxémie gravidique a été réduite deux fois plus que l'objectif fixé et aucune augmentation du taux de détection de cas de maladies non transmissibles n'est apparent. Des projets visant à améliorer l'accès aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps de réfugiés n'en sont encore qu'à la phase initiale d'application ou ne sont pas encore achevés du fait qu'ils couvrent une période biennale. Les incidences de ces projets de développement devraient être visibles durant le prochain exercice biennal. Tous les projets visant à assurer la viabilité environnementale dans les camps de réfugiés ont été préparés et conçus conformément aux plans-cadres de développement des municipalités locales et ils sont exécutés en coordination étroite avec les autorités hôtes. En conséquence, il n'y a eu aucune épidémie et les maladies transmissibles contre lesquelles il existe un vaccin sont restées maîtrisées. Il convient de mettre un accent particulier sur la refonte du programme spécial pour combattre les maladies non transmissibles et prévenir et combattre l'anémie ferriprive en vue d'améliorer les incidences de ce programme sur l'état sanitaire des groupes cibles. Les principaux problèmes rencontrés tant par l'Office que par les autorités hôtes sont les changements rapides dans les domaines de la démographie, de l'épidémiologie et des comportements de la population, ainsi que l'insuffisance des allocations de ressources dans le domaine de la santé. La crise humanitaire qui se poursuit en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a exercé de nouvelles pressions et posé de nouveaux problèmes au niveau de l'Office et du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, qui ont dû s'efforcer de préserver la fourniture des services, leur qualité, leur viabilité et de remettre en état les infrastructures dans les domaines de la santé et de l'environnement. Le principal enseignement tiré est que les partenariats avec les parties prenantes aident à mobiliser des ressources supplémentaires, améliorent l'efficacité, notamment par rapport aux coûts, et évitent les doubles emplois et les chevauchements.

Services de secours et services sociaux

24.3 a) L'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses a contribué à améliorer la condition socioéconomique des réfugiés au moyen de la distribution de denrées alimentaires et de subventions en espèces à 253 638 personnes. Une vaste

distribution de denrées alimentaires a été effectuée de façon périodique, lorsque des fonds devenaient disponibles à la suite d'appels d'urgence, à 80 517 familles supplémentaires en Cisjordanie et 121 162 ménages dans la bande de Gaza. Les activités de génération de revenus mises en œuvre par l'Office ont contribué à réduire la dépendance des réfugiés palestiniens à l'égard des services de secours et des services sociaux, 11 960 familles (comprenant 46 760 personnes) ayant été retirées des listes des personnes particulièrement nécessiteuses recevant une aide et étant devenues dans une large mesure autonomes. De plus, l'Office a remis en état 1 491 abris, tant en passant des contrats avec des entrepreneurs qu'en s'appuyant sur l'auto-assistance. Ces efforts ont assuré la sécurité des familles vivant dans des conditions dangereuses, réduit les conditions insalubres et antihygiéniques dans leur abri et encouragé la participation de la population à la remise en état des abris.

b) Pour atténuer la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus défavorisés en améliorant leur capacité d'acquérir une plus grande autonomie, le Programme de lutte contre la pauvreté a créé 1 916 emplois au moyen de différentes modalités de crédit qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des réfugiés et de leur famille. Au total, 787 femmes ont bénéficié de prêts accordés à des groupes de femmes. Le programme d'assistance sélective en espèces, qui a pour objet de satisfaire les besoins spéciaux des familles de réfugiés en situation particulièrement difficile, n'a pas atteint son objectif optimal, qui était d'aider 25 % de ces familles dont le revenu est inférieur à 200 dollars des États-Unis par famille et par an. Seulement 12 % d'entre elles ont reçu une assistance en espèces durant la période considérée, du fait de la pénurie de fonds. L'Office n'est pas en mesure de satisfaire les besoins en logements actuels des réfugiés dans les camps, besoins qui ne cessent de croître, faute de financement extrabudgétaire suffisant. Le suivi et l'évaluation, le renforcement des capacités du personnel et des volontaires et l'intégration de la problématique hommes-femmes sont des domaines des services de secours et services sociaux qui doivent être améliorés.

Microfinancement et microentreprise

24.4 a) Au total, 19 743 prêts ont été consentis, à plusieurs titres. Pour la grande majorité de ces prêts, il n'existe pas de mécanisme de collecte de données sur le nombre d'emplois créés. S'agissant de l'accroissement des possibilités d'exercer des activités rémunératrices qu'a permis le produit Prêts aux petites entreprises (c'est-à-dire la création d'emplois), 78 emplois ont été créés grâce à 41 prêts, alors que la création de 800 emplois était escomptée. Dans l'ensemble, les taux de remboursement des prêts ont progressivement augmenté, atteignant 98 % à la fin de l'exercice biennal, soit plus que l'objectif de 94 %. Toutefois, ce résultat est lié à l'introduction d'une nouvelle politique de passation des prêts par profits et pertes en 2002, qui a conduit à mesurer indépendamment les prêts passés par profits et pertes. L'insuffisance d'emplois créés peut être attribuée à l'effondrement de l'économie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où 50 % de la main-d'œuvre est employée. Un autre facteur est la restriction imposée à l'octroi de prêts au titre du produit Création d'emplois (prêts aux petites entreprises) qui ne constitue à présent qu'une petite part de l'activité prêts. Ce produit ne sera proposé de nouveau que lorsque la crise économique actuelle s'estompera.

b) Des progrès notables ont été faits durant la dernière année de l'exercice biennal s'agissant du renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises parmi les réfugiés de Palestine, et 92 % de l'objectif fixé quant au nombre de

femmes bénéficiant du programme ont été réalisés. En 2003, quelque 4 581 prêts ont été consentis à des femmes, contre moins de 3 000 en 2002. Ces résultats sont impressionnants, mais le Solidarity Group Lending dans la bande de Gaza est le produit qui améliore le niveau de participation des femmes, qui atteint 37 % de ses clients. Étant donné que 98 % des prêts accordés aux femmes le sont dans la bande de Gaza, l'Office doit étendre sa gamme de prêts destinés aux femmes dans d'autres zones d'opérations.

Activités de projets

24.5 a) L'accès aux ressources allouées à l'amélioration des infrastructures et des conditions socioéconomiques dans les cinq zones d'activités de l'Office s'est accru, mesuré tant par le nombre de projets achevés que par le montant des contributions reçues aux fins de l'exécution des projets. Durant l'exercice biennal, 110 projets ont été achevés, soit huit de plus qu'en 2000-2001, mais cela reste inférieur à l'objectif fixé. Les contributions versées s'élèvent à 42,3 millions de dollars des États-Unis, soit 55 % de plus que pour l'exercice biennal précédent. Toutefois, cela ne représente que 38 % du montant de 111,8 millions de dollars des États-Unis pour lequel l'Office avait élaboré des propositions de projets, en général ayant un caractère ponctuel, conçus principalement en vue d'améliorer et d'étendre les infrastructures de base dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des services de secours et des services sociaux et d'appliquer des activités spécifiques et de fournir un appui aux programmes ordinaires de l'Office.

Chapitre 25

Aide humanitaire*

Sous-programmes : 1. Analyse des politiques; 2. Situations d'urgence complexes; 3. Prévention des catastrophes naturelles; 4. Secours en cas de catastrophe; 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer

Principaux résultats obtenus

Au nombre des réalisations dans le domaine des politiques d'aide humanitaire ont figuré la mise au point, à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, de directives temporaires portant sur la planification et la coordination de l'appui apporté aux pays se relevant d'un conflit. La matrice de réponse et l'enquête concernant la protection des personnes déplacées ont permis d'améliorer l'évaluation interinstitutions de l'efficacité des mécanismes institutionnels mis en place pour améliorer les mesures prises pour faire face au problème des déplacements internes sur le terrain. Des critères visant à évaluer l'impact humanitaire des sanctions ont été élaborés. Des consignes opérationnelles ont été mises au point pour maintenir la neutralité et l'impartialité des prestataires d'aide humanitaire lors des conflits. Les activités touchant la protection des civils lors des conflits armés ont amené à reconnaître qu'il importait d'inclure les questions de protection dans les missions mandatées par le Conseil de sécurité. Ces questions ont été promues et intégrées aux niveaux national et régional par le biais de six ateliers concernant les principales d'entre elles.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a développé sa collaboration avec les organismes d'aide humanitaire afin d'améliorer les mesures prises en matière de coordination et de faciliter le déploiement de personnel vers les zones où existent des situations d'urgence. Le renforcement de sa présence sur le terrain a permis d'améliorer les activités de recueil d'informations et de sensibilisation et partant, d'adopter des politiques humanitaires et des mécanismes de coordination entre les organismes humanitaires, les donateurs et les acteurs politiques plus efficaces et plus cohérents. Une planification rapide et efficace des interventions d'urgence s'est traduite par un déploiement sur le terrain du personnel requis suffisamment à l'avance, de trois à six semaines avant l'aggravation de la crise, ce qui a réduit les délais nécessaires au déploiement dans le pays en crise et facilité l'élaboration des appels globaux interinstitutions ainsi que le financement de ces appels. Un plan d'action intégré mis au point avec les divers partenaires a permis d'identifier dans les délais voulus les besoins en matière d'assistance des populations touchées par la crise. La création de bureaux auxiliaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les pays touchés a permis aux

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 25)] et aux paragraphes 78 à 84 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

organismes d'aide humanitaire d'avoir plus facilement accès aux populations vulnérables dans les zones difficiles à atteindre.

La coordination des activités d'information a facilité la sensibilisation aux questions humanitaires, améliorant les partenariats avec les diverses parties prenantes et renforçant les capacités en matière d'information. Les renseignements communiqués grâce aux services et systèmes d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, notamment le Réseau régional intégré d'information, ReliefWeb et OCHA Online, ont permis de mieux faire connaître les préoccupations d'ordre humanitaire et d'améliorer les aptitudes des partenaires humanitaires à prendre des décisions sur les mesures à adopter d'urgence, à intervenir en cas d'urgence et à planifier l'action conjoncturelle.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 1 003 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats sont présentés de façon plus détaillée dans le *Rapport annuel pour 2002* et le *Rapport annuel pour 2003* du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Analyse des politiques

25.1 a) L'amélioration de la coordination de l'aide humanitaire apportée par le système des Nations Unies a notamment été rendue possible par l'adoption par les organes législatifs d'initiatives de coordination de l'action humanitaire. Il s'est entre autres agi des travaux menés par le Comité permanent interorganisations en vue de renforcer les mesures prises en matière de coordination pour ce qui est des personnes déplacées. Le Comité permanent a également fait sien le mandat révisé des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires qui définit plus clairement l'éventail des responsabilités de ces derniers. Au nombre des grands produits approuvés par le Comité permanent figurent les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe et le rapport du Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire ainsi que le plan d'action connexe qui a constitué le fondement de la circulaire du Secrétaire général sur la question (ST/SGB/2003/13). Afin de promouvoir la protection des civils lors des conflits armés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé six ateliers concernant l'amélioration de la diffusion et de la mise en commun de l'information sur les grandes questions de protection et a consulté les principales parties prenantes sur le terrain pour ce qui est de l'intégration des concepts de protection aux niveaux national et régional. Un examen externe du Comité permanent interorganisations a permis de prendre note de ces atouts en matière de promotion de la coordination sur le terrain et de facilitation des partenariats avec des acteurs n'appartenant pas au système des Nations Unies et

de faire un certain nombre de recommandations visant à améliorer son efficacité qui sont actuellement en cours de mise en œuvre.

b) L'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes a pu progresser lorsque les responsabilités pertinentes ont été incluses dans le mandat des coordonnateurs humanitaires et qu'une note d'orientation dans laquelle ces responsabilités sont devenues un élément clef des fonctions de coordination stratégique et de l'obligation de rendre des comptes sur le plan des coordonnateurs a été établie. Au niveau international, le Comité permanent interorganisations a adopté le Plan d'action pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire qui porte principalement sur les besoins des femmes et des enfants et comprend la mise au point de codes de conduite spécifiques pour le personnel. Ce plan d'action a débouché sur la publication de la circulaire du Secrétaire général sur la question. Il est toutefois ressorti des autoévaluations qu'il demeurerait nécessaire de promouvoir une intégration plus dynamique des sexospécificités, en particulier sur le terrain et dans les activités du Groupe des personnes déplacées. Ces conclusions ont donné lieu à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action visant à faciliter l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les fonctions de base du Bureau et de la coordination des affaires humanitaires et à la mise au point par le Groupe des personnes déplacées d'un module de formation portant tout particulièrement sur la question des sexospécificités.

25.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 50 produits prescrits.

Sous-programme 2

Situations d'urgence complexes

25.3 a) L'appui rapide et coordonné aux institutions opérationnelles participant à la mise en œuvre des mesures prises dans les situations d'urgence humanitaire a été étayé par un renforcement de la collaboration avec les organismes humanitaires en vue d'améliorer les dispositions prises en matière de coordination et de renforcer et d'accélérer les déploiements de personnel. Des entretiens avec les membres du Comité permanent interorganisations et une étude des dossiers tant officiels que non officiels ont montré que le renforcement de la présence sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires améliorerait le processus de recueil des informations et les activités de sensibilisation et permettrait de mettre en place des politiques humanitaires et des mécanismes de coordination entre les organismes humanitaires, les donateurs et les acteurs politiques de manière plus systémique et de se faire une meilleure idée de la situation en général. Par rapport aux situations d'urgence complexes passées, le temps nécessaire au déploiement du personnel chargé de faciliter la coordination de l'action humanitaire dans les régions en crise a été considérablement réduit. Le Bureau a apporté son aide à l'élaboration des appels globaux interinstitutions de 2002 et de 2003 pour les territoires palestiniens occupés. Le financement intégral a prouvé l'intérêt de cet outil de sensibilisation stratégique et coordonné. Les évaluations ont montré que la rapidité de déploiement et l'importance de la présence sur le terrain sont des éléments essentiels à l'amélioration des relations avec les parties concernées et à l'appui apporté aux organismes humanitaires. Le nombre limité d'experts disponibles à bref délai empêche le Bureau de s'assurer rapidement les services de personnel d'urgence.

b) L'identification cohérente et rapide des besoins des populations touchées par des situations d'urgence a pu se faire grâce à la mise au point d'un plan d'action intégré faisant intervenir l'ensemble des partenaires humanitaires et comprenant le renforcement d'outils de gestion de l'information comme les centres d'information humanitaire, le déploiement d'experts chargés d'analyser les besoins humanitaires, l'organisation de missions d'évaluation comportant des représentants des organismes humanitaires, le déploiement de personnel dans les pays proches des populations touchées en vue d'améliorer le processus de recueil de l'information et d'analyse, la coordination régulière et le renforcement de la collaboration avec les partenaires humanitaires sur le terrain afin d'identifier les besoins spécifiques en matière d'assistance des populations touchées. La création de bureaux auxiliaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a facilité l'accès des organismes humanitaires aux populations vulnérables. Les autoévaluations réalisées ont souligné qu'il serait bon de promouvoir une approche intégrée de la gestion de l'information et des plans d'intervention préparatoires et d'assigner à un organisme principal le rôle de coordonnateur.

c) L'accroissement des ressources disponibles pour financer les activités humanitaires par le biais de la procédure d'appel global est évident : le pourcentage des sommes demandées reçu, a été plus élevé. En 2003, le financement obtenu de cette façon représentait 69 % des quelque 5,1 milliards de dollars des États-Unis demandés et en 2002, 68 % d'environ 4,4 milliards de dollars. Ces deux chiffres ont dépassé l'objectif biennal de 58 % et les 55 % des 2,6 milliards de dollars demandés en 2001. Bien que ces résultats soient encourageants, ils ne rendent pas compte des graves inégalités au niveau du financement entre les diverses situations d'urgence et régions. Par exemple, 60 % des fonds reçus en 2003 ont concerné l'Iraq. D'autres pays, notamment en Afrique, ont demandé des montants bien moins élevés et ont souvent reçu encore moins. Bien que la réorganisation du système de suivi des flux financiers de la section s'occupant des procédures d'appel global ait permis aux organismes d'établir des rapports plus cohérents et plus réguliers, on a entrepris de mettre au point un cadre d'évaluation des besoins courants plus adapté où les informations concernant les besoins seront présentées dans les procédures d'appel de façon plus systématique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a contribué activement à la réalisation de trois études sur les flux d'aide humanitaire, les pratiques adoptées en matière d'évaluation des besoins et le comportement des donateurs afin de mieux comprendre les inégalités existant sur le plan du financement. Les études ont lié ces inégalités entre secteurs et les différentes situations d'urgence à des multiples facteurs influençant le processus de prise de décisions des donateurs.

d) Il a été possible de progresser au niveau de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les interventions d'urgence en mettant au point un instrument de formation à l'analyse des capacités et des vulnérabilités permettant d'analyser les sexospécificités dans le cadre des plans d'action humanitaire communs. Cet instrument a été présenté lors de 33 ateliers organisés au niveau local sur les procédures d'appel global à l'intention des organismes des Nations Unies et des ONG et révisé en fonction des avis donnés par les utilisateurs. Les directives techniques sur la façon de rédiger les documents concernant les procédures d'appel global ont été révisées et il a été demandé aux équipes de pays de ventiler les données par sexe et d'analyser les capacités et les vulnérabilités à toutes les étapes des plans d'action humanitaire communs, de l'évaluation à la planification des

interventions et au suivi. Le nouveau cadre d'évaluation des besoins du Comité permanent interorganisations a été élaboré (et devrait être mis à l'essai en 2004). Il permet de normaliser la présentation des données et ainsi de comparer plus facilement la façon dont les questions ayant trait aux sexospécificités sont traitées selon les situations d'urgence. Bien que l'on ait pu constater une certaine amélioration au niveau de l'analyse des disparités entre les sexes dans certains pays, la présentation et l'évaluation des données relatives aux sexospécificités laissent encore, de manière générale, à désirer. Il est nécessaire de mieux encadrer les équipes de pays si l'on veut leur permettre d'analyser les sexospécificités avec efficacité.

25.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 450 produits prescrits.

Sous-programme 3

Prévention des catastrophes naturelles

25.5 a) Le renforcement des capacités des pays en développement à prendre des mesures préventives, à planifier les secours et à atténuer les effets des catastrophes naturelles a bénéficié de la mise sur pied d'une équipe de 12 spécialistes, dont cinq ont été envoyés par le Groupe de la prévention des catastrophes et du relèvement du PNUD en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette ouverture sur des pays sujets aux catastrophes s'est traduite par un accroissement du nombre de programmes de prévention des catastrophes qui est passé de 43 en 2002, à 73 à la fin de 2003. À cette date, des projets de renforcement des capacités financés au moyen des ressources de base du PNUD et/ou de la participation aux frais de tiers étaient menés dans 24 pays sujets aux catastrophes. La création d'un Bureau de prévention des crises et du relèvement, qui regroupe à l'échelon mondial des experts mettant en commun les données d'expérience et enseignement tirés dans les différents domaines de la prévention et du relèvement, a complété la mise en valeur des ressources humaines. Le manque de financement à long terme des programmes de réduction des effets des catastrophes continue de gravement entraver les progrès. Le financement fourni par les donateurs continue d'aller davantage aux interventions d'urgence qu'à la planification des mesures à prendre à l'issue des catastrophes dans le cadre du développement. Le PNUD (qui mène ces activités) souhaite appeler davantage l'attention sur ce domaine en publiant un rapport mondial intitulé « Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development ».

b) L'organisation de 18 modules de formation dans le cadre du Programme de formation à la gestion des catastrophes a fait s'accroître la participation des pays en développement aux cours de formation et aux séminaires portant sur la réduction des effets des catastrophes. La mise en œuvre de directives sur la planification interinstitutions des situations d'urgence et la prolifération des incidents en matière de sécurité et des opérations humanitaires ont entraîné un intérêt accru pour la formation à l'établissement de plans d'urgence et aux interventions en cas d'urgence. En 2003, le contenu du Programme a été modifié pour tenir compte de cette préoccupation et une formation ayant pour principal sujet l'élaboration de plans d'urgence et permettant d'aborder la coordination, la planification conjointe et l'analyse des risques a été offerte. Cette même année, un programme de bourses sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles bénéficiant du soutien financier du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a vu le jour. Dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, des

critères ont été mis au point et un programme sélectionné et mis en œuvre afin de soutenir des étudiants et spécialistes de pays en développement. Au total, 104 individus représentant 49 pays en développement ont été formés. Cette formation a contribué à promouvoir le concept de réduction des risques liés aux catastrophes dans les pays et à améliorer les partenariats avec les entités pertinentes. Il convient toutefois d'améliorer encore la façon dont sont retenus ceux qui sont susceptibles de contribuer à la mise au point de plans d'action nationaux sur l'atténuation des effets des catastrophes. Un deuxième défi est de revitaliser le Programme de formation en tant que mécanisme interinstitutions permettant de mieux faire connaître l'intérêt de la notion de réduction des risques liés aux catastrophes par le biais de la formation et de la sensibilisation.

c) L'application des connaissances scientifiques et techniques visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes a été encouragée par l'organisation de trois ateliers régionaux qui ont permis de faire un inventaire des systèmes d'alerte avancée existants. L'équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes a désormais pour membres trois autres organismes des Nations Unies et un nouveau représentant de la société civile et a mis au point des indicateurs pour les systèmes d'alerte rapide afin de faciliter le suivi. Un réseau de spécialistes et d'experts locaux, nationaux et internationaux de ce type de systèmes a été mis en place et ses membres ont rencontré des représentants des gouvernements lors de la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide. Cela a permis d'adopter un projet de programme international d'alerte rapide. Des notes d'orientation destinées aux décideurs ont été formulées et l'on a pu constater que des technologies d'alerte rapide étaient utilisées, en particulier en Amérique centrale. La stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles se limite aux activités de sensibilisation, à l'échange d'informations et à la promotion de partenariats et de réseaux. Il conviendrait de renforcer les liens existant entre le développement et l'utilisation des connaissances aux ressources se trouvant dans les autres organismes et au sein des gouvernements.

d) Le renforcement des capacités nationales, sous-régionales, régionales et internationales à prendre des mesures préventives, à planifier les secours, à atténuer les effets des catastrophes et à organiser le relèvement a bénéficié de la réorganisation de l'équipe chargée de la réduction des effets des catastrophes. L'accent a été mis sur la formulation de cadres de relèvement au lendemain des catastrophes comportant des mesures de réduction des risques qui concernent notamment des pays se trouvant dans des situations extrêmement complexes. Des stratégies et plans d'action pour la réduction des effets des catastrophes ont été conçus aux niveaux régional, sous-régional et national en Amérique centrale, en Asie centrale et en Asie du Sud-Ouest, ainsi que dans les Caraïbes et dans la Communauté de développement de l'Afrique australe. Une initiative concernant la prévention des catastrophes et la planification des secours a été adoptée par les membres du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Des stratégies nationales sont mises en œuvre avec succès dans 13 pays. Dans les pays à haut risque, il convient de former plus systématiquement les équipes de pays des Nations Unies aux problèmes des interventions d'urgence et du relèvement si l'on veut qu'elles soient mieux à même de mobiliser des ressources pour les programmes de relèvement durable. Il faut également se mettre plus systématiquement en rapport avec les pays donateurs afin que l'accent soit mis davantage sur le relèvement durable et la réduction des risques que sur les interventions traditionnelles

d'urgence. Une meilleure diffusion des enseignements tirés et des pratiques ayant fait leurs preuves, en particulier lors du relèvement au lendemain des catastrophes, est nécessaire pour accroître les capacités des pays sujets aux catastrophes.

e) En vue d'améliorer la coordination dans la mobilisation du soutien international à la gestion préventive et au relèvement s'agissant de catastrophes naturelles, un certain nombre de mesures initiales ont été prises en 2003 au titre de la Stratégie en vue de créer un groupe de soutien dont le principal objectif est d'établir une base financière saine pour la Stratégie et pour l'atténuation des effets des catastrophes de manière générale. Des mesures similaires ont été prises par le PNUD au cas par cas au lendemain de grandes catastrophes. En 2004-2005, la Stratégie et les programmes d'atténuation des effets des catastrophes du PNUD devraient porter sur la multiplication et la coordination des initiatives de plaidoyer et de sensibilisation.

25.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 77 % des 70 produits prescrits. Cinq produits ont été supprimés car la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles n'était plus à l'ordre du jour du Conseil économique et social et 11 autres, la plupart d'ordre technique ou ayant trait à la formation, devaient prendre fin en 2004.

Sous-programme 4 **Secours en cas de catastrophes**

25.7 a) La diffusion rapide de l'information concernant la situation des pays et des zones touchés par des catastrophes naturelles et écologiques, ainsi que des accidents technologiques, notamment afin de faire connaître la liste des besoins aux partenaires humanitaires, s'est vue améliorée par la publication de 409 rapports de situation et de 51 appels faisant suite à 155 grandes catastrophes naturelles, écologiques et technologiques survenues de par le monde. En 2002, 33 % des rapports de situation ont été publiés dans les 24 heures suivant la catastrophe et 42 % dans les 48 heures. En 2003, 30 % des rapports ont été publiés dans les 24 heures suivant la catastrophe et 44 % dans les 48 heures. Au cours de l'exercice biennal, 57 % des rapports de situation ont été publiés plus de 48 heures après le début de la catastrophe. Cela a souvent été dû au fait que la catastrophe a démarré progressivement. Les rapports de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les appels lancés à la communauté internationale des donateurs ont permis de collecter des fonds pour les victimes de catastrophes : le montant total des contributions enregistré par le Bureau pour les 155 catastrophes s'est élevé à 300 millions de dollars des États-Unis dont 9 millions ont été transmis par le biais du Bureau. Pour 22 des grandes catastrophes, ce dernier a déployé des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe sur le terrain afin d'améliorer les capacités de traitement rapide et précis des informations concernant la situation d'urgence immédiatement après la catastrophe. Ces informations ont été reprises dans les rapports de situation qui ont été élaborés ultérieurement. Le Bureau a également joué un rôle dans l'identification des ressources requises au lendemain des catastrophes. Il a également fourni un service d'information virtuel aux divers organismes humanitaires (le Centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain) qui s'est avéré être particulièrement efficace pour l'échange de renseignements vitaux sur la logistique, la statistique et la mise en évidence des besoins par secteur au cours de l'intervention menée au

lendemain des tremblements de terre qui ont touché la Turquie en 2002 et 2003 et l'Algérie et la République islamique d'Iran en 2003.

b) L'activation des dispositifs d'intervention internationaux (mécanisme d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe et Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage) permettant de porter secours aux victimes a eu lieu en moyenne une fois par mois pour faire suite à une demande d'assistance internationale émanant du gouvernement du pays affecté, communiquée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires par le Coordonnateur résident des Nations Unies dans le pays. Le système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe a eu accès à du matériel fourni par le Partenariat humanitaire international en sept occasions. L'ONU a pu mettre à profit les ressources militaires et celles de la défense civile ainsi que les ressources non alimentaires et non médicales de l'entrepôt du Bureau et du Programme alimentaire mondial situé à Brindisi (Italie). Le Bureau a fourni les services d'experts de l'environnement pour 11 catastrophes ayant des incidences sur le milieu ambiant.

c) Le renforcement des capacités des pays en développement à intervenir en cas de catastrophe a pu se faire grâce à la planification interinstitutions des situations d'urgence, à l'organisation de cours de formation et d'ateliers sur les enseignements tirés au lendemain des catastrophes et à l'appui apporté aux équipes régionales d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe et au Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage dont le Bureau assure le secrétariat. Le système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe, déjà opérationnel dans les Amériques, en Europe, en Afrique et dans le Pacifique, inclut l'Asie. Cet élargissement d'ordre géographique permet d'intervenir plus rapidement après une catastrophe, de disposer d'un éventail d'experts plus important et de mieux coopérer avec les autorités régionales. Plus de 20 % des membres du système déployés venaient de pays en développement. En 2003, trois missions ont été déployées pour renforcer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe (Colombie, Guatemala et Kirghizistan). Un plan de développement pour le Pacifique a été mis au point par les parties prenantes du système en août 2003 et un plan de développement pour la région de l'Asie a été élaboré en novembre de la même année. Ces deux plans visent à créer des liens plus étroits entre les pays membres du système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe et le Bureau. Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage accorde la priorité en particulier aux opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain dans les pays en développement sujets aux tremblements de terre.

d) Les capacités du personnel spécialisé dans la gestion des situations d'urgence (civiles, militaires, personnel du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et agents gouvernementaux) à intervenir en cas de catastrophes naturelles et écologiques et d'accidents technologiques ont été renforcées grâce à des ateliers, séminaires et cours de formation, le Groupe de la défense militaire et civile du Bureau ayant en effet organisé 21 cours et apporté sa contribution à 17 modules de formation, conférences et séminaires multinationaux auxquels ont participé près de 100 pays. L'appui aux programmes de formation à l'organisation d'interventions en cas d'urgence, à la prévention des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement et à la prise des mesures nécessaires, a notamment pris la forme d'un cours sur les opérations internationales en cas de catastrophe écologique, proposé chaque année par le Partenariat pour la paix, et d'un atelier du Programme de formation à la gestion des catastrophes sur la

planification préalable des catastrophes écologiques et l'organisation d'interventions en cas de catastrophe. Les cours d'initiation et de perfectionnement du système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe offerts en Europe et en Amérique latine comportent désormais un élément urgences écologiques qui fait partie intégrante de son module de formation et fait l'objet d'un chapitre spécial de son manuel pratique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé des exercices de recherche et de sauvetage, qui ont permis de faire connaître les directives du Groupe consultatif international et de mettre au point les méthodes utilisées par les centres locaux de coordination des opérations. L'exercice de recherche et de sauvetage en milieu urbain organisé pour l'Asie et le Pacifique par le Groupe consultatif international à Singapour a fait intervenir neuf pays et cinq organismes. En Nouvelle Zélande, ont participé à l'exercice « Phoenix » des responsables d'équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain venant de trois pays. Dix-huit pays et trois organisations ont participé à l'exercice Afrique-Europe organisé conjointement par le Groupe consultatif international et le Partenariat pour la paix de l'OTAN. L'exercice pour les Amériques conçu par le Groupe consultatif international a eu lieu en Colombie en octobre 2003. Lors de l'exercice « Triplex », auquel ont pris part plus de 86 personnes appartenant à 10 organisations nationales et sept organisations internationales d'intervention, une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a montré l'intérêt qu'il y avait à établir des centres locaux de coordination des opérations pour la planification commune des opérations. Pour répondre à la demande, un module de formation sur la question a été mis au point et deux cours ont été offerts à plus de 50 membres d'équipes nationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain et d'organismes internationaux et nationaux d'intervention. Deux cours d'initiation pour l'intégration dans le système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe, d'une durée de deux semaines chacun, auxquels ont participé de 30 à 40 personnes venant de 10 à 20 pays et au moins cinq organisations, ont été proposés en Europe, en Asie et dans les Amériques tandis que des cours de perfectionnement destinés exclusivement aux membres et aux agents de coordination du système ont été organisés dans la région du Pacifique et dans les Amériques, en Europe et en Asie. La formation a de plus en plus mis l'accent sur l'allogamie entre les plans nationaux de gestion des catastrophes et les méthodes et l'assistance du système des Nations Unies et entre les compétences et les approches des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et les connaissances des entités nationales et internationales intervenant après un tremblement de terre. Elle a porté notamment sur des aspects pratiques comme la gestion des centres locaux de coordination des opérations et l'utilisation des logiciels d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe et des équipements fournis par le Partenariat humanitaire international ainsi que sur la gestion de l'information par le biais des centres virtuels de coordination et des entités pertinentes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Des représentants de 24 pays et de 11 organisations ont participé à la réunion du Groupe consultatif international consacrée aux enseignements tirés du séisme qui a touché l'Algérie en mai 2003, à l'occasion de laquelle elle a souligné que le système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international étaient largement acceptés comme étant des mécanismes propices au renforcement des compétences des spécialistes nationaux et internationaux de la gestion des catastrophes. Le développement de la coopération avec le PNUD et

d'autres organismes a permis une plus grande harmonisation des méthodes utilisées par les principaux partenaires pour gérer crises et catastrophes sur le terrain.

25.8. *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 393 produits prescrits.

Sous-programme 5

Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer

25.9 a) La participation des partenaires humanitaires à la prise de décisions concernant les interventions d'urgence, la planification préalable et les opérations de secours par le biais de l'informatisation des procédures, politiques et mécanismes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est accrue grâce à la facilitation du recueil, de l'analyse et de la diffusion d'informations essentielles avant et pendant les crises. Au nombre des initiatives qui ont permis aux organisations humanitaires de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles, d'améliorer l'efficacité des interventions et de réduire la souffrance humaine, pour sauver ainsi éventuellement davantage de vies, figurent les analyses orientées vers l'alerte rapide et les alertes avancées, la planification des situations d'urgence et la mise en place de centres d'information humanitaire et de services d'information tels que ReliefWeb et le Réseau régional intégré d'information. Le nombre de nouvelles situations d'urgence bénéficiant d'une planification préalable est passé de 10 à 50 au cours de l'exercice biennal précédent. Des centres d'information humanitaire ont été mis en place dans six pays. Une analyse des consultations faites de ReliefWeb a montré que le niveau de satisfaction des usagers était de 4 sur 5. Les recommandations faites pour améliorer les informations essentielles à la prise de décisions ont été prises en compte lors de la reconfiguration du site. Le nombre de consultations du site ReliefWeb par trimestre a plus que doublé (52 millions contre 25 millions en 2000-2001). L'évaluation indépendante du Réseau régional intégré d'information a permis de conclure qu'il permettait au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de gérer plus efficacement l'information aux fins de la coordination de l'action humanitaire. Elle a fait apparaître clairement que le Réseau avait un impact à tous les niveaux, influençant aussi bien les décideurs que le personnel humanitaire chargé de se prononcer au quotidien tant sur les activités de planification stratégique que sur la mise en œuvre des programmes. Un nombre toujours croissant d'organisations fournissant et mettant en commun des renseignements, la surinformation devient un problème tant pour ce qui est de rendre l'information plus accessible que de déterminer ce qui est réellement important. Il convient encore d'améliorer les capacités d'analyse, de faire preuve de vigilance lors de l'examen des produits et services offerts et d'évaluer les besoins des utilisateurs de manière régulière. Il faut en conséquence que les normes, si l'on veut pouvoir tirer des enseignements et s'adapter à l'évolution des besoins, de l'environnement et des technologies, directives et systèmes d'information, soient examinées sans relâche et améliorées.

b) La sensibilisation aux questions relatives à l'aide humanitaire s'est renforcée de même que la prise en compte de ces questions dans les travaux des Nations Unies, comme l'a montré l'augmentation du nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité y ayant trait (115 contre 94 en 2000-2001). Pour la première fois, l'Assemblée générale a adopté une résolution (57/150) sur le renforcement de l'efficacité et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain, et deux résolutions du Conseil économique et

social (2002/32 et 2003/5) portent sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies. Les stratégies visant à appuyer les efforts de mobilisation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont porté sur le renforcement des capacités du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et du soutien apporté par le Siège au personnel sur le terrain en vue de mener des activités de sensibilisation aux questions humanitaires efficaces et coordonnées, de renforcer les partenariats en la matière avec les principales parties prenantes et d'accroître les capacités d'information du Bureau. Une enquête officielle sur le terrain a permis de recenser les enseignements tirés pour ce qui est du volet sensibilisation aux questions humanitaires des situations d'urgence, et en particulier des relations avec les médias locaux et internationaux. Une stratégie de promotion de l'action humanitaire ainsi qu'un module et un manuel de formation sur les activités menées dans ce domaine sur le terrain ont été mis au point et diffusés. Toute une série de nouveaux documents d'information passant en revue les politiques et activités de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en ce qui concerne la sensibilisation aux questions humanitaires lors des situations d'urgence ont été élaborés. Il est reconnu que les bureaux locaux ne disposent pas toujours des connaissances ni du personnel permettant de mener à bien des activités d'information ou de promotion de l'action humanitaire. La formation à la sensibilisation aux questions humanitaires ne fait pas encore partie de la formation officielle offerte par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le personnel du Bureau chargé des activités d'information ou de promotion sur le terrain est souvent peu expérimenté par rapport aux coordonnateurs humanitaires et/ou aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui fait qu'il est parfois difficile de mobiliser des fonctionnaires de haut niveau sur les questions de promotion de l'action humanitaire.

25.10. *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 40 produits prescrits.

Chapitre 26

Information*

Sous-programmes : 1. Services de promotion; 2. Services d'information; 3. Services de bibliothèque; 4. Services de publication

Principaux résultats obtenus

AUDIENCE MONDIALE : Près d'un million de visites par jour sur les pages des sites Web de l'ONU, en provenance de plus de 140 pays. Il s'agit de l'une des voies par lesquelles le Département de l'information diffuse l'information à travers le monde.

SATISFACTION DES BESOINS DU PUBLIC : 90 % des personnes interrogées ayant consulté des publications du Département sur l'Afrique ont estimé que les renseignements importants qui figuraient dans ces publications ne pouvaient être trouvés nulle part ailleurs. Il s'agit de l'un des moyens mis en œuvre par le Département pour faire connaître au public les questions ayant trait à l'Afrique.

MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ONU : Le programme destiné aux visiteurs de l'ONU permet de mieux faire connaître l'Organisation. À l'issue des visites guidées, 8 sur 10 parmi les personnes interrogées déclarent mieux connaître l'Organisation et accorder davantage leur soutien à son action. Il s'agit de l'un des moyens mis en œuvre par le Département pour éduquer le public.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 943 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats obtenus par le Département sont décrits plus en détail dans les rapports présentés au Comité de l'information ([A/AC.198/2003/2](#) et [A/AC.198/2004/2](#)), ainsi que dans le rapport sur la mise en œuvre du projet pilote sur l'exploitation de la capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies ([A/AC.198/2003/4](#)) (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Services de promotion

26.1 On a noté une collaboration accrue avec les principaux partenaires du système des Nations Unies et avec la société civile, au moyen de la coordination des travaux.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 26)] (dans la version électronique du rapport, un lien hypertexte permet d'afficher ce document). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Il s'agit de formuler des stratégies spécifiques à long terme en matière d'information afin d'assurer une large couverture des thèmes prioritaires de l'ONU, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La coordination interorganisations a été renforcée au sein du Groupe élargi de la communication des Nations Unies, principale plate-forme du système des Nations Unies dans ce domaine, afin de promouvoir les objectifs des Nations Unies. Les partenariats avec les institutions de la société civile et d'autres organes de rediffusion sur le terrain ont été renforcés et approfondis, en particulier avec les médias, afin que la couverture des conférences des Nations Unies et des questions examinées par l'ONU bénéficie d'un effet multiplicateur. L'association entre l'ONU et 82 nouvelles organisations non gouvernementales a été facilitée, ce qui permettra d'accroître les liens avec leur public. De nouveaux partenariats ont été instaurés avec les organes d'information et autres organisations assurant une rediffusion, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'émissions télévisées (séries, programmes spéciaux et messages d'intérêt public) réalisées en coproduction, des millions de ménages y ayant eu accès dans plus de 70 pays. La transmission sur le Web de toutes les sessions plénières de la Conférence annuelle Département de l'information/ONG a permis de toucher un public s'étendant sur plus de 25 pays et nombre des personnes qui y ont eu accès ont participé à des discussions en ligne. Compte tenu de l'ampleur que prend l'Internet comme outil de communication, les pages Web qui sont tenues dans le cadre du sous-programme doivent être adaptées de façon à tenir compte de l'évolution des priorités et doivent être tenues à jour et des pages doivent être créées pour chaque nouvelle manifestation. Le Département n'ayant guère les moyens de suivre la production des médias, il doit développer les partenariats et le travail en collaboration sur le terrain afin de recueillir des informations en retour.

26.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 347 produits prescrits.

Sous-programme 2

Services d'information

26.3 a) Des enquêtes auprès des radios et des télévisions ainsi que d'autres diffuseurs et des contacts directs ont confirmé que les activités de l'Organisation des Nations Unies sont plus largement couvertes par les médias. Au mois de décembre 2003, 226 stations de radio et de télévision réparties dans 95 pays avaient régulièrement (chaque jour ou chaque semaine) diffusé des programmes de l'ONU à un public potentiel de 133 millions d'auditeurs environ pour la radio et de 1 milliard de spectateurs environ pour la télévision. Le service du Département qui assure la diffusion quotidienne de nouvelles par courrier électronique comptait en 2003 plus de 22 000 abonnés répartis dans 130 pays, contre 4 800 en 2002. Les informations recueillies auprès des télévision et des radios partenaires du Département ont confirmé que sans les programmes de l'ONU les activités de l'Organisation feraient l'objet d'une couverture médiatique beaucoup moins importante. Elles ont aussi permis de confirmer qu'il fallait renforcer les contacts avec les usagers ainsi que les efforts de promotion afin de répondre aux besoins des télés et radiodiffuseurs dans toutes les régions. Des mesures sont actuellement prises pour renforcer les activités de promotion du Département. Elles visent surtout à trouver de nouveaux partenaires dans les régions où les programmes de l'ONU sont moins diffusés.

b) Les informations recueillies aux moyens de questionnaires et de contacts directs auprès des organes d'information et d'autres diffuseurs ont confirmé qu'ils étaient satisfaits de la qualité des produits informationnels de l'ONU et qu'ils les jugeaient en phase avec l'actualité. Plusieurs ont accru le temps d'antenne dont disposent les programmes de l'ONU ou leur ont réservé certaines tranches horaires. Les pages du Centre de nouvelles de l'ONU ont compté 4,4 millions de consultations soit bien plus que le chiffre de 1,4 million que l'on s'était fixé comme objectif. On constate une augmentation analogue pour l'ensemble des sites Web de l'ONU, la consultation des pages affichées dans les langues officielles autres que l'anglais ayant augmenté en 2003 dans une fourchette de 108 à 792 % selon les langues, contre 77 % pour l'anglais. Dans une enquête sur les communiqués de presse réalisée auprès d'un échantillon représentatif sur le plan géographique, les délégations se sont déclarées satisfaites de la qualité des communiqués de presse et des délais de publication; 70 % environ des communiqués de presse sont publiés dans les deux heures qui suivent la fin des réunions, soit un pourcentage un peu supérieur à l'objectif de 65 %. Le Département introduit actuellement de nouveaux systèmes de production. Ainsi de nouvelles applications des technologies sont mises en place afin d'améliorer la liaison avec le terrain et des initiatives sont prises pour faciliter la mise au point du contenu, accélérer la livraison du produit et élargir la diffusion des nouvelles par courrier électronique à toutes les langues officielles.

26.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 486 produits prescrits.

Sous-programme 3 Services de bibliothèque

26.5 Le nombre de consultations des sites Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a augmenté et une enquête réalisée auprès des utilisateurs finals a fait apparaître un niveau de satisfaction élevé (82-99 %) en ce qui concerne les services fournis par la Bibliothèque dans tous les domaines. Parmi les personnes interrogées, un certain nombre ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'état actuel du fonds de la Bibliothèque (ouvrages imprimés) et du manque d'information sur nombre des services offerts. La demande de documents en français et dans d'autres langues est en augmentation. Malheureusement, en raison des réductions budgétaires importantes décidées récemment, il était impossible d'augmenter les achats de monographies. Une collaboration plus étroite entre la Bibliothèque et la Division de l'informatique permettrait d'améliorer l'accès Internet à la Bibliothèque ainsi qu'à d'autres départements. Comme indiqué dans le rapport annuel de 2002 du Comité des publications sur les bibliothèques de dépôt, sur les 62 bibliothèques dans lesquelles une visite a été effectuée, 61 tenaient leurs collections de façon satisfaisante. Dans un questionnaire bisannuel envoyé à 300 bibliothèques qui reçoivent des mises à jour électroniques sur les activités de l'ONU et les questions dont s'occupe l'Organisation, 229, soit 76,3 %, ont déclaré qu'elles rediffusaient l'information auprès d'autres utilisateurs finals.

26.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 83 % des 47 produits prescrits. Parmi les produits prescrits, 3 ont été remaniés, 4 reportés et 4 supprimés pour des raisons tenant au programme.

Sous-programme 4
Services de publication

26.7 Il ressort de l'enquête sur l'Annuaire des Nations Unies que celui-ci fait l'objet d'une demande accrue, ce qui est la manifestation d'un intérêt marqué pour les travaux de l'Organisation. Le nombre d'abonnés à la *Chronique de l'ONU* a diminué au cours de la période considérée mais cette diminution a été compensée par une augmentation du nombre des consultations du site Web de la *Chronique*.

26.8 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 63 produits prescrits.

Chapitre 27A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion*

Sous-programmes : 1. Services de gestion; 2. Gestion financière; 3. Administration de la justice

Principaux résultats obtenus

Les résultats obtenus par l'organisation en matière de gestion sont mieux évalués grâce au rapport annuel sur la gestion établi à l'intention du Secrétaire général. Un système d'établissement de rapports sur la gestion a été mis en place à l'intention des directeurs de programme; les sept premiers départements utilisateurs ayant eu accès à ce système étaient satisfaits à 76 %.

Les pertes de numéraire ont été nulles, comme par le passé, et le taux de rendement des placements a été supérieur au taux de référence de l'Organisation des Nations Unies.

Des progrès ont été obtenus dans la diffusion de documentation sur les questions relatives au barème des quotes-parts, l'objectif en matière de présentation dans les délais requis (60 %) ayant été dépassé.

Les délais internes pour la présentation de rapports aux organes de contrôle et aux organes délibérants ont tous été respectés et deux rapports qui faisaient double emploi ont été supprimés avec l'accord de l'Assemblée générale.

Un site Web proposant un condensé des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies et de la jurisprudence y relative a été lancé. Le site a obtenu en 2002 le prix ONU 21. Il doit permettre de faciliter la formation et la recherche, ainsi que les travaux du système d'administration de la justice.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 421 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1 Services de gestion

27A.1 L'institution d'un rapport de synthèse sur la gestion, qui permet au Secrétaire général de disposer d'une analyse des tendances sur quatre ans département par département dans six domaines de gestion et de faciliter ainsi l'examen annuel des résultats obtenus par les chefs de département a permis d'améliorer l'évaluation de la gestion de l'Organisation et des rapports de gestion. On a mis en place un système

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 27A)] (dans la version électronique du rapport, un lien hypertexte permet d'afficher ce document). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

électronique qui permet de communiquer les données de gestion et de fournir aux directeurs de programme des indicateurs de situation dans des domaines clefs liés à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines, ainsi que des indicateurs de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle. Sept départements ont désormais régulièrement recours à ce système. L'enquête menée dans ces départements auprès des usagers fait apparaître un niveau de satisfaction qui s'établit à 76 %. Un nouvel outil électronique de communication de l'information a été créé pour évaluer objectivement et quantitativement les progrès des réformes du Secrétaire général dans le domaine de la gestion et leurs effets. Le Comité du programme et de la coordination s'est félicité du premier rapport établi au moyen de cet outil. La diffusion des meilleures pratiques au moyen d'ateliers et d'un manuel de l'ONU sur la productivité a permis à l'Organisation de se doter de capacités accrues pour améliorer sa productivité.

27A.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 23 produits prescrits.

Sous-programme 2

Gestion financière

27A.3 a) Les pertes de numéraire sont demeurées nulles et le taux de rendement des placements a été trois fois supérieur au taux de rendement annuel moyen des bons du trésor américain à 90 jours, qui sert de taux de référence. Une politique d'échanges avec les organes de contrôle internes et externes au sujet des recommandations d'audit s'est traduite par une réduction de 94 % du nombre de recommandations par rapport à l'exercice biennal précédent, puisque seules trois nouvelles recommandations ont été formulées, ce qui dénote une amélioration du système de gestion des placements et de la trésorerie.

b) Dans une lettre datée du 27 juin 2003, dans laquelle il se félicitait de la qualité de l'appui apporté au Comité des contributions et à la Cinquième Commission, le Président du Comité des contributions a confirmé que la présentation de l'information sur les questions relatives au barème des quotes-parts avait été améliorée. La documentation de présession avait été remise au Comité et à la Cinquième Commission dans des délais de plus en plus satisfaisants et dans les limites de temps fixées par l'Assemblée générale. L'appui en cours de session était aussi très efficace; les informations ont été fournies soit directement soit avec l'appui d'autres bureaux ou d'autres organisations et répondaient bien aux demandes et suggestions du Comité des contributions et de la Cinquième Commission.

c) Compte tenu des contraintes extérieures, notamment l'adoption tardive des mandats et des priorités contradictoires pour les autres bureaux apportant un appui, les résultats ont été satisfaisants. L'objectif qui était que 60 % de la documentation et des autres communications seraient présentées dans les délais requis pendant l'exercice 2002-2003 a été dépassé puisque qu'en 2002, 61 % des documents de présession émanant du Secrétariat ont été présentés dans les délais et qu'en 2003 ce chiffre a été de 64 %, ce qui représente une amélioration de 34 % dans la communication de documentation relative au barème des quotes-parts.

d) Tous les délais internes fixés pour la présentation des rapports soumis à l'approbation des organes de contrôle et des organes délibérants ont été respectés. L'Assemblée générale a noté lors de ses débats et dans ses résolutions que les rapports en question étaient utiles pour déterminer dans quelle mesure les

procédures établies étaient respectées. Le Comité des commissaires aux comptes, du fait que les informations lui ont été communiquées rapidement, a pu faire rapport efficacement à l'Assemblée générale sur l'exécution de ses recommandations et l'Assemblée a pu prendre la décision de supprimer deux rapports de suivi qui faisaient double emploi. Toutes ces initiatives ont permis d'améliorer le système de contrôle de l'exécution des observations et recommandations formulées par les organes de contrôle externes. De nouvelles procédures d'établissement du rapport que le Secrétaire général présente tous les deux ans sur les dérogations aux normes relatives aux conditions de voyage ont été introduites. Ces procédures permettent aussi de prendre des décisions plus rapidement et en meilleure connaissance de cause.

27A.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 326 produits prescrits.

Sous-programme 3 **Administration de la justice**

27A.5 Le temps qui s'écoule entre l'introduction des recours et la décision définitive a été réduit à 2,3 années alors que l'objectif était de 2,6 années. Raccourcir les délais dans lesquels des décisions sont prises concernant la suite à donner aux recours demeure l'une des priorités du sous-programme. Par ailleurs, un condensé, accessible sur Internet, des affaires portées devant le Tribunal administratif et de la jurisprudence s'y rapportant a été mis au point et lancé. Ce nouveau site permet de faciliter la formation des praticiens, rend la jurisprudence du Tribunal plus accessible à tous les fonctionnaires et facilite aussi le fonctionnement de l'administration de la justice, contribuant ainsi à rendre le système plus efficient et plus efficace. Le condensé a reçu en 2002 le prix ONU 21. Enfin, les décisions prises par le Secrétaire général dans les affaires disciplinaires et à la suite de recours étaient conformes aux politiques et aux règlements de l'Organisation et fondées sur des faits vérifiés.

27A.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 72 produits prescrits.

Chapitre 27B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité*

Sous-programmes : 1. Comptabilité générale et information financière; 2. Planification des programmes et établissement du budget; 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Principaux résultats obtenus

Les retards pris dans la communication de l'information financière ont été réduits, les politiques et procédures comptables améliorées, les systèmes perfectionnés et la présentation des états financiers simplifiée. Par suite de l'accent mis sur les services aux usagers, les délais de paiement du personnel et des fournisseurs ont été réduits, des services d'information des usagers ont été mis en place, les systèmes ont été perfectionnés, le site Web sur les assurances a été mis à jour. Plusieurs projets spéciaux ont été exécutés, notamment la mise en route d'un examen des normes comptables au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

Les États Membres se sont félicités des améliorations apportées à la présentation des documents budgétaires et du fait qu'il leur ont été soumis dans le plein respect des délais impartis. Les ouvertures de crédit définitives ont été approuvées sans qu'ils manifestent de préoccupations. Une enquête effectuée en 2003 auprès des usagers a fait apparaître que ceux-ci comprenaient mieux la budgétisation axée sur les résultats.

Sur la base des contributions mises en recouvrement et perçues, des paiements trimestriels ont été faits aux pays qui fournissent des contingents et les paiements relatifs au remboursement du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome ont été autorisés. Les projets de budget des missions en cours et des missions terminées, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi ont été soumis à l'examen des États Membres dans les délais fixés, de même que les rapports correspondant sur l'exécution des budgets. Le lancement du mécanisme de contrôle des fonds a permis d'améliorer le contrôle des dépenses des missions de maintien de la paix et d'assurer ainsi une exécution optimum des budgets.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 1 244 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 27B)] (dans la version électronique du rapport, un lien hypertexte permet d'afficher ce document). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Comptabilité générale et information financière

27B.1 a) Les opinions des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'ONU ont toutes été positives du fait d'une plus grande exactitude des états financiers dénotant une amélioration par rapport à l'exercice biennal précédent, lorsque les commissaires aux comptes avaient fait observer que les états financiers des opérations de maintien de la paix devaient être améliorés dans certains domaines. Les principaux états financiers de l'ONU ont tous été établis puis communiqués au Comité des commissaires aux comptes dans le délai de trois mois requis par le Règlement financier et les règles de gestion financière. Ces états ont été simplifiés, comme l'avait recommandé l'Assemblée générale, et les notes accompagnant les états financiers, de même que la présentation des états, ont été harmonisées.

b) Les opinions des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'ONU étaient toutes positives, dénotant une plus grande exactitude des comptes. Les conventions et les pratiques comptables applicables aux comptes pluriannuels, à la délégation de pouvoir, au règlement des comptes interfonds et aux contributions volontaires destinées aux projets de coopération technique ont été précisées, rationalisées et améliorées. On a constaté une nette diminution des retards accumulés dans le traitement des imputations interservices du PNUD, le remboursement des frais de voyage, le règlement des fournisseurs, les versements à la cessation de service et le rapprochement des comptes avec ceux des bureaux hors siège.

c) Au total, 73 % des demandes de remboursement de frais de voyage ont été traitées dans un délai de 30 jours, un pourcentage qui est proche de l'objectif de 75 % et qui indique que les délais de paiement ont été améliorés dans une proportion de 21 % par rapport à l'exercice biennal précédent, lorsque 52 % seulement des demandes étaient traitées dans un délai de 30 jours suivant leur réception. Une enquête réalisée en 2003 auprès des usagers a donné, pour les cinq domaines couverts, cinq réponses favorables en moyenne contre une réponse défavorable. Parmi les domaines qui d'après les réponses avaient besoin d'être améliorés figuraient les services téléphoniques, la courtoisie et les horaires d'ouverture aux usagers. Des dispositions ont été prises pour que tout le personnel de la comptabilité en contact avec des usagers suive des stages de perfectionnement au service à la clientèle ou suive de nouveau un stage, et pour doubler les heures d'ouverture aux usagers.

27B.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 50 % des deux produits prescrits, l'exécution de l'un des deux produits ayant été reporté sur décision de l'organe délibérant.

Sous-programme 2

Planification des programmes et établissement du budget

27B.3 a) Comme on le constate d'après les résolutions de l'Assemblée générale, le rapport du Comité du programme et de la coordination et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les États Membres ont

constaté une amélioration dans la présentation des documents budgétaires, qui reflétait une amélioration de 74 % par rapport à l'exercice biennal précédent.

b) Sur les 45 fascicules que compte le budget, 41 ont été présentés conformément aux demandes des organes délibérants, ce qui représente une amélioration de 85 % dans le nombre de documents budgétaires disponibles, par rapport à l'exercice biennal précédent.

c) Du fait de la confiance dans le contrôle budgétaire et le suivi des dépenses, les ouvertures de crédit définitives ont été approuvées sans que les États Membres manifestent des préoccupations.

d) Les conclusions de l'enquête réalisée en 2003 pour mesurer la satisfaction des usagers en ce qui concerne le rôle consultatif de la Division dans le domaine budgétaire, indiquent une meilleure compréhension des processus budgétaires, en particulier s'agissant de la budgétisation axée sur les résultats, notamment parmi le personnel des services administratifs et des services chargés de la direction exécutive et de l'administration, où l'on a relevé un taux de satisfaction de 85 %, soit une amélioration de 12 % par rapport à l'enquête de 2000. Une série de séances d'information a également permis de mieux faire comprendre les processus budgétaires aux membres du Comité du programme et de la coordination et aux délégués représentant leur pays à la Cinquième Commission. Il est également ressorti de l'enquête que les services clients avaient besoin d'une formation plus importante et plus fréquente à la budgétisation axée sur les résultats et autres questions budgétaires et qu'ils souhaitaient une amélioration des délais requis pour obtenir une réponse aux demandes des départements, en particulier en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires.

27B.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 651 produits prescrits.

Sous-programme 3

Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

27B.5 a) Les principes de la budgétisation axée sur les résultats ont été appliqués aux budgets et aux rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix en cours. La présentation des budgets et des rapports financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix a été améliorée, comme il ressort des commentaires positifs figurant au paragraphe 40 du rapport A/57/772 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans la résolution 56/290 B de l'Assemblée générale et dans quatre déclarations officielles d'États Membres et quatre déclarations officielles de groupes régionaux faites devant la Cinquième Commission.

b) Les projets de budget et autres informations financières relatives aux opérations de maintien de la paix ont été présentés dans de meilleures conditions puisque 90 % environ des budgets ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais requis et de manière que la Cinquième Commission ait le temps de les examiner. En outre, 30 rapports destinés au CCQAB lui ont été remis conformément aux délais internes, fixés d'après le calendrier d'examen du Comité consultatif. Il s'agissait de rapports qui contenaient des informations complémentaires sur le financement des missions de maintien de la paix en cours ou terminées, sur le compte d'appui et sur la Base de soutien logistique. Les informations destinées à

figurer au chapitre intitulé « Aspects financiers » des rapports au Conseil de sécurité sur les missions de maintien de la paix ont été transmises dans une large mesure et 95 % d'entre elles ont été remises au Département des opérations de maintien de la paix dans un délai d'un ou deux jours.

c) Le contrôle budgétaire et le suivi des dépenses ont été améliorés ainsi qu'il ressort du fait qu'au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 les budgets ont été exécutés à hauteur de 92 %. Plusieurs éléments ont contribué à cette amélioration : le lancement du mécanisme de contrôle des fonds en novembre 2002, la formation du personnel du Siège et du personnel des missions du maintien de la paix aux aspects techniques et financiers du mécanisme et l'utilisation de ce dernier pour contrôler régulièrement les dépenses des missions.

d) Les pays qui fournissent des contingents ont reçu des versements régulièrement et dans les délais voulus, chaque trimestre, au titre de leur contribution aux missions de maintien de la paix en cours et des remboursements ont également été effectués au titre du soutien autonome et du matériel appartenant aux contingents. Ces versements dépendaient bien entendu des contributions perçues mais la situation s'est néanmoins améliorée puisque les arriérés de paiement, qui se situaient entre quatre et huit mois lors de l'exercice biennal précédent, sont passés à une moyenne de deux ou trois mois.

27B.6 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 591 produits prescrits.

Chapitre 27C

Bureau de la gestion des ressources humaines*

Sous-programmes : 1. Services opérationnels; 2. Services de spécialistes; 3 Services médicaux

Principaux résultats obtenus

Les activités de gestion des ressources humaines ont été axées sur la réforme engagée à l'initiative du Secrétaire général. Un système de planification et de suivi prévoyant un examen semestriel des plans d'action relatifs aux ressources humaines, convenus entre les chefs de département et le Bureau de la gestion des ressources humaines a été introduit. Les activités de perfectionnement du personnel et d'apprentissage ont été de plus en plus axées sur la gestion globale de l'Organisation et sur les compétences en matière d'encadrement. Plusieurs initiatives ont été prises dans le domaine de l'organisation des carrières, notamment la mobilité organisée des administrateurs auxiliaires, le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires et la formation à distance sur ordinateur.

La mise en place du système Galaxy a permis d'améliorer l'accès à l'information sur les postes vacants au Secrétariat et de faciliter le dépôt des candidatures. Le nombre de candidats aux concours de recrutement s'est accru, en particulier en ce qui concerne les candidatures provenant d'États Membres sous-représentés ou non représentés. On constate aussi une augmentation du nombre de femmes occupant au Secrétariat des postes de la catégorie des administrateurs ou de rang supérieur.

Les services médicaux étaient à la disposition du personnel du Siège et des fonds et programmes ainsi que des bureaux extérieurs. L'ONU a reçu, pour ses bureaux de New York, la médaille de bronze du prix « Well Workplace » qui a récompensé ses efforts dans ce domaine. Des services médicaux d'urgence ont été assurés par quatre médecins à Bagdad, à Amman et dans le centre médical régional d'Allemagne, à la suite de l'attentat contre le quartier général de l'ONU à Bagdad.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 158 produits prescrits. Parmi les produits que devaient exécuter des services médicaux au cours de l'exercice, aucun n'était quantifiable (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 27C)] et aux paragraphes 85 à 93 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Services opérationnels

27C.1 Les États Membres ont relevé le progrès que représentait le système Galaxy pour le recrutement, les affectations et les promotions. Le nouveau système de sélection du personnel a été conçu, mis au point, puis appliqué. Il a été introduit au Secrétariat le 1er mai 2002 en même temps que l'outil électronique d'appui correspondant, le système Galaxy de gestion en ligne des nominations et des affectations. Il en est résulté une réduction des délais de sélection du personnel, qui sont passés à une moyenne de 174 jours à la fin de 2003. La représentation géographique a été améliorée puisque la liste des pays sous-représentés comptait en décembre 2003 quatre pays de moins qu'en 2001. En décembre 2003, le pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur ou de rang supérieur était estimé à 36,4 %, contre 34,6 % en 2001. Dans le domaine de la planification des ressources humaines, le deuxième plan d'action concernant les ressources humaines, pour la période 2001/2002, est arrivé à son terme et le troisième plan d'action, qui porte sur la période 2003/2004, a été entamé. Celui-ci comporte un certain nombre d'améliorations, notamment un examen semestriel de l'exécution des plans, des outils de contrôle et une analyse des tendances. Parmi les personnes ayant répondu à une enquête, 70 % au total se sont déclarées satisfaites des services fournis.

27C.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 73 % des 66 produits prescrits. Dix-huit réunions du CCQAB et de la Cinquième Commission n'ont pas eu lieu car elles n'étaient pas nécessaires. Dans le domaine des services d'appui administratif, la plupart des produits n'étaient pas quantifiables.

Sous-programme 2

Services de spécialistes

27C.3 a) Le nombre de candidats aux concours de recrutement s'est accru de 72 % par rapport à l'exercice précédent (21 500 candidats contre 12 528), traduisant une amélioration des procédures d'examen. Les candidats les plus qualifiés des pays sous-représentés ou non représentés ont pu être retenus et leur nom inscrit dans les fichiers de candidats (94 en 2002 et 104 en 2003). Des programmes de perfectionnement du personnel axés sur les compétences en matière de direction et sur la formation des administrateurs auxiliaires et des agents des services généraux et visant à maintenir et développer à l'Organisation un personnel international hautement compétent, polyvalent et adaptable, ont été mis à exécution. Les programmes de perfectionnement ont été rendus plus accessibles grâce à leur diffusion en ligne et sur CD-ROM. La politique de mobilité, lancée en 2002, a fait de celle-ci un élément essentiel de l'organisation des carrières et de la sélection du personnel. Le programme de gestion rationalisé des réaffectations a permis à plus de 100 fonctionnaires de la classe P-2 de remplir les critères en matière de mobilité et le programme d'encadrement a permis d'apporter une aide à quelque 200 nouvelles recrues dans de nombreux lieux d'affectation en matière d'organisation des carrières. Le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) a permis de rendre le système plus fluide et d'améliorer le suivi du comportement professionnel. Au 31 décembre 2003, plus de 21 400 fonctionnaires dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions de maintien de la

paix, étaient enregistrés sur le système. Durant l'exercice, le suivi du comportement professionnel a été réalisé à 80 %. Les bénéficiaires ont continué de juger très bons les services fournis.

b) Le traitement plus rapide des recours constituait l'un des principaux éléments de l'amélioration du système interne d'administration de la justice. Un plus grand nombre d'affaires ayant pu être réglées au stade du réexamen des décisions administratives (la première étape), la Commission paritaire de recours a eu à connaître d'un moins grand nombre de recours, ce qui a permis d'éviter des procédures inutiles et trop longues. On est parvenu à ce résultat en faisant davantage intervenir les superviseurs et en exigeant plus de transparence de leur part. Seize affaires ont été réglées au stade initial du recours et l'administration a présenté 83 répliques, soit un nombre supérieur à l'objectif, qui était de 60. On continuera de s'efforcer d'obtenir un règlement rapide des affaires au moyen de conseils, d'une formation et d'une assistance à l'intention du personnel et des superviseurs.

27C.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 92 produits prescrits. La plupart des produits dans le domaine des services d'appui administratif n'étaient pas quantifiables.

Sous-programme 3 **Services médicaux**

27C.5 a) Des services de santé ont été assurés sous diverses formes : examens médicaux obligatoires et facultatifs, consultations, traitements, soins d'urgence et conseils avant un départ. Ces services sont accompagnés d'une plus grande sensibilisation du personnel aux normes et politiques en matière médicale à l'Organisation des Nations Unies. Les normes médicales et les politiques en matière de santé, notamment la délivrance de certificats d'aptitude physique et les vaccinations obligatoires, ont été tenues à jour afin que le personnel soit informé des mesures préconisées pour lutter contre les situations d'urgence comme par exemple l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère, et le matériel nécessaire a été livré dans les régions touchées. Des programmes de promotion et de sensibilisation en faveur d'une meilleure santé et des campagnes de prévention ont été régulièrement organisés. Ils ont été bien accueillis par les participants.

b) Des soins médicaux ont été assurés, dans les délais et au degré voulus, au personnel de l'ONU à travers le monde y compris au personnel des missions de maintien de la paix, des missions humanitaires et autres missions ainsi que des fonds et programmes des Nations Unies. Les services médicaux ont assuré des consultations; délivré des certificats d'aptitude physique en vue du recrutement, des réaffectations, des affectations à des missions de maintien de la paix et des voyages en mission; donné des autorisations d'évacuation et de rapatriement pour raisons médicales; et certifié des congés de maladie. Au total, 20 services médicaux locaux situés dans des lieux d'affectation extérieurs ont été déclarés conformes et 52 centres médicaux de l'ONU ont reçu un appui technique continu. À Bagdad, Amman et dans le centre médical régional d'Allemagne, quatre médecins ont apporté un renfort aux services médicaux d'urgence à la suite de l'attentat contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad. En outre, à New York, un psychologue est venu en aide au personnel de retour d'Iraq.

27C.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Chapitre 27D

Bureau des services centraux d'appui*

Sous-programmes : 1. Sécurité et sûreté; 2. Services informatiques; 3. Achats; 4. Service des voyages et des transports; 5. Gestion des installations; 6. Gestion des archives et des dossiers

Principaux résultats obtenus

La mise en place d'un système centralisé de suivi en ligne des demandes de fourniture de biens ou services a permis de comptabiliser de façon plus complète et plus fiable les services fournis en matière de gestion des installations et de rendre le processus de prestation des services plus transparent. Elle a aussi donné aux responsables les moyens de suivre l'état d'avancement de chaque activité de service et les a ainsi rendus mieux à même de satisfaire les besoins des clients.

Une initiative sans précédent a consisté à tirer parti du poids que représente l'Organisation en tant que client pour négocier, à l'échelle du système, des tarifs préférentiels avec les compagnies aériennes. Les accords conclus couvrent tous les lieux d'affectation et sont particulièrement avantageux pour les petits bureaux qui avaient auparavant du mal à obtenir des billets d'avion à prix réduit.

Une autre initiative à l'échelle du système, concernant l'achat sur le marché mondial d'articles courants tels que véhicules, matériel informatique ou logiciels, a permis de réaliser des économies d'échelle considérables, d'éliminer la duplication des tâches au sein du système, d'accroître le standing de l'Organisation des Nations Unies auprès des fournisseurs, d'obtenir de meilleures conditions d'achat et de renforcer la standardisation du matériel à l'échelle du système.

La sécurité du personnel de l'Organisation a été améliorée grâce à une initiative du Secrétariat concernant l'établissement de normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège et l'évaluation collective des menaces et des risques au Siège des Nations Unies et dans les bureaux hors Siège, conjuguée à des mesures de sécurité supplémentaires dans tous les bâtiments des Nations Unies.

L'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, a approuvé la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications pour le Secrétariat et à la proposition tendant à établir une structure décisionnelle en la matière. La stratégie contribue à la mise en œuvre de la réforme du Secrétaire général, assure la cohérence des applications informatiques à l'échelle du Secrétariat, permet d'éviter les gaspillages et les doubles emplois et favorise la circulation de l'information.

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 27D)] (dans la version électronique du rapport, un lien hypertexte permet d'afficher ce document). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable (dans la version électronique du rapport des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Sécurité et sûreté

27D.1 Les fonctionnaires ont été tenus informés des mesures de sécurité renforcées appliquées au Siège de l'ONU et ont été sensibilisés aux situations d'urgence potentielles, à la planification des interventions d'urgence et à la gestion des situations de crise. Une cellule de gestion des crises a été créée, des équipes d'intervention d'urgence ont été constituées au Siège de l'ONU et des mesures de sécurité accrues sont en vigueur dans tous les bâtiments annexes de l'ONU. Il n'a signalé aucun incident ayant entraîné le report ou l'annulation d'événements à l'occasion de réunions, de visites de personnalités ou de manifestations spéciales qui ont bénéficié de services de sécurité. L'émission de nouvelles cartes d'identité ONU, comprenant un hologramme et des dispositifs de protection supplémentaires pour prévenir les contrefaçons, en remplacement des anciennes cartes, a contribué à améliorer la sûreté et la sécurité dans les locaux du Siège de l'ONU.

27D.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Sous-programme 2

Services informatiques

27D.3 a) Lors de la dernière enquête auprès des utilisateurs des services centraux d'appui, qui a été réalisée par une entreprise extérieure, 67 % des personnes interrogées ont déclaré connaître les divers services offerts par la Division de l'informatique et 63 % ont indiqué qu'elles les avaient utilisés. Les résultats de l'enquête ont montré qu'un plus grand nombre de demandes avait été traitées par rapport à l'année précédente, et que la qualité des services s'était améliorée. Les services ayant trait au réseau, comme le courrier électronique, l'Internet, l'intranet, le Système intégré de gestion (SIG) et le Système de diffusion électronique des documents (Sedoc) avaient été particulièrement appréciés. La modernisation des infrastructures avait permis d'améliorer la qualité des services, de raccourcir les délais de production des documents, d'assurer un meilleur accès à l'information et d'offrir la capacité nécessaire pour améliorer l'efficacité des procédures administratives et de gestion, et contribué ainsi à doter l'Organisation d'un outil technologique plus performant.

b) Des prestataires de services extérieurs ont assuré l'entretien de l'infrastructure technique du Siège et la connectabilité de l'équipement des missions, ce qui a contribué à intégrer et à harmoniser les activités d'information et de communication à l'échelle de l'Organisation. Le Sedoc a été reconfiguré de façon

à pouvoir fonctionner sur un système ouvert et à offrir des fonctions de recherche dans les six langues officielles. L'architecture du réseau et des systèmes nécessaires à la mise en place d'un extranet pour le système des Nations Unies a par ailleurs été achevée et des normes ont été mises au point pour le matériel du Siège et publiées sur l'intranet. Des méthodes standardisées pour le développement des systèmes et la gestion des projets relatifs aux technologies de l'information et des communications ont été mises au point et sont appliquées dans l'ensemble du Secrétariat, ce qui permet un fonctionnement plus efficace et plus rationnel des infrastructures. Un groupe de la sécurité des technologies de l'information et des communications a par ailleurs été créé pour s'occuper de la sécurité des réseaux et des infrastructures informatiques de l'ONU.

27D.4 *Taux d'exécution*. Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Sous-programme 3

Achats

27D.5 a) Dans sa résolution 57/279, l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme des achats et de l'action menée pour rendre le processus plus transparent, plus juste et plus ouvert, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/57/187). Conformément à l'objectif fixé, les résolutions de l'Assemblée générale et les recommandations des auditeurs internes et externes ont été appliquées à 70 %. Ce résultat a été obtenu grâce notamment à la formation du personnel à l'échelle du Secrétariat, à des sessions d'information destinées aux soumissionnaires, à la diffusion de bulletins d'information électroniques sur des questions ayant trait aux procédures d'achats, à la mise en place d'un service d'assistance fonctionnant 24 heures sur 24 et à l'affichage sur les sites Internet et intranet d'informations détaillées concernant les achats. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies a été renforcée en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité au sein du système en obtenant des remises sur volume et en réduisant les procédures administratives qui font double emploi.

b) On a promulgué des articles du règlement financier et règles de gestion financière et un manuel des achats plus simples et plus rationnels et affiché les éléments essentiels de la procédure d'achat sur différents sites Web afin d'accroître la transparence et de mettre à la disposition des fournisseurs et des États Membres des renseignements utiles sur les activités d'achat. On a standardisé et simplifié une grande partie des informations, documents et rapports sur les achats, qui sont maintenant traités sur ordinateur. C'est notamment le cas des demandes de manifestation d'intérêt, des bons de commande, des formulaires d'évaluation de la prestation des fournisseurs et des questionnaires d'enquête auprès des clients. On a aussi pris diverses autres mesures en vue de rendre le processus d'achat plus efficace et plus rationnel. Ces mesures ont été accueillies favorablement par les États Membres, qui ont exprimé leur satisfaction lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, ainsi que par les bureaux utilisateurs, comme le montrent les réponses aux enquêtes auprès des clients.

27D.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Sous-programme 4 **Voyages et transports**

27D.7 a) La négociation d'un accord de portée mondiale portant sur l'achat de billets d'avion à prix réduit, qui couvre tous les lieux d'affectation et tous les pays et qui permet aux petits bureaux de bénéficier de tarifs préférentiels, a largement contribué à rendre les voyages plus économiques pour tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et organisations connexes. Au Siège, des économies supplémentaires ont été réalisées par rapport aux exercices biennaux précédents sur les voyages à plein tarif et le coût global des services des agences de voyage a été maintenu au même niveau grâce à la conclusion d'accords agressifs sur le montant des rabais, ristournes et commissions. Le système informatisé de calcul en ligne du montant forfaitaire a été perfectionné et étendu à tous les bureaux du Siège, et un nouveau modèle de laissez-passer de l'Organisation des Nations Unies, équipé de dispositifs de sécurité très élaborés, a commencé à être distribué dans le monde entier.

b) La conclusion du premier contrat mondial de service pour le transport de mobilier et d'effets personnels, qui couvre un grand nombre de lieux d'affectation et d'organisations, fonds et programmes des Nations Unies a permis d'améliorer la rapidité de l'acheminement et de la livraison des biens et effets personnels du personnel des Nations Unies dans le monde entier. Un système électronique de localisation des véhicules a été mis en place au Siège afin de vérifier la ponctualité des transports locaux fournis aux hauts fonctionnaires ainsi que de l'acheminement des marchandises et documents, notamment du courrier en nombre vers les bâtiments situés à l'extérieur du Siège et des plis spéciaux destinés aux missions permanentes. D'après les réponses données lors de l'enquête effectuée en 2002 par le Bureau des services centraux d'appui, les utilisateurs sont généralement satisfaits des services fournis; ils leur ont en effet attribué une note supérieure à 3 (5 étant la note maximale).

27D.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Sous-programme 5 **Gestion des installations**

27D.9 a) Les installations et bâtiments de l'ONU ont été bien entretenus et, dans certains cas, améliorés. D'après les réponses données lors de l'enquête effectuée par le Bureau des services centraux d'appui, les participants sont généralement satisfaits des services fournis; cependant, le nombre et la gravité des mauvais fonctionnements des systèmes, imputables à des événements imprévus qui se sont produits au cours de la période considérée, ont dépassé les seuils fixés dans toutes les installations. Le coût moyen des services d'entretien par unité a généralement diminué.

b) Bien que les objectifs visés en matière d'amélioration de l'environnement de travail et de l'efficacité de la gestion des espaces n'aient pas été

atteints du fait que certaines des ressources ont été réaffectées à la réalisation de projets urgents et de travaux imprévus résultant du vieillissement des bâtiments et des installations, les utilisateurs se sont déclarés généralement satisfaits. Alors que 16 % des personnes interrogées ont fait état d'une détérioration des services fournis par la Division de la gestion des installations, 20 % ont déclaré que ces services s'étaient améliorés, la grande majorité estimant que la qualité était restée la même. L'enquête a porté sur le degré de satisfaction des clients au sujet des installations de conférence auxquelles ils avaient accès et des services d'ascenseur et de nettoyage.

27D.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Sous-programme 6 **Gestion des archives et des dossiers**

27D.11 Des fonds ont été obtenus pour deux projets interinstitutions, notamment une stratégie dont l'objet est de protéger les données électroniques et d'en assurer l'accès à long terme. Tous les dossiers essentiels, qui doivent être conservés en lieu sûr pour préserver les intérêts financiers et juridiques de l'Organisation ou assurer la continuité des opérations, ont été recensés et ont commencé à être dupliqués. Grâce aux services consultatifs qu'ils ont reçu, un certain nombre de bureaux de l'ONU ont pris en compte les normes relatives à la tenue de dossiers et adopté une approche commune de la gestion des archives et des dossiers au Siège et dans les missions de maintien de la paix, ce qui a contribué à accroître l'efficacité des services de gestion des archives et des dossiers. Au total, 85 % des utilisateurs ont estimé que les services étaient généralement bons ou meilleurs qu'auparavant, ce qui dépasse l'objectif fixé, qui était de 80 %. Des exposés-sondages concernant des normes de tenue de dossiers ont été produits et sont actuellement examinés par le Conseil de l'informatique et de la télématique. L'accès aux archives de l'Organisation par des utilisateurs internes et externes s'est amélioré grâce à la publication en ligne d'index et à l'ouverture des archives au public.

27D.12 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés sur la seule base des produits exécutés, qui n'étaient pas quantifiables. Aucun des produits prescrits pour l'exercice biennal n'était quantifiable.

Chapitre 28

Contrôle interne*

Sous-programmes : 1. Audit interne; 2. Contrôle et inspection centraux; 3. Évaluation centrale; 4. Conseils de gestion; 5. Investigations.

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne a amélioré la gestion d'ensemble et les méthodes de travail de l'Organisation et a responsabilisé davantage les fonctionnaires. Le taux d'exécution des programmes a augmenté et les règles et règlements ont été mieux respectés, comme le montre le taux d'exécution des recommandations capitales en matière d'audit, d'évaluation et d'inspection, qui a été de 50 %. La plupart des autres recommandations sont en cours d'exécution. Suite à des recommandations du Bureau, le recouvrement d'un montant total de 18,2 millions de dollars a été approuvé ou effectué.

Le Bureau a été chargé de mener des enquêtes sur 1 221 nouvelles affaires et en a clos 1 132. Il a mis au point des directives pour la conduite d'enquêtes dans les organisations internationales et bilatérales. Il a reçu l'aide des services chargés du maintien de l'ordre de trois États membres dans le cadre de poursuites pénales afférentes à des affaires dont l'ONU l'avait saisi.

La capacité de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats a été renforcée grâce à la tenue de 169 ateliers, auxquels ont participé 556 fonctionnaires de différents départements du Secrétariat. Le renforcement des services de conseil méthodologique et d'appui technique a eu pour effet d'accroître de 65 % le nombre d'activités – mise en œuvre et suivi de programmes et établissement de rapports – exécutées dans les délais, ainsi que d'améliorer la qualité des prestations. La gestion des programmes a bénéficié de sept missions de conseils de gestion. Trois départements ont déclaré que les services de conseil avaient été intégrés aux mesures de réforme qu'ils avaient adoptées.

Taux d'exécution. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 91 produits prescrits (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher les tableaux correspondants).

Les résultats obtenus par le Bureau des services de contrôle interne sont présentés de façon plus détaillée dans son neuvième rapport annuel ([A/58/364](#)) (dans la version électronique du rapport, un lien hypertexte permet d'afficher ce document).

* Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (Sect. 28)] et aux paragraphes 94 à 95 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale (dans la version électronique du rapport, des liens hypertexte permettent d'afficher ces documents). Après le titre de chaque sous-programme, les alinéas introduits par des lettres renvoient aux réalisations escomptées qui figurent dans les tableaux correspondants du budget-programme. Les passages soulignés signalent les principaux éléments de ces réalisations.

Réalisations par sous-programme

Sous-programme 1

Audit interne

28.1 a) Le renforcement des contrôles internes au sein de l'Organisation et l'amélioration de l'efficacité et de la productivité dans des domaines tels que les achats, le contrôle des avoirs, les ressources humaines et la gestion financière sont le résultat de l'application de la moitié des quelque 180 recommandations d'audit capitales que le Bureau a faites aux départements et bureaux, dans lesquelles il a demandé une application plus stricte des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, règles, politiques et procédures établis, y compris les dispositions visant à promouvoir systématiquement l'égalité des sexes. Outre les recommandations déjà appliquées, 32 % des recommandations formulées devraient l'être d'ici à la fin de l'exercice biennal.

b) La transparence et l'obligation de rendre compte ont été renforcées grâce à 108 recommandations capitales adressées aux départements et bureaux, qui ont porté sur un large éventail de questions, notamment la définition de mandats précis et l'attribution de responsabilités à chaque fonctionnaire ou à chaque unité administrative au sein de chaque département ou bureau. Sur les 108 recommandations capitales, 37 ont été appliquées et 52 sont en cours d'application. En outre, l'obligation de rendre compte a été renforcée grâce à l'application d'une série de mémorandums d'accord ou d'autres types d'arrangements entre les parties responsables, qui prévoient une meilleure communication, une clarification des politiques et procédures, ainsi qu'une pleine délégation de pouvoirs par le Siège dans des domaines comme le recrutement et l'engagement de personnel sur le terrain.

c) Les ressources financières de l'Organisation ont été utilisées de façon plus efficace grâce aux 100 recommandations adressées aux différents départements et bureaux, qui ont permis de réaliser des économies totalisant près de 555 millions de dollars. Sur ce montant, environ 541 millions de dollars, soit plus de 97 % du total, ont trait à des recommandations adressées à la Commission d'indemnisation de l'ONU au sujet de demandes d'indemnisation liées à l'invasion du Koweït par l'Iraq. Un certain nombre d'exercices d'auto-évaluation ont été réalisés au cours de l'exercice biennal. Ils ont amené des améliorations au niveau de la planification des travaux, de l'exécution et des processus de planification, comme l'introduction d'un nouveau système d'évaluation des risques, devant permettre à l'Organisation de disposer d'un processus de planification des travaux d'audit en fonction des risques qui soit mieux structuré, plus intégré et mieux ciblé. L'harmonisation des processus de gestion des audits entre les deux divisions de l'audit, notamment en ce qui concerne la planification des travaux d'audit et l'établissement de rapports, permettra d'améliorer la cohérence et la qualité des audits du BSCI.

d) La coordination avec les autres organes de contrôle a été renforcée grâce à la tenue de 10 réunions communes avec le Comité des commissaires aux comptes et/ou le Corps commun d'inspection, ce qui dépasse de beaucoup l'objectif prévu au début de l'exercice biennal, à savoir quatre réunions communes. Ces réunions ont débouché sur des mesures visant à améliorer la coordination des activités afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et de recenser les domaines échappant aux contrôles ainsi que ceux dans lesquels des activités de contrôle

communes pourraient être menées. La participation du BSCI aux réunions de coordination tripartites des organes de contrôle tenues à New York et à Genève et, notamment, sa participation aux groupes de travail sur les questions de fond relatives au contrôle, auxquels participent également les fonds et programmes, a aussi contribué à améliorer la coordination des activités de contrôle.

28.2 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 21 produits prescrits.

Sous-programme 2

Contrôle et inspection centraux

28.3 a) À la quarante-deuxième session du Comité du programme et de la coordination, 92 % des membres se sont déclarés satisfaits des rapports sur l'exécution des programmes de 2000-2001, estimant qu'ils leur avaient été d'une grande utilité pour évaluer les résultats de l'Organisation. La nouvelle présentation des rapports sur l'exécution des programmes vise à fournir aux organes intergouvernementaux un tableau plus complet et plus concis de l'exécution des programmes.

b) Les services de conseil, d'appui et de formation fournis par la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion aux directeurs de programmes et autres responsables ont permis d'améliorer l'efficacité du suivi de l'exécution des programmes : 69 % des sous-programmes avaient soumis leurs méthodes d'établissement et de suivi d'indicateurs en mars 2003 et la proportion était passée à 93 % en septembre 2003. En outre, 80 % des programmes avaient présenté des rapports d'avancement au milieu de l'exercice biennal, 96 % d'entre eux ayant communiqué des données sur les résultats obtenus au bout de 18 mois. Les compétences du Secrétariat en matière de suivi de l'exécution axée sur les résultats et d'établissement de rapports ont été améliorées grâce au programme mondial de formation qui a consisté en 169 ateliers auxquels ont participé 556 directeurs de programme et autres fonctionnaires, et dont les participants se sont généralement déclarés « très satisfaits ». Au 31 décembre 2003, la moitié des résultats attendus du programme de formation avaient été atteints. Au total, 73 recommandations d'inspection (dont 39 % avaient été appliquées) ont amené trois départements à restructurer leurs services et à renforcer leur direction.

c) Les délais de présentation des rapports sur l'exécution des programmes de 2000-2001 ont été mieux respectés – 36 jours plus tôt qu'en 1998-1999. Grâce aux mesures susmentionnées, qui visent à renforcer la capacité du Secrétariat en matière d'évaluation des résultats, ainsi qu'à une utilisation plus intensive du Système intégré de suivi en tant qu'outil de suivi et d'établissement de rapports, la production des rapports sur l'exécution des programmes a été plus efficace. Les principes de base d'une gestion axée sur les résultats et d'un suivi plus rigoureux dans tout le Secrétariat ont été établis; la ponctualité et la qualité des rapports sur l'exécution des programmes devraient s'en trouver améliorées.

28.4 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 33 produits prescrits.

Sous-programme 3

Évaluation centrale

28.5 a) L'assistance fournie aux organes intergouvernementaux pour les aider à évaluer les programmes et activités prescrits s'est améliorée, comme le montre le taux d'approbation par le Comité du programme et de la coordination des recommandations relatives à l'évaluation, qui a été de 88 %, alors que l'objectif fixé était de 65 %. Le taux d'application des recommandations antérieures a été supérieur de 15 % au taux atteint au cours de l'exercice biennal précédent, à savoir 60 %.

b) La coordination avec les organes de contrôle externes, notamment le Corps commun d'inspection, a été renforcée grâce à des échanges réguliers de constatations et de recommandations et à la tenue de réunions de coordination. La multiplication des contacts avec les organes externes de contrôle et d'évaluation a par ailleurs permis de renforcer la coopération.

c) En 2003, les directeurs de programme ont appliqué 51 % des recommandations d'évaluation, contre 40 % l'année précédente.

d) En 2003, les représentants du CPC ont fait 22 constatations positives à propos des évaluations, alors que l'objectif pour l'exercice biennal était de 20. Le nombre de constatations n'est toutefois pas un indicateur de qualité suffisant. Il est donc prévu de chercher une méthode plus systématique pour juger de la qualité des recommandations d'évaluation à l'avenir.

e) Des exercices d'auto-évaluation ont été réalisés par 50 % de tous les programmes pendant la période considérée, contre 40 % au cours de l'exercice biennal précédent. En vue d'améliorer les méthodes d'auto-évaluation et l'incidence de ces exercices sur la gestion axée sur les résultats, deux études pilotes ont été entreprises. Le renforcement du rôle de l'auto-évaluation a été incorporé au programme de l'ONU pour aller plus loin dans le changement.

28.6 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 27 produits prescrits.

Sous-programme 4

Conseils de gestion

28.7 Au total, 86 % des clients ont estimé que la qualité et la valeur des conseils de gestion avaient dépassé leurs attentes. Le fait que les clients, dans les rapports de leurs comités de contrôle, mentionnent que la gestion du changement fait désormais partie intégrante de leurs programmes de réforme montre bien que la gestion des programmes s'est améliorée. À l'avenir, le Bureau passera en revue les formulaires d'évaluation des clients afin de mieux analyser les services de conseil fournis et suivra de plus près la mise en œuvre de ces conseils par les clients afin de pouvoir offrir rapidement une aide en cas de besoin. Le nombre des demandes de services de conseil de gestion a plus que triplé, ce qui montre que les organes délibérants et les directeurs de programme ont mieux pris conscience de la valeur de ces services. Le Bureau a mené à bien sept missions de conseil et deux études de gestion prescrites par l'Assemblée générale. La méthode relative à la gestion du changement a été mieux adaptée aux besoins des clients.

28.8 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 2 produits prescrits.

Sous-programme 5
Investigations

28.9 Le nombre d'affaires nouvelles (1 221) signalées au cours de l'exercice biennal a dépassé de 46 % le nombre d'affaires signalées au cours de l'exercice biennal précédent. Sur ce total, 1 132 dossiers ont été considérés comme clos de façon satisfaisante à la fin de l'exercice. Afin de mieux protéger les biens et les ressources de l'Organisation et de demander des comptes à ceux dont la conduite nuit à son image, le Bureau a déployé des efforts accrus pour clore un plus grand nombre de dossiers concernant des affaires portées à son attention et faisant l'objet d'investigations. Ses initiatives visant à dissuader les dénonciations calomnieuses ont eu pour effet d'éliminer de telles dénonciations, ce qui a permis au Bureau de consacrer toutes ses ressources aux allégations fondées et aux affaires qui mettaient les biens et les ressources de l'Organisation en danger.

28.10 *Taux d'exécution.* Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent la totalité des 8 produits prescrits.
